

MONSEIGNEUR

DUPANLOUP

ÉPISEDE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

1845-1875

PAR

M^{GR} VICTOR PELLETIER

Chanoine de l'Église d'Orléans
Chapelain d'honneur de Sa Sainteté Pie IX

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, RUE BONAPARTE, 33

(Près Saint-Germain-des-Près)

—
Tous droits réservés

MONSEIGNEUR

DUPANLOUP

MONSEIGNEUR
DUPANLOUP

ÉPISODE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

1845-1875

PAR

M^{GR} VICTOR PELLETIER

Chanoine de l'Église d'Orléans
Chapelain d'honneur de Sa Sainteté Pie IX

SIXIÈME ÉDITION



PARIS
HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
33, RUE BONAPARTE, 33
(Près Saint-Germain-des-Prés)

—
1876

Tous droits réservés

DU MÊME AUTEUR :

DES CHAPITRES CATHÉDRAUX EN FRANCE, DEVANT L'ÉGLISE ET
DEVANT L'ÉTAT. In-8°. (*). 7 50

MÉMOIRE POUR LE CHAPITRE CATHÉDRALE DE NICE. Un vol.
in-8°. (**). 3 50

DÉCRETS ET CANONS DU CONCILE DU VATICAN, AVEC LES DOCU-
MENTS QUI S'Y RATTACHENT ET UNE TABLE ANALYTIQUE. Nouvelle
édition augmentée de la lettre pastorale de Mgr Plantier, évêque
de Nîmes, sur la définition de l'infailibilité du Pontife romain
et de la constitution sur les censures, avec une explication. Un
vol. in-12. 3 50

LES ÉVÊQUES D'ORLÉANS, DEPUIS LES ORIGINES CHRÉTIENNES
JUSQU'À NOS JOURS. In-12. 2 »

MONSIEUR RAILLON, évêque nommé d'Orléans 1810. Réponse au
Constitutionnel du 22 août 1860. 1 »

DIVERS OPUSCULES D'INTÉRÊT LOCAL, publiés à Orléans.

(* **) N. B.-- Ces deux ouvrages ont été l'objet des félicitations de S. S. Pie IX.

Monseigneur Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans, appartient à l'histoire. Il est temps de recueillir les matériaux qui devront être mis en œuvre par les écrivains de l'avenir. Nous n'avons pas toutefois la prétention de rassembler tous les documents et de donner au lecteur un travail complet. On peut envisager Mgr Dupanloup soit comme écrivain, soit comme orateur, soit comme évêque, soit comme homme politique, soit enfin comme homme privé, et l'on voit aussitôt combien le sujet est vaste. Nous voulons saisir, s'il est possible, cette riche personnalité par un côté unique. Les hommes, auxquels la Providence accorde un rôle marqué dans les affaires d'ici-bas, ont ordinairement quelque chose qui les distingue essentiellement; ils sont les hommes d'une idée, d'un système; les grandes lignes de leur vie convergent vers cette idée, vers ce système, ou, si l'on veut, elles n'en sont que le développement et l'application. Or, Mgr Dupanloup est aussi l'homme d'une idée, d'une idée à laquelle il a été constamment

fidèle ; c'est à ce point de vue que nous nous proposons de l'étudier.

Sauf quelques particularités d'un intérêt secondaire, nous ne venons rien dire de nouveau ; notre seul mérite, si c'en est un, consiste à grouper les faits et les documents connus, à les classer, pour offrir à l'observateur sérieux un guide à travers les incidents qui marqueront à jamais cette existence dès à présent célèbre.

MONSEIGNEUR

DUPANLOUP

I

A partir de 1844, à l'époque où devinrent plus pressantes les réclamations des catholiques pour obtenir la liberté d'enseignement, dont la promesse, gardée par la charte de 1830, demeurait obstinément inefficace, il n'y avait pas à Paris, et même dans toute la France, un ecclésiastique plus en relief que M. l'abbé Dupanloup ; sa renommée semblait croître de jour en jour. Agé de quarante-deux ans, vicaire général et supérieur du petit séminaire, il était entouré d'estime, de confiance, d'admiration et d'éloges. Durant le carême de 1834, cédant aux instances de Mgr de Quélen, il avait donné à Notre-Dame les premières conférences offertes aux hommes, ouvrant en quelque sorte la voie aux Lacordaire, aux Ravignan, aux Félix. En 1841, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, il avait été honoré d'une espèce d'émeute, à la suite de laquelle l'autorité universitaire suspendait son cours. Enfin, le projet de loi, présenté en 1844 par le gouvernement de Juillet, sur ou plutôt contre la liberté d'enseignement, ayant ranimé le zèle des catholiques, l'abbé Dupanloup débuta, dans sa carrière de polémiste, par deux *Lettres à M. le duc de Broglie*, la première, sur la situation intellectuelle, morale et politique du clergé ; la seconde, sur l'existence et les études des petits séminaires, lettres qui eurent un grand retentissement. Écoutons, sur ce point, M. de Salvandy, répondant à Mgr Dupanloup, le jour de sa réception à l'Académie française :

Entre plusieurs autres écrits, deux lettres qui parurent au commencement du débat et dans le moment le plus agité, méritent de rester comme des modèles de discussion. Je passe les vivacités de la controverse, les accusations contestables, les ironies acérées, qui pouvaient rappeler d'autres lettres célèbres que vous n'avez pas lues. Pour le fond des choses, il y avait de grandes parties, et traitées d'une main supérieure. Avant tout, ce qui concernait le clergé de France, l'Eglise catholique, ses services, ses travaux, les préjugés régnant à son égard, les dédains des esprits forts, la place qui lui appartient dans l'ordre des sociétés. Poussé à bout, disiez-vous, vous terminiez par dresser, à côté l'une de l'autre, la société ecclésiastique et la société civile, pour les comparer ensemble, rang par rang, homme par homme en quelque sorte, et proposer le choix à tout venant, avec un mélange d'amertume et de raillerie, qui était pleinement dans votre droit. L'humilité ne vous est pas commandée, quand vous défendez la cause de Dieu ou celle de l'Eglise.

Ces écrits étaient frappants à un autre point de vue : l'esprit politique y tenait une grande place, et je dois dire que je le remarquai dès longtemps dans tout ce qui est sorti de votre plume, au grand sens de vos vues historiques, à votre juste coup d'œil sur l'état de la société française, quelquefois à vos fermes présages. Qui se serait écrié alors ?

« Les moins prévoyants peuvent-ils ne pas se sentir troublés en jetant
« leurs regards sur l'avenir, sur un avenir très-prochain, peut-être !
« Comment ne pas voir ce qui se remue de sombre au cœur des classes
« populaires ? »

Et vous demandiez que, quand le sol tremblait ainsi, on travaillât à réunir, s'il se pouvait, toutes les forces conservatrices, comme on a fait en effet après la tempête, au lieu de repousser systématiquement les vœux de « ceux qui, depuis dix-huit siècles, n'ont jamais trahi l'ordre social ! » Vous ajoutiez ces belles et non moins prophétiques paroles :

« L'Eglise n'est pas une chose mobile comme les passions humaines ;
« les orages peuvent gronder autour d'elle, mais l'arbre éternel demeure,
« et les gouvernements, comme les peuples, s'estiment heureux, tôt ou
« tard, de retrouver son abri » (1) !

II

Il n'est pas rare que chez les hommes qui, dans les discussions, dépassent la mesure, et, au jugement de M. de Salvandy, l'abbé Dupanloup était du nombre, une réaction s'opère, et qu'ils soient amenés bientôt à prendre une attitude plus pacifique. L'auteur des « vivacités, des accusations contestables, des ironies acérées, » qu'on trouvait dans les *Lettres à M. le duc de Broglie*, sentit promptement la nécessité de revenir à ses adversaires, cette fois, l'olivier

(1) Séance de l'Académie française du 9 novembre 1854. Discours de M. le comte de Salvandy.

de la paix à la main. Il publia donc, en 1845, son livre de la *Pacification religieuse*, titre dont la justesse pouvait être contestée tout d'abord, mais qui, précisément à cause de cela, devenait plus attrayant. Il s'agissait toujours de la liberté d'enseignement, des divers projets de loi imaginés par ses ennemis. M. l'abbé Dupanloup comparait ces projets entre eux, les combattait l'un par l'autre, s'emparait des aveux de ses adversaires, en faisait ressortir les conséquences, et il terminait par constater qu'il y avait, au fond du débat, une question religieuse que les catholiques voulaient, ajoutait-il, pacifiquement résoudre. Cette conclusion étant formulée, on commençait à s'expliquer le titre. Mais laissons la parole à l'auteur.

Quand on considère, dit-il, les réclamations du clergé, si légitimes et si modérées, quand on met en regard les entraves de toute nature multipliées autour de lui, et les attaques violentes dont il est tout à coup devenu l'objet; quand on pense surtout qu'il ne demande que des libertés promises, certes on s'étonne qu'il puisse y avoir entre le clergé et ses adversaires des dissentiments si profonds, et que les uns disent accorder outre mesure ce que les autres affirment leur être entièrement refusé; évidemment, il y a là quelque chose qui offusque les intelligences de part ou d'autre. Les passions nuisent aux principes; ceux que la vérité pourrait unir, la méfiance les divise.

La méfiance! voilà le mot; oui, je le répète à dessein, voilà le mot, voilà le nœud de la question. On sent bien que la charte et les libertés sont pour nous, mais on craint qu'elles ne deviennent entre nos mains une arme redoutable; on craint que nous n'invoquions la lettre de la charte que pour en violer l'esprit; on dit que nous ne sommes ni de notre pays, ni de notre temps; que la liberté n'est pour nous qu'un moyen de despotisme; que nous sommes ennemis de la Révolution, étrangers au véritable esprit national, que nous luttons sourdement et incessamment contre les progrès de la société moderne pour la faire indignement rétrograder; et que, au fond, nous n'avons pas d'autre pensée, pas d'autre but, quand nous réclamons notre part de dévouement dans l'éducation de la jeunesse française. Ces injustes méfiances, ces accusations odieuses, nous ne les supposons pas; après avoir été ménagées ou dissimulées, elles ont enfin été produites, proclamées dans un rapport et dans des interpellations célèbres, et nous en remercions notre adversaire, car il nous donne au moins la possibilité de lui répondre.

En effet, s'il y a une pensée qui domine chez M. Thiers, c'est que tout, dans les controverses présentes, doit être ramené à la nécessité de conserver l'esprit national parmi nous, c'est qu'il faut repousser loin des fonctions de l'enseignement tous ceux qui pourraient ne pas inspirer à notre jeunesse l'esprit de la Révolution française. Sur ce point, M. Thiers se constitue le défenseur de la société et de l'esprit moderne; il réclame avec force le maintien des précieuses conquêtes de la Révolution, puis il les personifie en quelque sorte dans l'Université. Elle seule lui paraît offrir des garanties et un abri tutélaire pour l'esprit de dévouement à la patrie et à

la Révolution. Enfin, toujours à ce même point de vue, il laisse échapper contre le clergé les insinuations les plus malveillantes, c'est le moins que je puisse dire.

C'est donc ici spécialement à M. Thiers que nous avons affaire, c'est sa thèse que nous avons à discuter. Nous le ferons avec le sérieux que méritent ces grandes questions, avec la confiance qu'inspire une bonne cause, et aussi avec la franchise qui est due à un franc adversaire. C'est là, je le répète, une des sources les plus vives des discussions actuelles ; c'est là une de ces préventions qui ont suscité contre nous les haines les plus injustes et les plus invétérées (1).

On voit aussitôt sur quelle pente se met M. l'abbé Dupanloup, par la manière dont les questions sont posées, et par le besoin qu'il a, pour triompher, de lancer à son adversaire un démenti, et, ce démenti, de le justifier. A cet effet, il commence par « proclamer la haute importance d'une éducation nationale, » puis il examine ces deux questions savoir : « comment il faut entendre une éducation nationale ? » et « comment il faut entendre le véritable esprit de la Révolution française ? » Or, l'éminent polémiste, dominé par son sujet, est amené à écrire les lignes suivantes :

Qu'entend-on par l'esprit de la Révolution française ? M. Thiers entend-il les violences et les désordres de cette époque ? Non, sans doute... Entend-il les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques ? Tout cela, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques. Il est vrai, et nous l'avouons sans peine, ceux qui nous ont précédés dans la carrière vécutent quelque temps dans la défiance de ces institutions ; cela se conçoit, les moyens violents, les excès et les erreurs effrayent toujours avec raison les honnêtes gens, et, il le faut bien avouer, les crimes avaient trop ensanglanté les principes...

Mais enfin, aujourd'hui, chose nouvelle et heureuse ! la paix peut se faire. Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres. Forts de nos convictions, inébranlables dans l'amour de la vérité catholique, nous demeurons, dans le fond de nos âmes, immuables comme l'Église au milieu des agitations humaines ; mais aussi, charitables et éclairés comme elle, nous ne repoussons pas, en les réclamant pour nous, une tolérance sincère des hommes qui s'égarent, une discussion large et généreuse des opinions honnêtes. Nous combattons sans doute, mais nous tendons toujours une main fraternelle à nos adversaires ; en un mot, nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la Révolution française, en déplorant avec M. Thiers

ses excès et ses erreurs... Marchant à travers la poussière des révolutions, nous tendons au vrai but, au grand but des esprits honnêtes, des grands esprits de l'Assemblée constituante...

Certes, après les explications que j'ai données, on n'a plus le droit de nous dire que, insensibles à la marche du temps, sourds à la voix de l'expérience, nous ne comprenons pas les mœurs et les idées de la France nouvelle, que nous n'entendons rien à l'esprit de la Révolution... Je le dirai donc, en finissant, à nos adversaires : De quelque façon que vous nous considérez, selon la vérité ou selon vos préjugés, comme auxiliaires ou comme vaincus, nous venons à vous, nous et tout ce qui marche avec nous ; achevez votre conquête en nous acceptant, et ne repoussez plus en aveugles de prétendus ennemis, qui vous offrent et qui vous demandent la paix dans la liberté et la justice (1).

Ce que nous venons de lire est affirmé de nouveau dans le passage ci-après :

M. Thiers avait dit : « Si j'avais dans mes mains le bienfait de la foi, « je les ouvrirais sur mon pays. Pour ma part, j'aime cent fois mieux une « nation croyante qu'une nation incrédule. Une nation croyante est mieux « inspirée quand il s'agit des œuvres de l'esprit, plus héroïque même « quand il s'agit de défendre sa grandeur. » M. Thiers, en prononçant ces paroles, ne craignait pas de dire que, « sans vouloir flatter les idées « du moment, » il cérait lui-même au mouvement religieux qui entraîne tout aujourd'hui.

Oui, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse à l'encontre, il y a une révolution religieuse ; elle se fait, elle est invincible ; tous la subissent de loin ou de près ; nul n'échappe à son influence, ne vous en irritez pas ! ce n'est pas la victoire de l'homme, ce n'est pas nous qui l'emportons sur vous, c'est la victoire de Dieu, c'est le temps, le hasard, le bon sens qui l'emportent. On peut, sans rougir, céder à de telles puissances. Et certes nous leur avons bien cédé nous-mêmes les premiers ! Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89.

Et, dans cette discussion même, ne voyez-vous pas, ne sentez-vous pas qu'il se passe entre vous et nous quelque chose d'extraordinaire et de profondément digne d'attention ? Moi, homme du sanctuaire, je parle un langage libéral, et vous, homme de la Révolution, vous parlez un langage religieux ! Je parle votre langue et vous entendez la mienne ; j'invoque vos principes et vous rendez hommage aux nôtres. Vos amis, en vous écoutant, sourient et doutent ; moi, j'aime mieux dire que vous êtes sincère, je souris et je ne doute pas, vous voyez de plus haut et plus loin qu'eux. Et, quant à nous, pourquoi ne croiriez-vous pas à notre sincérité ? Quand deux ou trois révolutions passent sur nos têtes, pensez-vous donc que, devant Dieu et les bras croisés sur notre poitrine, nous ne nous prenions pas à réfléchir ? Faisons donc tous enfin quelque chose de grand, de digne, de vrai ; essayons enfin de nous estimer, de nous croire les uns les autres ;

(1) *De la Pacification religieuse*, Ch. IV.

et le grand ouvrage de la pacification religieuse ne tardera pas à s'accomplir (1).

Nous sommes loin de la liberté d'enseignement. M. l'abbé Dupanloup, dans la chaleur de la discussion, ne s'est-il pas laissé entraîner au-delà des limites? Non, il y a, selon nous, une chose certaine, c'est que l'écrivain a été ravi de saisir l'occasion d'exposer des vues qu'il caressait depuis longtemps. En adoptant le titre: *De la Pacification religieuse*, il savait parfaitement où il voulait mener ses lecteurs; il consacre plus de cinquante pages au développement de sa pensée: en un mot, il prend, non plus seulement dans la question spéciale de l'enseignement, mais encore et surtout dans la question sociale du mérite et de l'application des prétendus principes de 89, une position nouvelle, inconnue à ses devanciers et même par eux formellement repoussée; M. l'abbé Dupanloup lui-même le reconnaît. Ainsi fut engendré le catholicisme libéral; nous tenons, si je ne me trompe, son acte de naissance. Maintenant à quand le baptême? Jusqu'ici on n'a pu l'obtenir.

III

En matière de libéralisme, il y a une distinction très-importante à faire; il faut bien se garder de confondre la thèse avec l'hypothèse et réciproquement.

Embrasser la thèse du libéralisme, c'est adhérer à la doctrine qui soutient qu'un état social, basé sur les maximes de 89, est régulier et légitime de sa nature. Accepter seulement l'hypothèse, c'est, étant donné un état social basé sur lesdites maximes, en tirer pour le bien le meilleur parti possible, invoquer dans la pratique les libertés qu'il garantit, avec juste discernement toutefois, et sans jamais compromettre les principes, c'est-à-dire les droits inaliénables de la vérité catholique. En France, dans la condition présente des choses, l'hypothèse s'impose évidemment; nul ne peut s'y soustraire. Il n'en est pas de même de la thèse, nul n'est obligé d'y souscrire; si quelqu'un y souscrit, et surtout publiquement, il fait un acte considérable, dont la gravité, au point de vue de la responsabilité, est proportionnée à l'autorité qui peut s'attacher à sa personne.

(1) *De la Pacification religieuse*, Ch. V.

Or, dans l'espèce, est-ce la thèse ou l'hypothèse que M. l'abbé Dupanloup embrassait dans les pages de la *Pacification religieuse*? A notre sens, et sauf meilleur avis, c'est la thèse. Qu'on relise attentivement les lignes ci-dessus, qu'on en pèse tous les termes. Si, ça et là, on en trouve quelques-uns qui, à la rigueur, pourraient cadrer avec l'hypothèse, l'ensemble démontre éloquemment que c'est bien à la thèse que vise et que souscrit le trop conciliant polémiste. Ne l'entendez-vous pas s'écrier :

La liberté de conscience... la liberté des opinions, etc..., tout cela nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement; ces libertés, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres; marchant à travers la poussière des révolutions, nous tendons au vrai but, au grand but des esprits honnêtes, des grands esprits de l'Assemblée constituante... On n'a pas le droit de nous dire que, insensibles à la marche du temps, sourds à la voix de l'expérience, nous ne comprenons pas les mœurs et les idées de la France nouvelle, que nous n'entendons rien à l'esprit de la Révolution... De quelque façon que vous nous considérez... comme auxiliaires ou comme vaineux, nous venons à vous, nous et tout ce qui marche avec nous; achevez votre conquête en nous acceptant... Pourquoi ne croiriez-vous pas à notre sincérité?... Pensez-vous donc que, devant Dieu et les bras croisés sur notre poitrine, nous ne nous prenions pas à réfléchir?... Essayons enfin de nous estimer, de nous croire les uns les autres...

Sont-ce là simplement des arguments *ad hominem*, uniquement adoptés par ceux qui subissent l'hypothèse? Ne sont-ce pas des arguments *ab intrinseco*, comme dit l'école? Or les arguments *ab intrinseco* n'appartiennent qu'aux adhérents à la thèse. Eu égard à la position respective des adversaires, M. l'abbé Dupanloup n'eût proféré que de vaines paroles, n'eût fait absolument rien dans l'intérêt de la cause, s'il se fût contenté de l'hypothèse. Ceci est de la dernière évidence; inutile d'insister.

Nous le répétons, cette évolution, disons mieux, cette concession de la part d'un catholique éminent, envisagée en elle-même et dans ses conséquences, est un des événements les plus graves que l'histoire du dix-neuvième siècle puisse enregistrer. Pour l'apprécier sainement il faut se souvenir d'une part du caractère propre de la Révolution, et d'autre part des jugements portés par le Saint-Siège à l'encontre des maximes de 89, dès leur promulgation et plus tard.

IV

On l'a souvent répété après M. de Bonald : « La Révolution française a commencé par la déclaration des droits de l'homme ; elle finira par la déclaration des droits de Dieu. » En d'autres termes, la déclaration des droits de l'homme est la négation des droits de Dieu. La Révolution française fut l'œuvre du naturalisme le plus accentué. Par elle, et spécialement par la déclaration des droits, la déchéance sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ a été prononcée, et, suivant l'étrange expression inventée de nos jours, l'Etat s'est fait laïque. Pourtant il serait ridicule de dire que, avant 89, l'Etat fut ecclésiastique. Il était catholique ; d'où il suit que, dans l'espèce, le mot *laïque* en est l'opposé. Alors fut lacéré le préambule de la vieille loi franque, ainsi conçu :

L'illustre nation des Francs a Dieu pour fondateur ; elle est puissante dans la guerre, fidèle dans la paix, profonde dans le conseil. Elle est belle de corps et remarquable par sa blancheur, audacieuse, rapide, terrible, récemment convertie à la foi catholique et pure de toute hérésie.

Vive le Christ qui aime les Francs ! Puisse ce Seigneur des seigneurs, puisse Jésus-Christ protéger leur royaume, remplir de sa grâce ceux qui le gouvernent, conduire leur armée, les mettre à l'abri derrière le rempart de la foi, et leur accorder miséricordieusement et la paix, et la joie et le bonheur ! car c'est cette nation qui, forte et courageuse comme elle était, a rejeté vigoureusement de sa tête le joug odieux des Romains, et qui, après avoir reçu le saint baptême, a recueilli les reliques des martyrs que les Romains avaient consumés par la flamme, ou tranchés par le fer, et elle les a enchâssées dans l'or et dans les pierres précieuses (1).

En regard de ces magnifiques paroles, qu'on mette la déclaration des droits, aussitôt on croit entendre les clameurs sinistres des enfants dégénérés d'Israël : « Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous (2). »

On laissait sans doute le Christ et son Eglise aux individus, en attendant toutefois la persécution qui n'a pas tardé ; mais on imaginait, en même temps, une sorte de droit commun, en vertu duquel l'Eglise catholique et les sectes dissidentes, la vérité et l'erreur, Jésus et Barabbas étaient mis sur la même ligne. Ce système, que la raison ne peut avouer, fut uniquement inventé pour

(1) Traduction insérée dans l'*Univers*, n° du 24 novembre 1874.

(2) *Nolumus hunc regnare super nos.* (Luc, xix, 14)

raoaiser l'Eglise, tromper les peuples, et leur faire entendre pratiquement que toutes les doctrines soi-disant religieuses, les affirmations des unes et les négations des autres étaient équivalentes, par conséquent sans intérêt.

Les publicistes, quels qu'ils fussent, amis ou ennemis, ne s'y sont pas mépris. C'est principalement de nos jours que des enthousiastes ont prétendu reconnaître, dans la Révolution de 89 et ses maximes, comme une nouvelle efflorescence du christianisme ; les contemporains les ont mieux jugées. Celui qui aurait aujourd'hui l'heureuse inspiration de consulter les innombrables écrits du temps, les discours prononcés à la constituante, les lettres pastorales des évêques, trouverait contre le libéralisme tout un arsenal. Les résistances n'ont pas cessé ; elles sont arrivées jusqu'à nous, et toute plume, toute parole vraiment catholique ne cesse de lutter, dans la crainte que l'habitude de subir l'hypothèse ne conduise les cœurs à l'amour de la thèse. M. l'abbé Dupanloup nous disait tout à l'heure que, « ceux qui nous ont précédés, vécurent quelque temps dans la défiance des institutions de 89, » cet euphémisme est inacceptable. Pour ne citer qu'un exemple, l'*Ami de la Religion*, dont M. Dupanloup s'est fait le continuateur, n'avait-il que de la défiance ? n'a-t-il pas incessamment combattu le libéralisme ? Le fondateur de cette feuille, M. Picot, qui avait vécu avec les premiers champions des luttes catholiques, ne tenait-il pas à honneur et à devoir de reproduire leurs arguments et de signaler à l'opinion les bases fragiles et insuffisantes de notre nouvel état social ? En effet, pourquoi déguiser au malade sa situation, quand il s'agit de la vie ou de la mort ?

V

Mais ce qui plane au-dessus de tout ce que les publicistes ont mis au jour, ce sont les enseignements du Siége apostolique.

I. Condamnation de la fameuse déclaration des droits de l'homme. Pie VI, dans sa lettre du 23 avril 1791, adressée aux habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin, s'exprime ainsi :

Nous ne voulons pas inutilement parcourir les délibérations prises par l'Assemblée du Comtat, qu'il nous suffise de rappeler ces dix-sept articles ou les droits de l'homme sont proclamés absolument de la même manière qu'ils avaient été expliqués et proposés dans les décrets de l'Assemblée française, savoir ces droits contraires à la religion et à la société, *religioni et societati adversantia*, et proclamés comme la base et le fondement

d'une Constitution nouvelle. De même il suffira de rappeler ces autres dix-neuf articles, qui étient les premiers éléments de la nouvelle Constitution, extraits du texte même de la Constitution française (1).

Les dix-neuf articles dont il est ici question sont ceux qu'on trouve en tête de la Constitution de 1791, immédiatement après la déclaration des droits. Il y est dit notamment :

La loi ne reconnaît plus les vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels et à la Constitution ; . . . que la Constitution garantit la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché ; . . . que les biens destinés aux dépenses du culte et à tous services d'utilité publique appartiennent à la nation, et sont, dans tous les temps, à sa disposition ; . . . que les citoyens ont le droit d'élire ou choisir les ministres de leur culte ; etc.

II. — Condamnation de la liberté de conscience, de l'égalité des cultes et de l'indifférentisme, qui en est tout à la fois le principe et la conséquence.

Il est manifeste, écrit Pie VI au cardinal de La Rochefoucauld, le 10 mars 1791, que la liberté et l'égalité vantées par l'Assemblée nationale n'ont pas d'autre objet, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, que la destruction de la religion catholique, à laquelle pour cette raison le titre de dominante dont elle a toujours joui dans le royaume a été enlevé . . . La Constitution votée par l'Assemblée prononce que ceci est fondé en droit, savoir que l'homme constitué en société doit jouir d'une liberté absolue, n'être point inquiété touchant sa religion, et qu'il lui est loisible, sur le fait même de la religion, de penser, dire, écrire et imprimer ce qu'il voudra. Elle a déclaré que ces énormités sont les conséquences nécessaires de l'égalité des hommes entre eux et de leur liberté naturelle ; or, que peut-on concevoir de plus insensé que d'établir parmi les hommes une pareille égalité, une pareille liberté (2) ?

Quel est celui qui ne voit pas, avait précédemment écrit Pie VI, le 23 février 1791, à Loménie de Brienne, que la Constitution nationale, du moment qu'elle laisse à l'homme la liberté de penser et d'écrire ce qu'il voudra en matière religieuse, se met effrontément en opposition avec la religion même (3) ?

L'extrait suivant de la lettre de Pie VII à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, en date du 29 avril 1814, n'est pas moins formel. Le

(1) *Collectio brevium et instruct. Pii PP. VI.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

l'ape communique au prélat la douleur qu'il a ressentie en lisant le projet de Constitution décrété par le Sénat, le 6 avril précédent.

Un nouveau sujet de peine, dit Sa Sainteté, dont notre cœur est vivement affligé, et qui, nous l'avouons, nous cause un tourment, un accablement et une angoisse extrêmes, c'est le 22^e article de la Constitution. Non-seulement on y permet la liberté des cultes et de conscience, pour nous servir des termes mêmes de l'article, mais on promet appui et protection à cette liberté, et en outre aux ministres de ce qu'on appelle les cultes. Il n'est certes pas besoin de longs discours, nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement de quelle mortelle blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article. Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'épouse sainte et immaculée du Christ, l'Eglise hors laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques, on tolère et on favorise non-seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs (1).

Nous devons poursuivre, dit à son tour Grégoire XVI, encyclique *Mirari vos*, du 15 août 1832, une autre cause très-féconde de maux, savoir l'indifférentisme ou cette détestable opinion qui, par les artifices des méchants, s'est propagée partout, et qui soutient que le salut éternel peut être obtenu par une profession de foi quelconque, pourvu que les mœurs soient conformes à la règle du juste et de l'honnête. De cette source infecte de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes, qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile; quelques-uns répétant avec une extrême impudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. Mais, disait saint Augustin, qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur ?

III. — Condamnation de la liberté de la presse.

Notre étonnement et notre douleur n'ont pas été moindres, dit encore Pie VII à l'évêque de Troyes, quand nous avons lu le 23^e article de la Constitution, qui maintient et permet la liberté de la presse, liberté qui menace la foi et les mœurs des plus grands périls et d'une ruine certaine. Si quelqu'un pouvait en douter, l'expérience des temps passés suffirait seule pour le lui apprendre; c'est un fait pleinement constaté: cette liberté de la presse a été l'instrument principal qui a premièrement dépravé les mœurs des peuples, puis corrompu et renversé leur foi, enfin soulevé les séditions, les troubles, les révoltes. Ces malheureux résultats seraient encore actuellement à craindre, si, ce qu'à Dieu ne plaise, on accordait à chacun la liberté d'imprimer ce qu'il lui plairait (1).

(1) *Les Catholiques libéraux*, par M. l'abbé Jules Morel. — Pièce justificative

Tout frein étant ôté qui puisse retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, écrit Grégoire XVI, leur nature, inclinée au mal, tombe dans un précipice, et nous pouvons dire avec vérité que le puits de l'abîme est ouvert, ce puits d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcit le soleil, et sortir les sauterelles qui ravagèrent la terre. De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple, en un mot, le fléau le plus mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir de toute antiquité que les cités qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, leur gloire, ont péri de ce mal unique, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés.

Là se rapporte cette liberté funeste, et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie, pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d'ardeur. Nous sommes épouvanté, vénérables frères, en considérant de quelles doctrines ou plutôt de quelles erreurs monstrueuses nous sommes accablés, et en voyant qu'elles se propagent au loin et partout par une multitude de livres et par des écrits de toute sorte qui sont remplis de malice, et d'où il sort une malédiction qui, nous le déplorons, se repand sur la face de la terre. Il en est cependant, ô douleur ! qui se laissent entraîner à ce point d'impudence qu'ils soutiennent opiniâtrément que le déluge d'erreurs qui sort de là est assez bien compensé par un livre qui, au milieu de ce déchaînement de perversité, paraît pour défendre la religion et la vérité. Or, c'est indubitablement une chose criminelle et flétrie par tout droit que de laisser faire un mal certain et plus grand parce qu'il y a l'espoir d'en obtenir par suite quelque bien. Quel homme de bon sens dira qu'il faut laisser circuler librement les poisons, les vendre et transporter publiquement, les boire même, parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort (1).

Nous compléterons ces citations par les pressantes exhortations que Pie VII adressait encore à l'évêque de Troyes :

Comme nous ne saurions, sans trahir notre ministère, garder le silence dans un si grand péril de la foi et des âmes, nous avons voulu, vénérable frère, vous adresser cette lettre, à vous dont nous connaissons la foi et le courage sacerdotal, en ayant eu des preuves non équivoques, non-seulement afin qu'il soit bien constaté que nous réprouvons le plus énergiquement que possible les articles ci-dessus exposés, et tout ce qu'on viendrait à proposer de contraire à la religion catholique, mais encore afin que, vous concertant avec les autres évêques de France que vous jugerez à propos de vous adjoindre, et vous aidant de leurs conseils et de leur coopération, vous vous efforciez de conjurer le plus promptement possible les grands maux qui menacent l'Eglise en France, et de faire abolir ces lois, ces décrets et ces autres ordonnances du gouvernement qui subsistent encore, et dont nous n'avons cessé de nous plaindre, comme vous le savez, pendant les précédentes années.

(1) *Les catholiques libéraux*, *ibid.*

Allez donc trouver le roi ; faites-lui savoir la profonde affliction dont, après tant de calamités et de tribulations, auxquelles nous avons échappé, et au milieu de la joie générale, notre âme se trouve assaillie et accablée à cause des faits mentionnés. Représentez-lui quel coup funeste pour la religion catholique, quel péril pour les âmes, quelle ruine pour la foi seraient le résultat de son consentement aux articles de cette Constitution. Dites-le-lui de notre part : nous ne pouvons nous persuader qu'il veuille inaugurer son règne en faisant à la religion catholique une blessure si profonde et qui serait presque incurable. Dieu lui-même, aux mains de qui sont les droits de tous les royaumes, et qui vient de lui rendre le pouvoir, au grand contentement de tous les gens de bien, et surtout de notre cœur, exige certainement de lui qu'il fasse servir principalement cette puissance au soutien et à la splendeur de l'Église de Dieu. Nous espérons, nous avons la ferme confiance que, Dieu aidant, notre voix transmise par vous touchera son cœur, et que marchant sur les traces de ses prédécesseurs, à qui leur dévouement pour la religion catholique et la défense qu'ils en prirent tant de fois si généreusement ont valu de la part de ce Saint-Siège le titre de rois très-chrétiens, il prendra en main la cause de la foi catholique, comme c'est son devoir, comme tous les bons l'attendent de lui, comme nous le lui demandons nous-même avec les plus vives instances.

Déployez, vénérable frère, toutes vos forces, tout le zèle dont vous êtes animé pour la religion ; faites servir à cette grande et sainte cause l'ascendant que vos qualités vous ont acquis et l'éloquence qui vous distingue. Le Seigneur, nous n'en doutons pas, vous suggérera les paroles convenables, et, de notre côté, nous implorerons pour vous le secours d'en Haut. En attendant, nous vous donnons, avec toute l'effusion de notre cœur, à vous, et au troupeau confié à vos soins, la bénédiction apostolique (1).

Ces représentations ne furent point accueillies ; en conséquence, le serment à la Charte et aux lois du royaume devint l'objet d'une difficulté. Des négociations suivirent, et il fut expressément déclaré en 1817, par l'ambassadeur de Sa Majesté Louis XVIII près le Saint-Siège, que « ce serment ne saurait porter atteinte ni aux dogmes, ni aux lois de l'Église... et qu'il n'est relatif qu'à ce qui concerne l'ordre civil ; que tel est l'engagement que le roi a pris et qu'il doit maintenir ; que tel est celui que contractent ses sujets en prêtant serment, sans que jamais ils puissent être obligés, par cet acte, à rien qui soit contraire aux lois de Dieu et de l'Église (2). »

VI

En présence des documents que nous venons de citer, on se demande comment un catholique pouvait, en 1845, articuler l'adhésion

(1) *Les catholiques libéraux*, ibid.

(2) *Les catholiques libéraux*, page 104.

dix fois répétée aux principes de 89 que nous avons lue plus haut, l'articuler non-seulement pour son compte personnel, mais encore pour tous les catholiques français qui, à coup sûr, ne lui avaient donné aucun mandat. Que faut-il donc penser d'une pareille entreprise? Nous trouvons dans les lignes de M. l'abbé Dupanloup ces mots : « révolution religieuse. » Tout d'abord ils nous ont paru entachés d'exagération ; en y regardant de plus près, nous croyons en pénétrer le sens. Sans doute, au point de vue des adversaires de la liberté de l'Église, lesquels néanmoins, à l'époque précitée, ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à l'excellence et aux avantages de la foi catholique et semblaient opérer un mouvement de retour, ce mouvement ne saurait être qualifié de révolution religieuse ; mais, au point de vue des catholiques qui désertaient le terrain des enseignements consignés dans les lettres apostoliques, c'est autre chose : révolution est assurément le mot propre. Or, encore une fois, que faut-il penser d'une pareille entreprise? Nous laissons au lecteur le soin de répondre.

VII

Dans le paragraphe ci-dessus, nous disons que M. l'abbé Dupanloup était absolument sans mandat pour faire au libéralisme des concessions, et, nonobstant, il s'exprimait ainsi :

Aujourd'hui, chose nouvelle et heureuse! la paix peut se faire. Ces libertés, si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres. Forts de nos convictions, inébranlables dans l'amour de la vérité catholique, nous demeurons, dans le fond de nos âmes, immuables comme l'Église au milieu des agitations humaines; mais aussi charitables et éclairés comme elle, nous ne repoussons pas, en les réclamant pour nous, une tolérance sincère des hommes qui s'égarent, une discussion large et généreuse des opinions honnêtes. Nous combattons sans doute, mais nous tendons toujours une main fraternelle à nos adversaires; en un mot, nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la Révolution française.... nous tendons au vrai but, au grand but des esprits honnêtes, des grands esprits de l'Assemblée constituante... comme auxiliaires ou comme vaincus, nous venons à vous, nous et tout ce qui marche avec nous. Achevez votre conquête en nous acceptant.

Qu'on veuille bien remarquer la structure des phrases, l'art trop habile avec lequel l'ondoyant écrivain donne à entendre que les

idées de 80 constituent des opinions honnêtes encore en discussion, que cette discussion, lisez *la conclusion*, doit être large et généreuse ; que, en s'attachant à l'esprit de la Révolution, on demeure fidèle à l'esprit de l'Eglise ; enfin que les catholiques, et tout ce qui marche avec eux, c'est-à-dire toute la hiérarchie jusqu'au Pontife romain lui-même, passent résolument dans le camp des grands esprits.

Or, en 1852, au sujet de l'immixtion de l'*Univers* dans la controverse touchant les classiques, Mgr Dupanloup écrivait ce qui suit :

C'est précisément parce que cette entreprise est venue de la part de journalistes, qui se donnent témérairement la mission d'enseigner dans l'Eglise ; pour lesquels ce n'est pas assez de s'appeler catholiques, mais qui semblent dire chaque jour : Les catholiques, c'est nous ! C'est pour cela précisément que nous avons vu, dans cette entreprise, un très-grand péril, à cause de cette raison profonde, proclamée par tous les siècles chrétiens, que l'Eglise a beaucoup moins à craindre de ceux qui l'attaquent au dehors, que de ceux qui, sans caractère et sans mission, prétendent la gouverner au dedans. Et ici, ni le zèle, ni le talent, ni le dévouement même ne peuvent rien autoriser ; car c'est un autre grand principe chrétien que, dans la défense de la vérité et dans la direction des choses religieuses, tout ce qui se fait contrairement à l'ordre hiérarchique établi par Jésus-Christ, contrairement aux rapports naturels et à la subordination légitime des diverses parties de l'Eglise, tout cela, quelque apparence de bien qu'il puisse avoir, finit toujours par aboutir à mal. Les avantages qui sembleraient, sous quelques rapports, en résulter, peuvent faire illusion aux esprits superficiels ; mais les graves et terribles leçons de l'histoire ecclésiastique sont là pour prouver que les résultats, en définitive, sont funestes.

Admirablement dit ! toutes réserves faites quant à la réalité du grief imputé à l'*Univers* ; que M. l'abbé Dupanloup, vicaire général de Paris, courbe la tête sous la mercuriale de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, avec d'autant plus d'humilité que la question des classiques n'est rien à côté de la question majeure des maximes de 89 !

VIII

En regard de l'acte considérable posé par M. l'abbé Dupanloup en 1845, nous ne pouvions placer que les textes des lettres apostoliques antérieures à cette date ; mais, nouvelle édition ayant été donnée, en 1861, du livre de la *Pacification religieuse* (1), sans au-

(1) *Œuvres complètes* de Mgr Dupanloup, t. VI.

cune modification des passages par nous cités, il est indispensable de constater que les maximes de 89 sont directement atteintes par les allocutions de S. S. Pie IX : *Nemo vestrum*, 26 juillet 1855 ; *Acerbissimum*, 27 septembre 1852 ; *Nunquam fore*, 5 décembre 1856 ; et *Jamdudum cernimus*, 18 mars 1861. Dans ces quatre allocutions ont été condamnées les propositions suivantes, qui figurent au *Syllabus* dans le paragraphe dixième et sous le titre :

Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

LXXVII. — A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de toutes les autres.

LXXVIII. — Aussi, c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

LXXIX. — Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'indifférentisme.

LXXX. — Le Pontife romain peut et doit transiger et se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

Il est de la dernière évidence que ces quatre propositions contiennent la substance des maximes de 89 touchant la liberté et l'égalité des cultes, la liberté des opinions et de la presse, et la valeur prétendue des idées modernes. Or, nonobstant ces enseignements multipliés du Saint-Siège, Mgr Dupanloup a maintenu, dans son ouvrage, les pages que nous connaissons.

IX

Sous la date du 30 juillet 1845, Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné écrire à M. l'abbé Dupanloup la lettre suivante :

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. C'est très-volontiers que nous avons reçu votre lettre, dictée par un sentiment profond de déférence et de vénération pour nous, par laquelle, cher fils, vous avez voulu nous faire présent d'un ouvrage, composé par vous en français, et imprimé cette année à Paris, lequel a pour titre : *De la Pacification religieuse*. Quoique les très-graves et constantes sollicitudes de notre pontificat suprême nous aient empêché, jusqu'à ce jour, de lire l'ouvrage en entier ; néanmoins, dans les pages que nous avons parcourues, nous avons trouvé des preuves assez nombreuses de votre religion, vérité, doctrine, et de votre érudition.

C'est pourquoi nous louons grandement dans le Seigneur votre zèle, digne tout à fait d'un ecclésiastique, à défendre l'Eglise catholique et sa liberté. En même temps nous vous offrons les remerciements voulus pour l'hommage du livre, et, en témoignage de notre paternel amour pour vous, cher fils, nous vous accordons de toute l'affection de notre cœur, avec nos souhaits de toute véritable félicité, la bénédiction apostolique. Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 30 juillet 1845, de notre Pontificat l'an quinzisième.

L'encouragement était flatteur, mais on se tromperait considérablement si l'on voyait dans cette lettre une approbation des passages que nous avons relevés plus haut. C'est surtout quand il s'agit des lettres pontificales qu'il faut lire attentivement et peser tous les termes. Il se peut que, dans les pages parcourues, le Pontife ne soit pas tombé sur nos textes, et y fût-il tombé, le correctif inséré dans la teneur suffirait pour mettre à couvert sa responsabilité. Même en l'absence de tout correctif, une lettre privée, dictée par la courtoisie, ne saurait neutraliser l'importance et l'effet des condamnations solennelles encourues par les doctrines de 89. D'autant plus que, en fait, Grégoire XVI se borne à louer la religion, la piété, la doctrine et l'érudition de l'auteur, ainsi que son zèle pour la liberté de l'Eglise, sans rien dire de ses concessions. Néanmoins, l'auteur ne manqua pas de compter sur l'inattention de ses lecteurs et de se prévaloir de la lettre pontificale comme d'une recommandation puissante en faveur du livre et de tout son contenu.

X

Les pages de *la Pacification religieuse* sont un programme à la réalisation duquel l'auteur promet publiquement de travailler parmi les catholiques, autrement il n'eût rien fait. En même temps, et par la force des choses, M. l'abbé Dupanloup se constitue chef de parti. Les adhérents étaient prêts, nombreux et d'autant plus dociles que les idées nouvelles mises en circulation par un homme éminent venaient enfin résoudre pour eux le cas de conscience de tous les jours, diminuer l'épouvantail de la Révolution et leur permettre d'entrer en communion avec les libéraux modérés. Cependant, la direction et le maintien du parti restaient une œuvre ardue, M. Dupanloup ne l'ignorait pas. Il sentit le besoin d'agir sur l'opinion catholique d'une manière sûre et constante; il fallait que les journaux et les écrits qui réclamaient la liberté d'enseignement suivissent la voie

indiquée par la *Pacification religieuse*, sans omettre les concessions faites aux maximes de 89. La plupart des feuilles dites catholiques emboîtèrent le pas; l'*Univers* seul garda son indépendance, tant sur le point même de la liberté d'enseignement et sur ce qu'elle devait être pour les catholiques, que sur le chef majeur des immortels principes. Il manifesta plus que des réserves, et la rédaction, prise dans son ensemble, continua son opposition, basée sur les besoins et les enseignements de l'Église. M. l'abbé Dupanloup mesura sur le champ la grandeur de l'obstacle, et Grégoire XVI vivait encore que l'ardent polémiste ne craignit pas de solliciter près de Sa Sainteté la suppression de l'*Univers* (1). Dans la suite on eut recours plus d'une fois au même procédé, toujours inutilement.

XI

Le mieux était encore d'avoir un journal à soi. Or, en ces jours-là, l'*Ami de la Religion* se mourait de vieillesse et aussi de l'oubli de ses anciens abonnés. L'attitude brillante et plus accentuée de l'*Univers* rencontrait parmi les catholiques de vives sympathies au détriment des feuilles qui, pendant longtemps, avaient joui de la faveur du clergé. M. l'abbé Dupanloup, peut-être, eût préféré fonder une feuille nouvelle, mais l'insuccès récent de l'*Union catholique* qui, finalement, s'était fondue dans l'*Univers*, lui donnait une leçon qu'il eût été dangereux de dédaigner. Il souhaite un instant de pénétrer lui-même dans cette rédaction si justement estimée; ses désirs ne furent point accueillis. L'*Ami de la Religion* se trouvant sous sa main, M. Dupanloup s'en contenta (2). Voici des extraits du manifeste qui parut en tête du numéro du 17 octobre 1848 :

L'Ami de la Religion, cet ancien journal du clergé et des familles chrétiennes, ce recueil périodique et fidèle des annales ecclésiastiques, qui a rendu pendant plus de trente années des services si sûrs à l'Église, vient de faire appel à une nouvelle direction. Au milieu des périls du présent et des menaces de l'avenir, quelques prêtres, quelques catholiques zélés se sont réunis pour constituer et soutenir cette direction nouvelle. C'était une œuvre de dévouement, ils l'ont acceptée sans hésitation...

Leurs noms sont depuis longtemps prononcés avec reconnaissance par les catholiques : nommer MM. de Ravignan, de Montalembert, de Falloux, de Champagny, c'est nommer les plus vaillants champions de l'Église

(1) *Rome durant le Concile*, par M. Louis Veuillot, tome II, page 159.

(2) Voir dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1875, des détails sur l'en-tre-de M. Dupanloup dans le journalisme et sur l'acquisition de l'*Ami de la religion*.

dans nos dernières luttes, et celui qui écrit ces lignes est honoré plus qu'il ne faut en se trouvant associé à de tels hommes. A côté d'eux, *l'Ami de la Religion* aime encore à nommer M. l'abbé de Valroger, M. l'abbé Chassay, MM. de Riancey et Romain-Cornut; M. Henri de Riancey, comme rédacteur en chef de la partie religieuse et politique, et M. Romain-Cornut, comme rédacteur en chef de la partie philosophique, critique et littéraire...

Assurément, nous rendons un profond et sympathique hommage à ceux de nos amis qui, depuis longtemps déjà, descendent chaque matin dans la lice pour défendre les intérêts de l'Eglise; nous proclamons avec joie notre admiration pour cette infatigable vaillance d'esprit, pour ce courage de cœur sans cesse renaissant qu'ils déploient chaque jour dans des luttes sans relâche (1). Mais nous croyons utile, en combattant avec eux et comme eux, de demeurer à un autre rang et dans un autre ordre... sous le même drapeau, à chacun ses armes...

Ce manifeste est signé de M. Dupanloup seul. *L'Univers* s'empressa de souhaiter à *l'Ami* rameuni mille prospérités, dont acte fut donné dans le numéro du 19 octobre.

L'Univers annonce ce matin la nouvelle direction de *l'Ami de la Religion*, dans des termes d'une bienveillance et d'une cordialité dont nous nous empressons de lui exprimer notre sympathique reconnaissance. C'est, en effet, en unissant les communs efforts de notre désintéressement et de notre courage, que nous donnerons tous à notre action une influence digne des intérêts supérieurs pour lesquels nous combattons...

On vit bientôt, comme l'avait déclaré le manifeste, que les armes n'étaient pas les mêmes. Dès le numéro du 1^{er} novembre, dans un article intitulé : *De la Situation politique de l'Europe*, on parle du faux libéralisme, ce qui donne à penser qu'il y en a un vrai. Effectivement, nous trouvons ce passage significatif :

Certes, nous ne faisons pas aux promoteurs et loyaux champions du mouvement libéral en Europe l'injure de les confondre avec les radicaux. Nous savons distinguer parmi eux; nous y saluons des esprits convaincus et des cœurs généreux. Mais nous ne saurions déplorer assez la triste connivence qui en associe un trop grand nombre à des actes dont ils ne sont pas les auteurs directs, mais dont ils porteront devant l'avenir la redoutable complicité. Et nous disons ces choses avec d'autant plus de regrets et de douleur que, si le parti libéral avait voulu être vraiment digne de son nom et accepter franchement et sans restrictions sa devise et ses doctrines, il avait un rôle magnifique à jouer et des destinées incomparables à accomplir.

Evidemment, l'ère de la liberté, des sages réformes et des légitimes concessions était venue pour le monde européen. Les antiques traditions du

(1) Compliment à l'adresse de *l'Univers*.

pouvoir absolu n'étaient plus en harmonie avec les exigences et les besoins de la société... Il faut le reconnaître, les peuples attendaient une légitime émancipation... Que les gouvernements eussent compris plus tôt les nécessités des temps; que les représentants des idées constitutionnelles eussent compté sur la force des vœux populaires plus que sur les hasards de l'insurrection, et l'Europe pouvait donner le spectacle auguste dont Rome a été le théâtre aux premiers et glorieux jours de l'avènement de Pie IX, à savoir l'accord unanime des sujets et des princes, resserrant leurs liens par de pacifiques révolutions, renouant une alliance nouvelle entre l'ordre et la liberté, retrem pant le pouvoir et ennoblissant l'obéissance ! Nous savons bien qu'il n'en a pas été ainsi...

Tout le nouvel *Ami de la Religion* est dans ces lignes, esprit et tactique, quoique principalement l'auteur de l'article ait en vue les mouvements révolutionnaires de 1848, il est évident que tout ce qu'il dit à la gloire du parti libéral, de sa devise et de ses doctrines, de son rôle magnifique, de ses destinées incomparables, profite directement à 89, dont 1830 et 1848 ne sont que l'application et le prolongement. Comme dans les pages de la *Pacification*, on recommande ici à la confiance et à l'admiration des lecteurs, non pas simplement l'hypothèse mais bien la thèse pure du libéralisme, avec son cortège obligé des erreurs et banalités connues touchant le pouvoir absolu, touchant l'ère de la liberté et de l'émancipation, touchant les prétendus besoins de la société, la nécessité des temps. De plus, et ce détail, qu'on ne l'oublie pas, fait partie du système, le nom du grand Pape, qui gouverne si vaillamment la sainte Eglise, au milieu de tant d'orages déchaînés, est adroitement invoqué, comme s'il y avait similitude entre les libertés octroyées par Pie IX à ses sujets et les institutions menteuses, issues de 89. L'article dont il s'agit n'est pas signé, mais nous trouverons en son lieu le même rapprochement sous la plume de Mgr Dupanloup. Pour agir efficacement sur l'opinion catholique, il fallait avant tout se montrer l'ami de la Papauté, et pour munir le libéralisme d'un passeport nécessaire, il fallait affirmer que le Saint-Siège n'est pas hostile aux idées modernes, et d'autant moins hostile que les catholiques libéraux défendent sa cause avec plus d'intelligence ; tous ces points, Mgr Dupanloup ne les a jamais perdus de vue, ses écrits en font foi.

Le prélat a déployé des efforts surhumains pour soutenir l'*Ami de la Religion*. Il était incessamment occupé du soin de chercher des écrivains capables et en même temps suffisamment souples pour renouveler et consolider la rédaction. A peine installé sur le siège épiscopal d'Orléans, parmi tous les objets qui provoquaient son attention, il suivait encore le journal dans toutes les phases et crises qu'il avait

à traverser. La question d'argent ne fut pas la moins sérieuse. Tout d'abord, eu égard aux premiers succès, l'avenir parut assuré, mais les nouveaux abonnés ne tardèrent pas à disparaître, de là, des besoins sans cesse renaissants. On demanda des subsides aux évêques qui eux-mêmes se lassèrent. On sollicita des souscriptions à domicile, notamment dans le diocèse d'Orléans.

En avril 1859, au moment même de la guerre d'Italie, la direction fit une tentative héroïque. Outre l'édition in-8°, elle en publia une autre, format des grands journaux ; on voulait ainsi pénétrer dans la publicité quotidienne et s'y faire une place, à côté de l'*Univers* pour lui disputer la sienne. L'*Ami de la Religion*, grand format, descendit, pour attirer des abonnés, à des concessions que son titre seul lui interdisait. Il publia principalement un feuilleton où il osa soutenir que, de nos jours, le théâtre s'améliorait au point de vue des mœurs ; contre-vérité tellement choquante, qu'il n'est pas nécessaire de la réfuter. Par suite, la feuille annonça régulièrement les spectacles donnés sur trois théâtres de Paris, savoir le Théâtre-Français, l'Odéon et un autre. L'*Ami de la Religion* s'était donc sécularisé, son libéralisme l'avait conduit là ; malgré tout, il fallut mourir, non pas pourtant faute de quoi vivre, dit M. Louis Veillot. « Ce pauvre *Ami de la Religion*, ajouta-t-il, est mal mort, dans un anti-chambre de ministre (1). » Ce fut en 1862.

XII

Le grand, l'unique obstacle qui se dressait devant l'*Ami de la Religion*, la feuille dont l'existence gênait son développement, c'était l'*Univers*. La bonne harmonie régna jusqu'en 1850, jusqu'au moment où fut discutée à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la liberté de l'enseignement primaire et secondaire. En 1849, Mgr Dupanloup nommé évêque d'Orléans, fit à M. Louis Veillot, l'honneur de le choisir pour un des témoins à entendre par le nonce apostolique, lors des informations. M. Louis Veillot, né à Boynes, diocèse d'Orléans, comparut en effet pour répondre aux questions concernant le lieu. Cette politesse faite ainsi et acceptée ne changea rien aux positions respectivement prises ; aussi dès les premiers mois de 1850, à Orléans même, Mgr Dupanloup prépara la machine de

(1) Rome pendant le Concile, tome II, page 27.

guerre qui, selon lui, devait porter la ruine dans cette Carthage dont l'anéantissement lui semblait indispensable.

En effet, le prélat, à l'époque susindiquée, témoigna le désir de posséder une collection de l'*Univers*. D'après l'énoncé, M. l'abbé Gaduel vicaire général, en avait besoin pour faire des recherches. On trouva une série, allant du 1^{er} janvier 1845 au 1^{er} janvier 1850; cette série fut incontinent remise à l'ecclésiastique désigné. Peu de temps après, elle passa aux mains d'un des familiers de l'évêché d'Orléans, M. l'abbé Debeauvais, alors curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, lequel obtint du propriétaire la permission d'emporter la collection à Paris, où elle resta dix-huit mois. Quel besoin M. l'abbé Gaduel et ensuite M. l'abbé Debeauvais avaient-ils de cette collection ? quel usage voulaient-ils en faire ? Recueillir, comme on le verra plus tard, les éléments d'un réquisitoire formidable contre l'*Univers*.

XIII

L'exécution fut néanmoins ajournée. La publication d'un ouvrage intitulé : *Le Ver rongeur des Sociétés modernes*, par M. l'abbé Gaume, vicaire général de Nevers, et la controverse qui s'en suivit, vinrent apporter des ressources inattendues. Il s'agissait des livres classiques; M. l'abbé Gaume signalait les graves inconvénients résultant, au point de vue de l'éducation chrétienne, de l'emploi à peu près exclusif, dans les établissements d'enseignement secondaire, même dirigés par le clergé, des auteurs païens. Sans doute il n'en demandait pas l'expulsion, mais il émettait le vœu que ces auteurs, convenablement expurgés ou choisis, ne fussent admis que dans les cours d'humanités et concurremment avec les auteurs chrétiens, ceux-ci devant servir seuls dans les classes dites de grammaire. Les idées de M. l'abbé Gaume reçurent aussitôt les suffrages les plus honorables, ceux de Son Eminence le cardinal Gousset, archevêque de Reims, de Mgr Parisi, évêque d'Arras et d'autres appréciateurs non moins compétents. L'*Univers* s'en fit l'écho et il n'hésita point, pour son compte, à manifester des tendances semblables; il déclara nettement servir en cela les intérêts de l'Eglise, inséparables de ceux des âmes. Il rencontra des adversaires, mais aucun ne se montra plus ouvertement son contradicteur que Mgr Dupanloup. C'est que, à côté et au-dessus de la question des classiques, il y avait le fait de l'influence de l'*Univers*, sa participation aux controverses religieuses ou

politiques de chaque jour, sa polémique vive et entraînant, surtout son opposition décidée aux concessions et transactions incessamment prônées par le libéralisme. Cet objectif supérieur captivait toute l'attention du prélat.

Mgr l'évêque d'Orléans publia d'abord une lettre adressée aux supérieurs, directeurs et professeurs de ses petits séminaires sur l'emploi des auteurs profanes grecs et latins dans l'enseignement classique. Cette lettre ne porte aucune date, mais elle est de la fin d'avril ou des premiers jours de mai 1852. Elle est consacrée à la défense du système reçu, et par conséquent elle combat très-vivement les innovations proposées. L'*Univers*, sans avoir suffisamment égard au caractère de cette lettre, qui était un acte d'administration épiscopale, en entreprit l'examen et la discussion. Mgr Dupanloup répondit par un mandement du 30 mai qui se terminait par le dispositif suivant :

Art. 1^{er}. Nous protestons, autant qu'il est en nous, contre les témérités, agressions et usurpations de certains journaux religieux, principalement du journal l'*Univers*, en ce qui touche les choses de la religion, les affaires de l'Eglise et l'autorité des évêques (1).

Art. 2. Nous défendons à tous les supérieurs, directeurs et professeurs de nos séminaires diocésains, de s'abonner au journal l'*Univers* et leur enjoignons de cesser, dès ce jour, la continuation des abonnements déjà faits.

Indépendamment de cette espèce de condamnation publique, qui fut, communiquée le lendemain à tout le clergé du diocèse, Mgr Dupanloup fit parvenir à ses vénérables collègues une déclaration comprenant quatre articles et il les pria d'y apposer leur signature. En voici la teneur :

Les archevêques et évêques soussignés ;

Considérant qu'il importe de faire cesser les bruits qu'on affecte de répandre dans le public, au sujet de prétendues divisions qui existent entre les évêques, sur des questions importantes touchant à l'autorité de leur saint ministère et à l'enseignement des lettres dans les écoles chrétiennes ;

Déclarons les points suivants :

I. — Que les actes épiscopaux ne sont en aucune façon justiciables des journaux, mais seulement du Saint-Siège et de l'épiscopat.

II. — Que l'emploi, dans les écoles secondaires, des classiques anciens, convenablement choisis, soigneusement expurgés et chrétiennement expliqués, n'est ni mauvais ni dangereux, et que prétendre le contraire ce

(1) Dans le corps du mandement l'*Univers* et le *Messenger du Midi* sont seuls incriminés.

serait condamner la pratique constante de tous les évêques et des plus saintes congrégations religieuses, puisqu'il est de notoriété publique que, jusqu'à ce temps, tous les évêques et toutes les congrégations enseignantes ont admis les anciens classiques grecs ou latins dans leurs écoles.

III. — Que l'emploi de ces classiques anciens ne doit pas toutefois être exclusif, mais qu'il est utile d'y joindre, dans la mesure convenable, comme on le fait généralement dans toutes les maisons d'éducation dirigées par le clergé, l'étude et l'explication des auteurs chrétiens.

IV. — Que c'est aux évêques seuls qu'il appartient, chacun dans leur diocèse respectif, et sans que nuls écrivains ou journalistes aient à cet égard aucun contrôle à exercer, de déterminer dans quelle mesure les auteurs, soit païens, soit chrétiens, doivent être employés dans leurs petits séminaires et dans les écoles secondaires confiées à la direction du clergé diocésain (1).

Le texte qui précède, si nous comprenons bien les documents insérés par M. Louis Veillot dans les *Mélanges* (2), est le texte proposé par Mgr Dupanloup et non le texte définitif. Il résulte, en effet, des explications données par ce prélat et par Mgr l'évêque de Montauban, que moins de trente-sept évêques approuvèrent le projet dans sa forme et teneur, que six et quelques autres ne donnèrent leur adhésion que moyennant des modifications, que ces modifications ne furent pas communiquées à tous les premiers signataires (3). D'autre part trente-sept évêques repoussèrent la déclaration, de telle sorte que l'acte qui, dans la pensée de son auteur, devait être une preuve de l'accord existant entre les évêques, devint au contraire un témoignage irrécusable de la divergence de leurs opinions.

Selon la vérité, et en prenant les quatre articles en eux-mêmes, sauf quelques réserves à faire sur l'affirmation trop absolue touchant l'emploi des auteurs païens dans tous les temps, par tous les évêques et toutes les congrégations enseignantes, un désaccord était impossible. La rédaction de l'*Univers*, M. Louis Veillot en tête, eût signé des deux mains. Mais les évêques opposants discernèrent le but qu'on voulait atteindre et d'autant plus clairement que le promoteur de la déclaration leur avait écrit les lignes suivantes, savoir que « après les signatures obtenues et les lettres reçues qui en promettaient de nouvelles, la majorité était assurée, et que ne pas signer, ce serait produire la division que l'on craignait, et empêcher l'unanimité qu'on désirait. » Ce but, c'était la destruction de l'*Univers* ; car, en présence d'un acte d'improbation émané de la majorité des évêques, surtout

(1) *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, par M. Louis Veillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, seconde série, tome 1^{er}, page 498.

(2) Seconde série, tome 1^{er}.

(3) *Mélanges, etc.*, seconde série, tome 1^{er}, page 535.

de l'unanimité, et rendu public, l'*Univers* n'aurait eu qu'un parti à prendre, se retirer.

Sur ce point, plusieurs évêques opposants ne craignirent pas de s'expliquer. Son Ém. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, répondant aux consultations de ses collègues, après avoir signalé ce que le mode adopté par Mgr Dupanloup offrait d'insolite et de périlleux, terminait ainsi sa lettre du 30 juin 1852.

Je finirai, Monseigneur, en vous soumettant une pensée, qui est peut-être fautive, mais que je ne crois point téméraire. La polémique sur l'usage des classiques n'est plus qu'un prétexte pour plusieurs des adversaires de l'*Univers*. On veut faire tomber ce journal, parce qu'il est tout à la fois plus fort que la plupart des autres journaux religieux, et plus zélé pour les doctrines romaines, travaillant à resserrer de plus en plus les liens qui unissent les Eglises de France à l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises (1).

Mgr l'évêque de Gap écrivait de son côté à Mgr Dupanloup la lettre suivante, publiée par le *Veu national* de Grenoble, en juillet 1852 ;

Monseigneur, je crois en Dieu, créateur de l'univers, mais je ne erois pas à la bonne foi de ceux qui veulent détruire l'*Univers*. Je crois en Jésus-Christ, qui a établi son Eglise avec les docteurs chrétiens, et non avec les doctes du paganisme. Je crois au Saint-Esprit, qui a parlé par les prophètes, et non par les sybilles. Je crois à la communion des saints, mais je ne veux pas être de celle de la *Gazette*, du *Siècle*, des *Débats*, de la *Presse* et du *Charivari*. Je crois à la résurrection des morts, mais je crains beaucoup celle des gallicans et des parlementaires. Je erois à la vie éternelle, mais je ne veux pas de celle des Champs-Élysées, quelque belle que la fassent les poètes païens. C'est-à-dire, Monseigneur, que je suis pour l'adoption des auteurs chrétiens dans une juste proportion, sans renoncer aux chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, soigneusement expurgés de ce qu'ils ont, trop souvent, de contraire aux bonnes mœurs et à la foi catholique (2).

Il n'est pas inutile d'ajouter que les journaux au service de l'évêché d'Orléans, notamment l'*Ami de la Religion*, la *Gazette de France*, le *Correspondant*, ne manquaient pas de publier les lettres d'adhésion envoyées à Mgr Dupanloup, et de laisser de côté toutes celles qui étaient favorables à l'*Univers*.

En dépit de tant d'efforts, qu'il eût été mille fois préférable de dépenser à l'avantage réel de la sainte Eglise, à l'exaltation de la

(1) *Mélanges, etc.*, seconde série, tome I^{er}, page 503.

(2) *Ibid.*, p. 532.

foi, à la restauration plus rapide de l'unité liturgique et des saines doctrines et pratiques en matière de droit canon, de tant d'autres objets qui doivent incessamment attirer la sollicitude épiscopale, le plan primitif de Mgr l'évêque d'Orléans dut être abandonné, savoir : la mise au jour de la Déclaration. Point d'unanimité, pas même de majorité, d'après la supputation de Mgr Doney, évêque de Montauban; en outre, plusieurs signataires avaient expressément demandé la non-publicité. Il fallut se contenter de donner communication à M. Louis Veillot de la Déclaration telle quelle, ce qui eut lieu par les soins de M. l'abbé Place, un des vicaires généraux d'Orléans (1), dans la première quinzaine de juillet. En un mot, ce fut un coup manqué.

En pareille occurrence, la modération s'imposait. Aussi, lisons-nous, dans une circulaire de Mgr d'Orléans à ses vénérables collègues, ce qui suit :

Plusieurs de nos vénérables collègues ayant exprimé le désir que la Déclaration ne fût pas publiée dans les journaux, je me suis empressé d'accéder à ce désir, que j'avais déjà formé et exprimé moi-même, m'étant d'ailleurs rendu certain que ce sentiment était agréé par ceux de nos éminents collègues qui avaient eu le plus de part à la direction de cette affaire, et aussi bien convaincus que moi qu'un tel ménagement ne diminuait en rien ni pour le présent ni pour l'avenir la force véritable de l'acte que nous avons fait. J'ose donc vous prier, Monseigneur, de ne lui donner aucune autre publicité, et de vouloir bien considérer comme confidentielle la lettre du 6, que j'ai eu l'honneur de vous adresser (2).

On est surpris que, dans cette note, Mgr Dupanloup cherche à faire peser la responsabilité de la direction sur quelques-uns de ses éminents collègues. Indépendamment des preuves qui ressortent de toute part, la dernière phrase de la note ci-dessus, qui renferme une espèce de contre-ordre, suffit pour montrer où était la vraie, l'unique direction. D'autre part, le prélat réservait l'avenir, c'est-à-dire qu'il ne désarmait pas. Une autre note, signée de lui, au château de la Combe, près Grenoble, le 3 août, et insérée dans *l'Ami de la Religion*, confirme cette appréciation. En voici un passage :

Un journal annonce que la déclaration épiscopale relative au journalisme et aux classiques ne tardera pas à paraître. Ce journal a été sans doute mal informé. La déclaration, les noms des vénérables signataires,

(1) Aujourd'hui évêque de Marseille.

(2) *Mélanges, etc.*, seconde série, tome I^{er}, page 534.

ainsi que la plupart des lettres écrites au sujet de cette affaire, n'ont et ne peuvent avoir, jusqu'à ce jour, qu'un caractère confidentiel. Ce qu'on publierait serait nécessairement inexact et incomplet. Des noms qui devraient s'y trouver ne s'y trouveraient pas ; il y aurait tel nom qui ne devrait pas être considéré comme signataire d'une déclaration *rendue publique*, et la publication d'un très-grand nombre de lettres et adhésions importantes est matériellement impossible, puisqu'elles sont en ma seule possession (1)...

Mgr Dupanloup termine en exaltant l'accord unanime de l'évêque, tirade oratoire d'autant plus étrange que dans l'espèce la division éclatait plus visiblement. Au fond, sans doute, et sur les quatre articles pris en eux-mêmes, toute divergence, nous le répétons, était impossible. A ce point de vue, enfoncer une porte ouverte, pour parler familièrement, tel avait été tout le mérite de celui qui se posait en vainqueur. Mais le véritable objectif étant le grand journal catholique, dont il s'agissait de miner l'influence et l'existence ; parler d'unanimité, même de majorité, c'était évidemment donner le change à l'opinion. Au surplus, voici le paragraphe :

L'éclat d'une plus grande publicité n'est pas nécessaire ici pour apprendre au monde qu'il y a un terrain de ferme doctrine, de sagesse sobre et d'autorité supérieure, en dehors et au-dessus de toutes les nuances possibles des opinions libres, sur lequel l'épiscopat se rencontre toujours, et, profondément et inviolablement uni à son chef suprême, ne peut jamais être divisé. C'est contre quoi les esprits méchants et emportés ne pourront jamais prévaloir ; c'est sur quoi les chrétiens catholiques ne pourront jamais essayer de donner le change ou de jeter des nuages, sans se rendre coupables des plus déplorables illusions, responsables peut-être des plus grands maux, et sans blesser profondément le cœur de Celui qui déteste et maudit la discorde entre les frères... Pour nous, nous ne cessons d'élever avec confiance nos mains et les vœux de notre cœur vers le Prince de la paix pour le supplier de maintenir toujours entière en l'Eglise, qui est son royaume sur la terre, cette pacifique et touchante unanimité, qui la fait belle autant que forte, et qui, dans ces temps de trouble et de confusion, sera plus que jamais notre gloire singulière en même temps que la leçon du monde. Malheur à ceux qui diminueraient cette divine et si nécessaire unanimité (2) !

Il est difficile, en lisant cette page, de ne pas songer au concile œcuménique du Vatican et à certains actes et faits qui s'y rattachent. On se demande pourquoi l'abondant écrivain ne s'est pas souvenu alors de ses propres principes.

(1) *Mélanges, etc.*, seconde série, tome I^{er}, page 547.

(2) *Ibid.*

Selon nous, l'apaisement annoncé était une simple suspension d'armes, durant laquelle la déclaration, avec pièces à l'appui, a dû être transmise à Rome pour nourrir et grossir le dossier de l'*Univers*, commencé sous le pontificat de Grégoire XVI, par les soins de l'auteur de la *Pacification religieuse*. Pour savoir ce qu'en ont pensé les hommes considérables qui entourent le Saint-Siège, et, sans nul doute le Pape lui-même, il faut lire la réponse, en date du 30 juillet, adressée à Son Em. le cardinal Gousset par Son Em. le cardinal Antonelli. Nous citerons seulement le passage essentiel :

Sans avoir aucune intention de censurer qui que ce soit, il faut bien remarquer, dans l'intérêt de la vérité, qu'il y a un point de la plus grave importance pour les évêques et que Votre Eminence a signalé fort à propos : c'est la nécessité de conformer aux règles et coutumes établies par l'Eglise la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal ; sans quoi on court un trop grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même dans les démarches par lesquelles on pourrait quelquefois chercher ardemment à l'établir. La force de cette observation fondamentale, et des autres que Votre Eminence a si bien appliquées au cas présent, fait pressentir l'influence qu'elle a dû avoir pour arrêter la marche d'une affaire aussi grave du côté des parties qui y étaient intéressées que grosse de conséquences déplorables, par suite de la manière dont elle avait été engagée.

Maintenant, grâce au parti prudent auquel s'est décidé le personnage qui avait le principal rôle dans cette discussion, il semble qu'il y a lieu de la considérer comme assoupie et que, dès lors, l'intervention suprême dont parlait Votre Eminence, à la fin de la lettre dont elle a bien voulu m'honorer, a cessé d'être nécessaire. En applaudissant hautement à l'intérêt que Votre Eminence a attaché à cette affaire et qu'elle a fait servir, avec un zèle et une sagesse admirables, à atteindre un but pleinement conforme aux vues du Saint-Siège, je suis heureux de lui offrir (1). . .

XIV

Au commencement de l'année 1853, M. l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, fit paraître dans l'*Ami de la religion* une suite d'articles sur ou plutôt contre un ouvrage de Donoso Cortès, le célèbre publiciste espagnol, intitulé *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme* ; ce livre faisait partie de la *Bibliothèque nouvelle* publiée et dirigée par M. Louis Veuillot. Ces articles excitèrent la verve du rédacteur en chef de l'*Univers* qui, pour répondre

(1) *Mélanges*, seconde série, tome I^{er}, page 350.

aux critiques venues de l'évêché d'Orléans, choisit, il faut en convenir, une de ses meilleures plumes. Les amis des lettres françaises liront toujours avec délices les pages heureusement conservées dans les *Mélanges*, 2^e série, tome I^{er}. Néanmoins elles provoquèrent un résultat inattendu. M. l'abbé Gaduel se considéra comme personnellement attaqué, offensé, lui et la théologie. Il déféra donc à l'autorité de Mgr Sibour, archevêque de Paris, un certain nombre de numéros de l'*Univers* comme injurieux, diffamatoires et scandaleux. La plainte est du 10 février 1853. Quatre ou cinq jours après, Mgr l'archevêque de Paris, se fondant sur des motifs empruntés partie à la lettre de M. l'abbé Gaduel, partie à sa correspondance avec plusieurs évêques, défendit aux prêtres du diocèse de lire l'*Univers* et, sous peine de suspense, d'y écrire et de concourir en aucune manière à sa rédaction. Il ajoutait la menace de l'excommunication, si les rédacteurs de l'*Univers* se permettaient de discuter l'acte qu'il venait de faire. L'*Univers* publia l'ordonnance de l'archevêque de Paris, ainsi que la plainte de M. l'abbé Gaduel; et, le lendemain, 21 février, tandis que la presse irréligieuse éclatait en applaudissements à l'occasion des sévérités dont le journal était l'objet, toute la rédaction, en l'absence de M. Louis Veuillot, faisait la déclaration suivante :

En nous défendant toute discussion de son ordonnance, Mgr l'archevêque de Paris n'a pas voulu nous ôter le droit de remarquer que, s'il nous condamne, ce n'est pour aucune erreur de doctrine contraire à la foi ou aux mœurs. Sa Grandeur ne voudra pas non plus nous enlever la consolation de penser que son jugement eût peut-être été moins sévère si nous avions été appelés à présenter nos moyens de défense, ou du moins nos explications. Plus la mesure que Sa Grandeur a jugé nécessaire de prendre contre notre œuvre nous paraît rigoureuse, plus nous devons lui être reconnaissants d'avoir bien voulu réserver elle-même notre droit de recours au tribunal sacré du chef visible de l'Eglise.

Parti de Paris le 1^{er} février sans que rien pût faire prévoir l'accusation annoncée le 12 par le critique de la *Bibliothèque nouvelle* et du livre de M. Donoso Cortès, le rédacteur en chef de l'*Univers* se trouve actuellement à Rome. Là, il recevra en même temps la nouvelle de l'accusation dirigée contre lui et sa condamnation. Là aussi, il lui sera facile de connaître avec certitude quels devoirs cette condamnation lui impose, et, quels que soient ces devoirs, on peut être assuré qu'il les remplira. En attendant la détermination qu'il croira devoir prendre, nous continuerons nos travaux; mais, tout en réservant des droits auxquels nous ne pouvons renoncer, parce que nous y voyons le bien commun de tous les enfants de l'Eglise catholique, nous nous efforcerons de ne pas sortir des limites que la prudence chrétienne commande de garder dans la situation si grave où nous sommes placés.

Nous pousserons la réserve jusqu'à nous abstenir de discuter la lettre par laquelle M. l'abbé Gaduel a déféré les articles de M. Louis Veillot à Mgr l'Archevêque. Il nous en coûte toujours fort peu de ne point user des droits qu'on nous laisse. Nous devons seulement déclarer que nous ne pouvons ni accepter le résumé que M. Gaduel a donné des articles de M. Louis Veillot, ni paraître ratifier, par un silence absolu, les intentions qu'il lui a prêtées. C'est tout ce que nous jugeons indispensable de dire (1).

En effet, M. Louis Veillot fit appel au Saint-Siège. Le 3 mars, il écrivait à ses collaborateurs ce qui suit :

J'appelle au Pape de la sentence de Mgr l'archevêque de Paris. J'en appelle pour notre honneur et notre liberté trop méconnus; je supplie en même temps le Souverain Pontife de vouloir bien, suivant le droit, suspendre l'exécution de la sentence épiscopale, jusqu'à ce qu'il l'ait improuvée ou confirmée. J'achève de rédiger mon appel. Il sera déposé demain, et j'aurai l'honneur en même temps d'en envoyer le texte à Mgr l'archevêque de Paris. Jugés par le Père commun des fidèles, par la plus haute autorité qui soit sur la terre, nous saurons avec certitude ce que nous devons faire, et nous le ferons aussitôt. Nous continuerons notre œuvre ou nous l'abandonnerons avec une entière sécurité, en demandant pardon à Dieu et aux hommes de n'avoir pas su faire le bien ou de l'avoir mal fait.

En attendant la décision du juge suprême, l'*Univers* ne resta pas sans défenseurs. Sa cause fut principalement embrassée par Mgr de Prilly, évêque de Châlons; et Mgr Debelay, archevêque d'Avignon. D'autre part, à Rome même, M. L. Veillot recevait de Mgr Fioramonti, secrétaire de Sa Sainteté pour la correspondance latine, une lettre des plus rassurantes. Le rédacteur en chef de l'*Univers* avait prié Mgr Fioramonti de demander au Pape s'il devait continuer, modifier ou suspendre l'œuvre entreprise au prix de tant de peines et de sacrifices. Le prélat répondit le 9 mars par la lettre ci-après, dont la traduction nous appartient :

Très-illustre monsieur, votre lettre du cinquième des nones de ce mois de mars ne m'a pas causé peu de sollicitude et d'embarras, et il serait conforme à mes vœux de relever dès à présent vos espérances et de vous confirmer dans la poursuite de votre œuvre par les paroles du Saint-Père, vous que je vois travailler depuis longtemps de toutes vos forces et de toute votre énergie en faveur de l'Eglise. Cependant déterminé par votre réputation d'esprit distingué et plein de respect très-sincère pour le siège apostolique, j'ai voulu vous répondre et vous communiquer franchement ma pensée, quelle qu'elle soit, touchant votre journal.

Tout le monde ici connaît et comprend parfaitement le dessein absolu-

(1) *Mélanges*, seconde série, tome I^{er}, page 334.

ment louable d'après lequel vous vous êtes dévoué à faire un journal religieux pour soutenir et défendre vigoureusement la vérité catholique et le Siège apostolique. Or ceci mérite certainement des éloges particuliers, savoir que, dans ce même journal religieux où vous écrivez depuis déjà bien des années, vous n'avez rien eu plus à cœur que la doctrine catholique, et que vous vous êtes appliqué à faire prévaloir les ordonnances et les décrets de l'Eglise romaine, à les maintenir et justifier avec courage et entrain. Par suite, votre journal lui-même, à cause des matières qu'il aborde, puissamment recommandé d'ailleurs par l'éclat de votre style et de votre éloquence, présente ici un grand attrait aussi bien qu'en France et dans les autres pays étrangers, et il paraît très-approprié aux circonstances actuelles précisément pour traiter les questions soulevées.

Mais, à la vérité, de la part de quelques-uns, qui attachent beaucoup d'importance à certains principes, usages et coutumes, même jugement n'est pas porté sur votre journal. Comme ils ne peuvent répudier ouvertement ses doctrines, ils recherchent néanmoins depuis longtemps ce qu'ils auraient à reprocher au rédacteur, et ils ne trouvent rien autre chose à censurer que son zèle à prendre la parole et sa manière d'écrire. D'autres, quoique s'adonnant à la rédaction de journaux religieux, sont également prêts et disposés à porter de temps à autre à votre feuille des coups plus graves; et, par leur tactique, ils jettent peu à peu dans les esprits des soupçons, qui ont pour effet déplorable de retarder dans leurs aspirations ceux qui, désireux, surtout maintenant, de s'attacher à la pure doctrine, viennent providentiellement et d'une manière plus prononcée, se ranger du côté du Siège apostolique pour lui témoigner respect et amour; ce qui est très-particulièrement l'objet de vifs regrets, la nation française s'étant toujours merveilleusement distinguée par son attachement à la très-sainte religion, et manifestant en conséquence aujourd'hui le louable désir de s'unir par des liens plus étroits à la mère et maîtresse de toutes les Eglises.

C'est pourquoi, très-illustre monsieur, non-seulement vous ferez acte de vertu mais encore d'intelligence pour servir utilement l'Eglise, si, tout en prenant librement la défense de la vérité, en combattant pour les décrets et ordonnances du Siège apostolique, vous pesez d'abord avec beaucoup de soin tout ce que vous aurez à dire, et si, dans les choses où le pour et le contre peuvent être licitement soutenus, vous évitez constamment de laisser tomber la moindre offense sur le nom des hommes qui ont l'autorité. Effectivement tout journal religieux, dès qu'il se propose de défendre la cause de Dieu et de l'Eglise, et de justifier la puissance suprême du Siège apostolique, doit être tellement discipliné qu'il ne s'écarte en rien de la modération et de la douceur, afin de se concilier la bienveillance des lecteurs, et de faire accepter à tous plus aisément l'importance majeure du sujet ainsi que la suréminence du même Siège apostolique. Or, quoique les plaintes qui s'exhalent de certains esprits et leur opposition semblent à la vérité graves, et que pour le moment elles nuisent à votre religieux journal, cependant je ne me persuaderai jamais qu'elles puissent durer longtemps; de plus j'ai la confiance, très-illustre monsieur, que ceux qui actuellement sont vos adversaires s'empresseront de louer votre habileté et votre zèle, puisque vous ne cessez point de défendre

la religion et le Siège apostolique et de repousser les attaques dont ils sont l'objet. Tel est le jugement, ainsi que je l'ai constaté, émané de beaucoup d'hommes supérieurs et non vulgaires, telle est leur appréciation concernant votre journal religieux ; car ici, et à dessein, je laisse de côté sa partie politique. A vous, et principalement à l'Eglise, toute prospérité. Je suis, très-illustre monsieur, votre très-humble et très-dévoué serviteur (1).

Évidemment, et nonobstant la réserve du secrétaire pontifical, nous avons ici la pensée du Pape. Cette pensée fut bientôt officiellement manifestée à l'épiscopat français par une lettre encyclique du 21 mars, *Inter multiplices*, dans laquelle on lit ce qui suit :

Nous ne pouvons nous empêcher de vous rappeler les avis et les conseils par lesquels, il ya quatre ans, nous excitons ardemment les évêques de tout l'univers catholique à ne rien négliger pour engager les hommes éminents par le talent et la saine doctrine à publier les écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les ténèbres des erreurs qui se propagent. C'est pourquoi, en vous efforçant d'éloigner des fidèles commis à votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, nous vous le demandons avec instance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des livres et des journaux, pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siège et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. Votre charité et votre sollicitude épiscopale devront donc exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre avec plus d'empressement encore la cause de la vérité catholique, soigneusement et docilement. Si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, c'est prudemment et paternellement que vous les avertirez (2).

Aussitôt la réception de l'Encyclique, Mgr l'archevêque de Paris, sous la date du 8 avril, rendit une ordonnance dans laquelle il déclare vouloir « mettre en pratique les conseils qui y sont contenus et entrer, pour sa part et sans réserve, dans les intentions du chef de l'Église ; » et sont levées les défenses portées par l'ordonnance du 17 février.

Mgr l'évêque d'Orléans ne suivit point cet exemple. Aujourd'hui, en 1875, les prohibitions portées par le mandement du 30 mai 1852 subsistent encore, et quoique littéralement elles ne concernent que les directeurs des séminaires, elles pèsent néanmoins virtuellement

(1) Voir le texte latin dans les *Mélanges*, 2^e série, tome 1^{er}, page 344.

(2) *Mélanges*, 2^e série, tome 1^{er}, page 349.

sur tout le clergé. Les faveurs de notre administration diocésaine sont pour les journaux le *Français*, l'*Union de l'Ouest*, patronnée par M. de Falloux, le *Correspondant*, dont l'esprit libéral est tellement notoire qu'il est inutile d'en fournir la preuve.

Le maintien desdites prohibitions nous autorise, sans doute, à penser que Mgr Dupanloup n'était point désintéressé dans l'affaire de son vicaire général, et d'autant moins désintéressé que celle-ci paraissait le prolongement de la guerre poursuivie à propos des classiques. Du moins, par un côté, savoir l'intervention de la presse laïque dans des questions soit de discipline, soit de doctrine, les deux affaires se touchaient. Mais nous avons la preuve écrite et imprimée de l'appui prêté, dans la circonstance, à M. l'abbé Gaduel, ou mieux à Mgr l'archevêque de Paris, dont l'ordonnance périlait. A la date du 24 mars 1853, sortait des presses de J.-B. Niel, imprimeur et libraire de l'évêché d'Orléans, une lettre pastorale de Mgr l'évêque au clergé de son diocèse, « sur l'Église de France, son dévouement au Saint-Siège et ses titres au respect de ses enfants. » Les premiers exemplaires furent d'urgence envoyés à Rome, ainsi qu'à plusieurs journaux, l'*Ami de la Religion* en tête. Or, le jour même où l'un des secrétaires du prélat était parti pour Paris, porteur des exemplaires destinés aux journaux, avec mission de faire insérer sans délai, l'Encyclique arrivait à Orléans. Aussitôt contre ordre fut expédié. Déjà les compositeurs étaient à l'œuvre; la copie leur tomba des mains comme papier sans valeur. Un homme avisé recueillit l'épave, et actuellement les feuillets du mandement susdit, arrêté dans son essor, constituent une rareté que les bibliophiles se disputeront un jour. Le fait de la suppression, par l'auteur lui-même, et dans les circonstances dont il s'agit, est suffisamment éloquent; il nous révèle le véritable objet de la lettre pastorale qui, tout en exaltant l'Église de France, mettait en relief, avec la véhémence connue, les torts de ceux qu'on accusait de la dénigrer. Le réquisitoire parvint à Rome après sentence; eût-il été envoyé plus tôt que, selon nous, le résultat n'aurait pas changé. On est étonné de voir un esprit aussi perspicace s'obstiner dans l'accusation après la lettre de Mgr Fioramonti. Mais c'est peut-être cette lettre même qui détermina l'ardent polémiste à donner son coup de boutoir, dans l'espérance toujours d'arriver à temps. Cette explication est certainement plausible. Dans tous les cas, la pièce, nonobstant le retard et l'imparfaite publicité, demeurerait au dossier de l'*Univers*.

Nous sommes loin de Donoso Cortès et de son livre, trouvé si

répréhensible par le théologien de l'évêque d'Orléans. Le récit qui précède ne serait pas complet si nous ne disions que ce livre, examiné à Rome, sur la prière de l'auteur, ne parut mériter aucune censure. Le Saint-Père ordonna aux rédacteurs de la *Civiltà cattolica* d'en rendre compte. Ceux-ci en admirèrent l'esprit, la doctrine et la solidité. Abordant quelques-unes des critiques de M. l'abbé Gaduel, ils firent voir que le sens condamné par celui-ci, ou avait échappé à l'attention de l'écrivain, ou se retrouvait identiquement le même dans les plus illustres docteurs :

L'unique tort de M. Donoso Cortès, ajoutaient-ils, si l'on peut appeler cela un tort, est d'avoir employé des expressions et des manières de parler qui s'éloignent parfois des locutions aujourd'hui en usage dans l'enseignement des écoles, locutions plus familières au savant professeur d'Orléans que celles dont on se servait dans l'antiquité chrétienne (1).

XV

Mgr Fioramonti, dans sa lettre à M. Louis Veillot, expliquait, par un secret attachement à des principes, coutumes et usages moins conformes aux doctrines et aux règles de l'Église romaine, l'opposition que rencontrait l'*Univers* auprès de certaines notabilités catholiques. Parmi ces usages, issus d'ailleurs de faux principes, on doit ranger les liturgies locales fortement ébranlées par le mouvement de retour qui se manifestait en France vers la liturgie romaine, mouvement puissamment secondé par l'*Univers*. A ce point de vue, le diocèse d'Orléans ne faisait pas preuve de zèle. Cependant son évêque, au moment de ses informations, en avril 1849, avait témoigné d'excellentes intentions pardevant Mgr Fornari, nonce apostolique; la restauration de la liturgie devait être de toutes les affaires la première traitée. Effectivement, peu de temps après son installation, Mgr Dupanloup nomma une commission pour préparer le propre diocésain. La commission exécuta le travail, et elle remit son manuscrit au prélat. En 1853, on n'était pas plus avancé qu'en 1850. Cette situation défavorable, au regard de Rome, n'échappa point à la pénétration de l'évêque. Il sentit plus que jamais, surtout après les déconvenues éprouvées soit dans l'affaire des classiques, soit dans celle de M. l'abbé Gaduel, la nécessité de faire un acte utile à sa renommée et en même temps agréable au Saint-Siège. D'ailleurs, le

(1) *Mélanges*, 2^e série, tome I^{er} page 353.

8 décembre 1854 approchait; les évêques étaient invités à venir se ranger autour du Pontife romain au moment de la définition du dogme de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie; celui d'Orléans ne pouvait paraître à Rome sans avoir fait quelque chose dans le sens de la liturgie romaine. En conséquence, sous la date du 27 septembre 1854, Sa Grandeur publia une circulaire étendue et motivée pour annoncer au clergé la restauration du rite romain; voici les passages les plus saillants :

« L'adoption du bréviaire et du missel romain, et, par conséquent, le changement de tous les livres liturgiques, est, vous le savez, chose entièrement arrêtée et décidée depuis que sommes évêque... Nous avons pris soin de recueillir tous les avis et renseignements nécessaires pour nous éclairer et nous fixer sur la question de prudence et d'opportunité... Or, notre conviction, après un examen nouveau, est aujourd'hui formée à cet égard, et nous ne pensons pas, vu le bon et excellent esprit qui vous anime tous, Messieurs, que le changement liturgique puisse avoir en ce diocèse des inconvénients sérieux. En conséquence, sans pouvoir vous indiquer encore l'époque précise... nous croyons devoir, dès à présent, vous faire connaître que cette époque sera assez prochaine pour que vous deviez vous abstenir, à moins d'une absolue nécessité, de faire vous-mêmes ou de faire faire par vos fabriques des dépenses de livres d'église orléanais, livres dont l'usage ne saurait être que de courte durée... Le temps opportun est arrivé pour nous et nous aurons prochainement, je l'espère de l'infinie bonté de Dieu, la consolation d'offrir tous dans paix, dans l'unanimité de nos cœurs et dans les sentiments d'une tendre piété, à la sainte Eglise romaine, notre mère, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, ce nouveau témoignage de notre respect et de notre amour. Nous apporterons ainsi peut-être quelque adoucissement aux inconsolables amertumes dont le vicaire de Jésus-Christ est abreuvé dans ces tristes jours... »

Aussitôt les journaux embouchèrent leur trompette, et la réputation de l'évêque, comme soutien des doctrines et des intérêts du Saint-Siège, grandissant toujours, le monde entier fut promptement convaincu que sur la liste des diocèses revenus à la liturgie légitime, l'Eglise d'Orléans occupe un rang honorable. Cependant la vérité est que les promesses de 1849 ne se sont réalisées qu'en l'année 1875, et que la plus humble et dernière place, sur la liste dont nous parlions tout à l'heure, est irrévocablement acquise au diocèse d'Orléans. Si quelqu'un désire savoir la cause de tant de délais, il la discernera peut-être dans cette observation faite un jour par Mgr Dupanloup : « Je ne comprends pas que Dom Guéranger voulant restaurer en France l'ordre bénédictin, ait jeté dans les fondations une question comme la question liturgique. » Ce que ne comprenait pas l'évêque,

le Pape Grégoire XVI l'avait justement prescrit, lorsque dans son bref, donné en 1837, pour le rétablissement dudit ordre, il chargeait Dom Guéranger et ses disciples de relever et propager les saines doctrines en matière de liturgie et de droit canonique, *sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovère*.

L'explication, donnée par Mgr Fioramonti, reçoit un supplément de lumière d'une page extraite de la *Vie de Mgr Graveran*, écrite par M. l'abbé Téphany.

Voici cette page :

Quelques mois avant l'époque fixée par Notre Saint-Père le Pape Pie IX pour la définition de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, un des collègues de Mgr Graveran lui écrivit une lettre, dans laquelle il déplore les attaques portées dans ces derniers temps aux traditions et aux usages de l'Eglise de France. Il lui dit qu'il est un des plus glorieux élèves des écoles de Paris (1); qu'il est placé par ses lumières, sa sagesse et ses vertus au premier rang parmi nos évêques, et il lui propose de se réunir à lui, pour amener plusieurs de leurs frères dans l'épiscopat à représenter au Souverain-Pontife, à Rome, les inconvénients et les dangers qu'il y aurait à innover chez nous sur beaucoup de points et à ne pas respecter nos usages.

Mgr Graveran répondit qu'il ne savait pas s'il aurait le bonheur de se rendre à l'invitation du Saint-Père et de voir Rome, que le triste état de sa santé ne lui en laissait guère l'espoir, puis il ajoute ces mots : « Mais je sais une chose, c'est que, si je vais à Rome, je m'y rendrai *non pour faire des représentations au Chef de l'Eglise, ou lui donner des leçons, mais bien pour recevoir très-humblement les siennes*, et déposer à ses pieds l'hommage de mon profond respect, de mon obéissance et de *mon inviolable soumission* » (2).

Nous transcrivons fidèlement; les mots soulignés ne sont pas de nous. Or, à Quimper et ailleurs, on sait que le prélat dont parle l'auteur de la *Vie de Mgr Graveran* est l'évêque d'Orléans. Evidemment Mgr Dupanloup ne s'est pas contenté d'écrire à son collègue de Quimper; avec le temps on découvrira d'autres lettres inspirées par la même pensée, comme aussi d'autres réponses non moins dignes que celle de Mgr Graveran.

XVI

Mgr l'évêque d'Orléans fut accueilli à Rome, en 1854, avec dis-

(1) M^r Graveran avait étudié les sciences au collège Stanislas et la théologie au séminaire de Saint-Sulpice.

(2) *Vie de Mgr Graveran, évêque de Quimper*, Paris, 1870, Vivès; page 119.

inction. Le Pape et les cardinaux, pouvant supposer que l'Encyclique de l'année précédente l'avait peu satisfait, redoublèrent auprès de lui d'attentions et de courtoisie. Telle est la pratique de la cour romaine, toujours pleine d'indulgence et de ménagements.

Avant la définition du dogme, les évêques présents à Rome furent convoqués pour recevoir communication officielle de la bulle. On sait que, dans cette circonstance, un évêque français se leva pour demander que la bulle fit mention de la présence et de l'assentiment des évêques, et que l'assemblée répondit comme un seul homme : *loquatur Pontifex solus*. La question et la réponse impliquaient l'infaillibilité pontificale. L'évêque d'Orléans ne se sépara point de ses collègues, et en cela il demeurait fidèle à la doctrine qu'il avait depuis longtemps embrassée. Voici, en effet, des particularités qui méritent d'être connues.

Dans un des voyages que fit à Rome le supérieur du petit séminaire de Paris, avant son épiscopat, il fut question de lui conférer, par faveur pure et sans aucune des épreuves accoutumées, le titre de docteur en théologie. M. l'abbé Dupanloup n'accepta point dans ces termes ; il demanda au contraire à soutenir une thèse par devant les examinateurs de l'Université romaine, ce qui lui fut accordé. Or, pour sujet de la thèse, le récipiendaire eut le bon goût de choisir la doctrine même de l'infaillibilité du Pape, enseignant *ex cathedra*. Il réussit pleinement, comme on pense, à établir cette incontestable vérité, définie plus tard, le 18 juillet 1870, comme article de foi, dans le Concile œcuménique et général du Vatican, puis il répondit aux objections formulées par les docteurs présents. Le candidat, dans sa discussion, s'était prévalu et avec raison du texte si connu de saint Irénée, *Adversus hæreses*, liv. III, chap. 3, où il est professé que c'est une obligation constante pour toutes les Eglises et pour tous les fidèles de demeurer d'accord avec l'Eglise romaine, *propter potentiorem principalitatem*. M. Dupanloup, suivant en cela une variante adoptée par quelques auteurs, avait dit *propter potiorem principalitatem*. Ce mot *potiorem* donna lieu à une objection. Un des examinateurs, préludant en quelque sorte aux difficultés soulevées en 1870 par la minorité du Concile, fit observer que *potiorem* était un simple comparatif, que de cette locution on devait conclure seulement que, dans l'enseignement de la foi, la parole du Pape garde une valeur particulière, plus étendue sans doute que celle de chacun des évêques ; et que le texte de saint Irénée prouvait uniquement que, dans les défini-

tions dogmatiques, le suffrage du Pape est prépondérant, ou, comme disaient les gallicans : *tenet potiores partes*.

En latiniste exercé, l'abbé Dupanloup répondit que, bien loin d'être un simple comparatif, le qualificatif *potiorem*, uni surtout au substantif *principalitatem*, avait, dans l'espèce, toute la portée d'un superlatif, attendu que *potiorem* n'était que la contraction de *potentiorum* ; d'où il suivait que saint Irénée avait exprimé la doctrine de la primauté du Pape, et de son infailibilité qui en est la conséquence, en termes d'une incomparable énergie.

Nous ne connaissons pas d'autres détails. Certainement plusieurs objections ont été posées, peut-être même quelques-unes de celles qui s'étaient complaisamment dans les *Observations de Mgr l'évêque d'Orléans sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infailibilité au prochain Concile*, 11 novembre 1869 ; mais nous ne doutons pas que les réponses de M. l'abbé Dupanloup n'aient été aussi heureuses. Maintenant, si l'on nous demande comment il est arrivé que, à l'époque du Concile, Mgr l'évêque d'Orléans se soit montré si opposé à la définition de l'infailibilité du Pape, — nonobstant ces précédents qui devaient faire espérer le contraire ; — nous répondrons qu'il y a là un problème que nous nous efforcerons de résoudre en son lieu.

Sa Sainteté Pie IX, avant de recevoir les évêques en audience de congé, voulut désigner ceux d'entre eux auxquels la traduction dans tous les idiomes de la bulle, *Ineffabilis Deus*, pouvait être confiée. Elle daigna choisir Mgr l'évêque d'Orléans pour la langue française ; ce n'est pas du reste le seul témoignage d'affection qui fut accordé à l'illustre prélat.

XVII

A Orléans, Mgr l'évêque voulut donner à sa traduction de la bulle, portant définition de la Conception immaculée, toute la publicité possible. Non content de celle que lui assuraient les journaux à son service, il souhaita faire insérer son œuvre dans les colonnes de l'*Univers*. Déjà l'administration de cette feuille avait pourvu aux justes désirs de ses lecteurs, en publiant une traduction préparée par la rédaction. Néanmoins, pour être agréable à l'évêque et entrer en même temps dans les vues de Sa Sainteté, M. Louis Veillot consentit à reproduire le document dans les termes adoptés par Mgr Dupanloup. La démarche de celui-ci, la gracieuseté de celui-là

passèrent sans doute, aux yeux du public, pour des symptômes de conciliation et de paix ; dans la réalité, Orléans ne cessait d'épier et de faire épier le vaillant journal, pour le saisir une bonne fois en flagrant délit et pour le fustiger jusqu'à ce que mort s'ensuive.

A ces dispositions très-peu pacifiques se rattache l'apparition d'un volume intitulé *l'Univers jugé par lui-même*, imprimé à Paris, chez Bonaventure et Ducessois, et mis en vente chez Dentu, au Palais-Royal, galerie d'Orléans, vers la fin de juillet 1856. L'auteur anonyme, au moyen de textes de *l'Univers*, artistement découpés et combinés, prétendait démontrer que de 1845 à 1855, la feuille catholique avait professé des erreurs monstrueuses. *l'Univers*, justement ému d'une pareille attaque, y répondit par une citation à comparaître par devant le tribunal correctionnel de la Seine, adressée à l'éditeur Dentu.

A partir de ce moment, il devenait impossible de maintenir l'anonyme ; en conséquence, M. l'abbé Cognat, naguère rédacteur en chef de *l'Ami de la religion*, se déclara l'auteur et fut immédiatement mis en cause. Toutefois *l'Univers* ne refusait pas d'entrer en arrangement. De là des négociations épineuses et infructueuses dont on trouvera le récit dans les *Mélanges*, 2^e série, tome III. Finalement l'affaire fut appelée le 24 décembre 1856 devant la deuxième chambre. Voici les conclusions posées par *l'Univers* :

Attendu que les sieurs Dentu et Cognat se sont rendus coupables de diffamation et d'injures envers M. Barrier, gérant du journal *l'Univers*, et qu'ils doivent réparation, plaise au tribunal les condamner solidairement aux dépens pour tous dommages et intérêts, et ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans six journaux à Paris et vingt journaux des départements, le tout aux frais desdits sieurs Dentu et Cognat.

M^e Josseau plaida pour *l'Univers* dans deux audiences, les 24 et 31 décembre (1) ; M^e Dufaure assistait M. l'abbé Cognat. L'affaire fut remise, pour être continuée, au 13 janvier 1857. Dans l'intervalle, un crime épouvantable avait jeté Paris, la province, et l'on peut dire le monde entier dans la stupeur. Le 3 janvier, Mgr l'archevêque Sibour tombait, assassiné par un prêtre, sur le pavé de Saint-Etienne-du-Mont. Eu égard à ces graves conjonctures, le procès fut abandonné. A l'audience du 13, M^e Josseau donna lecture de la note suivante, signée la veille par M. l'abbé Cognat et M. Barrier, gérant de *l'Univers* :

(1) La plaidoirie de M^e Josseau a été imprimée dans le *Bien public* de Gand.

M. l'abbé Cognat et MM. les rédacteurs de l'*Univers*, prenant en considération les conseils qui leur ont été donnés, et cédant au sentiment qu'inspire l'affreuse catastrophe qui a consterné toutes les âmes chrétiennes, renoncent, M. l'abbé Cognat à réimprimer la brochure intitulée : l'*Univers jugé par lui-même*, et MM. les rédacteurs de l'*Univers* aux poursuites dirigées par eux contre l'auteur de cette brochure, ainsi qu'à l'impression des documents préparés pour la cause. 12 janvier 1857.

Il n'est pas inutile de rappeler que le libelle, c'est le nom que lui donnèrent publiquement plusieurs évêques, fut largement et gratuitement distribué, annoncé dans les journaux de toutes les couleurs, vanté unanimement par une foule de réclames et de correspondances qui sillonnaient dans tous les sens le monde de la publicité. A la tête de toutes les feuilles, qui venaient ainsi quotidiennement jeter leur pierre à l'*Univers*, se distinguait l'*Ami de la religion*, qui possédait depuis peu M. l'abbé Sisson pour rédacteur en chef. L'hostilité de ce journal en vint à un tel excès, que plusieurs membres de l'épiscopat lui décernèrent un blâme public. On lira les lettres épiscopales dans les *Mélanges*, volume indiqué. Nous ne voulons en citer qu'une, celle d'un orléanais, Mgr Parisis, évêque d'Arras :

Monsieur le rédacteur de l'*Ami de la religion*. — Votre premier article de ce jour me détermine à vous adresser les observations qui suivent, en vous priant de les insérer dans votre prochain numéro.

L'*Univers* est depuis quelque temps en butte à des attaques tellement violentes de la part des hommes les plus connus par leur dévouement à la religion, que l'on se demande avec anxiété quel est le véritable but de cette coalition étrange. Si l'*Univers* était ce que l'on dit et s'il n'était que cela, son procès serait tout fait, il faudrait le supprimer. Eh bien ! je ne crains pas de le proclamer comme une profonde conviction, la suppression de l'*Univers* serait pour la religion un malheur public. 2 août 1856.

L'*Ami de la religion* inséra la lettre, mais il ne se rendit pas. Il prétendit qu'il résistait non à l'évêque, mais au publiciste. Dès le 8 août, Mgr Parisis répliqua en ces termes :

Je vous prie de dire que, si j'ai parlé, c'est comme évêque et non comme publiciste. J'ai vu la religion intéressée dans cette affaire, non pas en ce qui concerne les questions débattues, lesquelles sont le plus souvent placées sur le champ libre des opinions, mais en ce qui concerne l'existence même de l'*Univers*, menacé par des projets que je connais, que je déplore, et que je ne puis pas ne pas craindre. Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique qui, depuis vingt ans, porte de plus en plus la défense de l'Eglise dans toutes les parties du monde, et que l'on veut faire briser par ceux mêmes à qui elle est dévouée. J'ai vu des passions violentes et d'incroyables illusions au service de ce projet

détestable, et j'ai jeté le cri d'alarme; voilà tout le secret de ma lettre (1)...

Tout d'abord, M. l'abbé Cognat ne s'était point montré. Mais, soit avant, soit après cette révélation, les hommes bien placés pour savoir n'hésitaient pas à mettre l'œuvre sous un patronage élevé. Personne n'admettait que M. l'abbé Cognat se fût lancé tout seul dans pareille entreprise, à ses frais, risques et périls. On lui contestait l'initiative et l'ascendant nécessaires pour faire manœuvrer, comme on le voyait, la presse de Paris et des départements. On devinait la présence et l'activité d'un général en chef dont les nombreux aides de camp portaient incessamment les ordres sur tous les points; on l'appelait même par son nom et son titre.

Ces conjectures étaient d'autant moins hasardées que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dès 1850, l'évêché d'Orléans s'était procuré une collection de l'*Univers* allant du 1^{er} janvier 1845 au 1^{er} janvier 1850. Cette première série est positivement citée dans l'*Avertissement*, en tête de la brochure. Plus tard, on se procura une seconde série de 1850 à 1855, grâce à l'obligeance d'une abonnée, à laquelle on rendit sa collection toute ravagée par le scalpel des censeurs. De plus, indépendamment de certaine touche très-sensible dans l'*Avertissement* et dans la *Conclusion*, la brochure reproduit des passages pris textuellement dans le Mandement imprimé, mais non distribué, du 24 mars 1853. Enfin, les élèves du grand séminaire d'Orléans qui furent appelés au palais épiscopal en juin 1856, pour disposer et mettre au net des textes et des notes faisant partie du manuscrit, ne se sont point considérés comme tenus au secret; leur concours matériellement donné est un fait tombé dans le domaine public. Néanmoins, dans une œuvre à laquelle plusieurs ont travaillé, il ne faudrait pas faire peser sur un seul la responsabilité de tous les détails.

Quoi qu'il en soit, en dépit de la redoutable mitrailleuse pointée contre lui, l'*Univers* n'est point mort, l'*Univers* vit toujours, au grand désespoir des catholiques libéraux. Ceux-ci, en 1856, pouvaient déjà inscrire dans leurs annales quatre assauts et quatre échecs; ils n'abandonnèrent pas la partie : néanmoins une trêve était inévitable. Mais que de temps, de travail, de sollicitude et d'argent dépensés en pure perte, lorsqu'il était si aisé, si nécessaire, si opportun de faire emploi de ces ressources pour le bien de la sainte

(1) *Mélanges*, seconde série, tome III, pages 435 et 441. — Voir aussi les lettres de M. le chanoine Pelletier des 25 août et 3 septembre 1856, insérées dans le *Journal du Loiret*.

Eglise, spécialement pour celui du diocèse d'Orléans! La mise en vigueur, par exemple, des lois canoniques touchant la collation des cures au concours, eût certainement coûté beaucoup moins de peine.

XVIII

La doctrine catholique libérale, dit Mgr de Ségur, est un système général de fausse liberté et de fausse charité qui, en religion comme en politique, tend à amoindrir les vérités et les principes, et à les remplacer par des nuances et du sentiment, non certes par impiété, mais afin de soi-disant concilier à l'Eglise, à la foi, à la vérité, au droit, les sympathies de leurs adversaires. Elle tient peu de compte des principes les plus certains, dès que ces principes sont en opposition avec l'opinion publique, c'est-à-dire avec les préjugés et les erreurs publiques. Elle tend toujours à mettre le fait au-dessus du droit. Des questions de principes elle fait immédiatement des questions de personne, sacrifiant ainsi systématiquement la vérité et le droit à une affaire de sentiment, d'habileté ou d'intérêt... De là vient que tout en aimant sincèrement le bien, on perd pour ainsi dire l'horreur du mal, l'horreur de l'hérésie, l'horreur des crimes politiques (1).

Or, les annales contemporaines de l'Eglise d'Orléans nous fournissent un épisode qui pourrait, sous certain rapport et toutes réserves faites en faveur de la bonne foi des personnes, expliquer et justifier cette définition.

En 1859, sur une des places publiques de la ville d'Orléans, fut dressée la statue de Robert-Joseph Pothier, célèbre jurisconsulte, décédé en 1772. Or, Pothier, conseiller au présidial d'Orléans, était janséniste, et, en cette double qualité, il prit part aux procédures étranges qui avaient pour objet de contraindre les ecclésiastiques à donner les sacrements à ceux qui refusaient de se soumettre aux décisions de l'Eglise. En 1754, une affaire de ce genre vint éclater dans le chapitre cathédral. Le chanoine Philippe de Cougnieu étant tombé gravement malade, le chapitre, le 26 septembre de ladite année, députa près de lui trois dignitaires, MM. Vallet, Laugeois d'Imbercourt et de Hillerin, qui eurent la douleur de recueillir, de la bouche même de leur confrère, les preuves les plus évidentes de son obstination. Le 31 octobre, le chanoine mourut sans avoir reçu les sacrements. Dès le 28 septembre, le Parlement de Paris intervint; il condamna les députés solidairement à trois mille livres

(1) *Hommage aux jeunes catholiques libéraux*, nouvelle édition; Paris, 1875, Haton.

d'amende, et il fit saisir le temporel du chapitre. Plus tard, le 29 août 1755, le Parlement consentit main levée, mais en même temps il condamna le chapitre à payer cent livres d'amende et quatre mille livres à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital, à fonder dans l'église de Saint-Pierre-Lentin, paroisse de Philippe de Cougnou, un service annuel et perpétuel pour ledit chanoine, à faire poser dans la même église un marbre portant ses nom, surnom, âge, qualité et jour du décès, de plus, l'extrait de l'arrêt. En outre, il bannit à perpétuité hors du royaume les députés du chapitre, déclara leurs biens confisqués, et il ordonna que l'arrêt serait attaché par l'exécuteur de la haute justice à un poteau planté, un jour de marché, sur la place publique d'Orléans.

Le siège épiscopal était alors occupé par Mgr Louis-Joseph de Montmorency-Laval; ces persécutions n'ébranlèrent point le courage du prélat. Devant la cour, deux vicaires généraux, Colbert, doyen du chapitre, et Huart, sous-chantre, qui tremblaient pour leurs bénéfices, avaient failli à leur devoir; cette lâcheté ne resta point impunie. L'évêque retira à M. Huart ses lettres de grand vicaire, les remplaça par un interdit et il lui enjoignit de quitter l'hôtel de Laval, où il logeait à Paris durant le procès. Quant à M. Colbert, il se hâta de renvoyer ses lettres pour éviter pareil châtiment. De plus, le chapitre ayant exécuté l'arrêt du 29 août, l'évêque, par mandement du 29 octobre 1756, défendit au curé de Saint-Pierre-Lentin, Ducamel, et à tout prêtre, de célébrer le service fondé et à tout fidèle d'y assister, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, jeta l'interdit sur l'église et défendit d'y faire l'office tant qu'y subsisterait le fameux marbre. Tout d'abord, Ducamel, qui lui-même était janséniste, obéit; mais le dimanche 14 novembre, encouragé par Pothier, son paroissien, il rentra dans son église et il y célébra la messe. Alors, le 17 novembre, fête de saint Aignan, patron de la ville et du diocèse, Mgr de Montmorency parut en chaire, à la messe paroissiale de Saint-Nicolas de Meung-sur-Loire, et il publia lui-même, contre Ducamel, une citation canonique portant sommation et monition. Le curé persévéra dans sa révolte; l'évêque put obtenir qu'il fût exilé à Angers. Cependant Mgr de Montmorency, abreuvé de chagrins, donna sa démission vers la fin de l'année suivante. Dès le 30 décembre 1757, en vacance de siège, les vicaires capitulaires, abandonnant la ligne de conduite si noblement tracée par leur évêque, firent présenter au Parlement une requête exposant que le curé de Saint-Pierre-Lentin était rentré dans son église, que le

service prescrit avait été acquitté, et qu'il continuerait de l'être chaque année au jour voulu; ladite requête tendant, en outre, à obtenir que le marbre posé dans l'église fût enlevé et supprimé; ce à quoi la cour consentit, ordonnant que, pour le surplus, l'arrêt du 29 août sortirait tout son effet.

Dans ces conjonctures, Pothier ne cessa d'encourager et d'approuver les violences dirigées contre les catholiques; cela résulte de sa correspondance. Nous y lisons que les chanoines qui refusent les sacrements sont des fanatiques; il demande, et cela en octobre 1755, « un corps de doctrine qui fixerait ce qui est de foi sur les matières contestées, et quelles sont les erreurs que l'Église condamne, sans faire mention d'aucun livre ni d'aucun auteur; » il déclare, novembre 1756, que « l'appel du procureur général avait suffisamment empêché l'effet du prétendu interdit prononcé par la monstrueuse ordonnance de l'évêque (1). » Le 2 mars 1772, Pothier mourut entre les bras du fameux Ducamel, qui ne songea guère à le réconcilier avec l'Église.

Après le récit que nous venons de faire, et sans parler des doctrines anticatholiques de Pothier, touchant le mariage, tout homme grave reconnaîtra que le clergé orléanais, à propos de la statue, n'avait qu'une chose à faire, s'abstenir et laisser, selon le mot de l'Évangile, les morts ensevelir leurs morts. Il n'en fut point ainsi. L'évêque commença par envoyer une souscription de cinq cents francs, qu'il accompagna de la lettre suivante adressée à M. Frémont, conseiller à la cour, et publiée par lui :

Orléans, ce 14 novembre 1858. — J'ai bien tardé à vous envoyer mon offrande pour l'érection de la statue de Pothier : ce n'est pas que, dès l'abord, je n'aie donné toutes mes sympathies à la proposition généreuse, dont vous avez été le promoteur si bien inspiré et l'interprète universellement applaudi. Mais il convenait peut-être de laisser à la magistrature française tout l'honneur de l'initiative qu'elle avait le droit de réclamer. Aujourd'hui que nous pouvons marcher à sa suite, je viens contribuer, pour une faible part, à une œuvre pour laquelle j'aurais été heureux de pouvoir faire un plus grand sacrifice, si les besoins de tant d'autres œuvres qu'il faut encourager et soutenir dans ce vaste diocèse me l'avaient permis. J'aurais voulu au lieu de cette modique offrande, en présenter une plus proportionnée à notre juste admiration pour un si éminent jurisconsulte. Illustre dans sa modestie, grand dans les laborieux emplois de sa vie et de ses facultés, si pieux malgré les entraînements déplorables et les tristes

(1) *Recherches historiques et biographiques sur Pothier*, par M. Frémont, conseiller à la cour d'Orléans, 1859, Tours, Mame; pages 180 et suivantes. — Cf. *Les évêques d'Orléans depuis les origines chrétiennes jusqu'à nos jours*, par M. le chanoine Pelletier. 1855, Orléans, Gatineau.

erreurs de son temps, Pothier, par sa simplicité antique et la sévérité de ses mœurs, par la renommée et l'influence profonde de ses travaux, par le souvenir de ses vertus, doit être cher à tous ceux d'entre nous qui ne voudront pas encourir ce reproche d'insouciance envers les gloires domestiques et nationales que Tacite, en racontant la vie d'un grand homme, adressait à ses contemporains *incuriosa suorum ætas*. Les Orléanais, au contraire, ont montré qu'ils étaient dignes d'élever un monument à celui de leurs concitoyens dont la vie a vérifié le sens de ces divines paroles : *Si justitiam quis diligit, labores hujus magnam habent virtutem; sobrietatem enim et prudentiam docet, et justitiam et virtutem, quibus utilius nihil est in vita hominibus*. Veuillez agréer, etc...

Le 14 novembre, quelle coïncidence ! jour pour jour, un siècle après le 14 novembre 1756, date de la rébellion du curé Ducamel contre Mgr de Montmorency-Laval. S'ils eussent connu l'avenir, qu'auraient pensé de cette lettre le curé coupable et l'intrépide évêque ? Nous estimons que, nonobstant le correctif, « malgré les entraînements déplorables et les tristes erreurs du temps, » l'un se serait senti consolé et l'autre désavoué. Tous les deux sans doute eussent engagé celui dont la plume laissait tomber tant d'éloges à se mettre d'accord avec lui-même ; car, au siècle dernier, on ne connaissait pas encore le procédé qui consiste à louer et à blâmer en même temps, à poser des prémisses et à n'en pas tirer la conséquence ; système qui appartient en propre à nos catholiques libéraux.

Par sa lettre, Mgr Dupanloup se trouva fatalement engagé. En effet, l'autorité municipale ayant décidé que l'inauguration de la statue de Pothier aurait lieu le 7 mai 1859, veille du 430^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, il y eut entre le maire de la ville et les diverses autorités un programme concerté, lequel fut communiqué aux journaux et affiché dans toute la France. Voici un extrait de ce programme, en ce qui concerne « les fêtes de Pothier » comme on disait alors.

Le porche, l'intérieur de la cathédrale et la chapelle où sont déposés les restes de Pothier seront garnis de tentures...

A midi, messe solennelle... Discours par M. l'abbé Gratry, prêtre de l'oratoire de Paris, vicaire général d'Orléans. Après le discours le cortège sortira de la cathédrale en faisant le tour du chœur, afin de passer devant la chapelle où reposent les restes de Pothier. Une station aura lieu devant cette chapelle. Le cortège continuera sa marche pour se rendre sur la place de la cathédrale... Le cortège se rendra ensuite dans les tribunes disposées autour du monument de Pothier. A un signal donné, le voile recouvrant la statue exécutée par Vital-Dubray sera enlevé. A l'apparition de l'image de Pothier, les tambours battront aux champs... A l'issue de la cérémonie

les troupes défilèrent devant la statue et les autorités. Le clergé rentrera à la cathédrale processionnellement par la porte principale...

Ce programme n'avait point été communiqué au chapitre. MM. les chanoines en eurent connaissance par la voie des journaux d'Orléans le 24 avril, samedi saint. L'un d'eux, M. Victor Pelletier, qui prêchait alors la station du carême à Luçon, ne fut informé qu'à son retour, c'est-à-dire quelques jours après Pâques. M. Pelletier fit remarquer à ses collègues que le programme ne pouvait être littéralement suivi, que des raisons de haute convenance, pour ne rien dire de plus, imposaient au clergé l'abstention. On lui répondit que Mgr l'évêque n'était pas à Orléans, qu'il ne devait pas assister aux fêtes, et qu'on ne voyait aucun moyen d'introduire des modifications dans le programme arrêté. L'absence du prélat, qui avait promis son concours et même celui de plusieurs évêques, contrariait déjà les autorités. On en cherchait la cause; on disait que Mgr Dupanloup avait effectivement fait à quelques-uns de ses vénérables collègues des invitations, que ces invitations avaient été déclinées; que l'évêque diocésain avait compris lui-même qu'il ne pouvait prendre part à la cérémonie, on concluait de là que le chapitre devait nécessairement s'exécuter.

M. le chanoine Pelletier, tout en prévoyant un insuccès, voulant néanmoins sauvegarder les principes, demanda la convocation du chapitre; on la lui refusa. Alors il s'adressa au métropolitain. S. E. le cardinal Morlot, archevêque de Paris, et il sollicita son intervention par une lettre du 30 avril. Après avoir rappelé ce qu'était Pothier, M. Pelletier s'exprimait ainsi :

Dans cette situation, Eminentissime Seigneur, me sentant profondément blessé comme catholique et comme chanoine, j'invoque votre autorité métropolitaine pour empêcher l'intervention du clergé dans les fêtes dont il s'agit. Je fais cette importante démarche, au nom de la foi de l'Eglise que Pothier a persévéramment repoussée; au nom de la soumission due aux actes du Saint-Siège dans l'affaire du jansénisme; au nom des persécutions endurées par Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans, de courageuse mémoire, persécutions que Pothier a encouragées et approuvées; au nom des vénérables chanoines de mon Eglise, qui ont souffert les amendes, l'exil, etc..., à cause de leur fidélité aux vrais principes, et qui se demandent en ce moment dans leur tombe si leurs descendants du XIX^e siècle oseront bien leur jeter une dernière pierre...

Par suite de cette lettre et d'une demande d'explications, M. l'abbé Desbrosses, premier vicaire général d'Orléans, se rendit près de l'archevêque. En même temps le chanoine Pelletier, appelé à

prêcher la station du mois de Marie dans une église de la capitale, se trouva sur les lieux. Audience fut donnée séparément à l'un et à l'autre. Le cardinal, dans son entretien avec le chanoine, le 4 mai, entretien postérieur à la visite de M. Desbrosses, reconnut en principe qu'il n'y avait point d'honneurs ecclésiastiques à rendre à Pothier; mais il ajouta qu'il était trop tard pour modifier le programme, à cause de l'imminence du jour qui ne laissait pas la facilité de conférer avec l'évêque absent.

Néanmoins, une modification légère en apparence, mais au fond très-significative, fut introduite. Il résulte en effet du programme cité plus haut, si toutefois nous en saisissons bien la pensée, que le cortège, pour faire station devant les restes de Pothier, sortir ensuite de la cathédrale, pour se rendre aux tribunes, devait former ce qu'on appelle en liturgie une procession; et le signe caractéristique d'une procession, c'est la croix en tête. Or, en fait, le circuit exécuté par le clergé et les autorités qui le suivaient, s'est accompli sans croix processionnelle et par conséquent on n'a pas eu la douleur de voir autour de la statue d'un hérétique la croix levée et dressée comme pour consacrer son triomphe. Le clergé néanmoins assista en habits de chœur à l'inauguration, et un journal de la localité ne manqua pas de dire que l'ensemble des habits blancs du clergé, des robes rouges des magistrats, des uniformes militaires et des toilettes élégantes formait un magnifique coup d'œil. Ajoutons les nuages d'encens qui s'échappaient des cassolettes disposées aux angles du monument, et les cent voix qui exécutaient une cantate.

Si quelqu'un désire savoir ce que le clergé a fait au moment de la station, nous répondrons que la chapelle où sont déposés les restes de Pothier, et le peuple disait tout simplement les reliques de Pothier, était décorée de tentures violettes avec larmes d'argent, qu'on chanta en musique un répons tiré de l'office des morts, et que M. l'abbé Desbrosses, sans étole et sans chape, récita l'oraison pour un défunt. Quant au discours de M. l'abbé Gratry, voici ce qu'en dit un chanoine d'Orléans, dans une lettre adressée à son collègue, M. l'abbé Pelletier :

Après une messe d'actions de grâces qui ne s'appliquait point au héros de la fête, M. Gratry est monté en chaire et a pris pour sujet de son discours le développement plus marqué, auquel nous assistons depuis un siècle, de la justice et du droit envers tous, fondé sur l'Évangile, inauguré par le Verbe, comme source de la justice éternelle; développement qui a toujours été croissant et qui a reçu une plus forte impulsion par les

efforts et les travaux de Pothier, et ensuite par le code civil, tout empreint de l'esprit et des textes mêmes de cet illustre juriconsulte, et appelé, malgré ses lacunes et ses imperfections, à faire le tour du monde, comme le plus beau monument de législation. C'est uniquement sous cet aspect que Pothier a été loué; et, quoiqu'on ait parlé de ses habitudes chrétiennes, de sa bonté, de son amour de la justice, de sa délicatesse en cette matière, nulle allusion n'a été faite à ses opinions religieuses, ni à ce qui s'y rattachait. Mais si le discours a été irréprochable à ce point de vue, il n'en a pas été de même sous un autre rapport. On y a trouvé des tendances socialistes et républicaines; ainsi la fameuse séance de la première Constituante du 4 août a été proclamée comme une des choses les plus merveilleuses et dignes de tout éloge; elle a fait entrer la France dans les voies de la fraternité et de l'évangile; l'abandon des privilèges a été inspiré par la justice, etc. Les temps anciens n'ont pas été épargnés, et à propos de la répugnance que Pothier éprouvait pour la question, ce mode d'interrogatoire a été flétri, etc. La suppression du droit d'aubaine, qui était une iniquité, a été exaltée; l'économie sociale et politique est appelée à faire le bonheur des peuples, etc. Malgré ces malheureuses tirades, qui ont généralement déplu et blessé, le discours était écrit avec beaucoup de talent et d'un esprit très-chrétien.

Nonobstant l'esprit très-chrétien, ici trop généreusement concédé, le discours du P. Gratry ne fut point livré à l'impression, comme l'avait d'abord annoncé l'*Orléanais*, 10 mai 1859. Cette réserve était commandée; qui sait si le chanoine Pelletier ne se fût point emparé de ce panégyrique pour justifier ses réclamations! Déjà la *Patrie* avait parlé du discours dans les termes qui suivent :

Le prédicateur chargé de prononcer le panégyrique de Pothier venait de monter en chaire... C'était le P. Gratry, de l'Oratoire, qui, en raison même de l'ordre auquel il appartient, pouvait mieux que qui que ce soit faire sans restriction l'éloge du juriconsulte. Pothier fut, en son temps, quelque peu janséniste; on ne l'a pas oublié, même dans le clergé; c'était donc du sein de l'Oratoire, centre éloquent de l'anti-molinisme, que devait sortir le prêtre appelé à parler en son honneur.

Comme ces lignes étaient flatteuses pour l'Eglise d'Orléans! Encore aujourd'hui nous sentons notre cœur douloureusement oppressé. Il nous faut cependant aller jusqu'au bout. L'indulgent chanoine, dont nous avons cité plus haut la lettre, ne parle pas d'une sortie virulente de l'orateur contre l'Autriche; c'était au moment de la guerre d'Italie. Donc le P. Gratry a dit à son auditoire que l'Autriche avait été la dernière à supprimer la question dans sa procédure criminelle, et que, pour ce méfait, elle allait être châtiée par les armées françaises. Il n'appartenait qu'à un catholique libéral d'offrir à Napoléon III et à sa politique, nonobstant les an-

goisses de l'univers chrétien, malheureusement si vérifiées, cette approbation inattendue.

XIX

Ici commence, pour la renommée de Mgr l'évêque d'Orléans une période retentissante. C'est le temps des brochures, des polémiques ardentes pour ou contre le principat temporel du Saint-Siège. Au premier rang de ses défenseurs apparaît Mgr Dupanloup, et la popularité de ses écrits est d'autant plus grande que si, d'une part, la soudaineté de son action, l'énergie et l'éclat de son langage, font naître parmi les catholiques de vives sympathies, d'autre part les tendances libérales qu'il manifeste çà et là lui concilient les suffrages des hommes entichés des idées modernes, de telle sorte que, sauf les ennemis déclarés ou secrets du pouvoir temporel, il rallie autour de lui toutes les opinions dites conservatrices.

Nous avons d'abord trois documents, savoir : la *Protestation au sujet des attentats contre le Saint-Siège*, comprenant l'allocation pontificale du 26 septembre 1859 qui a le même objet ; puis la *Lettre à un catholique*, sur la brochure *le Pape et le Congrès*, enfin une seconde *Lettre à un catholique sur le démembrement de l'Etat romain*. Dans cette seconde lettre nous trouvons le passage suivant :

En vérité, plus j'y pense, moins je comprends ce nouveau droit des souverains qui leur permettrait de réformer leurs voisins, et, s'ils refusent, de leur prendre leurs Etats. Que l'apostolat des institutions libres franchisse les frontières, que l'opinion le soutienne, que la diplomatie le seconde, soit ; mais l'occupation par les baïonnettes, sous prétexte de mieux gouverner, ressemble trop à la mise en servitude des hommes libres sous prétexte de les rendre meilleurs ; et heureusement ce procédé n'a pas encore sa place bien marquée dans la pratique du droit des gens (1).

Il nous semble très-peu conforme au droit des gens que des agents diplomatiques secondent un pareil apostolat. Telle était, nous n'en pouvons douter, et au moins, la mission des ambassadeurs de France à Rome, en 1859 et plus tard ; ce qui ne les empêchait pas de venir au Vatican protester des intentions excellentes de leur gouvernement à l'endroit du pouvoir temporel. A ce sujet, on raconte une anecdote, que nous avons tout lieu de croire authentique. Un

(1) *Œuvres complètes*, tome VII, page 328.

jour, l'ambassadeur de France était au Vatican, renouvelant les assurances dévouées et amies de Napoléon III ; le Pape répondit : Monsieur l'ambassadeur, j'ai devant moi deux tiroirs ; dans l'un se trouvent les témoignages favorables au Saint-Siège émanés de votre gouvernement, dans l'autre les témoignages de sa complicité avec mes ennemis. Par conséquent, le gouvernement impérial, et en général les libéraux, n'ont pas dû être mécontents de la doctrine émise par Mgr Dupanloup, touchant l'apostolat des institutions libres. Quant à nous, en face de telles assertions, nous ne cessons pas d'être étonné, par cette raison que, peu de semaines auparavant, dans la *Protestation*, citée plus haut, le prélat s'exprimait ainsi :

Je ne puis m'empêcher d'être vraiment surpris et attristé en entendant tout ce que d'honnêtes gens, et même de bons chrétiens, se permettent de dire entre eux et tout haut sur le Saint-Siège, depuis qu'il est malheureux. Je m'étonne en voyant combien il s'en rencontre qui se laissent aller à ce triste entraînement, et profitent de cette occasion pour exposer avec une confiante assurance leur pensée sur les améliorations possibles dans les Etats pontificaux, dans l'administration civile, financière, politique, dans les bureaux des chancelleries romaines, etc. Pour moi, quand j'aurais eu jamais l'inspiration d'une pensée et d'un conseil sur quoi que ce soit à confier à celui qui me nomme son frère dans l'épiscopat de Jésus-Christ et que je nomme mon père dans la hiérarchie sacrée, j'éprouverais une répugnance instinctive et invincible à rien lui dire de pareil en un tel moment. Messieurs, que ce soit là notre ligne de conduite à tous. Soyons fidèles à cette grande loi du respect pour le malheur, à cette grande loi du respect pour la plus sainte, la plus haute autorité qui soit sur la terre. Si nous ne savons, si nous ne pouvons pas combattre pour elle, sachons nous taire et prier, et qu'il n'y ait dans nos conversations pas une parole que puisse désavouer le sentiment le plus délicat de la tendresse respectueuse et douloureuse que nous devons, à l'heure qu'il est et plus que jamais, au vicaire de Jésus-Christ (1).

Parfait ! il n'y a qu'à souscrire des deux mains. Mais comment se fait-il que l'éminent écrivain, dans tant de pages que nous pourrions citer, affecte lui-même de demander des réformes ? on dirait qu'il y a en lui comme une force intime qui le pousse à donner satisfaction aux idées libérales. Sans doute, et à prendre les choses à la lettre, le passeport, délivré à l'apostolat des institutions libres, pourrait être expliqué dans un sens moins inquiétant ; mais ici il nous est impossible de ne pas rattacher ce langage aux convictions de l'auteur, à l'endroit des maximes de 89, si formellement exprimées dans son livre de la *Pacification religieuse*, où par institutions libres il entend

(1) *Œuvres complètes*, tome VII, page 282.

« la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile... la liberté des opinions, l'égalité devant la loi (1)... » Et certainement les lecteurs n'ont pas manqué de donner au passage dont il s'agit la signification courante et vulgaire. Au surplus, nous allons être à cet égard de nouveau et pleinement édifié.

Au cours de la polémique engagée touchant le pouvoir temporel du Pape, M. Grandguillot, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, crut devoir, numéro du 3 février 1860, opposer à Mgr Dupanloup l'autorité d'un de ses prédécesseurs, Mgr Rousseau, évêque d'Orléans de 1807 à 1810, et reproduire dans ses colonnes un mandement adressé par celui-ci aux supérieur et directeurs du séminaire. Cet incident ralluma la verve du bouillant polémiste. Sa réponse ne se fit pas attendre; le *Constitutionnel* l'inséra dans son numéro du 9 février. Nous n'en citerons que le passage suivant, qui, on en conviendra, est empreint d'une fierté vraiment épiscopale :

J'ai dit que Mgr Rousseau non-seulement ignorait le droit catholique mais ne tenait aucun compte du droit européen ; j'irai plus loin. Quand il parle des possessions temporelles du Saint-Siège « que le droit de la guerre, dit-il, peut lui enlever, et que le puissant motif de faire la paix empêche qu'on ne lui rende ; » quand ces paroles s'appliquent à un Etat faible, désarmé, envahi, bien que sa neutralité essentielle ait été proclamée; quand je vois que celui qui a pris est celui qui peut rendre; quand j'entends un évêque demander, au nom de la paix, qu'on n'accomplisse pas la justice, je ne reconnais plus, dans cet abandon du faible et dans cette oppression, un droit des gens quelconque; je ne vois plus là qu'un droit qui n'a qu'un nom : c'est ce que les latins auraient appelé *latrocinium* et que, si vous le voulez, monsieur, je nommerai le droit à jamais odieux du plus fort.

Mais laissons là le droit européen, le droit catholique et l'histoire, dont je ne puis indiquer ici que les faits principaux; du reste, je l'espère, je ne tarderai pas à raconter et à expliquer tout cela dans tout le détail nécessaire. Je prépare, et, si les événements me le permettent, je ferai prochainement paraître un livre sur cet important sujet. J'écris ce volume sur la brèche, et je le publierai peut-être sur des ruines, mais qu'importe? Ces ruines seraient sacrées pour moi, et je m'y ensevelirais volontiers avec mon livre et ma pauvre plume, sûr de ma cause et de l'avenir; car, sachez-le bien, les ruines que vous pouvez nous faire ici sont des ruines immortelles; elles garderaient, cette fois comme toujours, un germe de résurrection; et quant à moi, si un jour Dieu daigne me recevoir dans une vie plus heureuse et meilleure, où je rencontrerais enfin la vérité, la justice et l'éternel honneur, j'aurais la consolation de penser que mes successeurs, dans cinquante années, en priant Dieu pour mon âme, ne seront

(1) Chap. IV et ci-dessus paragraphe II.

point condamnés à se défendre eux-mêmes contre moi et à venger l'Eglise de mes trahisons ou de mes lâchetés (1).

Or le journal le *Siècle* prétendit que Mgr Dupanloup, dans un endroit de sa réponse, l'avait diffamé. Les héritiers de Mgr Rousseau prétendirent également que la mémoire de leur oncle et grand oncle avait été injustement flétrie. Par suite, Mgr l'évêque d'Orléans, fut cité pardevant la cour impériale de Paris, jugeant correctionnellement. L'affaire vint à l'audience du 15 mars 1860. M^e Senard, plaïda pour le *Siècle*, M^e Plocque, pour les héritiers Rousseau, M^e Berryer et M^e Dufaure, présentèrent la défense de l'évêque d'Orléans ; M. le procureur général Chaix-d'Est-Ange occupait le siège du ministère public. La cour, le 19 mars, rendit un arrêt d'acquiescement. Avant la délibération, Mgr Dupanloup, à ce invité par M. le premier président Devienne, présenta des observations. Nous n'en rappellerons que les passages ayant trait à notre sujet :

Un évêque qui vient ici, Messieurs, y paraît dans un double sentiment : avant tout le respect de cette égalité devant la loi, de cette justice pour tous, qu'un de mes adversaires n'avait pas besoin de me rappeler avant-hier, car ma présence y rend hommage, et je vois au-dessus de vos têtes l'image de Celui qui donna ces bienfaits au monde. En second lieu, je laisse hors de cette enceinte ce qu'on nomme ma dignité d'évêque, mais j'y apporte toute ma conscience et c'est elle qui me décide, non-seulement à répondre sur ce qui m'est demandé, mais à dire spontanément ce dont nul ne me demande compte, mes intentions et mes pensées, sans chercher si mes paroles m'exposent ou m'excellent.

Avant tout donc, qu'ai-je fait et voulu faire dans toute cette grande cause et depuis sa première origine ? J'ai voulu défendre l'autorité spirituelle du chef suprême de l'Eglise dans sa souveraineté temporelle, parce que ma conviction est profonde sur ce point, profondément réfléchi...

Après avoir parlé de l'attitude de Mgr Rousseau, durant son épiscopat, Mgr Dupanloup continuait en ces termes ;

Messieurs, permettez-moi de vous le dire, laissez juger les évêques après leur mort ; cela est bon pour tous, cela est bon pour les évêques, bon pour l'Eglise, bon pour le pays, bon pour la dignité des caractères, bon pour tous. Oui, il est bon de savoir à l'avance qu'on peut être jugé et qu'on le sera, et l'Eglise ne le trouve pas mauvais ; nul ne se juge et ne se réforme plus sévèrement qu'elle-même. Elle se glorifie d'être une société qui travaille perpétuellement à se juger elle-même et à se réformer par le principe profond de sainteté, par la force de régénération spirituelle qui

(1) *Œuvres complètes*, tome VII, page 345.

est en elle, et qui lui vient de Dieu... Et d'ailleurs, n'est-ce pas une des choses qu'on a dites le plus contre nous, que nous manquions de justice pour nous-mêmes, que nous jetions un voile trop complaisant sur nos fautes, que nous nous défendions à tout prix les uns les autres, et enfin qu'on ne peut pas croire à la parole d'un prêtre sur un autre prêtre? Mais, qu'ai-je fait autre chose aujourd'hui que de défendre énergiquement et loyalement l'honneur de l'Eglise contre les faiblesses d'un de ses ministres?...

Et maintenant, Messieurs, un dernier mot, le dernier, le seul qui me soit personnel. Dans le cours et la longue discussion de cette cause, mes adversaires et mes défenseurs m'ont donné des mérites que je n'ai pas; mais il en est un que je crois avoir, et que mes adversaires ont méconnu, c'est que je suis et j'ai toujours été l'homme de la paix. C'est l'histoire de ma vie. Ma pauvre vie ne mérite pas d'histoire, mais enfin c'est l'histoire de ma vie; et si j'ai trouvé en ce monde de nobles amitiés et aussi de violents adversaires, c'est parce que j'ai toujours été l'homme de la paix. J'avais passé ma vie avec les enfants, et c'en fut le meilleur temps. J'y étais encore, lorsque, pour eux-mêmes et comme par eux, je fus jeté au milieu de grandes querelles pour la liberté d'enseignement. Je m'étonnais d'abord de l'ardeur extrême des combattants. Dans ma candeur, je croyais qu'on pouvait pacifier les hommes, comme j'avais tant de fois pacifié les enfants, par la raison et par la douceur. Je l'essayai et j'ai eu ce vrai bonheur de réussir. J'ai travaillé avec succès à la pacification, et la dernière parole du livre que je publiais sur la *Pacification religieuse* était de demander la paix dans la liberté et dans la justice. Et j'ai vu se réaliser ce que j'avais demandé; et après le tremblement de terre que vous savez, j'ai eu le bonheur et l'honneur, au nom de l'Eglise, de travailler au traité de paix et de le signer. Et ce traité fut fait dans les conditions de la liberté et de la justice pour tous, avec les hommes illustres dont la bienveillance depuis ce temps m'est demeurée chère.

Un de mes adversaires a rappelé le nom et les luttes d'un journal qui n'est plus (1); je ne l'accuserai pas, il n'est point ici pour se défendre. S'il l'ai condamné naguères, c'est précisément parce qu'il n'était pas l'ami et l'organe de la paix, et que ses violences compromettaient l'Eglise et nous plaçaient, nous les défenseurs de l'Eglise, dans une situation déplorable, entre l'hostilité irréligieuse (l'hostilité irréligieuse, laissez-moi le dire, c'était vous), entre l'hostilité irréligieuse qui nous accusait d'intolérance, (et l'intolérance, c'était lui) qui nous accusait de modération et d'infidélité envers l'Eglise. Et je dois ajouter, puisqu'à tort on a affirmé le contraire, que je n'ai jamais interdit dans mon diocèse la lecture de ce journal à personne, l'abonnement à personne, ni aux prêtres, ni aux fidèles. J'excepte mes séminaires; et cela dans le moment même où ce journal aurait prêché chaque jour à mes professeurs, et par eux à leurs élèves, que les études classiques étaient des études païennes qui les dépravaient, et que la barbarie devait, pour l'éducation de la jeunesse chrétienne, succéder aux humanités.

(1) L'*Univers* avait été supprimé par le gouvernement impérial.

Dans une autre querelle qui m'a profondément attristé et qui m'attriste toujours, j'ai été encore l'homme de la paix.

Pour moi, je voudrais qu'il n'y eût parmi nous ni ultramontains, ni gallicans, mais seulement des catholiques romains, dévoués et attachés d'esprit et de cœur au centre de la catholicité. Je l'écrivais naguère au Souverain Pontife, et je déposais à ses pieds cette parole que 1793 avait suffisamment expliqué et traduit 1682.....

La vérité est que je n'ai pas écrit une ligne qui ne sollicite la paix dans la liberté et dans la justice. J'ai invoqué le droit pacifique des traités; j'ai invoqué les délibérations pacifiques de l'Europe; j'ai demandé la proclamation pacifique du droit catholique, du droit européen, et par là j'entends le droit des souverains et aussi le droit des peuples, le droit de la liberté des consciences chrétiennes dans l'indépendance du chef suprême de l'Eglise, avec les réformes désirables et les améliorations possibles. Et, si ma faible voix pouvait se faire entendre, je redirais ce que j'ai écrit, que la ferme déclaration du droit suffit pour la paix, qui est le premier besoin de l'Eglise et du monde.

Messieurs, j'ai tout dit; vous avez mes paroles, vous avez mes intentions : jugez-les (1)!

Il est à peine nécessaire de constater que la longue citation qui précède confirme toutes nos appréciations. Le livre de la *Pacification religieuse* posait les conditions de la paix. Ces conditions étaient que les catholiques et tout ce qui marche avec eux se joindraient, soit comme auxiliaires, soit comme vaincus, aux grands esprits de la Révolution, et que ceux-ci achèveraient leur conquête en les acceptant, et en ne repoussant plus en aveugles de prétendus ennemis qui offrent et demandent la paix dans la liberté et la justice (2). Mgr Dupanloup persiste à s'imaginer que le traité a été conclu et qu'il l'a signé comme mandataire de l'Eglise. En conséquence, fidèle aux maximes de 89, il estime que l'immunité ecclésiastique doit céder à l'égalité devant la loi civile, égalité soi-disant issue de l'Évangile, égalité dix fois condamnée par le Saint-Siège. Il reconnaît que dans l'*Univers* il poursuivait l'ennemi de la paix, entendue comme il vient d'être dit, c'est-à-dire l'adversaire du libéralisme. Nous nous bornons à ces réflexions, abandonnant le reste à la perspicacité du lecteur. Nous citerons toutefois les passages suivants de la plaidoirie de M. Berryer, dans lesquelles se reflète la pensée de son illustre client :

Je ne repousserai pas le tribut d'hommages que, comme moyen oratoire peut-être, l'avocat du *Siècle* vient de rendre aux rares et grandes qualités de Mgr l'évêque d'Orléans. Il n'a pu méconnaître comment, en

(1) *Procès de Mgr Dupanloup*. Bruxelles, Decq. 1860.

(2) *Pacification religieuse*, chap. IV.

toutes circonstances, l'évêque d'Orléans, avec l'autorité d'une doctrine libérale, généreuse, orthodoxe et vraiment chrétienne, a soutenu les droits et les principes qu'il est dans le plus grand intérêt, pour la catholicité et pour l'Eglise de France en particulier, de défendre et de faire triompher. Dans les luttes animées qu'on vient de rappeler, dans les discussions soulevées sur la question de la liberté d'enseignement, liberté si importante pour notre foi, pour la grande Eglise catholique, pour cette savante et illustre Eglise de France, il n'est personne qui n'ait admiré l'esprit qui a dirigé Mgr l'évêque d'Orléans, esprit de paix et de conciliation qui a amené la plus sage et la plus heureuse des transactions..... Lui, j'en suis convaincu, il sortira de cette discussion, ennobli par la grandeur des intérêts qu'il a défendus et par sa seule présence aux débats, il sortira de cette audience sans que le caractère sacré de nos évêques ait reçu en sa personne la plus légère atteinte. Honoré par le corps auguste de l'épiscopat français dans son unité avec le Saint-Siège, il se félicitera d'avoir rempli avec courage un grand devoir envers le Souverain Pontife, envers la catholicité tout entière, envers l'Eglise de France, envers nous, envers lui-même, et de n'avoir revendiqué devant vous que le droit commun, que la sanction des lois et des libertés qu'il appartient à tout citoyen d'invoquer (1).

XX

En 1862, l'évêque d'Orléans se rendit à Rome pour la canonisation des martyrs du Japon. Le 9 juin, une adresse fut présentée au Pape par les 286 cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques réunis pour cet objet. Mgr Dupanloup fit partie de la commission chargée de la préparer, il fut ensuite un des signataires. Or, ce document, dont l'autorité a été invoquée en 1870 par les cinq cents évêques qui, durant le concile du Vatican, souscrivirent le *Postulatum* relatif à l'infailibilité du Pape, porte ce qui suit :

Vivez longtemps, Saint-Père, et heureusement pour le gouvernement de l'Eglise catholique ! Continuez, comme vous le faites, à la protéger par votre énergie, à la diriger par votre prudence, à l'orner par vos vertus. Marchez devant nous ; comme le bon pasteur, donnez-nous l'exemple, paisez les brebis et les agneaux dans les célestes pâturages, fortifiez-les par les eaux célestes de la sagesse, car vous êtes pour nous le Maître de la saine doctrine, vous êtes le centre de l'unité, vous êtes pour les peuples la lumière indéfectible préparée par la Sagesse divine, vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Eglise elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons ; quand vous décrêtez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons (2).

(1) *Procès de Mgr Dupanloup*, pages 65 et 82.

(2) Traduction publiée par Mgr Dupanloup dans les *Souvenirs de Rome offerts à son clergé*. 1862, Paris, Douvion.

Les évêques insistent sur la nécessité du pouvoir temporel ; à ce sujet ils formulent l'observation suivante :

Comment donc, et de quelle manière aurait-il pu se faire que les prélats de l'Eglise, venant de tous les points de l'univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en sécurité pour conférer avec Votre Sainteté des plus graves intérêts, s'ils eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût en suspicion leurs propres princes ou qui eût été suspect et hostile à leurs propres yeux ? Il y a, en effet, les devoirs du chrétien et il y a les devoirs du citoyen ; devoirs qui ne sont nullement contraires, mais qui sont différents ; comment les évêques pourraient-ils les accomplir, s'il n'y avait à Rome une souveraineté temporelle telle que la souveraineté pontificale, libre de toute domination étrangère, et centre de la concorde universelle, ne respirant aucune ambition humaine, n'entreprenant rien pour la domination terrestre ? Nous sommes venus vers le Pontife-Roi libre, pasteurs dévoués aux intérêts de l'Eglise, citoyens dévoués aux intérêts de la patrie, et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs ni à nos devoirs de citoyens (1).

Nous sentons ici la touche de Mgr Dupanloup. Certainement prises dans leur teneur, ces propositions sont inattaquables ; mais sous la plume d'un libéral, elles ont une nuance qui n'échappe à personne. Mgr Doney, évêque de Montauban, a d'ailleurs, révélé, dans une communication publiée par le journal *le Monde*, qui avait succédé à l'*Univers*, supprimé en janvier 1860, que des efforts avaient été faits pour obtenir que l'Adresse fût plus accentuée au point de vue des institutions libres. Mgr Doney ne cite le nom d'aucun prélat ; indubitablement, l'opposition n'est point venue de la part de l'évêque d'Orléans. Il est de toute notoriété que, à l'époque dont nous parlons, le gouvernement impérial suivait de très-près les agissements de nos évêques, et que tout ce qui pouvait favoriser les doctrines libérales lui était à cœur. Il n'est pas moins notoire que Mgr Dupanloup n'a pas dédaigné de s'entendre avec l'ambassade française, et que sa conduite à Rome, au point de vue du gouvernement d'alors, a été jugée tellement digne d'approbation, que Napoléon III n'hésita point à dire, devant un évêque que nous pourrions nommer et de la bouche duquel nous tenons le fait : « L'évêque d'Orléans a gagné ses éperons ! » En effet, Mgr l'évêque d'Orléans était à peine rentré en France, que la défense faite précédemment aux fonctionnaires orléanais de paraître à l'évêché et d'admettre le prélat dans les réunions officielles à cause de sa polémique fut levée ; la grâce

(1) Traduction publiée par Mgr Dupanloup dans les *Souvenirs de Rome offerts à son clergé* ; 1862. Paris, Douziol.

fut notifiée en termes courtois, et Mgr Dupanloup eut l'humilité de répondre.

Nous extrayons encore de l'Adresse ce dernier passage :

« Nous, évêques, afin que l'impiété ne feigne pas d'en ignorer ni ose le nier, nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées, nous rejetons et détestons les doctrines nouvelles et étrangères qui se propagent partout au détriment de l'Eglise de Jésus-Christ, nous condamnons et réprouvons les sacrilèges, les rapines, les violations de l'immunité ecclésiastique et les autres forfaits commis contre l'Eglise et le Siège de Pierre. Cette protestation, dont nous demandons l'inscription dans les fastes publics de l'Eglise, nous la prôférons en toute assurance au nom de nos frères qui sont absents, etc. (1). »

XXI

Pourquoi faut-il que, à côté de cette inscription glorieuse, nous ayons à placer le marbre de la Roche-en-Brenil ?

Le 13 octobre 1862 s'assemblèrent, au château de la Roche-en-Brenil, M. le comte de Montalembert, propriétaire; Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; M. le comte de Falloux, MM. Théophile Foisset et Augustin Cochin; M. le prince Albert de Broglie, quoique convoqué, manquait, mais s'unissait d'intention. L'évêque célébra la messe dans la chapelle du château, distribua la parole de Dieu et la sainte communion aux assistants; et le fait parut assez important pour que le souvenir en fût gardé par l'inscription suivante posée dans ladite chapelle :

In hoc sacello
Felix Aurelianensis episcopus
panem verbi
tribuit et panem vitæ
christianorum amicorum pusillo gregi
qui pro Ecclesia libera in libera patria
commilitare jamdudum soliti
itidem Deo et Libertati
annos vitæ reliquos
devovendi pactum instaurarunt.
Die octobris XIII anno Domini
MDCCCLXII.
Aderant Alfredus comes de Falloux,
Theophilus Foisset,

(1) Traduction publiée par Mgr Dupanloup dans les *Souvenirs de Rome offerts à son clergé*; 1862, Paris, Douniol.

Augustinus Cochin,
Carolus comes de Montalembert,
absens quidem corpore præsens autem spiritu
Albertus princeps de Broglie.

TRADUCTION : « Dans cette chapelle, Félix, évêque d'Orléans, a distribué le pain de la parole et le pain de vie à un petit groupe d'amis chrétiens, qui, accoutumés depuis longtemps à combattre pour l'Eglise libre dans la patrie libre, ont formé le pacte de consacrer également à Dieu et à la liberté les années qui leur restent à vivre, ce 13 octobre de l'an du Seigneur 1862. Etaient là : Alfred, comte de Falloux ; Théophile Foisset ; Augustin Cochin ; Charles, comte de Montalembert ; absent de corps, mais présent d'esprit, Alfred, prince de Broglie. »

M. l'abbé Jules Morel, dans un opuscule excellent, a recherché le sens que le groupe d'amis attachait aux mots qui donnent à l'inscription son caractère propre, et il ne lui a pas été difficile de le trouver dans les écrits mêmes de ceux qui y figurent (1). Néanmoins il a dit peu de chose du pontife célébrant. La présente étude pourra combler cette lacune. Nous savons en effet ce que Mgr Dupanloup entend par institutions libres, nous l'avons suivi pas à pas depuis 1845, et la lumière sur ses idées est tellement faite, que véritablement il n'y a pas lieu d'y revenir. Nous n'ignorons pas qu'on a essayé de donner le change à l'opinion, en alléguant que les résolutions prises à la Roche-en-Brenil ne concernaient que l'hypothèse et nullement la thèse du libéralisme. Cette explication est inadmissible. Tout ce que, jusqu'ici, nous avons recueilli de la plume ou de la bouche de Mgr Dupanloup, témoigne de son affection pour la thèse et non pas seulement de sa résignation à l'endroit de l'hypothèse. A quoi bon un marbre, une inscription, une cérémonie religieuse à propos d'un régime subi par nécessité, d'un régime essentiellement incorrect, et par conséquent précaire, dont tous les catholiques doivent, par leurs prières, bonnes œuvres, paroles et écrits, solliciter incessamment la fin ! d'un régime qui tient en servitude, et tout au moins en défiance, la vérité catholique, qui en gêne l'expansion, ainsi que l'action tutélaire et sociale de l'Eglise ; d'un régime qui n'est qu'un expédient, au sujet duquel nous n'avons pas le choix, mais qui ne saurait être une solution ! Pour écrire sur le marbre, il a fallu que le groupe ami ait trouvé dans les formules « de l'Eglise libre dans la patrie libre » et de « Dieu et la Liberté » une valeur éminente, un principe de vie, d'ordre et de paix, aux charmes

(1) *La suite de l'inscription de la Roche-en-Brenil* ; 1874, Paris, Palmé.

duquel il n'a pu résister. Donc c'est la thèse du libéralisme que le fameux marbre glorifie.

Il est assez piquant de rappeler ici que, au sujet de la formule « l'Eglise libre dans l'Etat libre, » un magistrat orléanais écrivit un jour à son évêque dans les termes que voici :

« Aujourd'hui, éclairés ou effrayés par l'expérience, des esprits sages et des esprits aventureux, des intelligences élevées et des intelligences obscures, voudraient nous rallier sous ce drapeau menteur « l'Eglise libre dans l'Etat libre. » Les uns cachent et les autres ne voient pas ce qui est écrit derrière : « L'Eglise abandonnée et oubliée dans l'Etat indifférent à toute religion, » et au-dessous, en caractères microscopiques : « Le code du matérialisme ! » Je ne veux de cette liberté ni pour l'Eglise ni pour l'Etat ; je vois où elle conduit, je ne veux pas de la liberté qui les sépare, je veux la liberté qui les unit (1). »

A la liberté qui unit, si tant est que la liberté puisse unir, Mgr Dupanloup soucrirait pleinement. Quoi qu'il en soit, le prélat eut bientôt l'occasion de montrer sa fidélité au pacte conclu le 13 octobre. Trois mois après son retour de Rome, il sentit le besoin d'y réparaître, précisément pour soutenir le libéralisme qui périçlaitait. L'ouvrage publié par M. de Montalembert sous ce titre : *Les Intérêts catholiques au XIX^e siècle*, renfermait plus que des hardiesses ; le Saint-Siège en prit ombrage et le groupe ami put légitimement redouter une condamnation. Il appartenait au pontife de la Roche-en-Brenil de voler au secours, ce qu'il fit, non sans succès, durant un séjour prolongé jusqu'au printemps de l'année 1863. Mais, en cette même année 1863, le 18 août, M. de Montalembert, sans tenir compte des difficultés du moment, prononçait au Congrès de Malines l'éloge explicite de la formule chérie, dans les termes que chacun peut lire dans l'opuscule de M. l'abbé Jules Morel. Encore une fois le Saint-Siège prit l'alarme ; encore une fois, et en octobre 1863, Mgr l'évêque d'Orléans courut à Rome pour empêcher, disaient les personnes se croyant bien informées, la condamnation du libéralisme.

Les préoccupations de Mgr Dupanloup étaient parfaitement fondées. Dès 1860, l'illustre Gerbet, évêque de Perpignan, dans son instruction pastorale du 23 juillet sur diverses erreurs du temps présent, avait stigmatisé quatre-vingt-cinq propositions, dont la mise en relief et la condamnation préparaient providentiellement l'opinion

(1) *Paris et Rome, lettre à Mgr Dupanloup, etc.*, par L. V. Gasne, président du tribunal civil de Montargis ; 1865, Paris, Dentu.

au *Syllabus* de 1864. Il est certain d'ailleurs que le Saint-Siège, dans sa vigilance apostolique, suivait d'un œil très-attentif les mouvements de la secte libérale, et que des communications confidentielles avaient été faites à cet égard à plusieurs membres de l'épiscopat, tant en France qu'à l'étranger, communications tendant à préparer une condamnation solennelle au moment opportun. Mieux que personne, l'évêque d'Orléans savait tout cela, et son anxiété était extrême. A Rome, ses inquiétudes furent-elles apaisées? Nous en doutons. Néanmoins comme, suivant une expression familière au prélat, une affaire n'est finie que quand elle est terminée, comme rien n'annonçait, eu égard à la discrétion absolue du Pape et des cardinaux initiés, que le terme des délais fût prochain, Mgr Dupanloup revint dans son diocèse, non sans nourrir quelque espoir, touchant l'efficacité de son ascendant pour arrêter le coup dont le parti était menacé.

XXII

Le 8 décembre 1864, la foudre éclatait; Pie IX adressait au monde catholique l'Encyclique *Quanta cura*, suivie de la nomenclature de quatre-vingts propositions condamnées en divers temps par le Siège apostolique, nomenclature communément désignée par le terme de *Syllabus*. Les quatre dernières propositions ont trait au libéralisme; nous les avons déjà énoncées plus haut sous le paragraphe VIII, le lecteur peut s'y reporter.

A la réception de l'Encyclique, Mgr l'évêque d'Orléans fut atterré. Il annonça autour de lui l'intention de se mettre en retraite, c'est à dire de demeurer durant quelques jours éloigné de toute affaire. Effectivement il cessa de prendre ses repas avec ses familiers, et nul ne put pénétrer jusqu'à son cabinet à moins d'être appelé. Néanmoins le prélat ne restait pas oisif. Il s'agissait de délibérer sur la situation; il s'agissait d'adopter une ligne de conduite, et en outre de tracer une direction aux publicistes et journalistes habitués à prendre le mot d'ordre à Orléans. Une conférence devenait nécessaire. Au jour fixé, les principaux rédacteurs du *Correspondant* se réunirent dans le cabinet de Mgr Dupanloup. Un déjeuner fut même servi, déjeuner auxquels les commensaux ordinaires ne furent point admis. Cela se passait quelques jours avant la fête de Noël. Bientôt, le *Correspondant* et les feuilles de même nuance publièrent leur adhésion à l'En-

cyclique, mais il fut aisé de remarquer que les idées des écrivains ne s'étaient pas modifiées, et qu'il perçait çà et là dans leur langage des tentatives d'interprétation derrière lesquelles s'abritaient des réserves. Un homme du parti, témoin qu'il est impossible de récuser, a peint la situation dans les termes qui suivent :

Dans les premiers moments, écrit M. A. de Metz-Noblat, il a été difficile, à cause de l'émotion causée par l'acte pontifical, d'en mesurer avec certitude la portée. Comment apprécier nettement, au milieu de commentaires et d'explications contradictoires, d'interprétations un peu confuses et de protestations violentes, la valeur dogmatique d'un document de cette nature, porté à la connaissance des fidèles par la voie inusitée de la presse périodique ? Le calme une fois rétabli, à la surface du moins, il est devenu plus aisé de se rendre compte du véritable état des choses. Des voix ayant autorité dans l'Eglise ont parlé, et il semble avéré aujourd'hui que l'Encyclique ne tranche dogmatiquement, pour ou contre personne, les points controversés. Elle a sur les matières restées douteuses une valeur de direction qui commande notre respect, mais elle ne place point hors de l'Eglise ceux qui conservent leurs convictions libérales. Cela étant, la question reste entière, et on demeure libre de l'examiner et de la discuter sans forfaire à ses devoirs de filiale soumission envers l'Eglise (1).

Ces lignes nous révèlent le plan adopté. Dès le principe, les libéraux soi-disant catholiques s'engagèrent résolument dans les voies tracées et pratiquées par l'erreur à toutes les époques. Altération du sens des textes sous forme d'interprétation, distinctions subtiles et mal fondées, illusions, faux-fuyants, soumission purement révérentielle ; de plus, appel à une autorité inférieure pour contrebalancer les actes de l'autorité souveraine. Ici M. de Metz-Noblat fait surtout allusion à la célèbre brochure, publiée par Mgr Dupanloup en janvier 1865, sous ce titre : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*.

En effet, dans les conjonctures dont il s'agit, l'évêque d'Orléans, eu égard à son attitude prise depuis longtemps, n'avait pu se dispenser de manifester ses impressions. L'entreprise était délicate ; il fallait d'une part ne rien écrire d'offensant pour le Saint-Siège, et d'autre part rassurer l'opinion libérale justement alarmée. Il eut l'adresse de viser dans un même ouvrage deux objectifs très-disparates, savoir premièrement la convention conclue le 15 septembre 1864 entre Napoléon III et le roi Victor-Emmanuel, aux termes de laquelle la France s'engageait à laisser au bout de deux ans, c'est-à-dire le 15 septembre 1866, la garde de la papauté au gouvernement

(1) *L'Eglise et l'Etat* ; Paris, Douniol, 1867 : dans le *post-scriptum*.

soi-disant italien; secondement l'Encyclique *Quanta cura*, donnée par Pie IX le 8 décembre 1864, et ses annexes. En traitant simultanément les deux sujets, l'habile polémiste avait, à n'en pas douter, l'intention de faire servir la première partie de son travail de passeport à la seconde, de se poser toujours en défenseur des droits du Saint-Siège, de profiter de cette attitude pour maintenir auprès comme au loin la réputation dont il jouissait d'être avec le Pape en parfaite communauté de doctrines, et, moyennant cette réputation, d'éloigner de l'esprit de ses lecteurs les objections que pourrait faire surgir sa manière d'envisager l'Encyclique.

Que trouve-t-on dans la brochure? Des pages très éloquentes, des redressements infligés de main de maître, de véritables coups de massue sur certains journalistes non moins ignares que présomptueux; mais aussi des raisonnements boiteux, des incohérences, des contradictions, des affirmations hasardées, des distinctions inquiétantes. Ces critiques s'adressent à la seconde partie. Relisons les passages suivants :

Sous ce nom si vaguement complexe de *civilisation moderne*, il y a du bon, de l'indifférent, et il y a aussi du mauvais. Avec ce qui est bon ou indifférent dans la civilisation moderne, le Pape n'a pas à se réconcilier : le dire serait une impertinence et une injure, comme si l'on disait à un honnête homme : réconciliez-vous avec la justice. Avec ce qui est mauvais, le Pape ne doit ni ne peut se réconcilier et transiger. Le prétendre serait une horreur. Voilà le sens très-simple de la condamnation portée contre la proposition 80^e... Et il en est de même, dans la même proposition 80^e, de ces autres mots également vagues et complexes de *progrès* et de *libéralisme*. Ce qu'il peut y avoir de bon dans ces mots et dans ces choses, le Pape ne le rejette pas; ce qui est indifférent, il n'a pas à s'en occuper; ce qui est mauvais, il le réprouve, c'est son droit et son devoir. Et d'ailleurs il était temps et grand temps de faire remarquer au monde combien certains hommes le trompent et l'égarent avec des mots sonores et mal définis sous lesquels, à côté du bien, s'abritent et se propagent tant d'erreurs funestes, intellectuelles, religieuses, morales, politiques et sociales (1).

Ainsi, d'après Mgr Dupanloup, il y a un libéralisme condamné et un autre qui ne l'est pas : c'est un discernement à faire, quelles règles faut-il suivre pour opérer sûrement? L'auteur ne le dit pas, il préfère répéter ses affirmations, comme si tous les lecteurs pouvaient avoir sous la main les éléments nécessaires pour recon-

(1) *La Convention du 13 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*. Paris, Dounioi, 1865; 26^e édition, pages 104 et 105.

naître le bon libéralisme et pour s'y attacher. Lisons encore ce qui suit :

Quoi! vous vous imaginez que le Pape condamne ce qu'il peut y avoir de bon dans le progrès, de vraiment utile dans la civilisation moderne, de vraiment libéral et chrétien dans le libéralisme! Mais c'est une imagination folle (1)...

Non, le Pape ne doit pas se réconcilier et venir à composition avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, tels qu'il vous plaît de les entendre. C'est à ces choses, au contraire, à se rapprocher de lui, en s'accordant avec la justice. « L'Eglise doit être pour la société moderne, disait avec son sens si juste et si élevé le prince de Broglie, ce qu'est la foi pour la raison, non l'ennemi qui la combat, mais l'autorité qui la règle. Les principes constitutifs de la société moderne doivent trouver dans les vérités de la religion, non la contradiction qui les condamne, mais le complément qui les achève et le frein qui les contient (2). »

Ce langage, plein d'équivoques, est assurément très-digne d'un adhérent au fameux pacte de la Roche-en-Brenil. Mgr l'évêque d'Orléans continue :

C'est pourquoi le Pape vient de parler. Il était d'autant plus facile de faire la distinction si simple que nous venons d'indiquer, que le Pape lui-même l'avait faite assez clairement dans l'acte pontifical auquel le *Syllabus* se réfère. Cette condamnation date de 1861, elle est tirée de l'allocution *Jamdudum cernimus*. Or, M. de Montalembert, défendant à cette époque contre M. de Cavour, et expliquant sa formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, s'armait précisément des paroles mêmes du Pontife pour poser la distinction qui doit faire tomber ici toutes les clameurs (3).

Le lecteur est avide de savoir quelles sont les paroles de Pie IX qui reconnaissent un libéralisme légitime. Les voici : dans l'allocution *Jamdudum cernimus*, le Pape dit qu'il a concédé aux peuples de ses Etats une administration plus libre, des institutions plus libres, *liberiores administrationem, liberiores institutiones*. M. de Montalembert a beau traduire par institutions *libérales*, que Mgr Dupanloup a soin de répéter, il n'en est pas moins constant que le prétendu libéralisme de Pie IX n'est nullement le similaire de ce qu'on entend en France et ailleurs par libéralisme. Mais le prestige des mots favorise les équivoques, et dans les affaires litigieuses un avocat ne les dédaigne point. Cependant nous trouvons sous la plume de l'évêque d'Orléans une protestation inattendue :

(1) *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*; Paris, Douciel, 1865; 2^e édition, page 115.

(2) *Id.*, p. 116.

(3) *Id.*, page 117.

Quant à ces formules périlleuses, dit-il, et qui couvrent et laissent tout passer dans le monde, le bien et le mal, la vérité et l'erreur, la lumière et les ténèbres, le progrès et la décadence, nous n'en voulons pas (1).

Quelle sanglante critique des fameux principes de 89! Comment la concilier avec l'esprit et le texte d'un écrit qui a principalement pour objet d'innocenter dans une certaine mesure les susdits principes? Comment la concilier surtout avec certaines pages de la *Pacification religieuse* citées plus haut, pages intégralement réimprimées en 1861, nonobstant l'enseignement bien connu du Saint-Siège, dont l'allocution *Jamdudum cernimus* était encore un écho? *Opus tumultuarium*, répondrait Louis Veillot (2). Poursuivons :

Repousser cet insensé et coupable indifférentisme et les conséquences de licence absolue qui en découlent, est-ce repousser la tolérance pour les personnes et la liberté civile des cultes? On ne l'a jamais dit, et tous les théologiens disent le contraire. En fait, jamais les Papes n'ont entendu condamner les gouvernements qui ont eu devoir, selon la nécessité des temps, écrire dans leurs constitutions cette tolérance, cette liberté. Que dis-je? le Pape lui-même la pratique à Rome. « C'est l'erreur qui est un mal, et non pas la loi qui, dans une bonne intention, tolère l'erreur. » Voilà ce que je lis dans un livre imprimé récemment à Rome, sous les yeux de l'*Index* (3)...

En dehors des engagements pris, la *possession* suffit pour que la liberté des cultes doive être respectée. C'est ce que je lis dans un livre imprimé récemment à Rome et assez connu (4).

Au nom de leur *credo* mal défini, nos adversaires décrètent, en Italie, la révolution; en France, en Belgique, en Autriche et ailleurs, l'exclusion, l'oppression. Ou chrétien ou citoyen; ils exigent que l'on choisisse entre ces deux premiers biens de l'homme au lieu de les embrasser tous les deux. Ils prétendent nous arracher à nos serments ou à nos croyances, et ils ont inventé ce nouveau moyen de torturer la conscience des honnêtes gens. Ah! l'Église est toujours la vraie mère qui ne veut pas que l'on coupe en deux ses enfants. Inflexible sur les principes, indulgente envers les hommes, elle permet, que dis-je? elle recommande à chaque homme de demeurer loyalement soumis à ses obligations de citoyen et aux légitimes constitutions de son pays (5).

Pour moi, j'ai horreur des révolutions violentes, et l'étude que j'en ai faite a saisi mon âme jusque dans ses profondeurs. Et toutefois, je le dis hautement, je suis de ceux qui ont confiance dans les libertés civiles et politiques, et de ceux qui en espèrent le progrès pacifique dans mon pays. Je suis de ceux qui tentent loyalement cette expérience laborieuse, péril

(1) *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*; Paris, Douniol, 1865; 26^e édition, page 119.

(2) *Rome durant le Concile*, tome I^{er}, page 377.

(3) *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*; Paris, Douniol, 1865; 26^e édition, page 123.

(4) *Id.*, p. 433.

(5) *Id.*, p. 435.

et gloire du XIX^e siècle. Mais, soyons modestes. Est-ce que cette expérience est terminée? Est-ce qu'elle a réussi? Je compte dans ma vie dix révolutions, et dans mon diocèse au moins six partis opposés. On lit tous les jours dans les journaux que la moindre liberté est un péril. Le plus fort des gouvernements, sur le territoire le plus unitaire, ne laisse pas s'assembler vingt citoyens, ni se concerter trois évêques, ni se fonder, sans difficultés, une école de petits enfants, ni passer entre les lèvres d'un prêtre la bulle d'un Pape. Nous en sommes là, soixante-seize ans après 89, et les fameux principes de cette année-là sont toujours, sous bien des rapports, à l'état d'idéal encensé, mais inappliqué (1).

Quelques personnes du monde diront peut-être que la théologie est bien subtile. Que de distinctions! Oui, la théologie, comme la philosophie, comme la jurisprudence, distingue beaucoup, parce qu'en effet, dans les questions de doctrine comme dans les questions de droit, il faut beaucoup distinguer, sous peine de beaucoup confondre. La vérité a des nuances infinies, et il faut savoir discerner ces nuances ou ne pas s'en mêler. Et, au fond, toutes ces distinctions ne sont que des précautions prises par la théologie pour ne pas condamner les hommes, pour épargner à nos âmes des périls, pour ne point rejeter ce qui ne doit pas l'être : ce sont les efforts du défenseur pour son client; et le client, c'est vous et moi (2).

Nous avons le vrai mot; la brochure de Mgr Dupanloup est une plaidoirie, ses clients sont les partisans des maximes de 89, et il s'agissait dans l'espèce de les maintenir en possession. Par conséquent, après comme avant l'Encyclique, la profession de foi à l'endroit de 89, si énergiquement consignée dans la *Pacification religieuse* de 1845, réimprimée en 1861, demeure le programme de l'évêque d'Orléans.

Un mot encore, selon le prélat, *tous les théologiens* disent que repousser l'indifférentisme ce n'est pas repousser la tolérance pour les personnes, ni la liberté des cultes. Ce langage est miroitant, il prête à l'équivoque, et il conduit à l'erreur. Nous nous bornons à faire remarquer qu'aucun théologien catholique ne peut, à l'encontre des décisions de l'Église, soutenir la thèse de la liberté des cultes (3).

XXIII

La brochure de 1865 eut un retentissement immense et un succès égal. Préjugés, ignorance, légèreté, amour-propre, intérêts, tous

(1) *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*. Paris, Douniol, 1865, 26^e édition, page 130.

(2) *Rome durant le Concile*, tome I^{er} p. 106.

(3) Voir deux articles *sur les dissidents*, publiés dans la *Semaine du Clergé*, tome III, p. 636 et 713; Paris, Louis Vivès. Nous indiquons dans quelle mesure, d'après les canonistes, la tolérance peut être exercée à l'endroit des juifs, des infidèles et des hérétiques.

ces éléments se joignirent pour acclamer comme un verdict la solution donnée par l'habile académicien. Les catholiques libéraux furent immédiatement rassurés, et, encore aujourd'hui, ils se tiennent retranchés derrière la brochure, arrivée à sa trente-quatrième édition, comme derrière un rempart inexpugnable. L'auteur surtout se montre convaincu de la légitimité de son succès, et il s'est décerné les honneurs du triomphe, dans la séance de l'Assemblée nationale du 3 décembre 1874, lors de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Écoutons-le :

Vous m'avez demandé si j'avais été un interprète autorisé du *Syllabus*; *Syllabus*, permettez-moi de vous le dire, dont vous ne compreniez ni la nature, ni la portée, ni la valeur, ni le sens. (Applaudissements à droite. — Exclamations et rires à gauche.) Je vous répondrai d'abord que j'ai été un interprète probablement aussi autorisé que les journalistes et les jacobins... Les rédacteurs les plus autorisés du journal le plus littéraire ont, il y a dix ans, fait une traduction de ce *Syllabus*. Eh bien! j'y ai trouvé soixante-treize contre sens et contre bon sens... Mais, enfin, me demanderez-vous, êtes-vous définitivement un interprète autorisé du *Syllabus*? Je vais, Messieurs, vous répondre en toute simplicité : Jamais le Saint-Père ne m'a chargé d'interpréter le *Syllabus*. Seulement, lorsque j'ai publié, il y a dix ans, la brochure dont voulait bien me parler l'orateur auquel je réponds, le Saint-Père a bien voulu m'adresser une lettre, dont je vais vous lire simplement quelques lignes, que vous pourrez trouver imprimées en tête de la 34^e édition de ma brochure... Aimez-vous mieux le latin? le voici. Le Saint-Père parle des erreurs condamnées par lui, et en même temps par mes frères dans l'épiscopat et par moi-même, *eodem plane sensu*, dit-il, *quo a Nobis fuerant reprobati*. Et il veut bien approuver mon écrit : *Opusculum ubi*, ajoute-t-il, *impavida fratrum tuorum interpellatione commendata, iis te toto pectore accedere declaras... Hanc autem lubricationem avide versantes non sine voluptate vidimus te non modo recensuisse meritoque damnasse contemptui calumnias et errores ephemeridum a quibus fœdissime perversus fuerat propositæ a nobis doctrinæ intellectus, etc...* Je dois ajouter que j'ai reçu six cents lettres d'évêques venues de toutes les parties du monde catholique, je les conserve et je les montrerai à qui voudra les voir, et qui m'ont chaleureusement félicité. (Applaudissements à droite). Maintenant, ce qui vous irrite particulièrement contre le *Syllabus*, c'est que vous le croyez ennemi des institutions modernes. (Oui! oui! à gauche.) Je vais vous répondre. (Ah! ah! à gauche. — Ecoutez! à droite.) Ici, vous me demandez une interprétation certaine et vous avez le droit de la demander. En voici une certaine et textuelle. Par qui a-t-elle été écrite? Elle a été écrite, à Rome même, sous les yeux du Pape, par les rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, et voici sur ce point grave ce qu'ils ont écrit : « Les libertés modernes, considérées comme des institutions appropriées aux conditions et aux nécessités de tels ou tels peuples, les catholiques peuvent » — non pas seulement les accepter — « peuvent les aimer et les défendre. » Entendez ces mots-là. (Exclamations diverses

à gauche. — Applaudissements à droite.) « ... et ils font une œuvre bonne « et utile, quand ils les emploient le plus efficacement qu'ils peuvent au « service de la vérité et de la justice. » (Nouvelles exclamations à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.)

C'est tout et c'est faible.

D'abord, la revue romaine intitulée la *Civiltà cattolica*, malgré tout son mérite, n'est nullement l'interprète autorisé et certain de la parole apostolique. De plus, la citation alléguée par l'orateur a été contestée (1); et fût-elle exacte, elle n'impliquerait rien autre chose que la distinction nécessaire de la thèse et de l'hypothèse; le *Syllabus* condamne la thèse, et la *Civiltà* parle de l'hypothèse, ce qui est très-différent.

Ensuite Mgr Dupanloup se glorifie d'avoir reçu les félicitations de six cents évêques. Il faudrait savoir sur quoi portaient ces félicitations. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que ces six cents admirateurs ne se sont plus retrouvés, quand il s'est agi de nommer les quatre grandes députations du Concile, où l'évêque d'Orléans n'a pu pénétrer.

Enfin, quant à la lettre du Saint-Père, nous allons la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Quelques détails préliminaires. Ce n'est point à Mgr Dupanloup que nous devons la connaissance de la lettre que Sa Sainteté daigna lui adresser, sous la date du 4 février 1865. Ce document parut d'abord dans l'*Unità cattolica* de Turin, numéro du 14 mars 1865, et grâce, nous assure-t-on, à une puissante initiative; les éditeurs de l'ouvrage *l'Encyclique et l'Episcopat* (2) l'ont inséré à la page 590, mais nous ne croyons pas que la presse, même catholique, s'en soit beaucoup occupée, du moins en France. On ne la trouve ni dans la 26^e ni dans la 27^e édition de *la Convention du 15 septembre*, etc..... Elle existe, toutefois, en latin et en français dans la 34^e, actuellement en vente sous le millésime de 1865. La traduction n'est pas toujours juste. Par exemple, on lit ceci : « Nous avons été charmé, mais certes non surpris, soit du zèle avec lequel vous avez fait parvenir nos lettres à tous les curés de votre diocèse, soit de l'écrit, etc. » Les éditeurs de *l'Encyclique et l'Episcopat* traduisent plus exactement ainsi : « Nous avons été charmé, etc., soit de la diligence avec laquelle vous attestez avoir fait parvenir des exemplaires de notre lettre à tous les curés de votre diocèse, etc... *Itaque si jucunda,*

(1) *Univers* du décembre 1874.

(2) Paris, 1865, Gauguet et Pougeois, rue Cassette.

haud certe inexpectata nobis accidit cum diligentia, qua universis tuæ diœcesis parochis litterarum nostrarum copiam te fecisse significas, tum oblatum opusculum ubi etc.... Certes, la précaution du rédacteur de la lettre pontificale n'était point inutile, car la vérité est que les curés du diocèse d'Orléans ne reçurent que dans le mois de mars l'Encyclique et le *Syllabus*, au moyen d'exemplaires de la 18^e édition Poussielgue, mis à la poste de Paris et expédiés sans aucune attache officielle. C'est seulement à la fin d'avril que les doyens connurent par une lettre de l'évêché que l'envoi fait en mars avait une origine officielle (1).

Mais l'important est de savoir ce que dit le Pape. Voici la lettre dans son intégrité :

A notre vénérable frère Félix, évêque d'Orléans, à Orléans.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Nous sommes tellement persuadé, vénérable frère, de votre respect et de votre amour pour nous que, même avant d'avoir reçu l'écrit, dans lequel vous avez embrassé si heureusement et si utilement des sujets très-disparates, il nous semblait déjà entendre votre voix se mêlant aux nobles voix de vos frères qui, mettant de côté toute considération humaine et tout péril, soutenaient presque tous, avec une fermeté et liberté sacerdotales, pardevant les ministres suprêmes de l'Empire, les droits de ce Saint-Siège et leurs propres droits foulés aux pieds, tandis que, en même temps, ils avaient soin de prémunir les fidèles à eux confiés contre le danger des erreurs condamnées par nous, et qu'ils déclaraient détester ces erreurs absolument dans le sens même par nous réprouvé. Aussi avons-nous été charmé, mais certes non surpris, soit de la diligence avec laquelle vous attestez avoir fait parvenir des exemplaires de notre lettre à tous les curés de votre diocèse, soit de l'opuscule dont vous nous avez fait hommage, dans lequel, après avoir exalté la courageuse protestation de vos frères, vous déclarez vous joindre à eux de tout votre cœur. Or, en parcourant cette publication avec avidité, nous avons été heureux de constater que non-seulement vous avez détaillé et condamné à un juste mépris les calomnies et les erreurs des journaux qui ont si indignement défiguré le sens de notre doctrine, mais encore que vous vous êtes élevé avec force contre l'outrageante interdiction en vertu de laquelle, tout en laissant à des écrivains ineptes et ennemis la licence de débâter, on a trouvé bon d'enlever le pouvoir de publier et d'expliquer notre lettre à ceux qui seuls en sont les interprètes légitimes et à qui seuls elle avait été adressée. Mais principalement nous nous sommes délecté dans cette énumération des perfidies, des machinations ourdies avec la plus coupable insolence, des spoliations et des cruautés que, d'après des faits indubitables et très-publics, vous avez voulu mettre sous les yeux de tous, dans la première partie de votre travail, afin de faire connaître l'esprit de ceux à la noble garde desquels on a voulu confier, par la convention du 15 septembre dernier, les restes de leur proie et la sainteté de

(1) *L'Encyclique et l'Episcopat*, page 598.

nos droits. Nous vous adressons donc nos remerciements, tenant pour certain que, eu égard au zèle avec lequel vous avez coutume de défendre la cause de la religion et de la vérité, vous transmettez à votre peuple avec d'autant plus d'empressement et d'exactitude le sens propre de notre lettre, que vous avez stigmatisé avec plus de véhémence les interprétations calomnieuses dont elle a été l'objet. Or, tandis que nous appelons de tous nos vœux, à cause de l'œuvre dont il s'agit, une ample récompense pour vous, comme gage et comme témoignage de notre bienveillance particulière, nous accordons avec amour à vous, vénérable frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 février 1865, de notre pontificat l'an dix-neuvième (1).

Or, dans le document qui précède, à quels points se réfère l'approbation pontificale? Analysons avec soin. L'approbation se réfère à l'idée d'avoir réuni dans une même publication les deux sujets très-disparates, la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre; à la diligence avec laquelle le prélat aurait fait parvenir la lettre apostolique à tous les curés de son diocèse; à l'adhésion donnée par le même à la protestation de l'Épiscopat français, pardevant les ministres de l'empire, en faveur des droits du Saint-Siège; à la réfutation des calomnies et des erreurs émanés des journalistes à l'encontre de l'Encyclique et du *Syllabus*; à la vigueur avec laquelle l'évêque d'Orléans s'est plaint de voir la parole interdite à l'épiscopat, tandis qu'elle était laissée à des interprètes incompetents et hostiles. Elle se réfère enfin à l'énumération des indignités qui se rattachent à l'envahissement des Etats-Pontificaux par le gouvernement piémontais. Mais au profit des explications touchant le sens dans lequel le libéralisme, la liberté de la presse, la liberté des cultes, etc., auraient été, selon Mgr Dupanloup, condamnés, il n'existe, dans la lettre du Saint-Père, aucun éloge, comme chacun peut s'en convaincre. Au contraire, la lettre contient l'expression d'un vœu qui a plus que le caractère d'une invitation. Le Pape demande à l'évêque d'Orléans de transmettre à son peuple le sens propre de l'Encyclique avec d'autant plus d'empressement et d'exactitude, qu'il a stigmatisé avec plus de vigueur les interprétations calomnieuses. Donc, au 4 février 1865, le prélat n'avait pas transmis le sens propre de l'Encyclique; donc, à ce point de vue, sa brochure était, à Rome, jugée insuffisante.

A la vérité, dans la lettre du 4 février, Sa Sainteté loue les évêques français qui, « presque tous, ont eu soin de prémunir les

(1) Voir le texte latin dans la *Convention du 15 septembre, etc.*, et dans l'ouvrage *Encyclique et l'Épiscopat*.

fidèles contre le danger des erreurs par lui condamnées, et de déclarer qu'ils détestaient ces erreurs dans le sens même par lui réprouvé. » Mais ici le Pape ne désigne personne, et Mgr Dupanloup encore moins qu'un autre, attendu que, en fait, ni dans sa brochure, ni dans tout autre écrit rendu public, nous ne rencontrons, sous la plume de l'évêque, la proposition ainsi formulée : J'adhère aux condamnations portées par le Pape dans le sens du Pape. D'où il suit que les mots « presque tous, » dans une missive nominativement expédiée à l'évêque d'Orléans, pourraient être considérés comme un monition indirecte. Nous devons cependant ajouter que Mgr Dupanloup, repoussant l'imputation formulée par le *Journal des Débats*, d'avoir « atténué, adouci et transfiguré l'Encyclique, » écrivait les lignes suivantes le 7 février 1865 ; le 7 février, et la lettre du Saint-Père est du 4 :

Coupons court à tout ceci. J'ai voulu protester et je proteste contre toutes les spoliations dont le Pape a été victime, comme j'ai voulu défendre, et je soutiens sans exception, toutes les vérités qu'il enseigne (1).

Dans les lettres apostoliques, il est question d'une défense de publier l'Encyclique *Quanta cura*, excepté la partie relative au Jubilé, faite aux évêques par le gouvernement français. L'archevêque de Besançon et l'évêque de Moulins agirent néanmoins ; ils furent déférés au conseil d'Etat. Les autres prélats annoncèrent qu'il existait une Encyclique portant condamnation de diverses erreurs, et aussi concession d'une indulgence en forme de Jubilé. Ils déclarèrent en même temps que, ne pouvant donner le texte dans sa complète teneur, ils préféreraient ne rien communiquer. Seul, croyons-nous, Mgr Dupanloup publia les paragraphes relatifs au Jubilé, et sans dire que ces paragraphes n'étaient qu'une partie de l'Encyclique ; d'où il suit que le décret impérial fut observé à Orléans (2).

Revenons maintenant au discours du 5 décembre 1874 :

Le Saint-Père, disait l'orateur, parle des erreurs condamnées par lui et en même temps par mes frères dans l'épiscopat et par moi-même, *codem plane sensu*, dit-il, *quo a nobis fuerant reprobati*. Et il veut bien approuver mon écrit, *opusculum ubi*, ajoute-t-il, *impavida fratrum tuorum interpellatione commendata, iis te toto pectore accedere declaras*.

L'ambiguïté que présente ce passage du discours est désormais

(1) *La Convention, etc.*, suivie d'une lettre au *Journal des Débats*, dans le *post-scriptum*.

(2) Voir dans l'*Encyclique et l'épiscopat*, pages 590 et suiv., les incidents qui se produisirent à cette occasion.

complètement éclaircie. L'évêque d'Orléans n'a point été félicité pour avoir réprouvé les propositions condamnées par le Pape dans le sens même du Pape, de ceci la lettre pontificale ne dit pas un seul mot; il a été félicité uniquement pour avoir déclaré s'associer à la protestation de ses collègues en faveur des droits du Pape (1). En intercalant ici les mots *et par moi-même*, Mgr Dupanloup a saisi l'occasion qui s'offrait de ne pas séparer sa condition de celle des autres évêques, et il ne faisait d'ailleurs que répéter l'affirmation consignée dans la lettre aux *Débats*; mais il n'a pu vouloir dire que sa brochure contient ce qu'elle ne contient pas, et que les éloges du Pape s'adressent à ce que la brochure ne contient pas. Certainement les auditeurs et les lecteurs, n'ayant pas sous les yeux les documents, ou ne se donnant pas la peine de les lire avec intelligence, auront compris que la brochure, au témoignage du Pape, contient la condamnation des erreurs au sens même du Pape. Cette interprétation ne pouvait déplaire à l'orateur, mais elle ne résiste pas à l'étude attentive des pièces. Toute cette discussion, qu'il nous était impossible d'éviter, prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'est pas facile de desserrer un nœud artistement fait.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que le *Correspondant* du 10 octobre 1869, dans l'article-manifeste intitulé le *Concile*, qui a été certainement publié avec l'attache de l'évêque d'Orléans, dit en propres termes que la brochure *La Convention et l'Encyclique* « a été honorée d'un bref pleinement approbatif. » Nos lecteurs savent désormais à quoi s'en tenir sur ce point.

Nous ne connaissons de Mgr Dupanloup aucun écrit répondant aux vœux exprimés par Sa Sainteté Pie IX. Le travail a été fait par un digne ecclésiastique du diocèse de Reims, originaire de l'Anjou, M. Peltier, chanoine honoraire de la métropole de Reims, auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels la *Doctrine de l'Encyclique justifiée par elle-même* n'est pas le moins utile. Ce livre se recommande de l'approbation de Son Eminence le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et de plusieurs évêques. Nous avons lu, notamment, une circulaire de Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, signalant à son clergé l'œuvre de M. l'abbé Peltier, comme devant servir dans les conférences ayant pour objet la réfutation des erreurs condamnées par l'Encyclique. A nos yeux, la *Doctrine de l'Encyclique* a tout l'intérêt d'un livre classique; chaque séminariste devrait en être pourvu. Mais, nous le répétons, rien dans ce genre n'a été fait

(1) *La Convention du 15 septembre, etc.*, page 9.

par l'évêque d'Orléans, sa pensée était ailleurs; sauver le catholicisme libéral fut, en février 1865, l'objet constant de ses préoccupations.

Nous en possédons la preuve dans un Mémoire que Mgr Dupanloup fit rédiger pour être présenté au Pape; en voici les passages essentiels, c'est-à-dire le commencement et la fin :

Je me propose dans cette simple note de placer sous les yeux du Saint-Père et de confier à sa haute sagesse mes réflexions et mes inquiétudes au sujet de l'interprétation qu'un journal religieux, *le Monde*, s'obstine à donner à l'Encyclique du 8 décembre et à la 80^e proposition du *Syllabus*...

D'après ce journal, et je me borne ici à analyser seulement quelques-uns de ses numéros, il résulterait de là que, par la doctrine de l'Encyclique, tout libéralisme est condamné. « Dans la doctrine de l'Encyclique le « libéralisme est une erreur. Il s'ensuit que tout libéral, étant un partisan « du libéralisme, tombe nécessairement sous la réprobation de l'Ency- « elique... En vain chercherait-on à équivoquer en distinguant le vrai « libéral et le faux libéral (*Monde*, 10 janvier 1865)... Et qu'on ne dise pas « qu'il y a plusieurs manières d'entendre ce mot (*Ibid.*); d'aucune manière « et en aucun sens un catholique ne peut se dire libéral (*Id.* 7 février). Le « libéralisme est devenu une doctrine essentiellement anti-chrétienne, « comme le manichéisme (*Id.* 9 janvier)... »

Dans son numéro du 13 janvier, il cite et s'approprie un long article d'un journal espagnol où, sans aucune distinction, le progrès et la civilisation moderne sont anathématisés en bloc comme anti-catholiques, aussi bien que le libéralisme. « Depuis le commencement de notre publication, « dit ce journal, nous soutenons une lutte dont la fin unique est d'abhorrer « et de stigmatiser comme anti-catholiques le libéralisme, le progrès et la « civilisation moderne... Dès aujourd'hui nous leur dirons (aux libéraux « catholiques) avec une sainte assurance : vous n'êtes pas catholiques ! Si « vous l'avez été, vous avez cessé de l'être... La foi et la doctrine catholi- « ques sont inconciliables avec le libéralisme, le progrès et la civilisation « moderne... »

Le *Monde* va plus loin. Dans un de ses derniers numéros, il ose présenter comme un commentaire anticipé de l'Encyclique le livre d'un de ses rédacteurs, et parler de l'Encyclique comme si c'était lui qui l'eût dictée. C'est en s'appuyant sur ces prétentions du *Monde* à l'orthodoxie exclusive, sur sa persistance à se poser comme l'interprète de la doctrine du Pape et de l'Eglise, que les journaux impies, en France, font maintenant deux parts des catholiques, se moquent également des uns et des autres, et des évêques et du Pape avec eux; ils mettent d'un côté les *habiles*, comme ils disent, et d'un autre côté les *sincères*; et c'est ainsi que moi-même, tout récemment, j'ai été dans la nécessité de me défendre contre cette outrageuse accusation. Voilà où ce journal nous conduit.

Je le dis au Saint-Père, dans le sentiment le plus profond et le plus douloureux de ma conscience, il y a là un péril immense. Les haines que de tels excès soulèvent retombent sur le Pape et sur l'Eglise, et sont effroyables. Si nos cardinaux, au sénat, dont les discussions s'ouvrent

aujourd'hui, tenaient le langage que tient depuis deux mois surtout ce journal, s'ils posaient nettement, là devant la France et l'Europe, la thèse étrange que le *Monde* soutient si crûment et si témérairement, s'ils faisaient en un mot cette déclaration nette et formelle de l'antagonisme de l'Eglise avec tout ce qui est libéral, et avec ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation moderne, il y aurait dans le sénat, dans le peuple de Paris, et dans le monde entier, un soulèvement tel que nul n'en pourrait prévoir les conséquences...

Voilà pourquoi il me paraît si regrettable, je le dirai en finissant, qu'une Revue qui s'imprime à Rome, sous les yeux de Sa Sainteté, soit venue dernièrement appuyer les prétentions du *Monde* à se poser comme l'interprète du Pape, en faisant à son tour cette déclaration trop analogue à celle du *Monde* : « Que si la liberté n'est pas condamnée par l'Encyclique, le « libéralisme est condamné (*Monde*, 7 février); » oubliant que l'Encyclique ne peut être en contradiction avec les allocutions pontificales, et qu'il n'y a de libéralisme condamné que le libéralisme révolutionnaire défini par le Saint-Père. Voilà pourquoi il me paraît indispensable et urgent que le Saint-Père se dégage, par le moyen que sa sagesse lui suggérera, de toute apparence de solidarité avec les excès que j'ai signalés.

La revue romaine, à laquelle fait allusion l'évêque d'Orléans, est précisément la *Civiltà cattolica*, de l'autorité de laquelle Mgr Dupanloup prétendait se couvrir, dans la séance de l'Assemblée nationale du 5 décembre 1874, pour justifier son interprétation de l'Encyclique et du *Syllabus*. Ce qui confirme ce que nous disions plus haut, savoir que le passage de la *Civiltà*, invoqué par l'orateur, n'a pas la signification qu'il convenait à celui-ci de lui prêter.

XXIII

Malgré son incontestable succès, le travail de Mgr l'évêque d'Orléans, en ce qui touche l'Encyclique et le *Syllabus*, ne satisfît pas tous les catholiques libéraux. L'un d'eux publia, en 1865, une brochure dans laquelle nous lisons ce qui suit :

Des explications ont été fournies au public mécontent dans une célèbre brochure de Mgr Dupanloup, dans un mandement non moins remarquable de Mgr Darboy, et dans quelques documents où se montre, avec l'habileté, un désir sincère de la paix. Mais ces explications n'ont été, sur les points les plus délicats, qu'indirectes et insuffisantes, de sorte que le texte de l'Encyclique, sans y attacher le sens absolu, mais absurde et éminemment faux que les zélés voulaient y trouver, est contraire aux conclusions auxquelles le raisonnement nous a conduit. Avec la meilleure

volonté du monde, on ne peut ne pas y voir une opposition à la liberté, entendue comme un principe et comme un droit... (1).

L'ouvrage est signé *un catholique libéral*; mais ce catholique libéral, au moment de la mise en vente, eut un scrupule qui l'honore. Tout en déclarant rester « du Souverain Pontife et des évêques le fils très-respectueux et très-obéissant, » il avait d'abord signé ainsi : *Un catholique libéral qui prétend garder le droit de rester en même temps l'un et l'autre jusqu'à nouvelle preuve contraire*. Il fit ensuite coller une bande de papier sur le développement donné au titre qu'il se donnait; de cette manière, on lit simplement *Un catholique libéral*, le surplus n'étant visible que pour les curieux.

Quoi qu'il en soit des réserves faites par plusieurs catholiques libéraux à l'endroit des explications données par Mgr Dupanloup, le plus grand nombre conserva l'illusion, et mit en œuvre la tactique qui consiste à dire que la brochure du prélat est le passe-port nécessaire de l'Encyclique, que les deux documents sont inséparables, et que, de cette manière, on concilie les droits du citoyen avec les devoirs du catholique. Cette attitude, ou plutôt cette prétention, donna lieu, dans l'assemblée générale des catholiques tenue à Malines en 1867, à un incident qui mérite d'être rapporté. Mgr l'évêque d'Orléans, M. le comte de Falloux, le R. P. Hyacinthe, et d'autres notabilités de même nuance prirent part aux travaux de cette assemblée. C'est dans la sixième séance que se produisit l'incident. Nous insérons ici le compte rendu officiel.

M. l'abbé Geslin de Kersolon. — Messieurs, après les grandes choses, les petites. Celle dont je viens vous entretenir semble assurément de médiocre importance. Mais, vous le savez, les plus petites choses peuvent devenir grandes, et voici, sans autre préambule, celle que je désire soumettre à votre attention. En vous la signalant, je ne fais d'ailleurs que me rendre l'interprète des désirs d'un nombre assez considérable de mes confrères qui m'ont prié de demander la parole et au nom desquels j'occupe cette tribune. Voici le fait.

Dans le compte rendu de la séance générale d'avant-hier, publié dans le bulletin journalier du Congrès, en résumant le magnifique discours de Mgr Dechamps, le rédacteur de l'article, après le mot *Encyclique*, avait ajouté, et c'était la vérité, que cette mention avait été accueillie par des applaudissements.

Ce compte rendu a, par erreur sans doute, été l'objet, dans le numéro suivant, d'un *erratum* dont l'auteur certainement n'a l'intention de faire

(1) *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et la liberté; Adresse aux Evêques*; Paris, Dentu, 1865; imprim. Dufour-Bouchot, à Troyes; page 168.

aucune allusion fâcheuse, mais dont la malignité des ennemis de l'Église pourrait tirer parti contre nous. Or, rappelons-nous, Messieurs, que notre Congrès, comme la femme de César, ne doit pas même être soupçonné. On ne doit pas laisser supposer que les enfants de Pierre puissent être divisés entre eux lorsqu'ils sont pleinement unanimes. Eh bien! dans l'*erratum* dont je parle, à la suite du mot « Encyclique, » on a cru devoir retrancher la mention des *applaudissements*, que nous avons tous entendus (*oui, oui*), et on a substitué aux mots: *Applaudissements; vive Pie IX! vive l'Encyclique!* qui ont été incontestablement prononcés et que, pour mon compte, j'ai proférés du fond de ma conscience et de mon cœur, on a substitué, dis-je, le mot: *Interruption*. Ce mot peut être interprété et compris en Belgique autrement qu'en France et même ailleurs; mais là on pourrait le considérer comme impliquant un blâme intentionnel.

Ce serait évidemment une erreur; mais il importe de la prévenir. Je crois donc que, dans l'intérêt du Congrès, et pour éviter que de semblables suppositions puissent être produites au dehors et y susciter de malveillants commentaires, qu'il serait bon d'introduire un *erratum* nouveau, dans une nouvelle édition du compte rendu. (*Applaudissements. Vive l'Encyclique!*)

Messieurs, vos applaudissements sympathiques m'encouragent à continuer quelques instants encore; je serai très-bref, mais je dois vous soumettre une dernière observation qui ne me semble pas sans quelque gravité.

À la suite de ce mot: *interruption*, on trouve dans la rédaction nouvelle que « l'Encyclique a été interprétée par Mgr Dupanloup de manière à satisfaire toutes les consciences catholiques, » et c'est seulement à la suite de cette seconde phrase que viennent les *applaudissements* qu'on avait supprimés plus haut. Eh bien! Messieurs, j'aime, je vénère plus que personne Mgr l'évêque d'Orléans. Depuis trente ans je le connais, et je regrette de ne pouvoir dire ici combien est respectueuse et tendre l'affection que je lui porte, combien mon admiration pour lui est vive et sincère; mais ce que je n'admettrai jamais, c'est qu'on n'accepte les actes du Souverain Pontificat que sous le couvert d'une interprétation quelconque. (*Applaudissements.*) Nous sommes catholiques et nous admettons tout ce qui est catholique. Il n'y a pas un seul acte du Saint-Père qui ne soit adopté par nous tous sans exception et sans réticences. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il y a là un malentendu facile à expliquer.

M. le Secrétaire général. — Un mot d'explication suffira, en effet, pour faire disparaître le petit nuage que nous avons réussi jusqu'à présent à éloigner du Congrès de Malines. Le bureau central, qui veille avec un soin scrupuleux à écarter de nos débats tout ce qui pourrait en troubler l'harmonie, ne peut être responsable des comptes rendus qui se publient dans tels et tels journaux. Le Bulletin des séances n'a aucun caractère officiel. Composé au jour le jour, et pour ainsi dire heure par heure, il résumé de la manière la plus exacte possible les débats de l'assemblée. Si ce résumé présente parfois des lacunes, s'il s'y glisse même des inexactitudes ou des erreurs, il ne faut l'attribuer qu'à la précipitation avec laquelle il est rédigé. Le bureau central ne reconnaît, lui, qu'un compte rendu: c'est le compte

rendu officiel qu'il reverra avec toute l'attention et toute la sollicitude qu'il a jusqu'à présent apportées aux travaux du Congrès. (*Applaudissements.*) Quant à l'erreur qui vous est signalée, elle est tout involontaire, et il sera facile de la faire disparaître dans la version officielle du discours de Mgr l'évêque de Namur, qui sera prié, à cet effet, de revoir lui-même le travail des sténographes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois aussi, Messieurs, que, s'il y a une inexactitude dans le *Bulletin*, nous devons être persuadés qu'elle est tout involontaire. (*Oui! oui!*) Il faut donc être indulgent pour un travail précipité, qui demande beaucoup de peine et de dévouement. (*Oui! oui!*) En second lieu, cette erreur particulière n'est pas le fait du bureau du Congrès, qui ne reconnaît que le compte rendu publié par ses soins, après la session. Enfin, nul ne peut douter de l'adhésion absolue et sans réserve de tous les membres du Congrès à l'Encyclique et à l'Encyclique interprétée au sens de Pie IX (1). (*Applaudissements unanimes.*)

Il est nécessaire maintenant de lire le passage du discours de Mgr Dechamps, évêque de Namur, passage auquel se rattache l'incident. Nous prenons le texte dans le compte-rendu officiel.

Voilà comment, après de longs discours, l'historien moderne (Augustin Thierry) a confessé la vieille vérité, la vérité toujours ancienne et toujours nouvelle, rappelée au monde par la grande voix de Pie IX, c'est-à-dire que la Société temporelle a besoin de la Société spirituelle, que l'Etat a besoin de l'Eglise, comme la raison a besoin de la révélation, et comme la nature a besoin de la grâce, l'homme du secours de Dieu.

L'Encyclique (*applaudissements*), l'Encyclique, en effet, ne dit pas autre chose, et il a fallu l'ignorance de la grande presse contemporaine en matière de doctrine religieuse, pour faire sortir de l'immortelle Encyclique de Pie IX les choses absurdes si bien convaincues de faux par Mgr l'évêque d'Orléans, et les ténèbres qu'il a si bien dissipées (2). (*Nouveaux applaudissements.*)

Il est donc avéré que la main d'un catholique libéral avait commis sur le texte de Mgr l'évêque de Namur une audacieuse interpolation, qui n'a été signalée et stigmatisée que grâce à la courageuse initiative de M. l'abbé Geslin de Kersolon; interpolation ayant pour objet d'exagérer le mérite de la brochure de Mgr Dupanloup, pour égarer et tromper plus sûrement les catholiques. La courtoisie a dicté au président et au secrétaire général du Congrès des explications pleines d'indulgence. Si l'erreur prétendue eût été commise dans le texte primitif, ces explications pourraient nous toucher. Mais l'interpolation se produisant après coup, sous forme

(1) *Assemblée générale des catholiques en Belgique; Troisième session à Malines; Bruxelles, Victor Devaux et C^e, 1868; pages 237 et suivantes.*

(2) *Id.*, pages 411 et 412.

d'*erratum*, consigné dans un numéro subséquent, il est impossible de ne pas voir là un calcul. Et plût au ciel que la leçon exemplaire infligée au parti, en 1867, lui eût profité!

XXIV.

Revenons un peu sur nos pas.

En 1866, Mgr l'évêque d'Orléans publia une brochure sous le titre : *L'Athéisme et le péril social*; nous en extrayons les passages suivants :

Non ! je n'attaque pas la société moderne. Si vous voulez désigner par ce mot ce qu'il a toujours signifié pour moi, savoir l'égalité civile et les justes libérés, le pouvoir respecté, la paix européenne et ses féconds travaux, l'amélioration morale et matérielle de la condition des ouvriers, des paysans et des pauvres gens, la dignité des mœurs, l'honneur et la grandeur de la France, le rapprochement des esprits et des cœurs dans la civilisation chrétienne; j'accepte et je vous remercie. Bien que tout n'y soit point parfait assurément, non, je n'attaque pas la société moderne, mais je tremble pour la société future. Je suis pour les progrès utiles de la société moderne, mais je n'honore pas de ce nom celle qui a failli naître dans les journées de juin 1848.

Je me demande pourquoi ce mot *société moderne*, malgré l'abus qu'on en fait, conserve tant de prestige, et d'empire et de charme, sur les esprits les plus divers, et je me l'explique ainsi.

Nous avons tous fait un beau rêve. Nés avec ce siècle, ou aux différentes phases de son cours agité, nous avons jeté sur notre temps et notre patrie un regard de tendresse et d'orgueil. La France nous était apparue avec les admirables dons qu'elle a reçus de Dieu, assise sur deux mers, glorieuse dans l'univers entier, et portant, sur un sol fertile et charmant, une population vaillante, intelligente et fière. Nous entrions dans la vie à un moment où, après d'horribles événements et des luttes grandioses, la paix semblait pour longtemps désirée et certaine; paix entre les nations garanties par des relations équitables; paix entre les citoyens et l'autorité garantie par des lois justes; paix entre les hommes appelés tous à l'égalité, à la liberté; paix avec Dieu, servi dans nos églises anciennes par un clergé rajeuni dans la pauvreté, l'épreuve, l'expérience, profondément national et parfaitement orthodoxe. Cette société, avide de paix, de travail, de justice, couronnée de gloire, fille de l'Évangile et dépendante du plus illustre passé, recevait en ce siècle, comme par surcroît, des dons, des instruments merveilleux, et, avant tout, la science, le crédit, la parole. La science qui venait féconder le travail; le crédit qui appuyait sur la confiance des hommes les uns pour les autres le levier puissant d'une prospérité nouvelle; la parole qui semblait destinée à rapprocher les esprits, mettant chaque jour en communication tous les hommes de tous

les pays, tenus par elle au courant de leurs intérêts, de leurs droits, de leurs devoirs, de leur commune et dramatique histoire.

Il n'était pas un de ces instruments dont la religion n'ait senti et béni l'utilité ; pas une de ces espérances qui ne lui fût chère. Nous semblions tous, quelle que fût notre origine, quels que fussent nos penchants, naviguer ensemble vers une terre merveilleuse, promise à nos efforts, et que nous appelions le dix-neuvième siècle et la société moderne. Oui, je vous prends à témoins mes contemporains et mes successeurs dans la vie, c'est ce noble idéal que vous avez cru réalisé, vous, royalistes fidèles, dans la monarchie ; vous, républicains honnêtes, dans la république ; vous, impérialistes désintéressés, dans l'empire : le même idéal sous des formes diverses, et il est demeuré au fond de vos âmes ; rien ne saurait l'en arracher. Lorsqu'on vous dit que quelqu'un en veut à cette société moderne, à ce que vous avez salué de ce nom, vous frémissiez, vous résistiez, vous l'accusez d'attenter à votre plus chère et plus intime affection (1).

Ainsi, l'apothéose de la société issue de 89 est complète, elle va jusqu'au lyrisme. Il est avéré, c'est un évêque qui l'affirme, que cette société est issue de l'Évangile ; que la religion a senti et béni les avantages du nouveau régime ; que les principes, d'après lesquels se dirige la société moderne, sont également chers aux royalistes, aux républicains, aux impérialistes ; que c'est un terrain commun sur lequel tous les partis s'embrassent ; enfin, que toucher à cette arche sainte, c'est provoquer les résistances les plus légitimes. Cependant, le panégyriste n'est pas satisfait ; continuons.

Et moi aussi, j'accuse ; je demande aux puissants ce qu'ils ont fait de la liberté, et aux sophistes comment ils l'interprètent. Je demande aux euri-chis ce qu'ils ont fait du crédit ; je demande à la jeunesse opulente et aux favoris de la fortune ce qu'ils ont fait de la dignité des mœurs ; je demande à la presse corruptrice ce qu'elle a fait de la parole et si elle lui a été donnée pour pervertir ou pour éclairer ; je demande à tant de gens, qui se prétendent les représentants de la société moderne, pourquoi ils la font solidaire de leurs chimères et de leurs impiétés ; je demande à tous les grands esprits ce qu'est devenu notre idéal : et, bien loin d'attaquer, dans ce qui fait sa gloire légitime, la société moderne... je la cherche tristement, je l'appelle, et je me consume pour sauver, s'il se peut, et garder à mon pays les débris de ses meilleures affections et de ses espérances obstinées...

Voilà ma réponse sur la société moderne. Je l'aime, et vous la pervertissez ; vous l'attaquez et je la défends, mais je la défends avec le cœur plein d'espoir. Ah ! sans doute, notre siècle a ses misères et ses périls ; mais il a aussi, malgré vous, je veux le proclamer, ses vertus et ses puissances pour le bien... (2).

(1) *L'Athéisme et le péril social* ; Paris, Douniol, 1866 ; pages 173 et 174.

(2) *Id.*, pages 174 et 175.

L'éminent écrivain refuse donc de voir, dans les misères et les périls du siècle, les suites inévitables de la Révolution et des maximes de 1789 ; il persiste à glorifier la cause tout en stigmatisant les effets ; et, fidèle au culte de la liberté, il n'ose pas invoquer la rigueur des lois même contre l'athéisme et le matérialisme. Écoutons-le.

Je fais appel à la force ?...

A la force ! appelons les choses par leur nom : vous voulez dire à la rigueur des lois, au bras séculier ! Faut-il donc, pour échapper à une telle accusation, se résigner à se taire, quand on a le devoir impérieux de parler ? Mais alors la liberté sera vraiment pour vous trop commode : elle deviendrait la porte ouverte d'une citadelle désertée. Non, la vérité peut se passer d'être protégée, mais il faut qu'elle soit toujours défendue.

Le bras séculier ! Pour moi, je n'y ai jamais eu grande confiance. Il ne s'est guère sauvé lui-même ni en 1830, ni en 1848.

Et je redis, d'ailleurs, avec Fénelon : « Le protecteur a trop souvent opprimé. » Et, définitivement, je préfère avec une alliance convenable la liberté dans la justice. Je dis avec une alliance convenable, car la société et la religion ne sont pas faites pour vivre étrangères l'une à l'autre, mais pour s'aider l'une l'autre dans la justice et la liberté. Tel est le principe tutélaire des concordats (1)...

Quelle argumentation entortillée ! Mgr Dupanloup veut l'union de la société et de la religion, ce qui, sous une plume comme la sienne, n'implique pas nécessairement l'union de l'Église et de l'État. Cependant, admettons qu'il s'agisse de l'Église et de l'État. A quoi bon cette union, si l'État ne doit pas protéger l'Église, la vérité, dit-on, pouvant se passer d'être protégée ? Le protecteur a trop souvent opprimé. Alors, supprimez l'union, et du même coup la protection. Est-ce que, au sens de l'auteur, il pourrait exister union sans protection réciproque ? Ne dit-il pas lui-même que la société et la religion sont faites pour s'aider l'une l'autre ? Oui, mais il ajoute ces mots « dans la justice et la liberté ; » ailleurs il a parlé « de la liberté dans la justice. »

Il semble donc, si toutefois nous saisissons bien la pensée du publiciste, que l'Église et l'État, en se prêtant mutuelle assistance, doivent tenir compte de certains principes de justice et de liberté, qui constituent une sorte de droit commun, en vertu duquel l'Église et l'État ont à pratiquer la tolérance à l'endroit des mauvaises doctrines, même de l'athéisme et du matérialisme, pourvu que, en vertu du même droit, toute liberté soit laissée aux défenseurs de la

(1) *L'Athéisme et le péril social*, page 177.

vérité. Nous avons vu plus haut que ce système a été réprouvé par Grégoire XVI, encyclique *Mirari vos*. Nous comprenons que la liberté, disons mieux, la licence s'applaudisse d'un pareil système, mais il ne saurait en être de même quant à la justice, attendu que les peuples ont le droit d'être protégés par l'autorité contre le fléau de l'erreur, indépendamment de ce que l'initiative privée peut faire pour la défense de la vérité; attendu que l'autorité, qui laisse l'erreur ravager impunément les esprits, viole la justice. Mais ici, le mot *justice* ne serait-il pas articulé uniquement pour faire équilibre au mot *liberté*? Alors, il y a opposition entre les deux termes, et par suite élimination; du tout il résulterait que le subtil académicien a parlé pour ne rien dire; ce qui arrive souvent aux discoureurs libéraux.

Pour éclaircir ce ténébreux passage, voici cependant une comparaison: « Tel est, dit l'évêque d'Orléans, le principe tutélaire des concordats. » Un concordat, à la vérité, témoigne de l'union de l'Église et de l'État; mais, tout concordat est une pure concession de l'Église, et l'État ne saurait rien demander à l'Église au nom de la stricte justice. Et la liberté? Est-ce que le concordat de 1801, ou tout autre, a jamais stipulé quoi que ce soit au profit de la liberté, entendue au sens de 89? Ce rapprochement est donc inutile, n'est-il pas périlleux?

Quoi qu'il en soit, ce qui est incontestable, c'est que les pages de la brochure de 1866, comme celles de 1865, n'ont pas été écrites pour décourager les catholiques libéraux. D'ailleurs, nous retrouvons les idées de Mgr Dupanloup soit sur les lèvres de M. de Falloux, soit sous la plume de M. de Montalembert; le langage de ces deux signataires du pacte de la Roche-en-Brenil est le commentaire le plus sûr des textes que nous venons d'étudier: nous possédons dans le compte rendu officiel de l'Assemblée des catholiques, à Malines, en 1867, un discours de M. de Falloux et une lettre de M. de Montalembert:

Nous voulons bien nous promener dans les jardins, disait M. de Falloux, y contempler des fleurs..., mais ce que nous ne voulons pas, c'est bêcher, labourer, préparer la terre pour la semence et recueillir les fruits à la sueur de notre front. C'est cependant ce qu'il faut aimer, c'est ce que la liberté nous enseigne, et c'est parce que la liberté est laborieuse qu'elle est vraiment chrétienne.

En outre, Messieurs, est-ce la liberté moderne qui est seule responsable de tant de maux dont gémit particulièrement l'Église et dont doit gémir l'humanité?... Est-ce la liberté de la presse et de la tribune qui est

responsable de la Révolution française? Non, Messieurs, la Révolution française est née dans un siècle qui n'avait ni la liberté de la presse ni la liberté de la tribune. La liberté de la presse et la liberté de la tribune, j'en ai été témoin, ont combattu la Révolution après l'avoir servie. Je ne veux pas nier ou dissimuler leurs dangers et leurs torts, les Souverains Pontifes eux-mêmes nous en ont avertis, mais je veux vous montrer aussi leurs compensations. Voulez-vous savoir quelle liberté est la vraie cause de tous nos maux et de tous nos biens? Je vais vous la nommer : c'est la liberté humaine ; mais celle-là ne la blasphémons pas, car c'est Dieu qui l'a instituée; celle-là est la source intarissable de nos fautes et de nos mérites, de nos châtimens et de nos récompenses. Ainsi donc, Messieurs, non-seulement nous devons, à votre exemple, accepter les luttes de notre temps, mais nous devons les aimer, car on ne combat bien qu'avec les instruments que l'on aime et que pour la cause que l'on porte, que l'on chérit intimement au fond de son cœur (1).

A travers ces erreurs, ces paralogismes, ces équivoques, ces obscurités et ces sonorités, on discerne suffisamment que la liberté de penser, de parler et d'écrire, proclamée par la société moderne, est aux yeux de M. de Falloux, un principe placé par Dieu même au-dessus des atteintes de l'Église et de l'État.

Dites à nos amis, écrivait M. de Montalembert à M. de Falloux, que je suis comme vous plein de confiance et de résolution. Je me sens confirmé dans cette résolution en voyant que la troisième assemblée du Congrès se montre toujours animée du même esprit; que l'amour passionné de l'Église s'y concilie avec toutes les aspirations généreuses et sensées de la vie publique, qu'elle est toujours décidée à revendiquer, pour défendre nos vieilles croyances, tout ce qu'il y a de si puissant et de si légitime dans les institutions libres, dans les progrès modernes; qu'elle compte bien, par conséquent, ne pas laisser à ses adversaires le droit de se poser en représentants exclusifs de la civilisation et de la société contemporaines (2).

Nul besoin de faire remarquer que c'est au profit de la thèse, et non pas seulement de l'hypothèse, que parle ici M. de Montalembert. Il reconnaît les libéraux anti-catholiques pour les représentants de la société moderne, mais ceux-ci n'en sont pas les représentants exclusifs; ils doivent admettre à leurs côtés les catholiques. Rien ne montre mieux que, selon M. de Montalembert, tous les hommes, quelles que soient leurs convictions ou antipathies religieuses, peuvent et doivent réciter le *credo* social imaginé en 1789, et que ce *credo* s'impose à tous les partis politiques et à l'Église elle-même.

(1) *Assemblée générale des catholiques à Malines*, en 1867, page 58.

(2) *Ibid.*, page 205.

Au moment où se tenait le congrès de Malines, septembre 1867, le monde était plein d'une grande nouvelle ; Sa Sainteté Pie IX avait manifesté, au mois de juin précédent, aux cinq cents évêques venus de tous les points du globe pour célébrer le dix-huitième centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul, l'intention de convoquer un concile général ; et les évêques, à ce sujet, avaient adressé au Saint-Père de chaleureuses congratulations. Tout d'abord cependant, Mgr Dupanloup ne se montra pas favorable au projet, son opposition ou hésitation cessa néanmoins bientôt ; l'habile prélat comprit que, en suivant cette ligne, il allait se trouver seul. Il embrassa donc l'idée du Concile avec ardeur, à tel point que ses amis publièrent partout que c'était à l'influence personnelle de l'évêque d'Orléans sur le corps épiscopal que Pie IX devait l'accueil flatteur fait à ses desseins. A cette attitude correspondait la volonté arrêtée de tirer parti du Concile au point de vue de la pacification religieuse, et nous savons ce qu'il faut entendre par ces mots. En effet, voici le compliment que M. de Falloux décernait à l'évêque d'Orléans durant le congrès de Malines :

Enfin, Monseigneur, quand le Saint-Siège a été en péril, c'est encore vous qui avez été le plus rapide, le plus vigilant, comme le plus puissant de ses défenseurs. Vous n'avez pas seulement donné tous les exemples, vous avez donné tous les signaux. Aussi quand l'épiscopat de la chrétienté tout entière s'est réuni à Rome, il s'est plu à faire passer son imposante voix par votre bouche, et quand le Concile se réunira, selon la magnanime inspiration de Pie IX, vous serez encore là pour éclairer, pour réconcilier, pour enflammer les intelligences et les cœurs (1).

Notez, pour réconcilier ; Mgr Dupanloup va nous apporter le développement nécessaire.

Le Pape, en jetant son regard sur le monde et en prêtant de loin l'oreille aux bruits de la société contemporaine, a vu la crise profonde ou, comme s'exprime la bulle, la tourmente qui agite l'Eglise et la Société... Quelle est cette crise de l'Eglise et du monde ? Cette crise du temps présent ne va pas au hasard, et n'échappe pas plus que les autres à la conduite de Dieu. Je dirai même, en considérant les desseins profonds de la Providence, que cette crise n'est pas sans grandeur et qu'elle a sa beauté, ses lois et sa fin, comme les phénomènes eux-mêmes les plus confus et les plus désordonnés de la nature. A travers les luttes et les obstacles sans cesse renouvelés, l'Eglise qui sait où elle va et les hommes, souvent à leur insu, poursuivent l'idéal évangélique ; et l'Eglise, dont la mission est d'y élever les âmes, gémit toujours ici-bas, parce que cet idéal n'est jamais assez réalisé

(1) *Assemblée générale des catholiques à Malines en 1867*, page 141.

pour le bonheur et la gloire de l'humanité. Sans doute, il faut reconnaître les efforts de travail, de savoir et de courage que les hommes déploient aujourd'hui... Mais tout cela ne suffit pas à l'humanité.

Et aujourd'hui, chez nous, que voit-on ? Les croyances religieuses battues en brèche, la dissolution de toute foi, même philosophique, l'éroulement de toutes les vérités rationnelles, et les envahissements d'une prétendue science enivrée d'elle-même... De toutes parts de grandesténèbres dans les âmes.

En même temps, de grands malentendus se sont élevés sur toutes les questions qui regardent l'Eglise, et, par suite, un combat acharné est livré aujourd'hui contre elle. Quand éclata en France la Révolution, qui fait maintenant le tour de l'Europe et du monde, l'Eglise, attachée par des liens que le temps avait faits à l'ancien ordre politique, fut emportée avec lui dans la tempête, et on ne sut pas distinguer, dans cette lutte alors engagée contre elle, ce qui tenait à un état de choses légitime sans être nécessaire, et ce qui constituait les principes essentiels et l'esprit immuable du Christianisme...

Ce qui nous donne à nous, hommes du temps présent, sujet de génir amèrement, ce sont ces trois maux arrivés à l'état aigu : la ruine des croyances précipitée par la direction impie des études scientifiques et philosophiques ; le débordement des mœurs accéléré par mille moyens nouveaux de propagande corruptrice ; et, enfin, les malentendus injustes que les ennemis de la religion se plaisent à perpétuer entre l'Eglise et les peuples modernes. Voilà les trois maladies à guérir, s'il plaît à Dieu.

Il est certaines personnes aux yeux de qui ces trois fléaux ne sont que les résultats partiels de ce qui est pour elles, dans le présent comme dans le passé, le plus grand de tous les fléaux, la Révolution. Je n'aime pas ce mot vague, mal défini, qui se dresse et grandit à volonté comme un spectre ; mais ce qui est très-vrai, c'est que les maux dont je parle entretiennent, au sein des sociétés, un mépris de Dieu et de toute autorité, un orgueil et une haine qui menacent ces sociétés d'un retour continuels aux révolutions...

Grande est l'erreur de ceux qui dénoncent le futur Concile comme une menace, comme une œuvre de guerre. Nous vivons dans un temps où nous sommes condamnés à tout entendre ; mais nous ne devons pas laisser tout croire. Lorsque, il y a un an déjà, le Pape fit connaître aux évêques rassemblés à Rome sa résolution de convoquer un Concile œcuménique, que virent dans ce Concile les évêques du monde entier ? Une grande œuvre d'illumination et de pacification, *grande opus illuminationis et pacificationis* ; ce sont les termes mêmes de leur adresse. La Bulle tient exactement le même langage. Dans ce Concile œcuménique, qu'est-ce que le Pape demande à ses frères les évêques ? D'examiner, de rechercher avec tout le soin possible et de décider avec lui ? Ce qui avant tout se rapporte à la paix commune et à la concorde universelle, *ea omnia quæ communem omnium pacem et concordiam respiciunt*... Voilà la vérité... On vous dit que le Pape veut rompre avec la société moderne, la condamner, la proscrire, y jeter un trouble profond ; et jamais les maux dont vous souffrez, peuples chrétiens, n'ont ému plus douloureusement le chef de l'Eglise...

Il est temps qu'entre l'Eglise et les peuples chrétiens tous ces malentendus cessent. L'obscurité, l'incertitude, la confusion pèsent trop douloureusement sur les âmes sincères et autorisent trop les calomnies et les hostilités contre l'Eglise. C'est pour cela que le Pape a voulu un Concile (1).

Ainsi les difficultés entre l'Eglise et la société moderne, difficultés qui ont leur point de départ dans les maximes de 89, sont de simples malentendus ; si l'on parvient à les éclaircir on réconciliera la société moderne avec l'Eglise. Il s'agit donc de dissiper l'obscurité, l'incertitude qui règne sur la question de savoir si l'Eglise admet les maximes d'après lesquelles se dirige la société moderne ; il s'agit de délivrer les âmes sincères qui gémissent sous le poids de cette obscurité, de cette incertitude, et d'enlever tout prétexte aux ennemis de l'Eglise, qui ne s'autorisent que trop de cette obscurité, incertitude et confusion, pour la calomnier et pour combattre son influence. Evidemment, dans la pensée de Mgr Dupanloup, la réconciliation s'opérera, si l'Eglise prononce l'innocuité desdites maximes. Or, c'est pour arriver à cette fin que le Pape a convoqué le Concile. Telle est l'appréciation de l'évêque d'Orléans, toujours fidèle au programme tracé en 1845, dans le livre de la *Pacification religieuse*.

Cette idée, ce mot de *pacification* sont tellement entrés dans les habitudes de son esprit et de son langage qu'il leur accorde une place jusque dans des textes où on ne les trouve pas. Nous avons vainement cherché dans l'adresse des évêques au Pape le passage cité plus haut : *Grande opus illuminationis et pacificationis*. Nous y lisons seulement : *Grande opus unitatis, sanctificationis et pacis, unde novus in Ecclesiam splendor redundet*, termes qui ne sont pas l'équivalent des premiers, surtout si l'on s'attache au sens que prennent sous la plume du prélat les mots *illuminationis et pacificationis*. Comme Mgr Dupanloup a été un des principaux rédacteurs de l'adresse, ne pouvons-nous pas supposer que le texte primitif portait bien, *Grande opus illuminationis et pacificationis*, que ce texte a été amendé, mais que la première rédaction, demeurée en la possession de l'évêque, a été citée par inadvertance ? Toujours est-il que ces mots : *illuminationis et pacificationis*, n'appartiennent point à l'adresse.

Mêmes idées dans la *Lettre au clergé et aux fidèles* du 10 novembre 1869, plus accentuées encore dans l'*Avertissement à M. Louis*

(1) *Lettre de M^r l'évêque d'Orléans au clergé et aux fidèles de son diocèse sur le futur Concile œcuménique*, 13 septembre 1868.

Veillot, rédacteur en chef de L'UNIVERS, 21 novembre 1869. On en jugera par les extraits suivants :

Prions toujours, mes très-chers frères, cet Esprit de paix, de lumière et d'amour, cet Esprit de Notre-Seigneur, dans lequel il disait à ses apôtres : la paix soit avec vous, *pax vobis!* et leur recommandait, en les envoyant aux peuples, de dire : la paix soit à cette maison, *pax huic domui!* la paix soit à cette cité, *pax huic civitati!* la paix! la paix! toujours la paix! la paix dans la vérité, la paix dans la charité. Et voilà, en ces deux mots divins, l'œuvre de l'Eglise au futur Concile. Les évêques ne se rassemblent que pour faire une œuvre de vérité et de paix, pour pacifier les hommes, pour les réconcilier avec Dieu et avec eux-mêmes; pas pour autre chose... L'Eglise n'est point un parti, elle veut vivre en paix avec les hommes, bénir partout, bénir toujours, n'ayant d'autres ennemis que les ennemis des nations, le vice et l'erreur. Unie plus que jamais à son chef, au successeur direct du premier des apôtres, elle ne sera ni divisée, ni précipitée, ni imprudente, ni implacable.

Savez-vous, mes frères, qui lui dicte ces devoirs? ce sont vos besoins. La paix, voilà le besoin de toutes les âmes et de toutes les races. La paix, je vous le disais tout à l'heure, la paix dans la vérité, la paix dans la charité. Que demande la vérité? qu'exige la charité? Voilà le programme et l'objet du Concile, et quand vous entendez dire que les évêques s'occuperont des erreurs contemporaines et de l'état des sociétés modernes cela ne veut pas dire autre chose... (1).

Vous faites dire à l'Eglise et au Pape ce qu'ils n'ont pas dit; vous leur faites condamner ce qu'ils n'ont jamais songé à proscrire. Quand parut l'Encyclique du 8 décembre, n'avons-nous pas eu, en effet, la douleur de voir les anciens rédacteurs de *l'Univers*, qui s'appelaient alors le *Monde*, s'accorder avec le *Siècle* et ses pareils pour infliger au Saint-Père et à l'Eglise l'injure des mêmes interprétations?...

Sans doute, il y a un faux libéralisme et de faux libéraux... mais il y a en France, en Belgique, en Angleterre, en Amérique, partout, des catholiques excellents, qu'il ne faut pas confondre avec de tels hommes, et qui, dociles aux enseignements du Saint-Siège, repoussent ici, comme ils le doivent, les aberrations et les excès fêtés par l'Eglise. Il y a donc essentiellement à distinguer... Plus on se sépare des faux libéraux pour reconnaître que les légitimes libertés, et plus on est honnêtement et vraiment libéral, et nullement condamné par l'Eglise (2).

Ici l'auteur intercale une page tirée de sa brochure de 1865, page que nous avons citée plus haut.

Voilà, Monsieur, les distinctions qu'il est nécessaire de faire ici, sous peine de défigurer les enseignements du Saint-Siège et de colonnier in-

(1) Lettre de M^r l'évêque d'Orléans au clergé et aux fidèles de son diocèse avant son départ pour Rome.

(2) Avertissement adressé à M. Louis Veillot.

dignement vos adversaires. Mais il vous va mieux, Monsieur, de faire du mot libéralisme une arme de guerre que de le définir avec gravité et justice. Vous rendez par là le Pape odieux, vous amassez des tempêtes contre l'Eglise ; mais, qu'importe ? vous êtes catholique pur !... Vous perpétuez ainsi, vous éternisez, autant qu'il est en votre pouvoir, au milieu de nous, ces affreux malentendus qui nous dévorent, et que le prochain Concile a pour objet de dissiper (1).

Déjà, dans les premières pages de cet écrit, nous faisons remarquer l'étrange empressement avec lequel, en 1845, M. l'abbé Dupanloup parlait et stipulait au nom des catholiques, et sans mandat aucun ; nous pouvons actuellement constater que, aux approches du Concile, l'évêque d'Orléans n'hésitait pas à présenter ses vœux personnels comme partagés par ses frères dans l'épiscopat et comme devant être sanctionnés par le Concile. Comment un esprit sérieux pouvait-il engager à ce point sa parole et sa responsabilité ? Les six cents lettres d'évêques demeuraient à la vérité dans son portefeuille ; mais les événements allaient bientôt démontrer que ces félicitations n'impliquaient point une approbation absolue, et nous sommes surpris que le prélat ait pu faire fond sur des formules laudatives que la courtoisie épistolaire a coutume de prodiguer.

Nous ne nous écarterions pas de notre sujet, si nous rapprochions des citations, qui précèdent, l'article publié par le *Correspondant*, le 10 octobre 1869. Cet article, qui fut tiré à part et propagé avec ardeur, a tout le caractère d'un manifeste, dans lequel les catholiques libéraux, sous prétexte d'exposer leurs vœux, semblent dicter des conditions au Concile. Le lecteur attentif ne peut s'empêcher de reconnaître une sorte de parenté entre ce travail et les écrits de Mgr Dupanloup. Mêmes idées, mêmes raisonnements, mêmes expressions, mêmes périodes, mêmes tableaux ; la ressemblance est frappante surtout dans le paragraphe II. Ceux qui sont au courant des choses affirment que le manifeste, s'il n'est pas précisément l'œuvre de l'évêque d'Orléans, a reçu néanmoins son attache et qu'il n'a été lancé que de son consentement formel. Nous n'en dirons pas davantage, pour ne pas allonger outre mesure la présente étude.

XXVI

Sous un langage en apparence ferme et rassuré, Mgr l'évêque d'Or-

(1) *Avertissement adressé à M. Louis Veuillot.*

léans dissimulait des inquiétudes sérieuses. Tout annonçait que le Concile aurait à se prononcer touchant l'infailibilité du Pape, et à porter au gallicanisme un coup décisif et mortel. Quelle anxiété pour ceux qui aimaient à voir dans l'Eglise comme le modèle des gouvernements parlementaires ! un corps épiscopal enseignant et légiférant sous la présidence du Pape ; la valeur des dogmes et des lois dérivant de l'accord nécessaire du corps épiscopal avec le Pape, et du Pape avec le corps épiscopal, c'est-à-dire un contrôle réciproque, un parfait équilibre. En outre, si l'infailibilité du Pape était proclamée, toute chance disparaissait de voir le Concile s'incliner devant les maximes de 89 ; d'autant plus que, par le fait d'une définition, les jugements déjà rendus par la papauté contre lesdites maximes devenaient irréformables. Donc, dans l'intérêt du libéralisme, il fallait avant tout empêcher la définition. Ainsi s'explique la différence de conduite entre l'abbé Dupanloup prenant le bonnet de docteur à Rome, après avoir soutenu la thèse de l'infailibilité du Pape, et l'évêque d'Orléans combattant cette même infailibilité, pour sauver le libéralisme. Comme aux adversaires de l'Encyclique du 8 décembre, objectant que les paroles du Pape étaient inopportunes, Mgr Dupanloup répliquait : « c'est *importunes* que vous voulez dire (1) ; » de même, en 1869, lorsque le prélat déclarait inopportune la définition de l'infailibilité, on pouvait lui renvoyer sa propre réponse.

Du succès du libéralisme devant le Concile dépendait donc la pacification religieuse, comme l'entendait le prélat ; par conséquent nul ne doit être surpris des efforts prodigieux que Mgr Dupanloup a faits pour entraver la définition. Dans les deux lettres du 13 septembre 1868 et du 10 novembre 1869, on voit déjà poindre son opposition ; mais elle se montre ouvertement dans les *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infailibilité au prochain concile*, du 11 novembre 1869, publiées le 17 par le journal le *Français*, avant toute distribution au clergé diocésain. Ces *Observations* avaient été communiquées en épreuves à quelques intimes. A Orléans même, et à ses côtés, l'évêque recueillit des conseils improbateurs. Au loin, M. de Broglie, M. Augustin Cochin se montrèrent opposés à la publication. M. Henri de Riancey écrivit au prélat la lettre la plus touchante ; il le supplia de garder pour le Concile les arguments qu'il voulait porter devant l'opinion. Tout fut inutile. Qu'on juge des impressions, des angoisses douloureuses.

(1) *La Convention du 13 septembre, etc.*, page 86.

terribles, par lesquelles ce cœur d'évêque dut passer ! et non-seulement aux approches du Concile, mais durant toute sa célébration ; car les luttes durèrent jusqu'au jour de la définition, 18 juillet 1870. Ce jour même, l'absence des opposants, réduits à un chiffre minime, fut encore un acte significatif. Voici, au surplus, en quels termes, un des premiers historiens du Concile, après avoir parlé du livre *de la Paix religieuse et du Concile général*, publié par Mgr Maret, apprécie la ligne de conduite adoptée par l'évêque d'Orléans,

Un acte plus grave encore vint causer une profonde émotion. C'était la lettre d'un évêque, qui avait eu jusque-là une grande action dans le monde catholique, d'un évêque connu par des services réels rendus à l'Eglise. Il est vrai que, depuis quelque temps, les cœurs catholiques suivaient son action avec une certaine anxiété. Il semblait être un des principaux protecteurs du parti libéral catholique, et on pouvait craindre qu'il se fût laissé entraîner par certaines illusions. Mais, par sa lettre, il vint douloureusement dévoiler ce que, jusque-là, on n'osait se dire que tout bas. Les *Observations* furent un véritable événement. Cette lettre donnait une tête épiscopale et officielle à cette prise d'armes, où l'on ne voyait engagés jusque-là que des écrivains de qualités diverses. Quoique, dans ces *Observations*, on eût pris un détour pour arrêter la définition de l'Infaillibilité du Souverain Pontife, en présentant cette définition simplement comme inopportune, il était difficile de s'y laisser tromper : le principe même de l'Infaillibilité y paraissait attaqué. Les actes historiques du Souverain Pontife y étaient présentés aux fidèles du monde catholique sous un jour si éloigné du vrai qu'un sentiment de profond étonnement parcourut les rangs des pasteurs et des fidèles. On regrettait de voir pâlir l'aurole qui jusque-là avait plané sur la tête de l'auteur.

L'étonnement s'accrut encore quelques jours après, lorsque parut un nouvel écrit du même prélat. Dans cet écrit intitulé : *Avertissement à M. Louis Veuillot*, il foudroyait non-seulement le journal l'*Univers*, reconnu comme défendant avec courage les prérogatives du Saint-Siège, mais encore la *Civiltà cattolica* de Rome, qu'on savait être sous l'influence à peu près directe du Souverain Pontife.

Si l'on était surpris du rôle que s'attribuait le célèbre auteur de l'*Avertissement*, on ne l'était pas moins de le voir patronner, dans ce temps-là même, certaines feuilles libérales et gallicanes, et en particulier le *Correspondant*, dans lequel avait paru depuis peu un article important où étaient condensés plusieurs principes erronés.

Tout cela produisait dans les âmes un malaise dont il est difficile de se faire une juste idée. On était mis en demeure de se prononcer entre Rome et la vérité d'un côté, et, de l'autre, des hommes qu'on continuait à respecter, dont on ne pouvait oublier les mérites et les services, et qu'en aurait toujours voulu savoir dans les voies pures de la doctrine, afin de marcher à leur suite.

Enfin, une dernière découverte vint compléter ce qu'on savait déjà de

l'action d'ensemble préparée contre l'influence des idées romaines. Un écrit sous le nom de *Memorandum*, avec cet autre titre : *Est-il opportun de définir l'infaillibilité du Pape?* avait été envoyé aux évêques d'Amérique comme d'Allemagne et d'Angleterre. On y attaquait la définition de l'infaillibilité à peu près dans les mêmes termes que d'autres pièces publiées parmi nous et dont nous avons parlé tout à l'heure (1).

Dans ces dernières lignes, l'estimable historien n'est pas suffisamment explicite; essayons de compléter son récit.

Il résulte du travail de Mgr Nardi, auditeur de Rote, en réponse aux *Observations* de Mgr l'évêque d'Orléans, que, bien avant l'apparition desdites *Observations*, un mémoire analogue circulait en Allemagne, en Angleterre et en Amérique; que les *Observations* ne sont qu'une amplification de l'opuscule allemand, et que leur véritable patrie doit être cherchée en Allemagne et sur les bords de l'Isar (2). Ce qui était simplement conjecture et probabilité pour Mgr Nardi est pour nous certitude. Nous savons positivement que, durant l'été 1869, Mgr Dupanloup, après avoir envoyé un ecclésiastique de confiance auprès du prévôt Döllinger, auteur du *Janus* et de l'opuscule allemand, se rendit de sa personne en Allemagne, qu'il eut une conférence avec Döllinger, et qu'il prit alors la résolution de propager en France ses objections contre l'infaillibilité. Résolution d'autant plus facile à exécuter que l'allemand était la langue maternelle de l'ecclésiastique précité qui, dans la circonstance, servit d'intermédiaire, et donna ultérieurement son concours, sans lequel Mgr d'Orléans ne pouvait rien. Du reste ce collaborateur eut sa récompense; il fut pourvu du titre de grand-vicaire et d'un canonicat à la cathédrale.

Les détails qui précèdent sont confirmés par la lettre que M. de Montalembert écrivit à M. Döllinger, à la veille du Concile; en voici le texte :

La Roche-en-Brenil (Côte-d'Or), le 7 novembre 1869.

Très-cher ami,

La vue de votre chère écriture après une si longue interruption m'a fait du bien, en me rappelant le bon temps que j'ai passé auprès de vous et sous votre toit, ainsi que les nombreuses sympathies qui nous ont toujours unis et qui, je l'espère, persévéreront jusqu'à notre dernier jour.

Mais avant de vous remercier de votre précieuse lettre du 31, je veux et je dois

(1) *Histoire du concile du Vatican*, par le P. Sambin. 1872, Lyon, Briday, pages 49 et suivantes.

(2) *Observations sur les lettres de Mgr l'évêque d'Orléans*, par Mgr Nardi. 1870; page 23.

m'acquitter de la mission que m'impose notre grand et cher évêque d'Orléans. Il me demande de vous écrire, en son nom comme au mien, pour vous supplier de vous rendre au futur Concile, si on vous en offre l'occasion. Je lui obéis bien volontiers, malgré ma faiblesse toujours croissante. Je suis heureux de vous donner cette dernière preuve de ma fidèle amitié. Je n'ai aucun titre à exercer sur vous une autorité ou une influence quelconque : mais vous n'êtes pas de ceux qui dédaignent la voix d'un ami. Or, je suis pour vous cet ami, et sa voix vient en quelque sorte de l'autre monde. Je suis déjà entré tout vivant dans mon cercueil, mais ce cercueil n'est pas encore fermé ; c'est de là que je contemple, avec le désintéressement et l'impartialité d'un mort, tout ce qui se passe en ce monde, et c'est de là que je puis parler, avec l'autorité d'un mort, à ceux qui veulent encore m'écouter.

Aucune considération ne justifierait à mes yeux votre absence de ce Concile, si vous avez le moyen d'y assister ; et si, comme me l'affirme Mgr Dupanloup, le cardinal de Schwarzenberg a insisté et insiste encore auprès des autorités romaines pour que vous y soyez appelé, aucun obstacle ne doit vous empêcher de vous conformer à ce désir.

Je vous jure que si j'entrevois un moyen quelconque pour moi, simple laïque, d'être admis au concile, rien ne m'arrêterait ; tout misérable que je suis, j'essayerais de me trainer jusqu'à Rome, dussé-je périr en route, et quand même, une fois arrivé, je ne dusse point obtenir la parole ; mais j'irais, ne fût-ce que pour protester par ma présence, par ce *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet, contre les bassesses qui vont se produire et qui risquent de triompher.

Et moi, je ne suis rien, et n'ai jamais été rien dans l'Eglise ! mais vous, qui êtes incontestablement le premier homme de l'Eglise d'Allemagne, comment pouvez-vous décliner la mission de la défendre et de la représenter dans cette crise formidable ? Dieu vous a conféré un bienfait dont vous ne saurez jamais le prix, en vous accordant non pas seulement une longue vie, ce qui est bien peu de chose, mais *une vieillesse sans infirmités*, vous lui devez en retour de consacrer ce don inestimable à la gloire de son Eglise et à la défense de la vérité.

Nedites pas que vous ne servirez de rien. J'ai passé vingt-cinq années de ma vie dans les assemblées délibérantes. J'ai été presque seul de mon bord à la Chambre des pairs, et j'étais tout à fait isolé dans l'affreux corps législatif du second Empire. Mais j'ai toujours vu et reconnu qu'il se présentait telle circonstance inopinée où l'individu le plus isolé pouvait rendre à la justice et à la vérité un hommage imprévu ou un service essentiel.

Rien ici-bas ne peut justifier ni même excuser l'abstention ; c'est le signe certain de la décrépitude ou de l'incapacité pour les partis comme pour les individus.

Cher ami, n'allez pas opposer une résistance vraiment coupable à l'effort de ces illustres évêques qui vous appellent auprès d'eux, et donnez-moi bien vite la certitude qu'on vous verra à Rome, à côté du grand Newman, à qui je vais écrire de nouveau, pour le déterminer à accompagner l'évêque d'Orléans comme théologien. J'attends ici ce bon évêque dans quelques jours, et j'espère que nous aurons à nous réjouir ensemble de votre réponse.

Vous admirez sans doute beaucoup l'évêque d'Orléans, mais vous l'admireriez bien plus encore si vous pouviez vous figurer l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français. Cela dépasse tout ce qu'on aurait pu s'imaginer aux jours de ma jeunesse, au temps de Frayssinous et de La Mennais. Le pauvre Mgr Maret, pour avoir exposé des idées très-modérées dans un langage plein d'urbanité et de charité, est traité publiquement, dans les journaux soi-disant religieux, d'hérésiarque et d'apostat par les derniers de nos curés ! De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Eglise, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anti-camera du Vatican. J'en serais encore plus désespéré qu'humilié, si

là, comme partout dans les régions illuminées par la foi, la miséricorde et l'espérance ne se laissent entrevoir à travers les ténèbres.

C'est du Rhin aujourd'hui que nous vient la lumière. L'Allemagne a été choisie pour opposer une digue à ce torrent de fanatisme servile, qui menaçait de tout engloutir. *Movebo candelabrum tuum* a-t-il été dit à la patrie de Bossuet et de saint Bernard ? L'Allemagne, qui paraissait depuis si longtemps éclip­sée dans l'ordre religieux par la France, a reconquis un ascendant significatif; j'en suis humilié comme Français, mais je m'en console comme chrétien, d'autant plus que je suis fier d'avoir beaucoup de sang germanique dans les veines.

Rien de nouveau quant à ma santé. Après avoir surmonté les accidents qui paraissaient mortels l'été dernier, je suis retombé dans l'état où je languis depuis quatre ans, sans entrevoir ni même désirer aucune chance de guérison. Il est difficile de s'éteindre plus tristement et plus lentement, j'en ai encore, à ce que je crains, pour bien longtemps, et j'ai besoin des prières de tous mes amis chrétiens tels que vous, pour obtenir la dose de patience et de résignation qui m'est nécessaire.

Tout à vous.

CH. DE M., (1)

L'influence que cette lettre déplorable a eue sur la rébellion du coryphée des vieux catholiques, on le saura au jour des justices du Seigneur. Revenons au P. Sambin.

Le Concile du Vatican, dit-il, est le grand combat entre les vrais principes catholiques représentés par Rome, centre de l'unité, et les idées modernes représentées par certains hommes, dont plusieurs jouissent d'une autorité qu'ils méritent à plusieurs titres. Ces hommes croient qu'il faut céder quelque chose aux idées modernes, qu'une transaction est nécessaire, que le Siège de Rome suit une voie peu prudente et qu'ils doivent le ramener à des sentiers plus conciliants.

L'infail­libilité pontificale est, dès lors, le signe de contradiction, *signum cui contradicetur*. Si elle est proclamée, la question est près d'être finie, les idées modernes ont un juge; les condamnations du Saint-Siège dans le *Syllabus* acquièrent une immense importance, le libéralisme catholique social de France, le libéralisme scientifique d'Allemagne sont bien menacés. C'est donc pour le libéralisme comme pour le gallicanisme et le fébronianisme, dans leurs dernières conséquences, une question de vie ou de mort. Dès lors, on comprend, de la part de ces doctrines et de ceux qui les représentent, cette lutte mémorable qui a tenu pendant une année le monde en suspens (2).

Cette appréciation cadre parfaitement avec le texte d'une lettre adressée, au nom du Saint-Père, à M. l'abbé de Cabrières, vicaire-général de Nîmes, aujourd'hui évêque de Montpellier. M. de Cabrières, un des premiers, avait publié des *Réflexions sur la lettre de Mgr l'é-*

(1) *Univers*, 28 octobre 1875, citant le *Mercure allemand*.

(2) *Histoire du Concile du Vatican*, pages 104 et 105.

évêque d'Orléans à son clergé (1); à cette occasion, Mgr Mercurelli s'exprime en ces termes :

Très-illustre monsieur (2), vos réflexions sur la lettre que l'illustrissime et révérendissime évêque d'Orléans a écrite à son clergé ont été tout à fait agréables au Très-Saint Seigneur Pie IX, car Sa Sainteté a reconnu dans ces réflexions la preuve éclatante de votre foi et votre respect pour le Siège Apostolique, et elle n'a pu s'empêcher de goûter avec délices cette vigueur pleine d'urbanité avec laquelle, tout en défendant par le raisonnement et par l'autorité l'opinion constante de votre nation et des catholiques, vous transperciez l'innuité des arguments captieux, et vous montriez que c'est à ceux-ci et non à la doctrine qu'il fallait attribuer le trouble des esprits qui a été excité, trouble que nous déplorons tous. C'est pourquoi Sa Sainteté souhaite que votre travail puisse le calmer et l'apaiser; et, comme gage de la faveur divine et de sa paternelle bienveillance, elle vous accorde avec amour la bénédiction apostolique.

Quant à moi, j'use très-volontiers de mes fonctions pour vous offrir mes félicitations et le témoignage de mon estime, et je prie Dieu qu'il vous accorde toutes choses heureuses et salutaires. Je suis, très-illustre monsieur, votre serviteur dévoué et respectueux.

FRANÇOIS MERCURELLI.

Secrétaire de S.S. pour les lettres latines (3).

Nous n'entrerons pas dans les détails; nous renvoyons le lecteur à l'historien du Concile, pour connaître les moyens et manœuvres employés pour entraver la définition. Nous préférons répéter ces prophétiques paroles de Mgr l'évêque d'Orléans :

Que craignez-vous donc, catholiques timides ou politiques ombrageux? Ah! que plutôt l'humanité se réjouisse de la magnanime résolution de Pie IX! car elle doit être pour ceux qui croient, comme pour ceux qui n'ont pas le bonheur de croire, une solennelle espérance. Si vous avez la foi, vous savez bien que l'Esprit de Dieu préside à de telles assemblées. Sans doute, il y aura là des hommes, et par conséquent des faiblesses possibles. Mais il y aura là aussi de saints dévouements, de grandes

(1) Imprim. Lafare et Ve Attenoux, Nîmes, 1869; in-12.

(2) Perillustri et adm. Rnde Dne Dne Obsme, Animadversiones Tui in epistolam Illmi et Rmi Aurelianensis Episcopi ad clerum acceptæ plane fuerunt Sanctissimo Domino Pio IX. Vidit enim in ipsis luculentum fidei tuæ et obsequii erga Apostolicam Sedem testimonium; et nequivit non delectari urbana illa firmitate, qua dum communem constantemque gentis tuæ et catholicorum sententiam per argumenta et auctoritatem propugnabas, adversarum simul perstringebas captionem innotitatem, istisque, non illi, tribuendam ostendebas incitatem animorum perturbationem, quam omnes dolemus. Lucubrationi itaque tuæ ominatur ut hanc compescere valeat et sedare; divinique favoris auspicio et paternæ benevolentiaæ suæ pignus Apostolicam tibi benedictionem peramanter impertit.

Ego vero mei muneris functione libentissime utor ut peculiaris gratulationis meæ et æstimationis officia tibi exhibeam, cui adprecor a Deo fausta omnia et salutaria.

Tui, Perillustri et adm. Rnde Dne Dne Obsme addictiss. obseq. famulus,
Franciscus MERCURELLI, SS. D. N. ab epistolis latinis.

(3) *Correspondance de Rome*, n° du 2 avril 1870.

vertus, de hautes lumières, un zèle pur et courageux pour la gloire de Dieu et le bien des âmes, un admirable esprit de charité ; et, au-dessus de tout, une force supérieure et divine, et Dieu, là comme toujours, fera son œuvre.

Dieu, dit Fénelon, veille afin que les évêques s'assemblent toujours librement au besoin, qu'ils soient suffisamment instruits et attentifs, et qu'aucun motif corrompu n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en sont dépositaires. Il peut y avoir, dans le cours d'un examen, des mouvements irréguliers ; mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît : il les amène à sa fin, et la conclusion vient infailliblement au point précis qu'il a marqué (1).

Tout ce que viennent de dire si bien Fénelon et Mgr Dupanloup s'est accompli à la lettre. La force supérieure et divine a renversé les obstacles, dissipé les sophismes, déjoué les intrigues, et, le 18 juillet 1870, à la veille d'une effroyable guerre qui faisait présager pour le Concile de nouveaux obstacles, l'infailibilité du Pape a été votée par 533 voix contre 2. 66 opposants ne parurent pas à la session ; sur ces 66, 55 écrivirent au Pape pour maintenir le vote négatif par eux émis dans la congrégation générale du 13, et, parmi ces 55, on comptait 21 prélats français, au nombre desquels l'évêque d'Orléans. Or, six mois après, c'est-à-dire en janvier 1870, un journal de Rome, *Il Buon Senso*, évidemment bien informé, écrivait ceci : » Que, sur les 21 évêques français qui avaient signé la malheureuse lettre au Saint-Père, du 17 juillet, 16 avaient adhéré au Concile, et que 5 seulement gardaient le silence (2). » Parmi ces 5 il faut certainement comprendre Mgr Dupanloup, qui peut trouver une excuse dans les malheurs de la guerre franco-allemande et l'interruption des communications avec Rome. En résumé, d'après un document manuscrit qui nous vient du secrétariat du Concile, à la fin de juillet 1871, les adhésions, enregistrées sous un numéro d'ordre, s'élevaient à 170. Bien entendu, ce chiffre de 170 ne représente pas un nombre égal d'opposants ; ici sont compris les évêques qui n'avaient pu venir au Concile ou qui avaient été autorisés à rentrer dans leur diocèse, et qui par conséquent n'ont pas voté : mais, néanmoins, les opposants s'y trouvent, et notamment les prélats français. C'est incontestablement d'après cette liste que *Il Buon Senso* écrivait, en janvier 1870, qu'on n'attendait plus que l'adhésion de cinq évêques français. Or, les cinq derniers noms français portés sur ladite liste sont :

N° 127, François Le Courtier, évêque de Montpellier ;

(1) Lettre du 13 septembre 1668 ; — Citation tirée de la 2^e instr. past. de Fénelon ; 2 mars 1705.

(2) P. Sambin, *Histoire du Concile œcuménique*, p. 186.

- N° 130, Jean-Jules Dours, évêque de Soissons ;
N° 134. Paul Dupont des Loges, évêque de Metz ;
N° 144, Félix Dupanloup, évêque d'Orléans ;
N° 146, Georges Darboy, archevêque de Paris (1).

Ces adhésions sont évidemment antérieures à l'insurrection dite de la Commune de Paris, 18 mars 1871.

N'oublions pas que, dans sa lettre du 10 novembre 1869, Mgr l'évêque d'Orléans avait d'avance formulé son adhésion dans les termes qui suivent :

D'avance obéissant, et obéissant jusqu'à la mort, j'adhère aux décisions du Chef de l'Eglise et du Concile ; j'y adhère du fond du cœur et de toute mon âme, quelles que soient ces décisions, conformes ou contraires, je l'ai dit et je le répète, à ma pensée particulière, qu'elles viennent la confirmer ou la contredire. Que vient-on me parler ici de contrainte, de pression, de manœuvres humaines ? Nous sommes tous des hommes, et, dans ce Concile, comme dans tous les autres, les imperfections humaines auront leur part. Mais notre croyance est précisément que le Saint-Esprit dirige, façonne, consume ces imperfections, et les tourne au service de la vérité. Nul n'est catholique sans cette foi qui est la mienne, et voilà pourquoi j'adhère, je suis soumis, je suis heureux d'adhérer, joyeux de me soumettre. Après avoir combattu librement, travaillé fortement, agi courageusement, la soumission sera notre victoire, et vous nous ferez à tous la grâce, ô mon Dieu, de trouver la paix dans la foi et la joie dans l'obéissance, car notre victoire, c'est notre foi : *hæc est victoria, fides nostra*. Et la nation des justes n'est jamais qu'obéissance et amour : *natio iustorum obedientia et dilectio*.

Enfin, le 29 juin 1872, le même prélat fit paraître une *Lettre pastorale portant publication des Constitutions dogmatiques promulguées au Concile du Vatican*. Nous n'en citerons que les premières phrases, qui ont le mérite de préciser certains points :

Messieurs et chers coopérateurs, Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, vous le savez, un mandement portant publication des constitutions dogmatiques promulguées au concile du Vatican. Nous nous faisons un devoir, à l'exemple de notre digne métropolitain, de publier à notre tour ces importantes constitutions. Le caractère obligatoire d'un décret dogmatique ne dépend pas, il est vrai, de la publication qui en est faite en chaque diocèse ; mais il nous a paru utile, Messieurs, que vous eussiez tous sous les yeux, et que vous puissiez conserver aux archives de vos paroisses, dans un texte authentique et fidèle, l'exposé sûr de la doctrine qui est la règle de votre foi comme de la nôtre, et doit servir de base à l'enseignement que vous don-

(1) Voir *Actes et histoire du Concile du Vatican*, in-f°, tome VIII, Paris. Abel Pilon.

neriez au peuple chrétien. Tel est le but de la communication que nous vous faisons aujourd'hui.

Nous l'aurions même faite plus tôt, si la gravité exceptionnelle des événements que nous avons traversés depuis la prorogation du Concile ne nous avaient empêché de vous adresser ces constitutions avec les instructions convenables, et si, du reste, l'universelle notoriété que la presse leur a donnée ne nous avait paru en rendre l'envoi à chaque paroisse moins pressant.

Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour faire arriver au Saint-Père l'expression de mes sentiments ; et depuis longtemps j'avais exprimé à Sa Sainteté, à vous et aux fidèles de mon diocèse, mon adhésion à la doctrine promulguée dans ces constitutions.

Parmi les angoisses de la guerre et de l'occupation prussienne, en ce moment même où je me trouvais renfermé dans les murs d'Orléans sans aucune communication régulière avec le dehors, pas même avec les curés de mon diocèse, je cherchais un soulagement à tant de cruelles douleurs, en travaillant au mandement avec lequel je me proposais de promulguer les constitutions du 25 avril et du 18 juillet. Ce mandement est devenu un ouvrage que je publierai ultérieurement, lorsque les grands travaux de l'heure présente m'auront permis d'y mettre la dernière main. Et dès le mois de février 1871, au lendemain même de notre délivrance, dans ma lettre d'adhésion, adressée de Bordeaux au Souverain Pontife, je rappelais à Sa Sainteté que, si j'avais écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, « quant à la doctrine, je l'avais toujours professée, non-seulement dans mon cœur, mais dans des écrits publics dont le Saint-Père « avait bien voulu me féliciter par les brefs les plus affectueux ; » et je lui disais « que j'y adhérais de nouveau, trop heureux si, par cette adhésion, je pouvais offrir à Sa Sainteté quelque consolation au milieu de « ses amères tristesses. »

Tous, d'ailleurs, ici, Messieurs, vous connaissiez le fond de mon âme ; car, à la veille de mon départ pour Rome, en vous faisant mes adieux, je vous disais avec quelle « soumission de bouche, d'esprit et de cœur, « nous devons tous recevoir les décisions qui seraient prises. » Et dès mon retour, en vous parlant des controverses passées, je vous écrivais : « Les luttes de l'Eglise ne sont pas comme celles de la terre ; elles ne se « terminent point par des triomphes personnels, mais par la victoire de « la foi et de Dieu seul, dans sa volonté sainte. » Je réponds donc aujourd'hui à vos vœux comme aux miens, en publiant les deux constitutions dogmatiques *Dei Filius* et *Pastor aeternus*, sans craindre ni les ombrages vainement suscités, auxquels le bon sens des vrais hommes d'Etat sait résister, ni les clameurs des ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège.

En narrateur fidèle, nous devons dire que trois observations ont été faites au sujet de la lettre du 29 juin 1872. Premièrement, l'acte a semblé tardif, mais on vient de lire les raisons que donne le prélat pour expliquer le délai ; secondement, on eût souhaité une instruction adressée aux fidèles, résumant exactement et clairement la doctrine définie, instruction peut-être plus nécessaire à Orléans

qu'ailleurs ; troisièmement, une déclaration semblable à celle de Mgr Maret, faite en 1871, et ainsi conçue :

Renouvelant l'adhésion pure et simple que j'ai déjà donnée à la Constitution dogmatique, proclamée dans la session publique du Concile du Vatican du 18 juillet de l'année dernière, et confirmée par le Souverain Pontife, je rejette absolument tout ce qui, dans mon ouvrage : *Du Concile général et de la paix religieuse, le Pape et les Evêques*, est contraire à cette Constitution et aux définitions et décrets des conciles précédents et des Pontifes Romains. Je déclare, en outre, que mon ouvrage cesse d'être en vente (1).

Sans doute aucun, la valeur des *Observations* du 11 novembre 1869 et des diverses brochures publiées par Mgr Dupanloup ou sous ses auspices, à propos de l'Infaillibilité, est profondément atteinte par le fait même de son adhésion ; néanmoins, afin d'enlever plus sûrement aux sectaires soi-disant vieux-catholiques le droit d'abuser de ces écrits, un désaveu explicite n'eût pas été superflu. Nous irons plus loin : il serait digne du vaillant polémiste de réfuter point pour point ses propres allégations, et d'écraser pour toujours, à l'aide des ressources que les discussions conciliaires et extra-conciliaires ont fournies et prodiguées, les vieilles objections du gallicanisme. Nous serions particulièrement satisfait de voir le vigoureux joûteur s'emparer d'une certaine *Disquisitio moralis*, dans laquelle l'auteur, très-peu anonyme et parfaitement connu à la villa Grazioli, prétendit que la plupart des Pères ne pouvaient voter la définition sans s'exposer à plusieurs péchés mortels (2). Mais qui sait si l'ouvrage sur le Concile, annoncé par Mgr l'évêque d'Orléans, ne réalisera pas ces vœux ?

En attendant, ceux de nos lecteurs qui voudront approfondir le sujet, consulteront avec fruit les ouvrages suivants :

- I. — LETTRE DE M^{SR} DECHAMPS, ARCHEVÊQUE DE MALINES, A M^{SR} DUPANLOUP, 1869.
- II. — DEUXIÈME RÉPONSE DE M^{SR} DECHAMPS A M^{SR} DUPANLOUP, SUIVIE DE DIVERS DOCUMENTS RELATIFS A L'INFAILLIBILITÉ, 1870.
- III. — LETTRE DE M^{SR} SPALDING, ARCHEVÊQUE DE BALTIMORE, A M^{SR} DUPANLOUP, 1870.
- IV. — OBSERVATIONS SUR LES LETTRES DE M^{SR} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, par M^{SR} Nardi. Paris, 1870, Palmé.
- V. — REMARQUES SUR LES OBSERVATIONS DE M^{SR} DUPANLOUP A PROPOS DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE, par l'abbé Bilet. Besançon, 1869.

(1) P. Sambin, *Histoire du Concile du Vatican*, page 183.

(2) Voir *Rome durant le Concile*, tome II, page 186.

- VI. — RÉPONSE A LA LETTRE DE M^{sr} DUPANLOUP, EN DATE DU 11 NOVEMBRE 1869, par le docteur Maupied. Paris, Poussielgue, 1869.
- VII. — REFLEXIONS D'UN LAIQUE SUR LA LETTRE DE M^{sr} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS RELATIVEMENT A LA DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ, par Ph. Guignard. Troyes, Lambert, 1870.
- VIII. — LE DERNIER CHANT DU CYGNE SUR LE TUMULUS DU GALLICANISME ; RÉPONSE A M^{sr} DUPANLOUP, par M^{sr} Pinsoneault, évêque de Birtba. Montréal, 1870.
- IX. — L'INFAILLIBILITÀ PONTIFICIA E LA LETTERA DI MONS. F. DUPANLOUP SULLA INOPPORTUNITÀ D'UNA DOMMATICA DEFINIZIONE, par Nicolas Messina, prévôt de la cathédrale de Noto et vicaire capitulaire. Palerme, Tamburello, 1870.
- X. — RÉFLEXIONS D'UN THÉOLOGIEEN SUR LA RÉPONSE DE M^{sr} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS A M^{sr} L'ARCHEVÊQUE DE MALINES par M. l'abbé H. Sauvé, chanoine théologal de Laval, aujourd'hui recteur de l'Université cathol. d'Angers. Paris, Palmé, 1870.
- XI. — L'INOPPORTUNITÉ DE LA QUESTION D'OPPORTUNITÉ ; LETTRE A M^{sr} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, par le baron de Letino Carbonelli. Naples, Lella, 1870.
- XII. — DE LA DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ PAPALE, A PROPOS DE LA LETTRE DE M^{sr} D'ORLÉANS A M^{sr} DE MALINES, par Dom Guéranger, abbé de Solesmes. Paris, Palmé, 1870.
- XIII. — DE INFALLIBILITATIS ROM. PONTIFICIS DEFINITIONE SYNOPSIS. Turin, Marietti, 1870.
- XIV. — ELUCUBRATIO DE DOGMATICA ROM. PONTIFICIS INFALLIBILITATE EJUSQUE DEFINIBILITATE, par M^{sr} Cardoni, archevêque d'Edesse. Rome, typographie de la Propagande, 1870.
- XV. — EPISCOPORUM CONSCIENTIA IN TUTO POSITA QUO AD GRAVISSIMAM DE PONTIFICIÆ INFALLIBILITATIS DEFINITIONE QUÆSTIONEM. Rome, 1870.
- XVI. — REFUTATIO NONNULL. EX PRÆCIPUIS ERRORIBUS DE INERRANTIA SUMMI PONTIFICIS ET HUIUSMODI DOGMATICA DEFINITIONE, par M^{sr} Ghilardi, évêque de Mondovi. Turin, Marietti. 1870.
- XVII. — BREVI RIFLESSIONI SUL MODO DI RESOLVERE E SULL' OPPORTUNITÀ DI DEFINIRE L'INFAILLIBILITÀ DEL PONTIFICE SOMMO, par M^{sr} Salzano, évêque de Thanes. Naples, Lella, 1870.
- XVIII. — ADVERSUS NOVAM DOCTRINAM DE NECESSITATE UNANIMIS EPISCOPORUM CONSENSUS THEOLOGICA DISQUISITIO, par le P. Valentini Steccanella. Rome, Imp. de la *Civiltà cattolica*, 1870.
- XIX. — JUS ET OFFICIUM EPISCOPORUM IN FERENDO SUFFRAGIO PRO INFALLIBILITATE ROM. PONTIFICIS CONTRA NUPERAS CAVILLATIONES PER DISQUISITIONEM MORALEM ASSERTUM ET VINDICATUM, par le P. Ballerini, professeur de théologie morale au collège romain. Rome, imp. de la *Civiltà cattolica*, 1870.
- XX. — DE SUFFRAGIORUM PLURALITATE IN CONCILII GENERALIBUS, par M. Pennachi, professeur suppléant d'histoire ecclésiastique à l'université romaine. Rome, Gentili, 1870.
- XXI. — Circulaire de M^{sr} l'archevêque de Cambrai sur le Concile du Vatican, 1870.
- XXII. — Circulaire de M^{sr} l'évêque de Rodez au clergé de son diocèse sur le Concile, l'infaillibilité pontificale, et la grande manifestation du clergé français, 2 juillet 1870.

Nous ne mentionnons ici que les ouvrages ayant trait principalement aux publications lancées ou patronnées par l'évêque d'Orléans, car celui-ci a trouvé d'autres contradicteurs dans les rangs de ceux qui ont écrit touchant l'infaillibilité à un point de vue général ; mais nous ne pouvons pas, en ce moment, faire la bibliographie du concile.

XXVII

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'état des esprits dans le diocèse d'Orléans. Si l'on prend à la lettre certains passages des écrits de Mgr Dupanloup, on est induit à penser que le clergé se préoccupait beaucoup du Concile, des questions qui pouvaient y être agitées, et qu'il partageait entièrement les craintes et les espérances de son évêque. A l'appui de cette opinion vient un discours, adressé par M. l'abbé Desbrosses, premier vicaire général, à Mgr l'évêque, le 4 novembre 1869, en présence d'un nombreux clergé. Mais un chanoine crut devoir faire insérer dans l'*Univers*, fin novembre 1869, une note de laquelle il résulte que ce discours n'avait été communiqué ni au chapitre, ni au clergé, et qu'il demeure sous la responsabilité unique et personnelle de celui qui l'a prononcé.

Pareille habileté se produisit à l'occasion du premier jour de l'an 1870. Les vicaires généraux rédigèrent une lettre de compliments qu'ils firent signer par le clergé *de la ville*. Quand la pièce fut publiée, il y eut, paraît-il, des réclamations. Le ton de cette lettre n'échappa point à la pénétration du Pape. Le 10 février, Sa Sainteté voulait bien admettre près d'Elle plusieurs prêtres français. Elle dit à l'un d'eux : Quel diocèse ? — Cambrai — Ah ! bon évêque, Cambrai. A un autre : quel diocèse ? — Laval. — Très-bon, très-bon. Enfin, à un troisième : quel diocèse ? — Orléans. — Etes-vous de la ville ou de la campagne ? — De la campagne. L'ecclésiastique était en effet M. l'abbé Chamault, curé de Patay. Tout le monde comprit la fine allusion,

Dans le principe, le clergé orléanais, peu enthousiaste de sa nature, n'était nullement disposé à se passionner dans un sens ou dans un autre. Toutefois, lorsqu'on vit l'évêque se prononcer, les sympathies de ceux dont l'éducation ecclésiastique avait été imprégnée de gallicanisme se réveillèrent ; à eux se joignirent ceux qui espéraient des promotions et des faveurs ; les uns et les autres exaltèrent les actes de l'opposition et de ses chefs. Des discussions s'en suivirent, et plus d'un presbytère en fut troublé.

Dans presque tous les diocèses, on signait alors des adresses au Pape en faveur de l'infailibilité. Les doyens reçurent l'ordre de s'opposer absolument dans leurs cantons respectifs, et au sein des conférences, aux manifestations de cette nature, et généralement

ils furent écoutés. Tous les ecclésiastiques, cependant, ne se montrèrent pas également flexibles ; quelques-uns exprimèrent leurs vœux soit entre les mains du Nonce apostolique, soit directement par lettre adressée à Rome. L'administration diocésaine le sut, et elle ne ménagea pas les réprimandes ; ces particularités arrivèrent jusqu'au Vatican, et un jour, conversant avec un laïque de distinction, le Pape voulut bien dire : « J'ai reçu une lettre de trois curés d'Orléans, je leur répondrai pour leur consolation, car ils n'ont pas là-bas toute leur liberté. »

Tous les journaux d'Orléans se déclarèrent anti-infaillibilistes, savoir : le *Journal du Loiret*, l'*Impartial du Loiret* et les *Annales religieuses*. Ils se firent l'écho des correspondances menteuses qui s'épalaient dans les colonnes du *Français*, de la *Gazette de France* et d'autres feuilles. L'*Impartial*, contrairement à son nom, se distinguait par son mauvais vouloir ; il déversa sur les curés, qui avaient obtenu une lettre du Pape, des plaisanteries inconvenantes (1). L'action de cette publicité n'était que trop efficace ; presque toute la société orléanaise subissait son influence, à tel point que les rares amis du Saint-Siège préféraient se taire pour ne pas donner lieu à des contestations fâcheuses.

On recherchait avidement les tristes brochures du P. Gratry. Une librairie, spécialement honorée du patronage de l'évêché, en devint le dépôt central. Les dames elles-mêmes les dévoraient et les faisaient circuler.

L'opinion régnante s'obstinait à regarder comme inexpugnable la position prise par l'évêque d'Orléans ; d'autant plus qu'on savait par une lettre de M. Tascher de la Pagerie, attaché au palais impérial, que, avant son départ, le prélat avait eu une conférence avec l'Empereur. On affirmait que Napoléon III était opposé à la définition, et que, par une conséquence qui paraissait inévitable, cette définition n'aurait pas lieu. L'illusion, quotidiennement alimentée par les journaux hostiles à la définition, était en outre soigneusement entretenue par les correspondances qui venaient de la villa Grazioli, résidence à Rome de Mgr Dupanloup. A certains jours, à l'évêché et annexes, on se montrait radieux ; la satisfaction débordant gagnait de proche en proche les presbytères, les familles et les salons. Pour la foule des admirateurs, telle brochure, tel discours était un coup décisif ; l'impossibilité d'arriver à une définition en

(1) Aujourd'hui, il est juste de dire que l'esprit de l'*Impartial du Loiret* est excellent.

faveur de l'infaillibilité pontificale était constatée ; l'évêque d'Orléans ne pouvait manquer de remporter la victoire, donc il fallait s'occuper de son retour triomphal.

Sous cette impression, une souscription s'organise, on propose d'offrir au vainqueur une chasuble et une chape magnifiquement tissées et décorées. Les dessins sont arrêtés. Les images des saints évêques d'Orléans, les armoiries du Pape et celles de Mgr Dupanloup, embelliront les orfrois ; et sur le chaperon on représentera, sous les traits du bouillant polémiste, l'archange saint Michel foudroyant le démon, muni pour la circonstance du masque de M. Louis Veillot.

Tout cela, il faut en convenir, était spirituellement imaginé et fut ponctuellement exécuté. La chasuble et la chape, confectionnées à Lyon, arrivèrent à Orléans, où les souscripteurs purent les contempler à leur aise. Mais, hélas ! ô déception aussi cruelle qu'inattendue ! Il ne s'agissait plus de perpétuer le souvenir d'une victoire. et de mettre la dernière main aux préparatifs d'une réception solennelle. Toutefois, le cadeau étant prêt, les souscripteurs jugèrent qu'il devait aller à destination. Mgr Dupanloup ne refusa pas précisément ; il commença par s'opposer à toute manifestation, puis il donna l'ordre de transporter aussitôt à la sacristie de la cathédrale les ornements offerts, comme s'il ne les eût point regardés comme sa propriété personnelle. Nous ajouterons que Sa Grandeur mit très-peu d'empressement à s'en servir. Le temps, il est vrai, n'était ni à la joie, ni à la pompe ; mais, même après l'invasion, la chape du Concile ne se montrait guère. Nous n'en sommes pas surpris ; à vrai dire, ce vêtement est une robe de Nessus. A moins donc que, prenant les choses d'un point plus élevé, ce qui est mille fois préférable, le vénérable évêque, sachant tout le prix de l'humilité, ne tienne à honneur de pratiquer publiquement cette incomparable vertu ; et dans ce cas la chape, dont il s'agit, gardera pour l'avenir et à jamais le nom glorieux et parfaitement mérité de *chape du triomphe*. Ami lecteur, quand vous visiterez le trésor de la cathédrale d'Orléans, ne manquez pas de voir la chape du triomphe ; c'est plus qu'une curiosité, c'est un monument.

Après avoir parlé de l'état des esprits à Orléans, avant la définition, il serait sans doute nécessaire de dire quelque chose de ce qui a suivi et de ce qui se passe actuellement. Officiellement tout est en règle. Mais il y a comme un accord de la part de tout le monde pour ne pas parler du Concile. Il n'en est jamais question ni dans les actes émanés de l'autorité, ni dans les instructions adressées aux fidèles.

Toutefois mention en est faite dans le nouveau programme des conférences et des études. Les rares prédicateurs qui ont touché cette corde n'ont pas été complimentés ; il s'en suit naturellement une grande réserve. On est moins timide sur le terrain du libéralisme. Orléans, la vieille cité légitimiste, est transformée ; les maximes de 89 sont à peu près unanimement encensées et, à chaque instant, vous rencontrez des hommes sérieux ou réputés tels, laïques ou ecclésiastiques, qui vous disent sur le ton de la confiance la plus absolue : quoi qu'on objecte et quoi qu'on fasse, ce sont les idées de Mgr Dupanloup qui l'emporteront finalement. Tel est du moins le résumé de nos observations personnelles ; nous ne demandons pas mieux que de recevoir un démenti.

XXVIII

Nous écrivions plus haut que la définition de l'infailibilité devait porter un coup mortel non-seulement au gallicanisme, mais encore au libéralisme. Il ne paraît pas, en ce qui touche le libéralisme, que cette conséquence ait été acceptée par Mgr l'évêque d'Orléans, qui, après comme avant le Concile, n'a pas cessé d'être fidèle au programme de la *Pacification*.

Nous sommes en février 1871, la France vient de subir les désastres de la guerre et ceux d'une nouvelle révolution. Toujours au nom des maximes de 89, une société moderne a été inaugurée le 4 septembre, en attendant qu'une autre plus moderne, issue des mêmes principes, fasse ses débuts le 18 mars. Pour tout homme attentif, il y avait là d'importantes leçons à recueillir. C'était le cas de répéter avec Mgr Dupanloup :

Quant à ces formules périlleuses qui couvrent et laissent tout passer dans le monde, le bien et le mal, la vérité et l'erreur, la lumière et les ténèbres, le progrès et la décadence, nous n'en voulons pas (1).

C'est-à-dire, nous n'en voulons plus. C'était aussi le cas d'ajouter avec le même :

Il me semble parfois, quand je considère les ressources admirables de ce temps et de ce pays, qu'il ne faudrait que des circonstances heureuses, un souffle favorable, une magnanime impulsion, pour faire voir à ce

(1) *La Convention du 15 septembre, etc.*, page 119.

siècle, si travaillé par l'incrédulité, des résurrections merveilleuses (1).

En 1871, en effet, les circonstances sont telles qu'un souffle favorable, une magnanime impulsion pouvaient amener une résurrection merveilleuse. Pourquoi l'illustre évêque d'Orléans n'en serait-il pas l'instrument ?

N'a-t-il pas devant lui une occasion unique pour prendre sa revanche de sa défaite au Concile ? ne peut-il pas opérer un rapide changement de front, et opposer aux forces ennemies le glaive acéré de la parole catholique, et le bouclier impénétrable du *Syllabus* ? à tel point que, d'un bout de la France à l'autre, ce ne sera qu'une acclamation, et qu'on appliquera désormais au puissant publiciste, le magnifique éloge décerné à Samuel : « Voici l'homme de Dieu, le cœur aux résolutions nobles, tout ce qu'il dit est dépourvu d'ambiguïté (2). »

A la vérité, l'éloquent académicien a ressaisi sa lyre, le 1^{er} février 1871, mais, hélas ! c'est pour jouer toujours le même air. Écoutons :

Si nous voulons être instruits par nos malheurs, reconnaissons-le, nous avons laissé, dans tout le corps social, s'envenimer des plaies profondes, et tout est, pour ainsi dire, à guérir chez nous... Voilà donc la haute mission qui va être dévolue à la prochaine Assemblée. Elle aura la France à reconstituer ! Elle aura entre les mains, autant du moins que ces grandes choses peuvent être entre les mains des hommes, l'indépendance, l'honneur, le salut du pays, l'avenir de la liberté et de l'autorité, le sort de la société elle-même, la paix de l'Europe et la sécurité du monde, si intéressé toujours aux destinées de la France ; car cette funeste guerre n'a pas seulement déchaîné sur nous les horreurs de l'invasion, elle a rouvert encore l'abîme des révolutions.

Cette Assemblée aura encore à trouver des solutions aux grands problèmes qui depuis si longtemps nous travaillent, à discerner et séparer ce qu'il y a de vrai et de légitime d'avec ce qu'il y a de faux et de mauvais dans toutes ces idées si comp'exas, si fécondes en redoutables ma-lendus, qui agitent nos temps modernes.

Les deux grandes forces de l'humanité sont l'autorité et la liberté ; l'autorité, force conservatrice ; la liberté, force conquérante : mais toutes deux forces divines, nécessaires toutes deux à la grandeur d'un pays, et qui devraient, par conséquent, être toujours alliées, jamais en guerre. Elles luttent cependant chez nous l'une contre l'autre ; il y aura à les réconcilier enfin...

(1) *L'Athéisme et le péril social*, page 176.

(2) *Ecce vir Dei... vir nobilis : omne quod loquitur sine ambiguitate venit.* (1^{er} liv. des Rois, chap. .)

Ah ! si profond que soit son malheur, la France, n'en doutons pas, est encore la France. Immenses peuvent être encore nos ressources, si on sait les employer, et appliquer toutes les forces vives du pays à l'œuvre de reconstruction qui est à faire. Mais combien il importe de ne pas se tromper sur les conditions et les instruments d'une telle œuvre !

Sans doute, la future Assemblée peut faillir à sa tâche, et, selon les hommes qui la composeront, perdre la France ou la sauver. Mais c'est pour cela précisément qu'il faut tout faire pour y envoyer des hommes qui soient dignes de leur mission et écarter ceux qui nous conduiraient aux abîmes.

J'entends dire de tous côtés que le grand malheur de l'heure présente, c'est que nous manquons d'hommes, de ces hommes tels que la situation en réclame, autour desquels on se rallie et on reprend courage. Il n'en faudrait pas beaucoup, peut-être, dans une assemblée pour tout sauver ; mais il en faudrait. *Exoriamur aliquis!* voilà le cri universel. Mais quoi donc ? Est-ce que véritablement la France serait stérile en hommes ? Je ne puis le croire. Nous en avons ; mais il faut savoir les trouver...

Nommez donc des hommes capables de sauver la France ; des hommes d'un grand esprit, d'un grand cœur, d'un grand caractère ; du moins des hommes d'une invincible honnêteté, courageux, intrépides, désintéressés, sachant et osant dire la vérité, ne reculant pas au besoin, comme le fit naguère M. Thiers, devant une impopularité glorieuse.

Et de tels hommes, je ne crains pas de le dire, prenez-les partout où ils sont, même parmi vos adversaires ; car c'est l'heure, plus que jamais, je ne saurais trop le répéter, d'oublier les dissentiments, de chercher non ce qui sépare, mais ce qui rapproche.

Essayez de constituer un grand parti, vraiment national, qui soit le parti de l'ordre, de la vraie liberté, du vrai progrès... (1)

On ne disconvient pas qu'il y a sous ces lignes un appât pour attirer des votes. Mgr Dupanloup avait accepté une candidature dans son propre diocèse. Néanmoins, cette sorte de profession de foi ne parut pas suffisante ; il fallait en effet quelque chose de plus direct et de plus explicite. Or, ce que la plume épiscopale ne pouvait déceimment articuler fut très-clairement énoncé par une plume laïque, dévouée au service du prélat, celle de M. H. de Lacombe, membre du conseil municipal d'Orléans, écrivain distingué. Voici donc ce qu'on lisait le 7 février 1871, au soir, veille des élections, en tête du *Journal du Loiret*, n° du 8 février :

Orléans, le 6 février 1871.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Veillez permettre à l'un de vos concitoyens, qui n'approuve pas com-

(1) *Lettre sur les prochaines élections, 1871.*

plètement votre liste, d'exprimer dans les colonnes de votre journal son ardente adhésion aux deux candidatures de M. Thiers et de Mgr l'évêque d'Orléans (1).

A quelque opinion qu'on appartienne, je ne pense pas qu'un bon citoyen puisse refuser sa voix à ces deux hommes. Ce sont deux grandes illustrations nationales. A ce titre, toute assemblée française doit leur être ouverte....

Voter pour M. Thiers, c'est voter pour l'homme qui défendra et servira le mieux ce régime d'ordre et de liberté, sans lequel les blessures de la France ne se fermeront pas. Il n'a jamais désuni, dans ses discours et dans ses actes, l'ordre et la liberté.

La démocratie dont il veut c'est, comme il l'a dit un jour, la justice pour tous : non pas une sorte de bacchanale où toutes les affaires seraient en suspens, tous les intérêts en péril, tous les droits en souffrance, la société entière en ébullition et en décomposition, où tous les procédés que nous avons eu raison de flétrir sous l'Empire seraient aggravés et avilis encore ; mais le développement harmonieux de tous les intérêts et de tous les droits sous un gouvernement honnête et régulier.

Electeurs du Loiret, pourriez-vous donc hésiter à voter pour M. Thiers, à l'investir de l'immense force morale qu'il puisera dans un grand nombre d'élections ? Qu'une désignation nette et décisive, partie de tous les points de la France, le montre à l'Europe comme le dépositaire véritable de nos intentions, qu'elle l'indique et l'impose à la prochaine Assemblée comme le chef naturel du gouvernement qui devra se former ; et souvenons-nous bien que s'il n'était pas nommé parmi nous, que si l'on devait dire dans quelques jours « les habitants du Loiret n'ont pas voulu élire M. Thiers, » son échec serait interprété et retourné contre toutes les causes dont son nom est le symbole.

Et avec M. Thiers nommons aussi son ami, son collègue de l'Académie, Mgr l'évêque d'Orléans.

Qu'est-ce qu'on pourrait objecter contre cette candidature si généreusement acceptée ? Serait-ce que le candidat est un évêque ? Je ne suppose personne capable de cette intolérance inepte. S'il était dans le Loiret quelque protestant, quelque membre du consistoire réformé, comme M. Guizot, par exemple, que la prééminence de son talent recommanderait aux suffrages, y aurait-il quelqu'un qui voudrait l'exclure pour fait de religion ? Je ne crois donc pas que Mgr Dupanloup doive être écarté parce que, tout en étant un des plus grands orateurs de son temps, il est par surcroît l'évêque d'Orléans.

De plus, cet éloquent évêque a été l'un des meilleurs citoyens, l'un des champions les plus intrépides et les plus fidèles de la liberté. Dès le lendemain du coup d'Etat de 1851, il envoyait au ministre sa démission de membre du conseil supérieur de l'instruction publique. L'année suivante, dans la plus furieuse réaction de l'Empire, c'était lui qui, au nom de l'Académie française, venait aux Tuileries mêmes revendiquer le droit de M. Jules Simon, aujourd'hui ministre de l'Instruction publique, alors professeur démissionnaire et philosophe persécuté.

(1) Ces deux candidatures étaient patronnées par le *Journal du Loiret*.

Durant les longues années de l'Empire, l'attitude de l'évêque n'a pas fléchi : pas une flatterie sur ses lèvres, pas une complaisance dans ses actions ; pour avoir maintenu la dignité du citoyen dans le prêtre, il fut déféré au Conseil d'Etat, traduit devant la justice, frappé d'une sorte d'interdit administratif qui ne tomba que devant la fermeté de notre population et de notre magistrature...

Quoi qu'il en soit, les électeurs n'ont qu'à pratiquer le précepte : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Si les noms glorieux de M. Thiers et de Mgr l'évêque d'Orléans sont vaincus, si l'un, après quarante ans de vie publique, et l'autre, après vingt-deux ans d'épiscopat, reçoivent cette récompense, je le regretterai pour le pays tout entier plus que pour eux-mêmes, et j'ai la loyauté de penser que plus d'un vainqueur se sentira humilié et embarrassé de son triomphe.

Tout est écrit ici au profit de Mgr Dupanloup, même le panégyrique de M. Thiers. Le succès de la candidature de M. Thiers ne faisait pas l'ombre d'un doute, mais il fallait exalter la popularité de l'homme d'Etat pour la faire rejallir sur « son ami et son collègue de l'Académie. » D'ailleurs, à tout événement, Mgr Dupanloup, candidat heureux ou malheureux, donnait d'avance son suffrage à M. Thiers, non seulement pour la députation, mais encore pour la présidence de la future assemblée et du futur gouvernement ; le procédé ne manquait pas d'habileté. Il était en effet pour le prélat on ne peut plus important d'être en excellents termes avec le personnage de France à la veille de devenir le plus considérable et le plus puissant.

Si nous tenions à ne rien laisser passer d'inexact dans la lettre de M. de Lacombe, nous nous engagerions dans des détails infinis. L'honorable conseiller municipal ne connaissait pas la véritable cause de la cessation de l'interdit administratif que son protégé ou plutôt son protecteur a eu à subir sous l'Empire, nous l'avons révélée ci-dessus.

Sur la question de savoir si l'attitude de l'évêque n'a pas fléchi sous l'Empire, nous nous bornons à faire observer qu'il faut laisser à l'histoire le temps de dérouler ses papiers. Déjà la lumière s'est faite sur un point capital. Dans sa *Lettre à M. Gambetta*, décembre 1871, Mgr Dupanloup ayant eu quelques mots sévères pour l'Empire, M. Clément Duvernois, un des derniers ministres de Napoléon III, écrivit ou laissa écrire dans le journal *l'Ordre* les lignes suivantes ;

Faisant appel à l'intelligence généreuse du prélat, nous lui rappelons que le gouvernement impérial, avant d'être renversé, ne fut pas traité toujours par lui avec rigueur. Mgr Dupanloup n'essaya-t-il pas lui-même de peser sur l'Empire, et de l'entraîner dans les intérêts d'une école

théologique, opposée alors à la définition d'un dogme qui, depuis, a reçu l'assentiment de toutes les consciences catholiques ? Ces souvenirs nous sembleraient commander à l'évêque d'Orléans une réserve particulière à l'égard d'un gouvernement, aujourd'hui malheureux, mais que, l'an dernier encore, il ne redoutait pas d'approcher et pressait de conseils, dont la sûreté et la sagesse n'égalaien't pas toujours la véhémence sincérité (1).

Ces détails concordent parfaitement avec la lettre du M. de Tascher dont nous avons parlé plus haut. Mais ce qui est véritablement colossal, c'est qu'on ait pu présenter comme un des titres du prélat la démarche par lui faite auprès de l'Empereur, en faveur du *droit* de M. Jules Simon, professeur démissionnaire et *philosophe persécuté* ! Mgr Dupanloup couvrant de sa soutane violette la robe et la liberté, c'est-à-dire la licence du professeur mécontent et du philosophe rationaliste ! Le zèle n'a-t-il point ici égaré M. de Lacombe ? selon lui, le prélat acceptait *généreusement* sa candidature ; mais à la lecture de ces lignes, est-ce que tout ce qu'il y a de généreux dans son âme n'a pas bondi ? Fallait-il acheter à ce prix les bonnes grâces du ministre ? On nous répondra : le libéralisme exige qu'il en soit ainsi, liberté et protection pour tous. Nous répliquerons encore une fois avec Mgr Dupanloup :

Quant à ces formules périlleuses qui couvrent et laissent tout passer dans le monde, le bien et le mal, la vérité et l'erreur, la lumière et les ténèbres, le progrès et la décadence, nous n'en voulons pas (2).

Si la phrase de M. de Lacombe vient à passer sous les yeux de M. le comte de Falloux, celui-ci en sera bouleversé ; lui qui, dans sa controverse avec M. l'abbé Bourquard, écrivait ces lignes :

Vous englobez dans la même réprobation le P. Lacordaire, M. de Montalembert, l'évêque d'Orléans et M. Jules Simon. Ce dernier serait certainement fort surpris lui-même d'un rapprochement qui demeure pour moi absolument insaisissable (3).

Le 8 février 1871, Mgr l'évêque d'Orléans fut nommé député ; son nom sortit des urnes électorales le dernier sur sept.

Nous savons que l'attitude du prélat au Concile n'a pas été sans influence auprès des électeurs libéraux, comme à l'époque de la première occupation d'Orléans, en octobre 1870, les Bava-rois s'en étaient également souvenus.

(1) *Univers*, semi-quotid., 5 décembre 1871.

(2) *La Convention du 15 septembre*, etc., p. 119.

(3) *Univers*, 16 décembre 1874.

On prétend que les amis de Mgr Dupanloup, à l'effet d'assurer son élection au Sénat, ont suivi la même tactique. Tandis que l'Assemblée nationale, en décembre dernier, procédait laborieusement au choix des soixante-quinze inamovibles, l'Académie française eut elle-même à nommer deux académiciens. M. Jules Simon était sur les rangs et il a été élu. Or, avant l'élection, les journaux annoncèrent que Mgr Dupanloup, académicien démissionnaire mais non tenu pour tel, avait le dessein de reparaitre, dans la circonstance, au milieu de ses collègues et de prendre part au scrutin. L'évêque n'est point venu ; mais aussitôt on lut dans les journaux les lignes suivantes qui furent reproduites par le *Journal du Loiret* du 18 décembre :

Plusieurs des amis de Mgr Dupanloup l'avaient vivement prié d'aller prendre part hier à l'élection de l'Académie et déposer son vote contre M. Jules Simon. Il s'y est énergiquement refusé : il a cru que sa dignité personnelle lui commandait de ne pas paraître ramené à l'Académie par une raison de vindicte particulière, comme n'auraient pas manqué de le dire les ennemis de l'illustre évêque d'Orléans.

Cet entrefilet ne pouvait déplaire à M. Jules Simon, et il y avait tout lieu de croire que celui-ci, non moins tolérant, ne repousserait pas à son tour la candidature de l'évêque. En fait, le prélat a fini par être élu, mais l'antépénultième.

Il résulte de tout ce que nous venons d'écrire, pièces en mains, que l'éminent prélat porta au sein de l'Assemblée nationale les vues qui l'avaient accompagné au Concile ; à l'Assemblée, comme au Concile, il voulut faire prévaloir les principes du libéralisme. Au Concile, il se heurta, au sujet des prérogatives du Saint-Siège, contre une majorité nombreuse et compacte qu'il tenta vainement de diviser, contre cette force divine et supérieure qui assiste l'Eglise en tout temps. A l'Assemblée, il se heurtera contre les prérogatives royales ; d'accord avec les survivants du pacte de la Roche-en-Brenil, MM. de Broglie et de Falloux, il persuadera aux légitimistes que l'héritier de la couronne doit avant tout adhérer à la Révolution et en prendre la livrée ; par suite, il empêchera la France de se reconstituer sur ses véritables bases. Or, comme l'Assemblée nationale n'a pas reçu les promesses d'en haut, la majorité légitimiste s'émiettera de jour en jour, finira par devenir minorité, le pays sera frustré dans ses plus belles espérances, et l'éventualité prévue par Mgr Dupanloup lui-même, dans sa lettre du 1^{er} février 1871, sera malheureusement réalisée.

XXIX

Selon l'ordre chronologique, nous plaçons ici un fait dont la signification est tellement claire que toutes réflexions deviennent superflues. Nous laisserons la parole aux documents.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son exaltation, le Souverain-Pontife reçut de nombreuses adresses et députations venues des diverses contrées catholiques. Le 18 juin 1871, la députation française, ayant à sa tête Mgr Forcade, évêque de Nevers, eut son audience et présenta son adresse. Sa Sainteté daigna répondre de la manière la plus affectueuse, et elle profita de la circonstance pour mettre en garde nos compatriotes contre l'illusion du libéralisme. Elle s'exprima dans des termes dont l'authenticité a été certifiée par de nombreux témoins et spécialement par Mgr Forcade. Ces témoignages étaient devenus nécessaires pour dissiper un doute accrédité par le *Siccle*, lequel se fondait sur la version donnée par les *Annales religieuses* d'Orléans. Voici le passage de la réponse du Pape relatif au libéralisme :

Mes chers enfants, il faut que mes paroles vous disent bien ce que j'ai dans mon cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est ce mélange des principes. Je dirai le mot, et je ne le tairai pas. Ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, ce libéralisme catholique qui est le véritable fléau. Je l'ai dit plus de quarante fois, je vous le répète à cause de l'amour que je vous porte. Oui, c'est ce jeu... comment dit-on en français ? nous l'appelons en italien *altalena*, oui, justement ce jeu de bascule qui détruirait la religion. Il faut sans doute pratiquer la charité, faire ce qui est possible pour ramener ceux qui sont égarés ; mais pour cela il n'est pas besoin de partager leur opinion (1)....

Les *Annales religieuses* d'Orléans parlèrent du vingt-cinquième anniversaire, des députations et des adresses. En ce qui touche la réponse du Pape à la députation française, le rédacteur la fit précéder de ces mots : « Le Pape a répondu à peu près en ces termes, » puis il donna le texte publié par l'*Univers*, moins le paragraphe relatif au libéralisme. *Cet à peu près*, il faut en convenir, n'était qu'à

(1) *Univers*, édit. semi-quotid., 28 juin 1871.

peu près loyal, car il devait rester inaperçu et sans efficacité pour avertir le lecteur. Qu'arriva-t-il? C'est que l'*Univers* signala l'infidèle relation des *Annales*, et il s'en plaignit avec d'autant plus d'insistance que le *Siècle* affectait de regarder la version des *Annales* comme seule authentique, et que l'*Univers* était accusé d'avoir, de son chef, inséré dans les paroles du Pape la condamnation du libéralisme. A ces plaintes, les *Annales* répondirent qu'on ne pouvait pas s'en rapporter à l'*Univers* pour la fidélité du texte. Mais, relisons les articles du *Siècle*.

De l'attitude de l'*Univers* et du langage de la feuille d'Orléans, on peut conclure que la phrase attribuée à Pie IX n'a pas été prononcée et que le catholicisme libéral n'est pas maudit à Rome autant que le voudrait M. Veuillot. C'est égal, il faut une fière audace pour oser attribuer au Pape une telle phrase, une telle condamnation (1).

On lit encore dans le *Siècle*, faisant allusion à un passage du discours prononcé par l'évêque d'Orléans, le 22 juillet, dans la discussion ouverte sur les pétitions en faveur du pouvoir temporel du Pape.

Un libéral, un de ces catholiques libéraux, contre lesquels l'*Univers* a mis en circulation une phrase inexactement attribuée à Pie IX, ne parlerait pas autrement (2).

Et enfin :

Il s'agit ici d'un fait qu'un évêque, et surtout un évêque aussi éclairé que M. Dupanloup, peut apprécier mieux qu'un simple laïque. Entre la feuille dirigée par M. Dupanloup qui doute, et une feuille dirigée par M. Veuillot qui affirme, l'hésitation n'est pas permise; et quand M. Dupanloup pense que la phrase n'a pas été prononcée, c'est que très-probablement elle ne l'a pas été. M. Veuillot en sera pour ses frais d'invention contre le catholicisme libéral (3).

A l'occasion de l'étrange procédé des *Annales*, la *Semaine liturgique* de Poitiers écrivit l'article suivant :

Si l'*Univers* avait agi comme les *Annales*, c'est sans contredit par une voie peu sûre (comme s'exprime la feuille d'Orléans) que nous connaîtrions la réponse de Sa Sainteté à la députation française. La publication de ce discours par l'*Univers*, qui n'a pas d'autorité ecclésiastique ou canonique, a une autorité historique incontestable...

(1) *Univers*, semi-quotid., 24 juillet 1871.

(2) *Id.*, 28 juillet 1871.

(3) *Id.*, 30 juillet 1871.

Après tout, si le rédacteur des *Annales* avait des doutes, libre à lui de ne pas publier le texte de l'*Univers*. Mais le publier avec des mutilations qui le défigurent à ce point, c'est un procédé peu convenable de la part d'une plume catholique, encore moins d'une plume ecclésiastique.

Au fond, et c'est le moyen de diminuer la responsabilité morale du rédacteur, nous sommes persuadé qu'il a agi sous l'empire d'une préoccupation trop vive en faveur des patrons et des maximes du catholicisme libéral. Il n'est malheureusement que trop vrai que souvent, plus de quarante fois, selon sa propre expression, Pie IX a eu beau signaler cette erreur et ses dangers, la condamner même ; les catholiques libéraux, parfois désarçonnés, n'ont pas tardé à reprendre leur assurance et à se rattacher à leur funeste doctrine. C'est la cause secrète et déterminante de la guerre si ardente entreprise contre le dogme de l'infaillibilité pontificale, dont la déclaration devait donner une nouvelle force aux avertissements et aux condamnations antérieures du Souverain-Pontife (1).....

L'affaire évidemment prenait mauvaise tournure, le rédacteur voulut au moins l'atténuer ; dans son numéro du 29 juillet, il fit imprimer les lignes suivantes :

Plusieurs journaux, selon les convenances de leur polémique, affectent de considérer comme complet le texte du discours de S. S. Pie IX, répondant à la députation française, texte que nous aurions donné dans notre numéro du 1^{er} juillet ; et ils partent de là pour accuser une feuille d'avoir ajouté au discours du Pape précisément un des passages que nous n'avons pas reproduit. C'est une erreur de leur part. Dès le 1^{er} juillet, nous avons écrit ceci : « Le Pape a répondu à peu près en ces termes.... » Ces mots *à peu près* disent que nous n'avions pas l'intention de reproduire le discours dans son intégralité ; et, effectivement, pour avoir la facilité d'insérer la réponse faite à la députation anglaise, nous avons dû faire, non pas une, mais plusieurs coupures dans la réponse de Pie IX à la députation française (2).

Pour comprendre et apprécier ce petit chef-d'œuvre de diplomatie, dit à son tour la *Semaine liturgique* de Poitiers, nos lecteurs doivent se rappeler que les *Annales* d'Orléans, pour se justifier d'avoir reproduit incomplètement le discours du Souverain-Pontife, avaient émis des doutes sur l'authenticité et la fidélité du texte de l'*Univers*. Le *Siècle* en conclut aussitôt et affirma que l'*Univers* avait fabriqué le passage, omis par la revue orléanaise. Celle-ci, qui ne trouve pas un mot de réponse aux observations des journaux et semaines catholiques, a, par contre, grand souci de redresser les errements des feuilles irréligieuses ; elle se tourne donc vers celles-ci et leur dit : c'est une erreur de votre part ; l'*Univers* n'est point un faussaire ; il n'a pas ajouté, c'est moi qui ai retranché...

Voilà qui est bien entendu. Mais alors pourquoi les *Annales* ont-elles

(1) *Univers*, semi-quotid., 28 juillet 1871.

(2) *Id.*, 11 août 1871.

fait « plusieurs coupures dans la réponse de Pie IX à la députation française ? » Eh ! mon Dieu ! tout simplement « pour avoir la facilité d'insérer la réponse faite à la députation anglaise ! »

En vérité, il faut être trop à court de bonnes raisons pour en donner d'aussi pitoyables. Quoi ! c'est là ce qui autorise à faire des coupures si perfides qui, encore une fois, enlèvent toute la portée, la vigueur, l'idée capitale du discours ! Et, lorsqu'on a opéré cette odieuse mutilation, l'on se croit suffisamment à couvert parce que l'on a écrit : « Le Pape a répondu à peu près en ces termes ! » Oui, à peu près, à un corps vivant vous arrachez les yeux, et puis vous venez dire : « C'est à peu près le même corps. »

Saint Paul, dans sa prison, se réjouissait de ce que, au moins, la parole de Dieu n'était point enchaînée, *verbum Dei non est alligatum*. Pie IX, prisonnier à son tour, n'aura pas entièrement cette consolation : il trouve des mains sacerdotales qui tiennent sa parole captive et veulent l'empêcher de parvenir à ses enfants (1).....

La cause est entendue ; à une autre affaire.

XXX

Dans les premiers jours de juillet 1871, Henri de France était à Chambord. Il y reçut la visite de Mgr l'évêque d'Orléans, de M. le duc de Larochehoucauld-Bisaccia, du vicomte de Gontaut-Biron et de M. le comte de Maillé, députés, qui avaient cru devoir exposer au prince le danger de la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore, dans le cas d'une restauration de la monarchie légitime. Le comte de Chambord, adressant aux Français un manifeste en date du 5 juillet, répondit en ces termes :

..... La France, cruellement désabusée par des désastres sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur, qu'on n'échappe pas par des expédients à des nécessités éternelles. Elle m'appellera et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

Français ! je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde ; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur. Je suis et veux être de mon temps ; je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats,

(1) *Univers*, semi-quotid., 11 août 1871

j'ai admiré leur héroïsme et rendu grâces à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France. Entre vous et moi il ne doit subsister ni malentendu ni arrière-pensée.

Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance et la crédulité auront parlé de privilèges, d'absolutisme et d'intolérance, que sais-je encore ? de dîmes, de droits féodaux, fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaye de ressusciter à vos yeux ; je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard de Henri IV, de François 1^{er} et de Jeanne d'Arc. C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale, c'est avec lui que vos pères, conduits par les miens, ont conquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs. Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille ; c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle dont le monde est menacé.

Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée ; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur. Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente, il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté.

Français ! Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV.

Il ne faut pas oublier que, depuis longues années, Mgr Dupanloup, d'accord avec M. de Falloux, travaillait activement à détacher les royalistes du drapeau de la légitimité. En 1856, le *Moniteur du Loiret*, qui puisait ses inspirations à l'évêché d'Orléans, reçut la mission d'arborer la cocarde tricolore, et il déclara que le comte de Chambord voulait qu'il en fût ainsi. Ce journal avait pour rédacteur M. Léon Lavedan, dont les services, comme chacun sait, ne sont pas restés sans récompense. La *Gazette de France* était alors intraitable sur la question du drapeau. Voici ce qu'elle fulminait, le 11 juillet 1856, par la plume de M. de Lourdoueix :

Nous avons reçu plusieurs lettres, dans lesquelles on nous demande quelle créance doit être accordée à M. Lavedan, lorsqu'il parle au nom d'une opinion considérable et considérée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que M. Lavedan n'a pu parler qu'au nom de M. de Falloux, qui, lui-même ne peut exprimer d'autre opinion que la sienne, s'étant séparé de son ancien parti politique, comme il s'est séparé du parti catholique. Il n'est donc personne qui ne sache aujourd'hui que ni M. Lavedan, ni M. de Falloux ne comptent plus parmi les royalistes.

Le *Moniteur du Loiret* répondit en ces termes :

Être séparé de la *Gazette de France* en politique, et de l'*Univers* en religion, ce n'est pas être séparé du parti légitimiste et du parti catho-

lique. Il se rencontre même des personnes qui pensent que c'est bien plutôt le contraire qui serait vrai... Je pense, et c'est là le sujet de cette querelle, que si la doctrine monarchique actuelle repoussait le drapeau tricolore, il faudrait désespérer de l'avenir d'une cause qui ne comprendrait plus son temps. Mais, Dieu merci, nous n'en sommes pas là ; tant s'en faut ! J'ai dit dans le *Moniteur du Loiret* et je maintiens que M. le comte de Chambord accepte le drapeau tricolore...

Ce même *Moniteur* ayant déclaré ne pas connaître M. de Falloux et n'avoir rien écrit sous son inspiration, la *Gazette* répliqua :

Il y a des inspirations directes, il y en a d'indirectes. Ce que nous maintenons, c'est que M. Léon Lavedan n'a point fait son article sous la dictée d'hommes fondés à se dire les organes de l'opinion légitimiste. Il assure qu'il n'a pas parlé en son propre et privé nom : nous le savons bien, puisque son article vient de M. de Falloux par un intermédiaire que nous connaissons.

Enfin, M. Lavedan reçut de M. le vicomte de Tristan, fondé de pouvoirs du comte de Chambord à Orléans, une lettre en date du 26 juillet, ainsi conçue :

Monsieur, dans une lettre insérée au numéro du *Moniteur du Loiret* du 17 juillet dernier, vous avez dit et maintenu que M. le comte de Chambord acceptait le drapeau tricolore. D'après des renseignements exacts pris à cette occasion, je puis vous déclarer de la manière la plus formelle que vous avez été mal informé. Cette question a toujours été réservée par le prince exilé, qui en reporte la solution à d'autres temps (1).

Evidemment, le démenti portait plus haut que M. Léon Lavedan, il atteignait ses patrons en pleine poitrine. Se sont-ils pour cela découragés ? Nullement. La visite à Chambord et bien d'autres faits ne laissent aucun doute à cet égard. Mais ce qui jette l'observateur dans la stupéfaction, c'est cette assurance avec laquelle on soutient que le comte de Chambord accepte le drapeau tricolore, comme plus tard on affirmera que le Pape n'a pas condamné et ne condamnera pas le libéralisme, que l'Eglise ne sera ni imprudente ni implacable, etc.

XXXI

Le 22 juillet 1871, l'Assemblée nationale s'occupa des pétitions

(1) Voir l'*Univers*, semi-quotid., du 14 juillet 1871.

ayant pour objet la restauration du pouvoir temporel du Pape, et tout au moins les mesures à prendre pour sauvegarder les droits de la catholicité et du Saint-Siège contre les résultats des invasions piémontaises. Les rapporteurs, MM. Pajot et de Tarteron, exposèrent en termes élevés et pressants les griefs des catholiques, et ils proposèrent le renvoi des pétitions au ministre des affaires étrangères. Ce renvoi fut prononcé, mais dans le sens que la discussion et spécialement le discours de M. Thiers ont mis en relief. Voici la fin du discours du chef du pouvoir exécutif :

M. THIERS... j'abrège cette allocution et je la résume en deux mots. Une grande puissance s'est élevée en Europe : ce n'est pas ma faute, ce n'est pas la vôtre ; elle existe. Mon devoir de Français, de citoyen, de représentant du gouvernement français est d'entretenir de bons rapports avec elle, et de ne soulever aucune question qui pourrait les altérer. Mais nous avons de grands intérêts religieux à sauvegarder ; ces grands intérêts, je crois les connaître, je crois les comprendre, je les défendrai eux aussi, dans la mesure des ressources que la situation me fournira. Je ne vous promets pas de traverser heureusement, comme tous vous le souhaiteriez, toutes les difficultés de cette situation : je vous promets de faire de mon mieux ; je vous promets d'apporter, dans ces relations, ce qu'y doit apporter un gouvernement de raison ; nous n'avons pas la prétention d'être autre chose. Issus de la nécessité qui nous domine dans le moment, produit modeste mais dévoué de cette nécessité, nous ne pouvons nous vanter que d'une chose, c'est, je le répète, d'être un gouvernement de raison, et nous tâchons de nous conduire sous cette inspiration qui, je le crois, est celle que les gouvernements dans le monde entier devraient toujours prendre pour leur guide et leur directrice. (*Bravos et longs applaudissements.*)

La parole fut ensuite donnée à Mgr l'évêque d'Orléans. Son discours contient d'excellentes choses, quelquefois étrangères au sujet ; il ne répond pas à certaines allégations lancées par le préopinant et qu'un évêque ne devait pas laisser passer ; il conclut par un acte de confiance en la sagesse de M. Thiers.

MGR DUPANLOUP... Je m'associe aux évêques, mes vénérés collègues, qui ont eu l'honneur de vous adresser les pétitions dont on vous a fait le rapport. Je vous supplie de ne pas marchander à la religion la place qui lui convient dans la régénération de la société ; je vous supplie de ne pas diminuer, sans le vouloir, le rang de la France dans le conseil des nations européennes ; je vous supplie d'écouter la voix des évêques parlant au nom de leurs devoirs et des vôtres.

Je supplie l'Assemblée de vouloir bien renvoyer leurs pétitions à MM. les ministres, et, par eux, à l'illustre président du conseil. Placé au sommet des honneurs par la confiance universelle, et arrivé aussi par le cours des années au sommet de la vie, il sait, dans ces hauteurs, mesurer le prix

des choses éternelles. (*Approbation et bravos à droite*). Je remets avec une pleine confiance, que vingt ans de fidélité n'ont fait qu'affermir, de tels intérêts entre ses mains, après les avoir recommandés, Messieurs, à vos sentiments les plus profonds, à votre respect pour le malheur, à votre religion et à votre justice. (*Applaudissements à droite et au centre. — Aux voix ! aux voix !*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. Messieurs, vous voudriez tous et je voudrais aussi qu'on n'ajoutât pas une parole aux paroles éloquentes que vous venez d'entendre. Cependant, tous nous avons besoin de sincérité et de clarté... J'accepte votre confiance à cette double condition que j'ai dite, la politique de mon pays sauve, cette politique sauve dans toute sa sagesse, et l'indépendance du Saint-Père, défendue autant que nous le pourrons, dans une situation que nous n'avons pas faite...

« Que chacun vote suivant ses instincts, ses sentiments et ses convictions... Je n'attache d'importance qu'à ceci : c'est que la politique du gouvernement ne soit engagée que dans la limite que j'ai tracée tout à l'heure. (*De divers côtés : Oui ! oui ! c'est évident*) ... Maintenant, quant aux résolutions proposées, je n'ai pas de choix à faire. Si j'en avais un, je demanderais les expressions qui se trouvent dans cet ordre du jour motivé, que le hasard me met sous la main et que je ne connaissais point, celui où il est dit : « Confiante dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. » Vous pouvez m'en croire, ce n'est pas un éloge que je demande ; je demande que cette recommandation de prudence qui se trouve ici — je n'ose pas dire de patriotisme, vous l'attendez de moi — se trouve consignée dans votre vote... Je descends de cette tribune, car vous n'avez plus de doute sur l'engagement que je prends ; votre vote, quel qu'il soit, ne signifiera pour moi que ce que je viens de vous dire. (*Applaudissements.*) »

M. Gambetta s'étant rallié à l'ordre du jour accepté par M. Thiers, la discussion se ralluma ; l'évêque d'Orléans reparut à la tribune.

MGR DUPANLOUP ... L'ordre du jour motivé qui vous a été proposé me convient parfaitement, et les paroles contenues dans cet ordre du jour, celles qui s'adressent à M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, expriment exactement mes sentiments et mes pensées pour lui. Je n'ai donc aucune objection à faire à cet égard. Mais on dit : Il y a là un piège, une équivoque... Je ne dis pas que ce soit... mais en tout cas, je trouve qu'il est très facile de dissiper l'équivoque, s'il y en a une. Le nom de M. Gambetta n'est pas, à lui seul, un épouvantail. Si M. Gambetta admet, dans le sens de M. Thiers, les sentiments et les pensées que M. Thiers a exprimés et auxquels on rend hommage en insérant, si je ne me trompe, dans l'ordre du jour, les mots « prudence, patriotisme, dévouement à « l'indépendance du Saint-Siège. »

A gauche. Mais non ! mais non !

A droite. Ah ! ah !

Un membre à gauche. L'ordre du jour dit seulement « prudence et patriotisme, » il ne parle pas de dévouement au Saint-Siège.

MGR DUPANLOUP. Soit ! j'admets ces deux mots ; mais je les entends dans le sens que M. Thiers les a expliqués plusieurs fois...

M. GAMBETTA. Messieurs, ce n'est pas une réponse que je viens faire à l'éminent prélat qui descend de cette tribune. Seulement, je tiens à vous dire, afin d'apporter de mon côté aussi une égale sincérité et une égale précision dans le vote, qu'il est certain que, lorsque nous nous sommes ralliés à l'ordre du jour de M. Marcel Barthe, et que nous avons eu cette bonne fortune de le voir choisir entre tous par le chef du pouvoir exécutif de la République française, nous avons fait un pas dans le débat. En effet, et c'est le dernier mot que je dis, je me rappelle que vous avez consacré la journée à demander le renvoi au ministre des affaires étrangères et que l'ordre du jour le repousse... (*Vive adhésion à gauche. — Bruit à droite.*)

MGR DUPANLOUP. Messieurs, puisque je me trouve engagé plus que je ne le voudrais dans ce grave incident, j'ajouterai quelques paroles à celles que vous venez d'accueillir avec tant de bienveillance. Je remercie l'honorable M. Gambetta d'avoir bien voulu venir à cette tribune dire une parole qui lève une équivoque, laquelle demeurerait au fond des choses et n'était digne ni de lui ni de nous... (*Très-bien !*) Je demande donc simplement qu'à l'ordre du jour, qu'aux paroles si justes exprimant la confiance que nous avons tous dans la prudence et le patriotisme de M. Thiers, on ajoute le renvoi au ministre des affaires étrangères... (*Assentiment au centre et à droite. — Aux voix ! aux voix !*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. ...Le renvoi, je ne l'ai pas repoussé, je l'accepte. Mais, prenez garde ! je dois le dire aussi sincèrement que l'honorable évêque d'Orléans et que M. Gambetta, je ne puis l'accepter que suivant ma pensée. (*Oui ! oui ! c'est cela.*) Je ne puis pas adhérer, tout en les respectant, à toutes les paroles que les rapporteurs des deux commissions ont apportées à cette tribune. (*C'est juste.*) Il ne suffit pas de ne pas vouloir la guerre ; il ne faut pas suivre une politique qui compromettrait les relations du pays. (*Approbaton à gauche.*) J'accepte le renvoi avec le sens qui le précise : patriotisme et prudence. (*Très-bien !... applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Le renvoi, muni de l'acte de confiance en M. Thiers, fut voté par 431 voix contre 82. Ce succès n'est qu'apparent, car un tel vote, avec les explications et réserves échangées et acceptées, était dépourvu de toute efficacité, comme les faits qui ont suivi l'ont trop démontré. Tournoi parlementaire, rien de plus.

Nous disions plus haut que Mgr Dupanloup n'a pas relevé les énormités tombées de la bouche de M. Thiers ; il est bon que le lecteur ne les oublie point, et qu'il se demande si les ménagements peuvent aller jusqu'à garder le silence sur des points si essentiels.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. ...Je ne fais aucun reproche à l'Italie de vouloir devenir une puissance unie, je ne lui ai pas contesté le droit de le devenir par sa propre force, mais j'ai trouvé que, pour la France, c'était une faute insigne de vouloir faire de ces Etats séparés une

puissance unique. Que les Italiens voulussent créer l'unité, c'était leur droit et nous n'avions pas de reproche à leur en faire...

Le plus haut degré de philosophie n'est pas de penser de telle ou telle façon, l'esprit humain est libre heureusement ; le plus haut degré de philosophie, c'est de respecter la conscience religieuse d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente, quelque caractère qu'elle revête. (*Bravo! bravo! Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Quant à moi, désoler les catholiques, désoler les protestants, est une faute égale. Les protestants ne veulent pas qu'une seule communion chrétienne puisse dominer les autres ; c'est leur croyance et c'est leur droit. Les catholiques croient qu'une seule communion dans le christianisme doit dominer les autres pour maintenir ce grand et noble phénomène religieux : l'unité des croyances; ils le croient et ils ont raison, c'est leur droit; et tout gouvernement qui veut entreprendre sur la conscience d'une partie quelconque de la nation est un gouvernement impie aux yeux mêmes de la philosophie. (*Très-bien! très-bien! Applaudissements.*)

Le Concordat a établi que, lorsqu'il y a des prélats à nommer, le souverain territorial, quel qu'il soit, depuis le souverain dynastique et héréditaire jusqu'au dépositaire passager de la souveraineté, a le droit de désigner les citoyens français qui joignent aux vertus de l'honnête homme et aux vertus du prêtre les qualités de l'administrateur religieux. Le gouvernement ne présente pas, il est utile que je le dise hautement aujourd'hui, le gouvernement ne présente pas, il nomme les évêques et archevêques. Mais, d'après le traité qui nous oblige, lorsque nous avons fait choix de ce bon citoyen, de l'habile administrateur, du bon prêtre, l'Eglise prononce et déclare que le candidat que nous avons nommé, que nous avons fait évêque, réunit les qualités d'orthodoxie, les vertus chrétiennes que l'Eglise seule peut admettre dans son vaste gouvernement. Les deux autorités concourent donc; de là, Messieurs, il résulte la nécessité pour nous de veiller, avec une défiance jalouse, à l'indépendance du chef religieux dont nous acceptons à ce degré le concours pour le gouvernement moral de la France...

Nous le répétons, un évêque montant à la tribune, immédiatement après celui qui venait d'articuler de pareilles énormités, ne pouvait se dispenser de protester contre, fût-ce dans la forme la plus adoucie. Sans doute il convient, parfois de chercher ce qui rapproche et d'é luder ce qui divise; mais quand l'erreur se produit avec une telle hardiesse, une telle confiance en elle-même, une telle publicité, sous le couvert de l'autorité même, il devient impossible de ne pas crier : On ne passe pas. Mgr Dupanloup parlant de ce qu'il faut faire pour défendre la liberté de l'Eglise, citait un jour le mot de Bossuet : « J'y mettrais la tête ! (1) » n'était-ce pas le cas de placer, sinon un mot aussi énergique, au moins les réserves les plus formelles ?

(1) *Mandement et instruction pastorale sur la liberté de l'Eglise*, 3 décembre 1832

L'opinion catholique, sur tous les points du monde, à l'exception des catholiques libéraux, a tenu pour un véritable échec la séance du 22 juillet 1871. Aussi, le pétitionnement en faveur des droits du Saint-Siège, qu'on savait très-mal sauvegardés, a-t-il recommencé sans délai. Qu'en est-il résulté? En 1871, les pétitions ont eu au moins l'honneur d'être rapportées et discutées; en 1872, elles ont été indéfiniment ajournées, c'est-à-dire enterrées. Relisons le procès-verbal de la séance du 22 mars 1872.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Je dois remercier Mgr l'évêque d'Orléans d'avoir bien voulu me céder la parole, à laquelle il avait un droit antérieur au mien; mais il était facile de deviner l'intention dans laquelle il demandait la parole, et j'ai pensé peut-être qu'en le prévenant à cette tribune, je répondrais à cette intention sans compromettre à aucun degré les intérêts qui lui sont chers et les intérêts de l'Etat, qui ne lui sont pas moins chers que ceux de l'Eglise. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, le gouvernement a pris devant vous l'engagement d'accepter cette discussion, lorsqu'elle se présenterait. Cet engagement, il est prêt à le remplir; mais il pense qu'il vous sera peut-être utile de connaître sa pensée sur l'opportunité de cette discussion. (*Marques d'assentiment.*) Eh bien! nous pensons à cette discussion depuis quelques semaines, et nous ne devons pas vous dissimuler que, pour les intérêts mêmes que vous voulez tous servir, le gouvernement redoute cette discussion. (*Mouvement.*) Il n'a certes rien à cacher dans ce sujet. Je vous ai fait connaître sa politique l'année dernière; il y persiste.

D'une part, la cause de l'indépendance du Saint-Siège, du chef auguste de l'Eglise catholique, lui est chère: il la défend, il la défendra toujours. Mais il y a une cause qui ne lui est pas moins chère, qui vous est également chère à vous, c'est celle de l'Etat. Je vous le déclare en toute sincérité, Messieurs, dans les circonstances actuelles, les discussions auxquelles il s'agirait aujourd'hui de se livrer auraient pour la politique de la France des inconvénients réels... (*C'est vrai!*) et j'affirme que, pour la cause de l'indépendance du Saint-Siège, elles n'auraient aucun avantage. (*C'est vrai! Très-bien! très-bien!*) Fiez-vous-en à nos opinions connues, fiez-vous-en à mon passé, et peut-être aurez-vous plus à vous féliciter de la confiance que vous voudrez bien nous accorder, que vous n'auriez à vous réjouir de discussions intéressantes sans doute, mais, dans les circonstances actuelles, tout à fait inopportunes. (*Très-bien! très bien! Applaudissements.*)

MGR DUPANLOUP. — Messieurs, je montais à cette tribune, lorsque M. le président de la République a désiré prendre la parole; j'y montais pour vous demander de vouloir bien mettre dans votre ordre du jour, demain même, la lecture et l'examen des rapports sur les pétitions relatives au Saint-Père, et il y avait de grandes et sérieuses raisons pour le faire.

Il y aura demain cinq semaines que nul rapport de pétitions n vous a

été fait, bien que votre règlement demande que l'on donne aux pétitions un jour par semaine; et il faut ajouter que, parmi les pétitions qui attendent, il y en a, comme celles dont il est ici question, d'un ordre et d'un intérêt plus élevé, qui ne permettent pas l'indifférence. (*Très-bien! très-bien! sur quelques bancs à droite.*)

Je n'ai pas à demander à M. le président de la République plus de précision dans les déclarations qu'il a cru devoir nous faire; je sais, dans la situation douloureuse où nous sommes, quels ménagements sont dus aux embarras secrets et plus ou moins pénibles d'un gouvernement. Je sais surtout quel respect méritent les malheurs de la France. (*Mouvement. Très-bien!*) Il ne peut me venir en pensée, et je me reprocherais d'aggraver ses tristesses en lui faisant trop sentir son impuissance. (*Sensation. Très-bien! très-bien!*) Devant les déclarations de M. le président de la République et devant les dispositions que semble avoir montrées l'Assemblée, je n'insiste donc pas pour repousser un ajournement que je regrette plus profondément que personne, mais qui, j'en ai la confiance, laisse intacts le droit des pétitionnaires et les sentiments de ceux qui, ne pouvant porter secours à d'augustes infortunes, veulent au moins réclamer le droit de témoigner qu'ils y compatissent, et aussi intacts les intérêts et les droits imprescriptibles du Saint-Siège. (*Applaudissements à droite.*)

Je n'ai d'ailleurs aucune peine à mettre ici d'accord mes sentiments d'évêque et mes sentiments de Français, car depuis longtemps, messieurs, et il y a plus de douze années, j'ai cette conviction, et je l'ai dit assez haut pour pouvoir le redire, et les déclarations, quoique voilées, de M. le président de la République, n'ont fait que la rendre plus profonde, j'ai cette conviction que la politique qui a été si fatale au Pape a été en même temps fatale à la France. (*Applaudissements à droite. Rumeurs à gauche.*) Puisse Dieu nous donner de meilleurs jours, et, dans la fermeté, la sagesse et l'honnêteté d'une politique meilleure, nous permettre de défendre efficacement et de relever, comme il convient à la France, des intérêts si chers et si sacrés! (*Très-bien! très-bien! — Nouveaux applaudissements à droite.*)

Cette conclusion avait depuis longtemps ses prémisses dans la lettre du 6 février 1871, où M. de Lacombe célébrait l'accord existant entre M. Thiers et Mgr Dupanloup.

Non, non! écrivait cependant l'évêque d'Orléans, l'avenir est à ceux qui agissent et aux causes pour lesquelles on agit. Les vérités ne se défendent pas toutes seules, elles résistent, elles vivent, elles triomphent par le grand cœur de ceux qui les aiment et qui les défendent. Qu'ils s'abstiennent, ceux qui n'auraient ni convictions ni croyances, ni une pensée dans l'âme, ni un principe dans le cœur (1)!

Et d'ailleurs, défendant les droits de la Papauté, le prélat avait dit :

(1) *Lettre sur les prochaines élections, 1871*

Dieu a fait de nous des aveugles, mais des aveugles qui voient à se conduire ; qui ne voient pas le lendemain, mais qui ont assez de lumières pour se diriger au jour présent, pour éviter, s'ils le veulent, les voies fausses, les mauvais détours, et, en toutes choses, préférer le chemin droit... Le lendemain n'appartient qu'à Dieu ; seul il le connaît, seul il en est le créateur et le maître. Aujourd'hui que chacun fasse son devoir dans la justice et dans la vérité, et Dieu demain fera le reste (1).

Nous ne sommes pas surpris de lire dans une lettre que Mgr Mabile, évêque de Versailles, écrivit à un député, à l'occasion de l'ajournement des pétitions, ces réflexions pleines de justesse :

Pourquoi les réclamations de plus de cent mille catholiques sont-elles écartées d'une manière si leste et si peu digne ? Tout ce qu'on pourrait dire... ne serait qu'un vain et misérable prétexte.

Il y a dans l'Assemblée nationale des hommes religieux, des hommes de cœur et bien convaincus. Ils auraient tous, nous n'en doutons pas, acclamé d'une voix unanime l'orateur qui, en termes convenables mais énergiques, eût formulé une protestation en faveur des droits temporels du Saint-Père. Cette protestation exempte de tout danger, sans rien changer aux dispositions des gouvernements de l'Europe à notre égard, aurait produit un excellent effet en France et dans le monde.

O profondeur des desseins de la Providence ! il y a des hommes qui, par leur position et leur caractère, devraient être les premiers à la brèche et y entraîner tous les bons. Ils ont du talent et de la célébrité. Ils pourraient faire beaucoup pour le triomphe des principes, mais on ne sait quelle crainte les arrête tout à coup. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est pour nous un mystère. Auraient-ils quelque vue surhumaine que nous n'avons pas, ou bien se seraient-ils mis par leurs antécédents dans l'impossibilité de servir utilement l'Eglise (2) ?...

XXXII

Toujours préoccupé de la pacification religieuse et de la pacification politique, entendues à sa manière, Mgr Dupanloup, au commencement de l'année 1873, crut devoir adresser des conseils à M. le comte de Chambord, notamment dans une lettre datée du 25 janvier.

Cette lettre contenait le passage suivant :

Quand on a reçu de la Providence la mission et le devoir de sauver un peuple, et que sous nos yeux ce peuple périt, je erois, et beaucoup de vos amis croient avec moi que, dans une question de rapprochement, il

(1) *La Souveraineté pontificale*, par Mgr Dupanloup.

(2) *Univers*, édit. semi-quotid., 30 mars 1872.

y a des devoirs réciproques. Car enfin cette question de rapprochement n'est pas seulement entre les princes d'Orléans et votre personne, elle est entre la France, eux et vous. Voilà la vérité, c'est-à-dire que dans cette question de rapprochement tous ont leurs devoirs et leur responsabilité. Et certes, si jamais un pays aux abois a demandé, dans celui que la Providence lui a réservé comme sa suprême ressource, des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire même, par un très-noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs (1).

Ici les tendances qui s'étaient fait jour dans le *Moniteur du Loiret* de 1856 se manifestent sans réserve aucune. On signifie nettement au comte de Chambord que son devoir est de devenir le roi légitime de la Révolution. Écoutons la réponse royale :

Vienne, 8 février 1873.

Monsieur l'évêque,

Comme vous, je ne puis avoir d'autre intérêt en ce monde que le salut de la France, ni d'autre désir que celui de voir se lever de meilleurs jours pour l'Église. Le comte de Blacas, chargé par moi de vous porter la réponse verbale aux lettres que vous m'avez adressées, n'aura certainement pas manqué de faire ressortir à cet égard la conformité de mes sentiments avec les vôtres.

Je ne veux ici que vous exprimer moi-même, en quelques mots, le regret de ne pouvoir suivre les conseils que votre patriotisme vous inspire.

Vous semblez attribuer à des scrupules chimériques, dont Dieu me demandera compte, l'insuccès des efforts, si souvent renouvelés, pour amener un rapprochement entre les deux branches de ma famille.

J'ai beau descendre au fond de ma conscience, je ne trouve pas un jour, une heure dans ma vie, où mes prétendues exigences aient apporté un obstacle sérieux à une réconciliation sincère.

Sans prévention ni rancune contre les personnes, mon devoir était de conserver dans son intégrité le principe héréditaire dont j'ai la garde ; principe en dehors duquel, je ne cesserais de le répéter, je ne suis rien, et avec lequel je puis tout. C'est ce qu'on ne veut pas assez comprendre.

Il m'est permis de supposer par vos allusions, Monsieur l'évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution.

Croyez-le bien, malgré ses défaillances, la France n'a pas à ce point perdu le sentiment de l'honneur ; elle ne comprend pas plus le chef de la maison de Bourbon reniant l'étendard d'Alger qu'elle n'eût compris l'évêque d'Orléans se résignant à siéger à l'Académie française en compagnie de sceptiques et d'athées.

Je n'ai pas appris avec moins de plaisir que les vrais amis du pays, la présence des princes, mes cousins, à la chapelle Expiatoire, le 21 janvier, car, en venant prier publiquement dans ce monument consacré à la mémoire du roi martyr, ils

(1) *Univers*, 25 février 1873, citant l'*Espérance du Peuple*, de Nantes.

ont dû subir, dans toute sa plénitude, l'influence d'un lieu si propice aux grands enseignements et aux généreuses inspirations.

Je n'ai donc ni sacrifice à faire ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. Lorsque l'épreuve devient trop amère, un regard sur le Vatican ranime le courage et fortifie l'espérance. C'est à l'école de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté, de résignation et de paix ; de cette paix assurée à quiconque prend sa conscience pour guide et Pie IX pour modèle.

Croyez, Monsieur l'évêque, à tous mes sentiments affectueux.

HENRI (1).

L'authenticité des pièces qui précèdent n'a pas été contestée ; évidemment c'est à Mgr le comte de Chambord lui-même qu'on en doit la révélation. La communication toutefois porte des traces de réserves dictées sans doute par des motifs d'ordre supérieur. Nous avons tout entière la réponse du comte de Chambord, nous ne possédons qu'un passage de la lettre de l'évêque d'Orléans. Nous sommes loin de blâmer cette discrétion, mais il est très-permis de discerner, à travers la réponse du roi, la pensée même du prélat, ses désirs et ses conseils. Nous laissons ce travail à la sagacité du lecteur. Nous nous contentons de faire remarquer l'obstination, pour ne rien dire de plus, avec laquelle Mgr Dupanloup s'attache à l'idée d'un concordat politique entre le pouvoir royal et la Révolution. Cette obstination est telle que la réponse si catégorique du comte de Chambord n'a point suffi pour la briser, comme nous le verrons plus loin.

La réponse de Mgr le comte de Chambord mentionne d'autres lettres émanées de l'évêque d'Orléans, lettres auxquelles le comte de Blacas a été chargé de répondre de vive voix. Une de ces lettres est tombée dans le domaine public, et chacun peut constater que la plume de l'éminent écrivain n'a rien fait pour dissimuler la vivacité de l'homme politique. En voici la teneur :

Monseigneur. — Laissez-moi vous conseiller un acte qui conviendrait à un cœur vraiment chrétien et vraiment royal comme le vôtre.

Ecrivez au comte de Paris :

« Mon cher cousin,

« J'ai été très-touché de ce que vous avez fait le 21 janvier et de ce que vous avez uni vos prières aux miennes ce jour-là. Venez me voir.

« Votre bien affectionné.

« Signé (2). »

(1) *Univers*, même numéro.

(2) *Courrier de Bruxelles*, cité par l'*Univers* ; nos des 20 et 24 mars 1873.

En même temps, Mgr Dupanloup suppliait Pie IX d'intervenir en faveur du drapeau tricolore ; et ne doutant pas de l'efficacité de son action auprès du Saint-Père, il écrivait de nouveau au comte de Chambord pour le presser de demander conseil au Vatican. « Je bénirais Dieu, disait-il, s'il vous inspirait de demander en ces matières l'avis du Saint-Père (1). »

Ces formes singulières n'étaient point inconnues au Vatican, où l'on conserve certaine épître dont les allures ont, au temps du concile, causé le plus grand étonnement.

La stérilité de toute cette diplomatie ne décourage point l'évêque. Répondant à M. de Pressensé, en octobre 1873, et voulant en même temps appuyer près du comte de Chambord les instances des royalistes libéraux, Mgr Dupanloup n'hésite point à écrire les lignes suivantes, qui ne cessent pas d'être en parfaite harmonie avec le programme de la *Pacification religieuse*.

Quant à la liberté, voici ce que les projets de restauration monarchique vous offrent : 1° les libertés civiles et religieuses ;..... 4° la liberté de la presse ; 5° la liberté de conscience et des cultes ;..... 10° et en général tout ce qui constitue le droit public actuel des Français... Les hommes qui veulent le rétablissement de la monarchie, voilà les garanties, voilà les libertés qu'ils ont stipulées. Ces hommes sincères l'ont affirmé, on l'a nié ; eh bien, ils vous ont offert sur ce point une loyale discussion, vous l'avez refusée. Mais les faits subsistent, les garanties sont là. C'est en ces termes exprès que sera conclue, à la face du ciel et de la terre, l'alliance entre la nation et le roi... Je suis stupéfait, en vérité, des alarmes, vraies ou feintes, que l'on étale ici. On parle du droit public moderne menacé, et c'est ce droit public tout entier qui est stipulé. Citez une liberté actuelle qui soit oubliée, je vous en défie ! On parle d'une revanche de 89, et précisément c'est la monarchie nationale et constitutionnelle de 89 que l'on rappelle ! Voilà la vérité (2)...

Les paragraphes suivants visent évidemment plus haut que M. de Pressensé ; qu'on pèse bien tous les termes.

Ma conviction profonde, Monsieur, c'est que les maux de la France, si ce qui se prépare échoue, étonneront de nouveau le monde ; nous irons, de calamités en calamités, jusqu'au dernier fond de l'abîme. Et la malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant asseoir le pays sur ses bases séculaires, dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront empêché cette œuvre, et précipité cette malheureuse France, au moment même où elle essayait un dernier effort pour se

(1) *Courrier de Bruxelles*, cité par *l'Univers* ; nos des 20 et 24 mars 1873.

(2) *Univers*, n° du 31 octobre 1873.

sauver, sur la pente fatale où elle est entraînée, depuis bientôt un siècle, de catastrophe en catastrophe. Quelle tristesse, et quels remords, pour certains hommes, forcés alors de se dire : il y a eu un jour, une heure, où on aurait pu sauver la France, où notre concours aurait décidé de tout, et nous n'avons pas voulu !

Voilà pourquoi, Monsieur, je désire la monarchie dont vous avez peur : en quoi il est triste pour vous d'avoir comme alliés tous les jaloux, les ennemis mortels de la France, qui, eux aussi, à Berlin et ailleurs, ont peur de la monarchie ; car ils savent bien que la monarchie referait la France libre et prospère, grande et puissante. L'instabilité de la France et ses agitations incessantes leur vont mieux.

N'avons-nous pas, Monsieur, la plus belle famille royale qui soit en Europe ? Que de fois, pendant la guerre, au milieu de nos malheurs, en voyant tous ces princes allemands à la tête de leurs soldats, que de fois me suis-je dit : Ah ! s'il y avait aussi à côté des braves chefs de nos armées tous nos vaillants princes, le sort des armes peut-être changerait ! Mais alors nous étions en république, et c'était, hélas ! un avocat qui commandait à nos généraux.

Je désire donc la monarchie ; et cependant, Monsieur, je n'engage pas ici absolument mon vote, et je ne comprends pas, du reste, qu'avant une discussion définitive un homme sérieux engage obstinément le sien (1)...

Tout ceci n'est qu'une nouvelle édition des conseils que Mgr Dupanloup avait adressés au comte de Chambord le 25 janvier précédent, conseils aggravés de prétentions, conditions et réserves d'un caractère comminatoire. La lettre du prélat est datée du 28 octobre ; or, presque le même jour, Mgr le comte de Chambord écrivait la lettre mémorable qui devait déjouer les intrigues des faux légitimistes. Comme par cet acte réplique était faite aux idées caressées par Mgr Dupanloup, nous devons en insérer ici la teneur :

Salzbourg, 27 octobre.

J'ai conservé, Monsieur (2), de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir. J'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je sais que, au retour, vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

Aussi, ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un cou-

(1) *Lettre à M. de Pressensé et Univers*, n° du 30 octobre 1873.

(2) M. Chesnelong, membre de l'Assemblée nationale.

rant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté. Mais, puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accroissent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait qu'il ne m'a jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre? sinon que je ne rétracte rien de mes précédentes déclarations. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté de Henri V l'habileté de Henri IV. « *La violente* amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable. » Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française, et que sur ce terrain-là on ne peut manquer de s'entendre.

Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance, toutes les fois que, dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

On parle de conditions; m'en a-t-il posé ce jeune prince (1), dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation?

On veut des garanties; en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit du 24 mai où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants?

Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille, mais j'ai conservé intact durant quarante-trois ans le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et je dois inspirer la même sécurité.

Ma personne n'est rien; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul ca-

(1) Mgr le comte de Paris.

pable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée : la France ne peut pas périr, car le Christ aime encore les Francs, et, lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

HENRI.

XXXIII

Mgr l'évêque d'Orléans fut cruellement désappointé, et son échec il l'attribua principalement à l'*Univers*. M. Louis Veillot avait cependant plus d'une fois déclaré n'être point en communication avec Froshdorf, et puiser uniquement dans ses convictions personnelles l'approbation donnée à l'attitude du comte de Chambord. N'importe ; encore une fois Mgr Dupanloup ayant trouvé l'*Univers* sur son passage, il était certain que, à première occasion, l'ardent prélat ne manquerait pas de porter au journal un nouveau coup ; on n'attendit pas longtemps.

Le 16 décembre 1873, le comité de secours aux blessés de la dernière guerre, constitué à Orléans, fit célébrer dans la cathédrale un service pour les officiers et soldats décédés. La décoration de l'église comprenait des cartouches portant les noms des lieux témoins des principaux faits d'armes, et notamment celui de Loigny. Or, au sein du comité, un membre proposa de joindre à l'écusson de Loigny un *fac-simile* de l'étendard du Sacré-Cœur, si glorieusement arboré et défendu par les zouaves pontificaux. Cette idée fut repoussée. Un journal de Paris, l'*Assemblée nationale*, qualifia le fait de *scandale*, l'*Univers* répéta le mot, il y ajouta celui d'*infamie*. A Orléans même, l'*Impartial du Loiret* stigmatisa en termes contenus, mais significatifs, l'exclusion prononcée contre le drapeau des zouaves.

Dans cette circonstance, M. H. de Lacombe, notabilité orléanaise et orléaniste avec laquelle nos lecteurs ont déjà fait connaissance, prit la plume ; il s'adressa successivement au *Français* et à l'*Impartial du Loiret*, et il accusa l'*Univers* de faire remonter jusqu'à Mgr l'évêque d'Orléans la responsabilité de ladite exclusion. L'*Univers* avait écrit ceci :

On dit, il est vrai, que dans ce comité figuraient deux ecclésiastiques, qu'ils ont souffert cette discussion sans mot dire et que, contre le vote,

eux non plus n'ont pas élevé la voix. On ajoute que, en agissant ainsi, ils auraient obéi à un ordre, parce que, si le comité avait permis l'érection dans l'église du drapeau de Patay, quelqu'un l'en aurait fait arracher. Mais quoi ! est-ce qu'au curé, d'après la loi, n'appartient pas la police de l'église, et qui oserait charger le curé de la cathédrale orléanaise d'un pareil soupçon ? Non, ce sont là des calomnies que nous rapportons, parce qu'elles ont obstinément cours, mais que nous ne rapportons que pour les flétrir. Quant à l'acte du comité de secours, nous maintenons ce que nous avons dit tout d'abord : c'est une infamie (1).

M. de Lacombe, après avoir fait la description de la cérémonie religieuse, répondit ce qui suit :

Eh bien, mon ami, c'est là cette cérémonie que deux ou trois journaux conservateurs de Paris appellent le *scandale* d'Orléans ! Suivant celui-ci *quelques libres penseurs*, suivant celui-là, *quelques républicains lâches* ont fait les maîtres dans la cathédrale de Sainte-Croix ; la bannière des zouaves pontificaux en a été *chassée*, écrit l'un d'eux, et chassée, ose-t-il ajouter, parce qu'elle était aussi celle du Sacré-Cœur. Ce n'a été qu'une *infamie*, dit un autre, à deux reprises. Et contre qui sont dirigées ces indignités ? N'en doutez pas, elles visent l'évêque d'Orléans ; c'est lui qu'elles veulent frapper par derrière ! Il était à Versailles, retenu par les travaux de l'Assemblée ; qu'importe ! il a toléré cette profanation, il ne l'a pas flétrie ; peut-être même l'avait-il ordonnée ou encouragée (2).

Ceux qui sont familiarisés avec le style de Mgr Dupanloup ne peuvent s'empêcher de le reconnaître ici sous la plume de M. de Lacombe.

L'*Univers* répondit à son tour :

Si nous n'étions habitués, de la part de quelques diocésains d'Orléans, à des procédés de polémique pareils à celui dont M. de Lacombe nous fournit de nouveau l'exemple, nous aurions lieu de manifester notre surprise... Où donc a-t-il lu que c'était de la cérémonie religieuse que l'*Univers* avait parlé comme d'une infamie ? Où donc a-t-il trouvé que c'était l'évêque d'Orléans lui-même que nous mettions en cause ?... Oui, certes, la cérémonie dont parle M. de Lacombe, était une grande chose et nous n'y pouvions qu'applaudir ; mais l'acte du comité de secours reniant le drapeau de Loigny n'était pas justifiable, et c'est là ce qu'en termes sévères nous avons blâmé. Entre ce vote d'un comité et une cérémonie religieuse, il y a, ce nous semble, une différence dont M. de Lacombe pouvait tenir compte. S'il fait la confusion, et s'il y vient mêler le nom de Mgr Dupanloup, c'est que, cet acte n'étant pas justifié, il était plus commode de l'abriter derrière une cérémonie dont nous n'avions

(1) *Univers*, 22 décembre 1873.

(2) *Univers*, 28 décembre 1873.

qu'à faire l'éloge, et derrière un nom que lui-même, à notre exemple, eût fait sagement de laisser en dehors du débat (1).

Pour articuler le nom de l'évêque d'Orléans, et pour imputer à l'*Univers* des torts vis-à-vis du prélat, M. de Lacombe avait ses raisons. Nul doute que la lettre écrite au *Français* n'ait été mûrement délibérée. Ne fallait-il pas ménager à Mgr Dupanloup le moyen d'entrer en lice? Tandis que M. de Lacombe poussait une reconnaissance sur l'ennemi, l'évêque d'Orléans préparait sa *Lettre au rédacteur en chef de l'Univers sur le scandale d'Orléans*, qui parut dans les premiers jours de janvier 1874; les journaux en eurent la primeur. L'*Univers* refusa de l'insérer. M. Louis Veillot publia les lignes suivantes :

On sait que Mgr Dupanloup a l'habitude de faire, tous les quatre ou cinq ans, un écrit spécial contre l'*Univers*. Les plus notoires ont été, en 1851 ou 1852 : *Lettre pastorale* sur les classiques, suivie d'une sentence d'interdiction du journal dans les maisons religieuses du diocèse; en 1856, le pamphlet intitulé : *l'Univers jugé par lui-même*, avoué par M. l'abbé Cognat, mais dont le fond était formé d'un mandement du prélat resté inédit quoique imprimé; en 1869, sur le seuil du Concile, l'*Avertissement à M. Veillot*, sans parler de diverses autres algarades. Ces manifestations, d'une mauvaise humeur infiniment persistante, ont fait plus de bruit qu'elles n'ont obtenu de fortune. Très-soutenues de tous les journaux, elles sont tombées uniformément dans l'oubli, et ne paraissent guère destinées à vivre ailleurs que dans les collections de l'*Univers*, car un bon sentiment nous portera sans doute à les effacer de nos *Mélanges*, où nous les avons recueillies. L'*Univers jugé*, etc... a été déchiré en police correctionnelle par son éditeur responsable, avec promesse de ne pas le réimprimer.

La pièce nouvelle est semblable aux autres, moins longue, également immesurée. Un journal la déclare « aussi éloquente qu'indignée; » c'est notre avis en ce sens que nous n'y trouvons ni éloquence ni indignation. Suivant nous, l'éloquence n'a point ce genre d'indignation, ni l'indignation ce genre d'éloquence. On en pourra d'ailleurs juger très-sûrement. Les journaux qui la reproduisent, à la prière formelle de l'auteur, ne sont pas introuvables. Pour nous, nous ne la donnons point, quoique invités comme les autres, et nous résistons à nos propres desirs plus encore qu'à ceux de Mgr l'évêque d'Orléans, par un sentiment différent de celui qu'il nous attribue.

Comme nous ne nous sommes point aperçu que ses précédentes accusations nous aient beaucoup nuï, nous laissons cela, dont nous croyons n'avoir nullement besoin pour occuper nos lecteurs. Nous avons un seul, mais très-grand avantage sur Mgr l'évêque d'Orléans : le respect de sa dignité. Nous conserverons cette fortune, et la polémique en sera plus tôt

(1) *Univers*, 28 décembre 1873.

finie. L'âge semble ajouter aux ardeurs de ce grand adversaire. Sur beaucoup de points il calme beaucoup les nôtres. Quelques paroles mûres et le silence nous semblent suffire à des questions personnelles. Un âge est venu où, si l'on doit combattre encore, il faut savoir combattre en vieillard. Il ne convient pas d'être *tumultuaire* toute la vie.

Du reste, nous sommes ici forcé de nous borner. Le malheur de Mgr l'évêque d'Orléans veut qu'il nous attaque à propos d'une circonstance qui, personnellement, ne regarde pas le rédacteur en chef de l'*Univers*. Il s'agit de cette question du drapeau des zouaves, banni pour une raison quelconque d'une cérémonie où il devait figurer. Quand le fait est arrivé et quand la question a été, à bon droit, agitée, nous étions à Rome, c'est-à-dire fort loin d'Orléans. Ce simple détail nous met hors de cause. Monseigneur dit bien que « l'*Univers* c'est moi, que je l'ai moi-même déclaré, et que tout ce que publie mon journal, j'en prends la responsabilité. » En un sens, il a raison, et la responsabilité m'est glorieuse. Mais pourtant cette précaution oratoire fait de la peine; elle indique trop l'intention absolue de Mgr Dupanloup de m'impliquer à tout prix dans ses phrases « aussi éloqu岸tes qu'indignées... »

Au cours de son improvisation oratoire, Mgr Dupanloup nous offre de prouver dans nos colonnes que nous sommes cause de l'échec de la restauration monarchique. Ce sera comme il voudra. Sur ce point, il est sûr de nous intéresser. Néanmoins, nous ne le poussons pas, et nous lui conseillons même de s'abstenir (1).

Le passage auquel M. Louis Veillot fait ici allusion est le trait final; en voici la teneur :

Et pendant tous ces derniers mois, lorsqu'il était question de la restauration monarchique, que n'avez-vous pas dit, que ne dites-vous pas tous les jours encore contre les membres les plus respectés de l'Assemblée, contre l'honneur de ces hommes, dont je vois de près la loyauté, le courage et le patriotisme; contre ce grand parti conservateur, dont l'union est aujourd'hui la seule ressource qui reste à nos espérances, mais que vous cherchez, vous, misérablement à déshonorer et à diviser!

Nul, Monsieur, et c'est ma grande accusation en ce moment contre vous, nul n'a contribué autant que vous l'avez fait par vos polémiques, par vos injures, par vos déplorables confusions d'idées, à ruiner l'œuvre de la restauration monarchique. Osez le nier, et je suis prêt à en donner à vos lecteurs toutes les preuves (2).

Nous sommes forcé de reconnaître que, aujourd'hui, après la correspondance échangée entre M. de la Rochette et M. Callet, députés, après le discours adressé aux électeurs de la Drôme par M. Bérenger, député, les révélations faites par M. d'Arnim, enfin le discours de M. d'Audiffret au moment où l'Assemblée nationale s'est

(1) *Univers*, 9 janvier 1874.

(2) *Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans au rédacteur en chef de l'Univers sur le Scandale d'Orléans*; Paris, Douuiol.

séparée, fin décembre 1875 (1), la cause de l'échec monarchique ne saurait être imputée à la polémique de l'*Univers*, mais bien aux obstacles sciemment apposés par les orléanistes. Au surplus l'évêque d'Orléans, à l'heure où l'on croyait la restauration imminente, écrivait lui-même ceci :

Je désire donc la monarchie, et cependant je n'engage pas ici absolument mon vote, et je ne comprends pas, du reste, que, avant une discussion définitive, un homme sérieux engage obstinément le sien (2)...

Sous la date du 9, Mgr l'évêque d'Orléans écrivit encore à M. Louis Veillot pour lui reprocher son refus d'insérer. Non content de la publicité accordée par les journaux à cette nouvelle accusation, il en donna communication à son clergé, le 13, sous le nom de *Post-scriptum*, par l'intermédiaire des *Annales religieuses d'Orléans*, paraissant le 17. Toujours même silence de la part de l'*Univers*.

Le 19 janvier, l'*Univers* fut suspendu pour deux mois. L'arrêté se fonde sur ce que « le numéro du journal, en date du même jour, soit par les articles qu'il contient, soit par les documents qu'il publie, est de nature à créer des complications diplomatiques. »

Plusieurs supposent que cet arrêté fut simplement une excommunication lancée par la petite église de la Roche-en-Brenil; un des adhérents, M. le duc de Broglie, était alors ministre de l'intérieur.

Ce mot de *scandale d'Orléans* excita la verve d'un vénérable chanoine de la métropole de Besançon, M. l'abbé Thiébaud. Il adressa, sous la date du 20 janvier, à Mgr Dupanloup, une lettre qui fut imprimée, en février suivant, à Besançon, chez Bonvalot. M. Thiébaud prétend que le scandale d'Orléans consiste en toute autre chose que l'exclusion de la bannière du Sacré-Cœur. Il se permet d'interroger le prélat sur certains faits et sur certains actes. Il termine ainsi :

Pardonnez-moi, Monseigneur, en faveur du motif qui l'excite, la liberté grande que je viens de prendre. Votre Grandeur sait déjà, par quelques-unes de nos précédentes relations, que je suis tellement habitué à appeler chaque chose par son nom que, depuis longtemps, je passe pour un intraitable. Mais je n'en suis pas moins l'admirateur sincère de votre talent de mise en scène. Je n'en dirai pas autant de votre force athlétique dans l'art de la propagande libérale soi-disant catholique, dont vous êtes réputé l'inspirateur zélé et le chef le plus énergique (3).

(1) Voir les journaux, spécialement l'*Univers*, dans les six derniers mois de l'année 1875.

(2) Lettre à M. de Pressensé.

(3) A Mgr Dupanloup l'abbé Thiébaud, page 15.

Le 20 mars, l'*Univers* reprit sa publication. Son premier article fut une lettre de S. S. Pie IX, en date du 31 janvier, ainsi conçue :

A notre cher fils Louis Veuillot, Pie IX, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre du 19 de ce mois, par laquelle vous nous annonciez le décret rendu contre votre journal, ce que nous avons déjà appris par les feuilles publiques. Nous ne manquons pas, cher fils, de répondre à cette lettre, afin de vous rendre en affection paternelle votre déférence envers nous.

Telle est, vous le savez, la misérable condition de ce temps, que les ennemis de Dieu et de l'Eglise catholique, partout répandus dans le monde et poussés par une fureur violente ont employé tout leur pouvoir et toute leur force à la renverser, à quoi cependant ils ne peuvent parvenir ; et ils se servent odieusement, pour avancer dans leurs desseins, des maux eux-mêmes et des difficultés qui accablent les nations catholiques, en même temps qu'ils s'efforcent d'entretenir et de fomenter les divisions actuelles des esprits et les dissentiments pour mieux dominer.

Dans cette grande perturbation de la société civile, comme vos efforts et vos forces, cher fils, sont fidèlement appliqués à la propagation du bien, vous ne devez pas vous étonner d'être dans la tribulation. Mais pendant que les ennemis les plus acharnés de l'Eglise, croyant pouvoir avancer en sécurité, se trouvent emportés à grande vitesse dans la voie de l'injustice et de la perdition ; pendant que ceux qui cherchent à concilier les ténèbres avec la lumière se flattent fallacieusement et vainement d'atteindre au terme de leurs vœux ; pendant que d'autres, par la crainte d'une violente tempête, courbent inconsidérément la tête devant la fausse sagesse du siècle, croyant à tort éviter ainsi d'être renversés par la violence de l'orage, vous, mon cher fils, d'un cœur ferme, confiant et tranquille, vous attendez avec tous les bons, les temps et les moments que le Père céleste a assignés dans sa puissance, et, pendant ce temps, vous vous tenez en prières auprès du trône de Celui à qui les paroles des humbles et les sacrifices des éprouvés arrivent sûrement.

Nous désirons que la bénédiction apostolique, que nous vous donnons tendrement dans le Seigneur, à vous et à vos collaborateurs, selon votre demande, vous soit l'augure du secours céleste et le gage de notre affection.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 janvier 1874, la vingt-huitième année de notre pontificat.

PIE IX, Pape.

A l'occasion de cette lettre pleine d'encouragements pour la rédaction de l'*Univers*, le *Journal du Loiret* publia l'article suivant :

M. Louis Veuillot, en reprenant, pour le service de l'*Univers*, sa tapageuse épée de gladiateur ultramontain, nous annonce qu'il a demandé la bénédiction du Saint-Père ; pieuse précaution qu'il a jugée nécessaire à son

insolente bravoure avant d'insulter tel ou tel catholique, ou de frapper tel ou tel évêque. Et nous devons annoncer à notre tour que cette bénédiction, M. Louis Veillot l'a reçue : Oui, il l'a reçue. Heureux batailleur! toutes les blessures qu'il va faire d'estoc et de taille, à droite et à gauche, parmi les fidèles et les infidèles, les voilà donc qui deviennent sacrées d'avance: il peut maintenant en bon chrétien, avec sa lame noire, trempée on ne sait dans quelle boue, se ruer sur M. de Falloux ou M. de Broglie, ou même encore sur cette grande ombre de Berryer, qu'il allait assaillir jusque dans l'agonie: il a la bénédiction du Saint-Père! Le Saint-Père daigne lui écrire: « Comme vos efforts et vos forces, cher fils, « sont fidèlement appliqués à la propagation du bien, vous ne devez « pas vous étonner d'être dans la tribulation. »

Il paraît que M. Louis Veillot, en criant si fort autour de l'autel qu'il en a écarté maint honnête homme, a fait du bien parmi nous! Il paraît que M. Louis Veillot, en ferrailant dans l'Eglise et aux portes de l'Eglise contre les catholiques, qui ne croyaient pas en lui, a « propagé le bien » dans notre société! Le bref dit cela. Il dit aussi que M. Louis Veillot, au milieu de nos erreurs et de nos débats, « se tient en prière auprès du « Trône de Celui à qui les paroles des humbles et les sacrifices des éprouvés « arrivent sûrement. »

Nous n'aurions jamais soupçonné que M. Louis Veillot eût ainsi l'attitude d'un pacifique, et que ce lutteur fût si tranquille, si béat dans la méditation et l'oraison. Sans connaître les secrets de sa piété, nous aurions cru plutôt que ses prières doivent ressembler à celles de M. de Montluc, celles qu'il entremêlait d'ordres et de souhaits pour la pendaison des hérétiques. Aussi le bref n'étant pas un dogme, nous nous permettrons de garder à M. Louis Veillot la même estime que précédemment; et dussions-nous encourir la rage, sainte ou non, de ce belliqueux, nous regretterons la bénédiction qui vient de tomber sur lui (1).

Ces lignes inqualifiables portaient plus haut que *l'Univers*. Or, il faut savoir que le rédacteur en chef du journal orléanais, M. Auguste Boucher, professeur universitaire en congé, était et est encore honoré de la protection de Mgr Dupanloup, à la faveur duquel il doit d'être attaché au *Correspondant*. Il était donc facile de lui imposer une rectification. Nous devons constater qu'aucune satisfaction n'a été donnée, dans la circonstance, au sentiment catholique justement blessé. Oubli sans doute, mais des plus regrettables.

XXXIV

Nous consacrerons ce paragraphe aux concessions malheureuses

(1) *Journal du Loiret*, n° du 22 mars 1874.

que le libéralisme a dictées à Mgr Dupanloup, dans ses discours au sein de l'Assemblée nationale. Nous ne venons pas nier le mérite, la puissance et les succès de l'orateur politique, encore moins les services rendus ; cependant lorsque, dans le silence du cabinet, nous relisons certains passages, nous y trouvons des propositions que le catholique, que l'évêque n'aurait jamais dû laisser tomber de ses lèvres. Nous ne sommes pas du nombre de ceux qui préconisent le succès final avant tout, et qui pardonnent aisément l'emploi des moyens périlleux, pourvu que le but soit atteint. Nous croyons, au contraire, qu'une victoire est payée trop cher si, pour triompher, il a fallu compromettre les principes. Or, qu'on étudie de près l'orateur politique, qu'on l'étudie dans ses pensées, dans ses doctrines, dans son langage, on verra que presque toujours il abandonne quelque chose aux préjugés de ses adversaires. Cette disposition d'esprit, il la doit à son libéralisme. Citons quelques exemples :

Le 27 mars 1873, l'Assemblée nationale discutait la loi concernant les commissions administratives des établissements de bienfaisance, Mgr Dupanloup monta à la tribune pour appuyer un amendement qui avait pour objet de faire entrer, dans ces commissions, un ministre du culte, pardon du mot ! comme membre-né ; il s'exprima ainsi :

MGR DUPANLOUP. Le principe de la présence des ministres de la religion, dans les conseils de la charité et de l'assistance publique, avait été admis.. vous me pardonnerez, Messieurs, de n'avoir pu rester indifférent à l'abandon d'un tel principe, d'un tel vote, qui était, à mes yeux, la réparation d'une longue injustice.

UNE VOIX A GAUCHE. Oh ! oh !

MGR DUPANLOUP. Oui ! d'une injustice ; car enfin ces fondations, ces biens, ces hospices, et tout ce que vous avez nommé, dans un si noble langage, le patrimoine des pauvres, c'est à nous que vous en étiez redevables... c'est nous qui avons couvert la France, l'Europe, et successivement les deux mondes, de maisons hospitalières... et de tout ce que vous avez nommé, je le répète, dans un noble langage, le patrimoine des pauvres...

On comprend parfaitement que, pendant des siècles, le clergé seul ait été chargé de l'administration du patrimoine des pauvres. Puis le cours des temps a donné à la société laïque la place naturelle et légitime qui lui appartient. (*Très bien ! très bien ! à droite*). Cette place est devenue prépondérante. Nous en sommes heureux, Messieurs, c'est au fond l'esprit chrétien, l'inspiration chrétienne entrée dans nos mœurs, infiltrée dans nos lois et dans nos pratiques administratives elles-mêmes. Mais pour cela, permettez-moi de le dire, il n'était pas juste, comme l'a fait la Convention

— e nous chasser du grand domaine de la charité... (*Brao! applaudissements*), et de nous dire :

La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir.

Voilà ce qu'a fait la Convention, Messieurs, et voilà pourquoi vous ne pouvez ni le refaire ni le maintenir. (*Applaudissements à droite.*) Ce n'est pas seulement la justice qui nous est due que je réclame, c'est l'intérêt même des pauvres et des œuvres de bienfaisance dont je plaide en ce moment la cause... Les legs, les dons, les aumônes, les fondations y arriveront plus considérables, si nous y sommes. (*Oui! oui! c'est vrai! à droite*) La présence d'un prêtre donnera comme un cachet religieux à l'administration légale officielle.

UN MEMBRE. Et laïque.

MGR DUPANLOUP. Et laïque, si vous le voulez....

Que d'euphémismes pour voiler les injustices les plus criantes ! Après avoir confisqué et vendu les biens ecclésiastiques, la Révolution a confisqué les biens des établissements charitables, qui étaient également des biens ecclésiastiques, et même elle en commença la vente. Par suite, l'État dut pourvoir à leur administration, laquelle en fait a causé presque partout des désastres, sans compter les leçons d'impiété largement distribuées aux indigents. Lorsque l'ordre fut rétabli, les biens hospitaliers n'ont pas été restitués à l'Église, ils sont restés en la possession des communes qui, sous la tutelle de l'État, administrent aujourd'hui à grands frais le patrimoine des pauvres. Si le cours des temps, comme dit Mgr Dupanloup, a donné à la société laïque la place naturelle et légitime qui lui appartient, une place même prépondérante, si l'on doit s'en féliciter, il faudrait admettre que la dépossession de l'Église, en ce qui touche les établissements charitables, a été l'occasion de ce progrès. Et voyez de quelles couleurs ce progrès est revêtu : « c'est au fond l'inspiration chrétienne infiltrée dans nos lois et dans nos pratiques administratives ! » Et les conservateurs de la droite d'applaudir ! Comment pouvait-il en être autrement, quand c'est un évêque qui donne le signal ? Si l'État, à l'aide de ressources spéciales, eût formé, parallèlement aux institutions ecclésiastiques, des établissements charitables, on aurait pu dire alors que l'inspiration chrétienne pénétrait dans la société laïque ; mais, sauf quelques exceptions, les biens dont disposent l'État et les communes au profit des pauvres ont été ravis à l'Église, et bien loin d'avoir voulu céder à l'esprit chrétien, les envahisseurs ont eu la volonté formelle de le ruiner et de dépouiller l'Église, qui en est le foyer, de toute administration, de toute autorité, de toute influence en matière charitable.

Hélas! en présence de pareils excès, pourquoi complimenter, et par deux fois, nos législateurs d'user de cette expression, *patrimoine des pauvres*, comme si l'État moderne l'avait inventée! C'est l'Église catholique qui a créé le mot et la chose. Ensuite combien sont modestes les revendications formulées par Mgr Dupanloup! Le prélat demande uniquement l'entrée dans les commissions des curés, et de plus celle des délégués protestants ou israélites. Mais à quel titre ces délégués protestants et israélites? Leurs auteurs ont-ils couvert la France, l'Europe et les deux mondes de maisons hospitalières? Pourquoi ne pas les laisser régir les ressources provenant de leurs coréligionnaires, sans les introduire dans les administrations catholiques? N'était-on pas convaincu d'avance que le dissident est assisté, dans nos établissements, aussi bien que le catholique? N'y a-t-il pas ici un résultat fatal, une leçon d'indifférence en matière de religion, donnée par l'État, par la loi, et à leur insu, nous voulons le croire, par tous ceux qui ont voté la loi? L'éminent orateur fait observer que la charité a le don de rapprocher et d'unir. A merveille; mais il ne faut pas que le rapprochement des personnes nuise à la foi et soit un scandale pour les faibles, qui, de l'égalité de protection accordée aux cultes, concluent pratiquement que tous les cultes se valent.

A Rome, le discours de Mgr l'évêque d'Orléans fut très-remarqué. L'opinion se ressouvint aussitôt de la protestation formulée par les cardinaux-évêques suburbicaires, en mars 1871, contre les usurpations du gouvernement italien, protestation dont voici un passage :

Votre Excellence (1) ne peut méconnaître qu'à bien examiner les choses, les œuvres pies sont des oblations faites à Dieu, au profit des fidèles, et que par là même elles revêtent le caractère de vœux, sont consacrées par la religion et appartiennent de cette façon à l'Église... Et si pour quelques-unes de ces œuvres, eu égard à leur qualité, il n'y a aucune répugnance intrinsèque à ce qu'elles soient administrées, dirigées et surveillées par des laïques et par le pouvoir civil, on ne peut oublier que l'Église, soit pour les avoir fondées, soit pour les avoir dotées avec ses biens, soit pour les avoir inspirées et sanctifiées... soit à cause de leur lien intrinsèque avec la charité chrétienne, dont seule elle est la vivificatrice et la gardienne, ou avec l'enseignement chrétien, dont elle a été exclusivement chargée par son divin fondateur; on ne peut oublier, disons-nous, que l'Église, pour ces raisons et autres, est la gardienne légitime de ces mêmes œuvres. Si en tout lieu ce serait un grand attentat contre l'Église que la priver de ses droits, cet attentat serait plus grave encore dans la capitale du catholicisme (2).

(1) Le commissaire Gadda.

(2) *Civiltà cattolica*, vol. II, série VIII, p. 219.

Le correspondant romain de l'*Univers*, qui nous fournit le document qui précède, ajoutait ceci :

Les paroles de Mgr Dupanloup pourraient laisser croire à quelques-uns que l'autorité exercée par l'Eglise sur les lieux et œuvres pies était due à des circonstances de temps aujourd'hui cessées, et que maintenant cette autorité est passée légitimement dans les mains de l'Etat. Telle n'est pas certainement la pensée de Mgr Dupanloup, lequel sait que l'Eglise a sur les lieux et œuvres pies des droits indépendants de l'Etat...

La part « naturelle, légitime, prépondérante » accordée si généreusement à la société laïque dans l'administration du patrimoine des pauvres, a paru, je l'avoue, au regard de ceux qui s'intéressent à Rome au maintien des droits de l'Eglise et de la vraie doctrine en France, mériter ces courtes observations, non point pour le prélat député, mais pour les esprits dont la tendance bien connue est de travailler sans cesse à l'amointrissement de l'Eglise au profit de l'Etat (1).

Dans la séance du 20 mai 1874, Mgr l'évêque d'Orléans a demandé à l'Assemblée nationale et obtenu qu'un service d'aumônerie fût organisé au profit de l'armée de terre. Nous extrayons de son discours les passages suivants :

Il s'agit de laisser aux soldats de toutes armes, appelés sous les drapeaux, la liberté, le temps et les moyens de remplir leurs devoirs religieux, quand cela est dans leur conscience et dans leur volonté. La liberté et le temps, c'est-à-dire sauf les exigences impérieuses du service militaire, de ne pas employer les heures matinales de la journée du dimanche pour les catholiques et les protestants, de la journée du samedi pour les israélites, à des manœuvres, à des corvées, à des revues, à des exercices militaires...

Dans une grande et capitale institution comme celle de l'armée, qui désormais embrasse le pays tout entier, il faut que tout se tienne, il faut que tout soit en harmonie, si vous voulez qu'elle atteigne son but et réponde à vos vœux et à la grandeur de sa mission. Vous demandez qu'elle soit une grande école de courage, de discipline, de dévouement et de sacrifices. Vous demandez que ce jeune soldat méprise la fatigue, les périls et la mort. Vous exigez qu'il soit prêt à verser son sang sur le champ de bataille; c'est-à-dire, suivant l'admirable expression de nos Ecritures, qui révèle là tout le secret de la rédemption chrétienne elle-même, vous lui demandez qu'il soit obéissant jusqu'à la mort, *obediens usque ad mortem!* c'est-à-dire que vous lui demandez l'abnégation complète et l'immolation héroïque. Et quand vous exigez cela de lui, vous éloigneriez de lui ce qui est le grand principe même de l'abnégation! Vous lui refuseriez le bienfait de ces espérances sublimes qui rendent facile le sacrifice de la vie! Vous le priveriez des secours de cette religion qui apprend à obéir sans murmurer, à combattre sans peur et à mourir sans regrets!... Done, messieurs, je vous en conjure, votez cette loi : ce n'est pas seulement une loi

(1) *Univers*, 49 avril 1873.

de haute convenance religieuse, c'est une loi de rigoureuse justice, qui assurera aux jeunes gens que vous appelez sous les drapeaux le bienfait de ces influences morales, sans lesquels rien ne saurait demeurer longtemps dans sa force et dans sa vigueur...

Nous nous bornerons à poser ici deux ou trois questions. N'est-ce pas diminuer la vérité que de subordonner les pratiques religieuses à la conscience et à la volonté du soldat? Puisque, comme le dit si bien Mgr Dupanloup, sans la religion rien ne peut rester longtemps dans sa force et dans sa vigueur, notamment la discipline, l'obéissance, l'abnégation et le courage du soldat, comment ce soldat ne serait-il pas astreint à prendre les moyens qui seuls conduisent au but? Mais le libéralisme ne le veut pas. N'est-ce pas encore compromettre la vérité que de réclamer l'admission simultanée du prêtre, du pasteur et du rabbin, de faire implicitement profiter le prétendu ministère du pasteur et du rabbin d'une puissance d'action qui n'appartient qu'au catholicisme? Mais le libéralisme le veut ainsi.

Le 5 décembre 1874, l'évêque d'Orléans plaidait à la tribune en faveur de l'enseignement supérieur; il s'exprimait ainsi :

Nul parmi nous ne songe à substituer un monopole à un autre. Cette défiance est injuste et injurieuse. Nous ne prétendons disputer à nos adversaires que le prix de la confiance publique et cela en luttant à visage découvert et à armes égales... Nous croyons que, en travaillant de concert, nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres. Les pères de famille prononceront entre nous et la France y gagnera,

Est-ce que cette manière de présenter les choses répond exactement à la situation? Est-ce qu'elle n'implique pas au profit des établissements universitaires des mérites et des titres qu'un catholique peut à bon droit leur refuser? Est-ce assez dire que d'en appeler au jugement des pères de famille? Aux termes du *Syllabus*, proposition XLVIII, il est défendu « d'approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la science des choses purement naturelles et les fins de la société terrestre. » Par conséquent, toutes les sympathies et toutes les préférences d'un catholique doivent être acquises aux écoles catholiques, et on ne peut que souhaiter de voir abandonné le système d'éducation condamné ci-dessus. Ces réflexions, un excellent journal de la province les a faites avant nous (1).

(1) *Impartial du Finistère*, 27 décembre 1874.

Si les catholiques rencontrent dans les discours de Mgr Dupanloup, aussi bien que dans ses écrits, des expressions qui ne sont pas toujours en parfaite harmonie avec les saines doctrines, ils ont aussi à regretter le silence du prélat-député, dans des circonstances où la cause de l'Eglise ne pouvait être défendue que par lui.

Premier exemple, le 22 juillet 1871, M. Thiers, au sujet du Concordat, professa une théorie inadmissible.

Le même homme d'Etat avait, en outre, professé l'indifférentisme dans les termes que voici :

Le plus haut degré de philosophie n'est pas de penser de telle ou telle façon, l'esprit humain est libre heureusement; le plus haut degré de philosophie est de respecter la conscience religieuse d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente, quelque caractère qu'elle revête. Quant à moi, désoler les catholiques, désoler les protestants est une faute égale. Les protestants ne veulent pas qu'une seule communion chrétienne puisse dominer les autres; c'est leur croyance et c'est leur droit. Les catholiques croient qu'une seule communion dans le christianisme doit dominer les autres pour maintenir ce grand et noble phénomène religieux : l'unité des croyances; ils le croient et ils ont raison, c'est leur droit, et tout gouvernement qui veut entreprendre sur la conscience d'une partie quelconque de la nation est un gouvernement impie aux yeux mêmes de la philosophie.

Mgr l'évêque d'Orléans, ainsi que nous l'avons vu plus haut, a pris la parole immédiatement après M. Thiers; il a comblé celui-ci d'éloges, mais il n'a pas dit un seul mot pour rectifier son étrange interprétation du Concordat, ni ses autres erreurs.

Second exemple. Le 21 juillet 1873, à l'occasion de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, M. Tolain parla en ces termes :

Messieurs, sans entrer dans des détails, je dis, avec des documents à la main, que le vocable qu'on a été si longtemps à prononcer dans cette assemblée, que l'adoration à laquelle votre église doit être consacrée a été nombre de fois condamnée par la catholicité... Un livre émanant d'un évêque a raconté dans ses détails le miracle qui sert de point de départ à l'adoration du Sacré-Cœur de Jésus. Ce livre, qui était tout favorable à la visitandine Marie-Alacoque, a soulevé dans la catholicité tout entière les protestations les plus énergiques, les plus vives... A ce moment même, un prélat pieux, vénéré, l'évêque d'Auxerre, M. de Caylus, formulait, dans une lettre demeurée célèbre, son opinion, et voici ce qu'il disait : « *La Vie de Marie Alacoque* est sans doute, à tous égards, un des plus mauvais livres qui aient paru dans ce genre. Il a révolté tout le monde, soit en dedans, soit en dehors de l'Eglise. Des gens de bien en ont été indignés et comme saisis d'horreur; les libertins en ont fait le sujet de leurs railleries. Que j'aie parlé des colloques amoureux... »

Je dis que ce culte spécial, que cette adoration toute particulière a été tour à tour condamnée, non-seulement par des prélats et par des grands dignitaires, je dis qu'elle a encore été condamnée par des Papes, par la congrégation des rites..,

Ce discours a été, il est vrai, interrompu par d'énergiques protestations : mais un seul mot articulé par un homme compétent eût mieux valu. L'homme compétent c'était Mgr Dupanloup ; il a gardé le silence.

Troisième exemple. Au cours de la discussion sur l'enseignement supérieur, troisième lecture, M. Tolain formula les objections suivantes :

J'ai là sous les yeux un livre de doctrine publié par un vicaire général, approuvé par des évêques, livre destiné à l'enseignement religieux dans les écoles primaires ; j'y trouve de curieuses distinctions entre la conscience probable, la conscience improbable, certaine, incertaine. J'y trouve que si le fils ne doit pas se réjouir du meurtre de son père, meurtre qui le fait héritier, il peut se réjouir de l'héritage que lui procure le meurtre de son père. Il y a encore sur le vol et les restitutions des définitions d'une casuistique bizarre. Enfin, dans le même livre, le mariage contracté devant un officier de l'état civil est déclaré nul, s'il n'a pas été célébré devant un prêtre. Lorsqu'il s'agit des droits de restitution, on trouve bon de se servir de la légalité pour ne pas restituer au bout d'un certain temps ce qu'on a indûment acquis. Quand la loi civile vous est utile, vous vous en servez ; quand elle vous nuit, vous la repoussez. Comment pouvons-nous croire que vous voulez la liberté de l'enseignement supérieur ? Est-ce que, chaque fois qu'il s'est agi d'une liberté, nous ne vous avons pas trouvé sur notre route (1) ?

Il appartenait à un théologien de répliquer, d'éclaircir, de justifier ; ce théologien, c'était l'évêque d'Orléans : il a gardé le silence. S'il eût parlé, il aurait rendu transparente l'ignorance du député radical, et enlevé aux journaux anti-catholiques toute possibilité d'abuser de ses citations, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire.

Enfin, n'aurions-nous pas à demander au prélat compte de son silence, toutes les fois qu'il s'est agi à l'Assemblée nationale des subsides accordés aux théâtres de Paris ?

XXXV

Au commencement de l'année 1873, un comité catholique se con-

(1) Compte rendu analytique de la séance du 8 juillet 1875.

stitua à Orléans, sous les auspices de Mgr l'évêque. Un de ses premiers soins fut de rédiger une adresse au Saint-Père. A cet effet une commission fut nommée, puis une sous-commission. La sous-commission libella un projet suffisamment accentué pour exprimer dignement les sentiments du comité. En commission, ce projet eut à subir des modifications, et finalement l'adresse, telle qu'elle fut rédigée et envoyée, ne se distinguait plus que par sa pâleur. Ce trait n'échappa point à Pie IX, et, en retour, Sa Sainteté écrivit au comité catholique d'Orléans, sous la date du 9 juin 1873, une lettre remarquable par les enseignements et les allusions qu'elle renferme.

A la lecture de cette réponse, certains visages s'assombrirent. On se demanda ce qu'il fallait faire. Le président voulut d'abord gagner du temps. Il était impossible de nier l'existence de la lettre ; plusieurs membres du comité témoignèrent le désir de la connaître. On la possédait depuis la fin du mois de juin 1873, on se décida, en mars 1874, à en afficher l'original dans la salle des séances. Mais ce texte latin ne pouvait satisfaire tout le monde, on réclamait instamment une traduction. Cette traduction fut faite à l'évêché, imprimée au mois d'avril suivant, et mise, ainsi que le latin, en tête du compte rendu de l'Assemblée générale, tenue le 23 février précédent,

Mgr de Ségur ne paraît pas étranger à ce dénoûment. Fin de février 1874, il publiait la première édition de son excellent opuscule *Hommage aux jeunes catholiques libéraux*, dans laquelle il cite trois lettres émanées du Pontife régnant contre le libéralisme soi-disant catholique. L'écrivain déclare qu'il en existe une quatrième, adressée au comité d'Orléans, et il ajoute qu'on se demande pourquoi cette lettre n'a pas été publiée comme les autres (1) ? Aussitôt, non plus seulement à Orléans, mais partout ailleurs, les nombreux lecteurs des ouvrages de Mgr de Ségur furent avertis, l'opinion s'inquiéta, et, pour couper court aux commentaires, la publication fut faite. Il nous reste à parler de la traduction que le comité catholique d'Orléans a prise sous sa responsabilité. Afin de mettre le lecteur à même d'en juger, nous donnons, l'une à côté de l'autre, la traduction du comité et celle de Mgr de Ségur.

(1) *Hommage aux jeunes libéraux catholiques*. Paris, 1874, Haton

TRADUCTION DU COMITÉ

A nos chers fils, le noble vicomte de Morogues, président, et à tout le conseil du comité catholique d'Orléans, à Orléans.

PIE IX, Pape.

Cher et noble fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous nous réjouissons, chers fils, de ce que vous aussi, vous êtes réunis en un comité pour combattre l'impiété, qui pousse avec tant d'ardeur au renversement de tout ordre; et nous voyons avec joie que vous avez à cœur de commencer vos luttes sous d'heureux auspices, en demandant le secours et la bénédiction de ce siège apostolique, qui seul a la promesse qu'il remporterait perpétuellement la victoire sur les puissances des ténèbres.

Cependant, bien que vous ayez, en effet, à soutenir la lutte contre l'impiété, vous en avez moins à redouter, peut-être, que d'une alliance avec les hommes imbus de cette doctrine douteuse, laquelle, tout en repoussant les conséquences extrêmes des erreurs, en conserve et en nourrit obstinément le premier germe, et qui, ne voulant ni embrasser ni rejeter la vérité tout entière, cherche par des interprétations, à faire concorder à peu près la doctrine de l'Eglise avec ses propres sentiments.

Il en est, en effet, de nos jours, qui adhèrent aux vérités récemment définies par un effort de volonté, comme pour éviter l'accusation de schisme, et abuser leur propre conscience; mais ils n'ont nullement déposé cette hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, ni réduit leur intelligence en captivité sous l'obéissance de Jésus-Christ.

Si de telles opinions s'étaient glissées secrètement dans votre esprit et en avaient pris possession, vous ne pourriez certainement pas espérer cette fermeté et cette force qu'on ne trouve que dans un parfait attachement à l'esprit et aux doctrines de cette chaire de Pierre;

TRADUCTION DE MGR DE SÉGUR

A nos chers fils, le vicomte de Morogues, président, et à tout le conseil du comité catholique, à Orléans.

PIE IX, Pape.

Cher et noble fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous nous réjouissons de ce que, vous aussi, vous avez formé un comité pour combattre l'impiété, qui travaille au renversement de tout ordre, et nous voyons avec joie que vous avez à cœur de commencer vos luttes sous d'heureux auspices, en demandant le secours et la bénédiction de ce Siège apostolique, à qui seul a été promise une constante victoire sur les puissances des ténèbres.

Mais, bien que vous ayez, en effet, à soutenir la lutte contre l'impiété, cependant, vous avez moins à redouter de ce côté, peut-être, que de la part d'un groupe ami, composé d'hommes imbus de cette doctrine équivoque, laquelle, tout en repoussant les conséquences extrêmes des erreurs, en retient et en nourrit obstinément le premier germe, et qui, ne voulant pas embrasser la vérité tout entière, n'osant pas non plus la rejeter tout entière, s'efforce d'interpréter les enseignements de l'Eglise de manière à les faire concorder à peu près avec ses propres sentiments.

Car, aujourd'hui encore, il en est qui adhèrent aux vérités récemment définies par un pur effort de volonté, et cela pour éviter l'accusation de schisme et pour abuser leur propre conscience; mais ils n'ont nullement déposé cette hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, ni réduit leur intelligence en captivité sous l'obéissance de Jésus-Christ.

Si de telles opinions s'étaient glissées secrètement dans votre esprit et y dominaient, vous n'auriez certainement point à espérer cette fermeté et cette force, que peut seule vous apporter une parfaite adhésion à l'esprit et aux doctrines de la chaire de Pierre; et pour

et, pour cette raison, non-seulement vous ne seriez pas en état de soutenir avec fruit la lutte que vous allez entreprendre, mais vous feriez peut-être un très-grand tort à la cause que vous voulez défendre.

Soyez donc en garde contre cet ennemi caché, et repoussez ses dangereuses suggestions; et vous appuyant sur la pierre immuable établie par Jésus-Christ, et obéissant au signal que vous a donné votre illustre évêque, marchez vaillamment contre les ennemis de toute autorité divine et humaine. Dieu soutiendra vos forces et vous donnera la victoire. Comme présage de cette victoire, comme gage de la faveur céleste, et en témoignage de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons avec amour, chers fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 9 juin 1873; l'an de notre pontificat vingt-septième.

PIE IX, Pape.

cette raison, non-seulement vous ne seriez pas en état de soutenir utilement la lutte que vous entreprenez, mais vous causeriez peut-être un plus grand dommage à la cause que vous voulez défendre.

Soyez donc en garde contre cet ennemi caché, repoussez ses dangereuses suggestions; et vous appuyant sur la pierre immuable, établie par Jésus-Christ, pleins de déférence pour votre illustre pasteur, marchez vaillamment contre les ennemis de toute autorité divine et humaine. Dieu soutiendra vos forces et vous donnera la victoire, ce que nous vous souhaitons de tout notre cœur.

En attendant, comme gage de la faveur céleste, et en témoignage de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons, avec amour, bien-aimés fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 juin 1873, vingt-septième année de notre pontificat.

PIE IX, Pape (1).

Nous laissons au lecteur le soin de constater les différences qui existent entre les deux traductions et d'en rechercher la cause.

XXXVI

Avant le Concile, l'évêque d'Orléans allait fréquemment à Rome. Nous l'y voyons en 1854, en 1862, 1863, 1865 et 1867, sans parler des excursions soudaines, rapides, entourées de mystère. De plus, à chaque pas que la Révolution faisait en Italie, le prélat courait à sa plume. Depuis le Concile, ni visites, ni brochures, et pourtant ni l'occasion ni la matière ne manquait. Ce contraste entre le présent et le passé, que les malheurs de la France et les travaux de l'Assemblée nationale n'expliquaient pas suffisamment, fut remarqué partout, principalement à Rome. Mgr Dupanloup reçut, à cet égard, des informations tellement précises que, au mois d'avril 1874, il se fit un devoir d'aller de nouveau saluer et vénérer Pierre en la personne de Pie IX. Le motif jeté au public fut le

(1) *Hommage aux jeunes catholiques libéraux*, nouvelle édition, 1875, Paris, Haton. On trouve dans cet opuscule le texte latin.

projet de canonisation de Jeanne d'Arc (1). Le prélat resta peu de jours près du Pape, assez toutefois pour recevoir de paternelles recommandations. Ses deux brochures, savoir : *Lettre à M. Minghetti sur la spoliation de l'Église à Rome et en Italie* (2), et *Étude sur la Franc-Maçonnerie* (3), sont, à nos yeux, un des résultats des audiences accordées par le Saint-Père.

Dès la première semaine de mai, Mgr Dupanloup, revenant de Rome et passant par Turin, faisait annoncer dans l'*Unità cattolica*, et deux jours de suite, une publication ayant pour objet les attentats commis contre l'Église par le gouvernement subalpin. Ce travail toutefois ne parut qu'en octobre, après bien des perplexités subies par l'auteur, retenu un moment par des considérations politiques, suggérées peut-être par notre ministre des affaires étrangères. Ce qui est certain, c'est que le texte primitif fut modifié ; voici comment.

Le paragraphe XII a pour titre : *Menaces faites à la Propagande* ; l'auteur y relève les immenses services rendus par le collège de la Propagande et ses annexes. A la fin de ce paragraphe, les exemplaires du premier tirage portent les lignes suivantes :

Sur ce grave sujet comme sur tous les autres, le gouvernement français, dans son inviolable dévouement à l'Église et au Saint-Siège, vous a adressé par son religieux ambassadeur les observations les plus fortes et de tout point dignes de lui. Je vous conjure d'en tenir compte enfin (4).

Or, Mgr Dupanloup a fait substituer au feuillet 43-44 un carton numéroté de même, mais où l'on chercherait vainement les lignes que nous venons de transcrire. Nous livrons cette particularité, qui n'a été signalée par aucun journal, à la pénétration du lecteur. Pour dire ici toute notre pensée, cette suppression nous paraît la suite naturelle de l'attitude prise par l'évêque d'Orléans à l'Assemblée nationale en 1871 et 1872, lors des pétitions en faveur du Pape.

La *Lettre à M. Minghetti* ne satisfait pas complètement les amis de la papauté. La brochure ne disait rien de nouveau, elle avait seulement le mérite de faire retentir à certaines oreilles le bruit sinistre des institutions les plus vénérables tombant sous les coups répétés du gouvernement subalpin. Mgr Dupanloup a partout un auditoire à

(1) *Annales religieuses d'Orléans*, 2 mai 1874.

(2) Paris, Douiniol.

(3) *Id.*

(4) Page 44

lui, et qui ne veut entendre que lui ; il a donc fait une bonne œuvre en se servant de la notoriété attachée à son nom, pour réveiller ces catholiques somnolents, trop disposés à se consoler des spoliations commises, pourvu qu'ils aient en France la liberté de vaquer à leurs devoirs religieux. Néanmoins, après une description très-accentuée des excès perpétrés par la révolution en Italie et spécialement à Rome, les conclusions semblaient timides. C'est au point qu'un journal, *la France*, écrivit que l'illustre polémiste finissait par « se résigner au fait accompli de l'unité italienne. » Mgr Dupanloup réclama vivement, mais les développements dans lesquels il entra ne rendirent pas ses conclusions plus nettes.

Généralement, les journaux catholiques de France et d'Italie, sans excepter le *Journal de Florence*, formulèrent des réserves. Toutefois cette dernière feuille suivit une ligne équivoque. D'une part, elle prodigua à l'évêque d'Orléans, considéré comme homme politique, les plus grands éloges, à tel point que celui-ci écrivit au rédacteur une lettre de remerciements ; et, d'autre part, elle reconnut que les conclusions du prélat étaient inacceptables. Nous citons :

Quant au tribut d'éloges que j'ai payé à la *Lettre à M. Minghetti*, j'y vois encore moins possibilité de m'accuser. Bien avant que je ne prisse la plume pour dire ma pensée sur ce livre, Pie IX adressait à son auteur un bref de félicitations... Mais, dira-t-on, le Pape n'a pas loué la conclusion de Mgr Dupanloup. Le *Journal de Florence* ne l'a pas louée non plus : il a dit qu'elle était inacceptable au point de vue de l'Eglise. Le Pape a entendu seulement encourager et bénir l'évêque d'Orléans pour les vérités qu'il a fait retentir aux oreilles de nos ministres. Le *Journal de Florence* en a fait autant.

Le catholicisme libéral est bien et dûment condamné par le Vatican. S'il existe encore des hommes de cette nuance, il faut qu'ils se résignent à leur triste sort et passent dans le camp des ennemis de l'Eglise. Mais l'Eglise, en foudroyant le catholicisme libéral, n'a dressé aucune liste de catholiques libéraux et n'a chargé personne de la dresser pour elle...

Le mieux, dans cette rencontre, est de juger les livres par ce qu'ils contiennent et les hommes par ce qu'ils font, sans recourir à leur passé, qui peut être réparé par un noble repentir, sans trop nous préoccuper de leur avenir, qui peut être signalé par des rechutes. Si un catholique vient à nous, ne cherchons pas s'il a appartenu un jour au catholicisme libéral, ne le repoussons pas dans la crainte qu'il puisse y appartenir le jour après. Embrassons-le et faisons-lui l'accueil que nous faisons à un frère ; c'est encore le meilleur moyen de l'arracher à l'erreur, de l'attacher pour l'avenir à la cause de la vérité.

Imitons l'Eglise, toujours plus prompte à pardonner qu'à condamner, toujours inébranlable sur le terrain des doctrines et toujours clémente

envers les hommes ; animée de compassion pour le pécheur et ne désirant rien mieux que de le voir revenir à elle (1).

Quel pavé ! Il va sans dire que le *Français*, que les *Annales religieuses* d'Orléans et autres feuilles au service de Mgr Dupanloup, qui enregistreraient fidèlement les articles louangeurs du journal florentin, n'ont pas soufflé mot des lignes qui précèdent. Mais voici quelque chose de plus piquant : le 18 décembre 1874, l'évêque d'Orléans écrivit au directeur du *Journal de Florence* la lettre ci-après :

Versailles, 18 décembre.

Monsieur le directeur du *Journal de Florence*.

Je ne saurais assez vous dire combien je suis touché et reconnaissant de vos bontés pour moi, et combien je suis attristé en même temps des ennuis qui en sont pour vous la suite. Ces deux sentiments vous assurent dans mon cœur une respectueuse affection dont je vous prie de vouloir bien agréer ici le témoignage.

Je viens de lire, avec une surprise égale à la vôtre, les questions auxquelles vous avez été obligé de répondre par suite de votre appréciation de ma *Lettre à M. Minghetti*, et par suite d'un autre article, infiniment trop bienveillant pour moi-même, je suis le premier à le reconnaître, et qui m'attribue une influence qu'assurément je n'ai pas.

Quant à ma *Lettre à M. Minghetti*, je croyais vraiment que c'était là chose jugée. La solution « inacceptable par l'Eglise », c'est celle que j'ai, toute ma vie, toujours repoussée ; mais la solution dont j'ai indiqué la possibilité, et dont j'ai dit les conditions expresses dans ma lettre à la *France*, ce *modus restituendi*, si, comme vous l'observez avec grande raison, les choses se passaient dans les conditions formellement exprimées par moi, quel catholique n'en devrait pas être heureux ?

Au reste, et l'*Osservatore romano* l'a fait remarquer avec justesse, vous avez donné aux catholiques, dans toute cette discussion, un vrai modèle de polémique loyale, courtoise et chrétienne.

Encore une fois, veuillez agréer, Monsieur, mes remerciements et ma vive gratitude, avec mes regrets pour les tristesses que des attaques aussi inattendues ont pu vous causer, et enfin l'hommage de mon profond et religieux dévouement.

† FÉLIX, évêque d'Orléans (2)

Précédemment, Mgr l'évêque d'Orléans avait adressé au même journal la lettre suivante :

Paris, 26 novembre.

Monsieur,

Vous avez bien voulu publier, sur ma *Lettre à M. Minghetti*, des articles dont je ne puis que vous être reconnaissant. Vous l'avez appelée « une défense de la souveraineté pontificale ; » on ne pouvait la définir plus justement.

(1) *Journal de Florence*, n° du 18 novembre 1874. — *Univers*, 5 décembre 1874.

(2) *Journal de Florence*, 23 décembre 1874.

Je me suis étonné qu'un écrit d'un plan si simple et d'un sens si clair ait été si étrangement compris, même par certains journaux religieux d'Italie. Quelle n'a pas été ma surprise, Monsieur, lorsque j'ai lu dans un de ces journaux un article ayant pour titre : le *modus vivendi* proposé par l'évêque d'Orléans. De *modus vivendi*, je n'en ai proposé aucun, absolument aucun ; tout au plus pourrait-on dire que j'ai indiqué un *modus restituendi*. Et, en effet, ainsi que vous l'avez fort bien expliqué, ma *Lettre à M. Minghetti* n'est au fond qu'un pur syllogisme composé de deux *prémises* et d'une invincible *conclusion*.

Au mépris de ses promesses les plus solennelles, le gouvernement italien a spolié indignement, implacablement l'Eglise romaine : *première prémisses*. Ces spoliations atteignent le gouvernement spirituel lui-même du Saint-Siège : *seconde prémisses*. De là cette grave *conclusion* :

« Que la question romaine n'est pas résolue ; que les droits de conscience du « monde catholique sont violés ; qu'une cause de perturbation morale immense est « posée dans le monde, et que, par conséquent, il est nécessaire de rendre au « Pape sa souveraineté pour lui rendre sa liberté. »

Voilà la *conclusion* de mon écrit ; il n'y en a point d'autre.

Et quant à une solution possible, voici à quelle condition : A condition que l'Europe, comprenant et ses *devoirs envers le Saint-Père et les droits de conscience des catholiques*, fit cesser, avec une situation déclarée par moi *intolérable*, cette cause permanente de perturbation morale et de redoutables complications. Et de plus, j'ai dit expressément ce que d'ailleurs j'avais longuement et invinciblement démontré dans mon écrit contre la fameuse brochure : *le Pape et le Congrès*. « Il va sans dire que rien ne se peut résoudre, ni décider, ni faire, sans le « consentement ni la décision du Saint-Père, et que tout ce qui se ferait, sans lui et « contre lui, serait nul de soi. »

Tel est donc le sens exact de mon écrit. Au surplus, comme vous l'avez très-justement remarqué, le Saint-Père ne s'y est point trompé, et la lettre infiniment bienveillante qu'il a daigné m'adresser, comme témoignage de sa satisfaction, est pour moi la plus haute et la plus douce récompense.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien reconnaissants et dévoués hommages.

† FÉLIX, évêque d'Orléans (1).

Cet échange de félicitations et de remerciements, entre le *Journal de Florence* et Mgr Dupanloup, nous paraît empreint d'une fine diplomatie. N'oublions pas que l'article, où le prélat est embrassé à titre de catholique libéral pénitent, est antérieur aux deux lettres qu'on vient de lire. Mgr Dupanloup n'a pas l'air de se formaliser de ce que le journal florentin déclare que la conclusion de la *Lettre* est inacceptable au point de vue de l'Eglise, que le Pape ne l'a pas louée, le *Journal de Florence* non plus ; que le catholicisme libéral est définitivement condamné, et qu'il faut accueillir les frères égarés et repentants sans s'inquiéter de leurs chutes passées, ni de leurs chutes à venir. Puis le prélat distingue entre *conclusion* et *solution*. Il dit que la conclusion de son écrit est la restauration de la souveraineté pontificale, et que la solution possible est un accord entre les puissances. Mais, comme il prévoit que ces puissances

(1) *Annales religieuses d'Orléans*, 5 décembre 1874.

pourraient imposer des conditions au Saint-Père, il rappelle que l'adhésion du Pape aux moyens proposés est indispensable. Or, c'est cette solution que le *Journal de Florence*, ainsi que tous les lecteurs sérieux, ont qualifié de *conclusion* ; et quant à cette conclusion, les journaux catholiques ont fait des réserves, et la feuille florentine a été jusqu'à prononcer qu'elle est inacceptable au point de vue de l'Eglise.

Or, pourquoi ces réserves ? pourquoi ce langage ? C'est que la seule hypothèse d'un congrès des puissances, et d'une adhésion du Pape, donne à penser que lesdites puissances ne se réuniraient pas seulement pour imposer à l'envahisseur la restitution des domaines au nom du droit des gens, mais qu'elles auraient encore à résoudre la question romaine. Car, s'écrie itérativement l'évêque, la question romaine n'est pas résolue.

La question romaine ! Il y a donc une question romaine ? Il n'y a jamais eu de question romaine pour les catholiques. Nous nous souvenons cependant qu'un lettré, aux gages de l'empire, a publié un livre sous ce titre : *La Question romaine au dix-neuvième siècle*. Ce livre était l'avant-garde de l'armée française pénétrant en Italie (1859), pour en chasser l'Autriche et assurer, disait-on, la liberté des peuples. On sait les résultats. Comment cette expression se retrouvait-elle sous la plume d'un évêque ? Voilà qui a justement inquiété l'opinion ; car on ne pouvait oublier que Mgr Dupanloup a écrit les lignes suivantes :

En vérité, plus j'y pense, moins je comprends ce nouveau droit des souverains qui leur permettrait de réformer leurs voisins, et, s'ils refusent de le faire, de leur prendre leurs états. Que l'apostolat des institutions libres franchisse les frontières, que l'opinion le soutienne, que la diplomatie le seconde, soit ; mais l'occupation par les baïonnettes, sous prétexte de mieux gouverner, ressemble trop à la mise en servitude des hommes libres sous prétexte de les rendre meilleurs (1)...

Si l'apostolat des institutions libres peut être exercé par des diplomates officiels, il peut être, à plus forte raison, exercé par les souverains qui envoient les diplomates et leur donnent des instructions. Donc, dans le congrès dont il s'agit, Mgr Dupanloup serait disposé à permettre aux souverains de travailler à la propagation et au maintien des institutions dites libérales dans les États pontificaux. Or, la seule possibilité de pareilles tendances suffit pour alarmer le Saint-Siège et les catholiques

(1) *Œuvres complètes*, tome VII, p. 323.

Quoi qu'il en soit, en octobre 1874, la restauration de la souveraineté pontificale ne pouvait être, pour l'auteur de la *Lettre à M. Minghetti*, qu'un but éloigné; son but prochain était certainement de donner au Saint-Siège un témoignage de dévouement, et, grâce à ce témoignage, de relever à Rome et dans la catholicité un crédit depuis le Concile sérieusement ébranlé. Ce but a-t-il été obtenu? Il est difficile de se prononcer à cet égard. Le *Journal de Florence* s'est mis à l'œuvre avec ardeur; nous pensons qu'il a été l'écho de personnages puissants qui, appréciant comme il convient le talent de Mgr Dupanloup et l'ascendant qu'il exerce, et souhaitant de le voir seconder de toutes ses forces les intérêts de la Papauté, se sont hâtés d'applaudir à la brochure et de la signaler comme une rupture avec le parti catholique libéral; de son côté, l'évêque d'Orléans n'a rien désavoué ni des pages par lui écrites, ni des interprétations bienveillantes que des amis de fraîche date ont fait circuler sur ses dispositions actuelles, prêt ainsi à profiter des avantages que les deux camps peuvent lui offrir.

Telle nous paraît être la situation. Cette situation serait infiniment meilleure si, à la *Lettre de M. Minghetti*, le vénérable prélat eût joint une déclaration portant qu'il effaçait tout ce qui, dans ses œuvres, paraît en désaccord avec l'enseignement de l'Église, spécialement certaines pages de la *Pacification religieuse*, ainsi que les *Observations* publiées à la veille du Concile. Ceci eût été parfaitement significatif, et eût très-opportunément enlevé aux propagateurs de doctrines malsaines le droit de se servir ou plutôt d'abuser des textes tombés d'une plume épiscopale. Mgr Maret et l'abbé Gratry ont donné à cet égard un noble exemple, et nous ne pouvons que souhaiter qu'ils aient un imitateur dans la personne de celui qui a été l'actif promoteur des écrits par eux désavoués.

XXXVII

Il est indubitable néanmoins que Mgr l'évêque d'Orléans apporte aujourd'hui beaucoup d'attention à ne heurter d'aucune manière les doctrines et même les vues du Siège apostolique. Nous en avons une preuve frappante dans l'*Etude sur la franc-maçonnerie* publiée dernièrement. Par elle-même cette brochure n'apprend rien de nouveau, mais, comme la *Lettre à M. Minghetti*, elle a l'heur de pénétrer dans un milieu où n'arrivent pas toujours les meilleures

publications catholiques, et pour cette raison elle a fait et elle fera encore du bien.

Or, au sujet de cette brochure, nous raconterons la particularité intéressante que voici. La brochure était en vente depuis quelques jours, lorsque tout à coup les libraires reçurent l'ordre de cesser le débit, et de rapporter au dépôt central les exemplaires en leur possession pour en recevoir d'autres. L'opinion fut vivement intriguée; et nous ne pensons pas que le mystère ait été éclairci. Nous l'éclaircirons pièces en mains.

Dans les exemplaires retirés, comme il vient d'être dit, on a enlevé les pages 85, 86, 87 et 88, et on les a remplacées par un carton de quatre pages portant lesdits numéros, carton composé avec des caractères d'un œil différent. Chacun de demander: s'est-il donc glissé une erreur grave dans les pages sus-indiquées et par suite supprimées? Toute la différence entre le texte primitif et celui du carton se borne à quelques mots.

Page 87, le texte primitif, à partir de la neuvième ligne, portait ce qui suit :

Et la morale! rendre les hommes plus vertueux! certes, à cette prétention, si elle est efficace, le christianisme ne pourrait qu'applaudir; car c'est ce qu'il veut lui-même, avant la maçonnerie et plus que la maçonnerie. Mais, expliquons-nous: comment la morale est-elle chez vous entendue, je ne dis pas par tel ou tel franc-maçon honnête trompé qui n'a jamais franchi tous les degrés...

Dans le nouveau texte on a supprimé le mot *honnête*.

Page 88, le texte primitif, à partir de la dix-huitième ligne, portait :

Et en fait, dans la pratique quotidienne de la vie, que voyons-nous? C'est que, pour l'immense majorité de ses membres, la maçonnerie tient lieu de toute religion; c'est que les hommes qui fréquentent les loges, du moins en France, ne se rencontrent plus dans les temples chrétiens, etc.

Dans le nouveau texte on a supprimé les mots *du moins en France*. Ces mots, en effet, semblaient donner un bon point aux francs-maçons du Brésil, qui, bien loin de désertier l'église, s'obstinent à figurer dans les confréries avec leurs insignes, nonobstant les prohibitions des supérieurs ecclésiastiques; lesquels sont, à l'heure qu'il est, persécutés et emprisonnés pour ne pas vouloir tolérer les exhibitions maçonniques dans les cérémonies religieuses.

Ces deux corrections ont été faites d'urgence, car sans elles l'évêque d'Orléans n'eût pas obtenu du Saint-Père la lettre de félicitations à laquelle il tenait par dessus tout ; lettre dont il aime à se parer, comme de toutes celles qu'il a reçues, afin de prouver qu'il est avec le Pape dans une intimité constante.

Certes, entre ce soin scrupuleux, dont nous venons de découvrir les indices, et les hardiesses de la *Pacification religieuse*, des *Observations* et de bien d'autres écrits, la distance est tranchée. Evidemment il se fait un travail dans l'esprit de Mgr Dupanloup et nous avons lieu d'espérer que l'illustre prélat ne terminera point sa carrière sans avoir déposé entièrement et publiquement ses illusions libérales, à l'instar du grand homme d'Etat, M. Adolphe Dechamps, dont la Belgique pleure en ce moment la perte. On lit en effet dans la *Semaine religieuse* de Tournai ce qui suit :

Orateur, publiciste, homme d'Etat, M. Dechamps a mérité les auréoles les plus enviées de la gloire humaine ; mais il s'est surtout attaché à être un homme de bonnes œuvres, un défenseur dévoué de l'Eglise, et, ce qui vaut mieux encore, son humble et docile enfant. Le dernier acte de sa vie publique a été un charmant discours qu'il prononça au cercle catholique de Charleroi, et où il montra le fond de sa belle âme et toute l'énergie de ses convictions catholiques. Avec les grâces exquisés de son talent oratoire, il parla à ses auditeurs du *Syllabus*, du concile du Vatican, et de ce qu'il appelait les prévisions de la Providence, et il leur raconta comment étaient parties ses dernières illusions libérales. Un témoin très-compétent nous disait que c'était la plus belle page d'histoire ecclésiastique qu'il eût jamais lue ou entendue (1).

Nous avons mieux encore, c'est l'admirable lettre écrite par M. Dechamps au P. Gratry, le 24 avril 1871. Nous insérons ici le passage essentiel :

J'ai pensé comme vous sur quelques-unes des questions qui vous troublent encore ; j'ai partagé dans une certaine mesure ce que j'appelle le et ce que vous appelez vous-même vos erreurs ; je suis un converti. Peut-être est-ce un motif pour que vous m'écoutiez mieux.

Avant l'Encyclique de 1864, j'adressai au Pape, au nom de nos amis MM. de Montalembert, de Falloux, Albert de Broglie, Cochin, etc., un mémoire plaidant la cause du silence. Je relisais ce mémoire il y a peu de jours ; les raisons que j'y exposais, en faveur du silence à garder par Rome, sont précisément les mêmes que Mgr l'évêque d'Orléans, au seuil du concile, a fait valoir contre l'opportunité de la définition conciliaire relative à l'infaillibilité.

Avant le concile et pendant la première période de cette grande assem-

(1) *Univers*, 27 juillet 1875.

blée, j'étais inopportuniste. Je croyais qu'il était préférable que cette question ne fût pas soulevée au concile, comme j'avais cru qu'il eût mieux valu que le Pape ne publiât pas l'Encyclique. J'étais donc du parti du silence, avant que l'Eglise, par les voix réunies du concile et du Pape n'eût prononcé. J'étais sincère, mais je me trompais.

Permettez-moi de vous ouvrir mon âme tout entière, comme à un confesseur, et de vous dire comment j'ai opéré ma courbe rentrante, à la lumière des décisions de l'Eglise, à la lumière aussi des événements gigantesques auxquels nous assistons, et où la main de Dieu visiblement s'imprime, pour y marquer les erreurs de nos systèmes éphémères. Je m'étais trompé, l'Eglise me l'a appris; j'ai cru d'abord par soumission et sans voir clairement; j'ai cherché à mieux voir, et je jouis aujourd'hui de toutes les clartés de ma foi.

Voici d'abord tout ce que j'étais : j'étais libéral dans le sens rationnel et chrétien de ce mot profané; il n'y a, sans doute, aucun motif pour cesser de l'être en ce sens: les temps arrivent où les chrétiens seuls, les catholiques seuls prendront la défense de la liberté humaine, odieusement opprimée par la tyrannie libérale, que celle-ci prenne le nom de république ou d'empire. Mais ce nom de libéral est trop mal porté, il cache trop de déplorables équivoques pour que nous l'acceptions encore; le nom de catholique est assez beau pour nous suffire (1)...

Ce document, car c'est le mot dont il faut se servir ici, offre un intérêt palpitant. Il confirme à la lettre tout ce que nous avons dit plus haut touchant les démarches faites à Rome par Mgr Dupanloup, après le pacte de la Roche-en-Brenil, pour empêcher la condamnation du libéralisme; touchant la vraie cause de l'opposition faite à la définition de l'infaillibilité pontificale, opposition qui prenait sa source dans le libéralisme des meneurs. Puisse la lettre du grand ministre belge avoir un retentissement prolongé, amener de nouvelles révélations, et des retours aussi généreux! Y a-t-il quelque chose de plus saisissant que cet hommage rendu à la sagesse de l'Eglise, que cette identité de conduite constatée chez les politiques, toujours d'accord avec César pour entraver l'action de Dieu, et cela depuis les premières hérésies jusqu'à nos jours! Quelle magnifique page nous devons à l'illustre Adolphe Dechamps! comme on sent bien, en la lisant, la vérité de ces paroles de l'Esprit-Saint : *Hæc est victoria que vincit mundum fides nostra* (2)!

(1) *Univers*, 22 août 1875.

(2) *I Jean*, V. 4.

XXXVIII

Mgr Dupanloup sera la conquête de Pie IX. Ce grand Pape n'a rien négligé pour tenir le monde catholique en garde contre les fameux principes de 89 et leurs conséquences fatales; il a condamné le catholicisme libéral plus de quarante fois, ce sont ses propres expressions (1); il l'a qualifié d'erreur la plus pernicieuse des temps modernes (2). En ce qui touche Mgr Dupanloup, Sa Sainteté n'a pas manqué d'appeler son attention sur la nécessité d'exposer au peuple le sens vrai du *Syllabus* (4 février 1865), sur le danger qu'il y a de suivre « le groupe ami, composé d'hommes imbus de cette doctrine équivoque, laquelle, tout en repoussant les conséquences extrêmes des erreurs, en retient et en nourrit obstinément le premier germe, et qui, ne voulant pas embrasser la vérité tout entière, n'osant pas non plus la rejeter tout entière s'efforce d'interpréter les enseignements de l'Eglise de manière à les faire concorder à peu près avec ses propres sentiments. (9 juin 1873.) » Récemment encore le Pontife, dans une lettre datée du 19 juillet 1875 (3), tout en félicitant l'évêque au sujet de ses

(1) *Hommage aux jeunes catholiques libéraux*, par Mgr de Ségur; édition de 1875, page 7. Haton, éditeur.

(2) *Journal de Florence*, 19 décembre 1874.

(3) Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem. — Licet æternis justitiæ legibus ipsique recte rationi refragetur in eodem haberi censu verum ac falsum, et utriusque paria concehendi iura, cum tamen iniquitas temporum jus, suapte natura proprium unius veri, ad falsum transtulerit, et, satis inconveniente *libertatis* vocabulo, potestatem ei fecerit suadendi pro lubitu, vulgandi, docendi commenta sua; solerter omnino et opportune te, venerabilis frater, virus civili societati ingestum in antidotum ei convertere contendisse censemus. Equidem si cuilibet ægræ mentis somnia per leges in medium proferre liceat, eaque etiam uti scientiæ dogmata propugnare ac tradere; nulla plane ratio subest, cur id licere non debeat veritati; nec quivis, quantumvis fabularum sectator et veritatis osor, nisi prorsus insanit, illi negare poterit hujusce juris perspicuitatem. Cui quidem ineluctabili argumenti virtuti non parum etiam roboris accedit, sive ex animadversione a te proposita quoad impedimentum in scientiæ damnum plurimis objectum ingeniis explicandi conceptus suos, sive e factis experientia comprobatis, parte a veritatis captivitate inclinationis litterarum ac altiorum disciplinarum, necnon impudentiæ, qua jam perniciosissima religioni non modo, sed humano quoque consortio principia ex ipsa cathedra vulgantur. Quæ sane detrimenta, si deploranda sunt in licentia qua passim error populo propinatur, exitiæ profecto sunt ducenda in institutione adolescentiæ ac juventutis, in qua radix ipsa societatis humanæ ita corrumpitur, ut non nisi venenosos fructus ferre valeant, qui illam jam ægram, afflictam, prostratam ad dissolutionem demum adducant. Hæc vero a te non minore soliditate quam eloquentia prolata fuisse gratulamur; ac ea mentis æquitate et constantia ut, quamquam abs re sæpe, impoliteque et ironice interceptus, nec ab ordine nec a vi tuæ orationis abduci potueris. Assensus ille splendidus prudentium omnium, ac præstantiorum virorum, qui tum coronavit sermonem, sicuti luculentum fuit obsequium justitiæ veritatiq; tributum; sic fore confidimus ut valido tibi subsidio esse debeat ad causæ quam strenue tueris victoriam assequendam. Auspicem interim divini favoris nostræque præcipuæ benevolentiæ testem tuæ excipe, venerabilis frater, apostolicam benedictionem, quam tibi totique diocesi tuæ permanenter imperitumur. Datum Romæ apud S. Petrum, die 19 iulii, anno 1875, Pontificatus nostri anno tricesimo. Pius, PP. IX.

discours en faveur de l'enseignement supérieur, stigmatisait en termes énergiques les conditions présentes de la société, d'après lesquelles le vrai et le faux sont mis sur la même ligne et se prévalent de droits pareils. Tant de sollicitude ne saurait manquer d'efficacité. Aussi c'est sous l'excellente impression que nous laisse la parole apostolique que nous terminons notre étude, impression que nous voulons faire partager à nos lecteurs, en les mettant à même de lire et de méditer la lettre du 19 juillet.

Vénération frère, salut et bénédiction apostolique (1).

Quoiqu'il répugne aux éternelles lois de la justice, et même à la saine raison, de mettre sur le même rang le vrai et le faux, et d'accorder à l'un et à l'autre des droits pareils, cependant, comme l'iniquité des temps a transféré à l'erreur un droit qui, de sa nature, n'appartient qu'à la vérité, et que, sous le nom assez inconvenant de *liberté*, elle lui confère le pouvoir d'insinuer à son gré, de répandre et d'enseigner ses théories mensongères, nous estimons, vénérable frère, que vos efforts, pour tirer du poison communiqué à la société civile un antidote, ont été tout à fait habiles et opportuns. Car si les lois permettent à tout esprit malade d'étaler ses rêves en public, et même de les donner et soutenir comme des dogmes de la science, on ne voit pas pourquoi cela ne serait point permis à la vérité ; et il n'est personne, si ami du mensonge et si ennemi de la vérité qu'il soit, qui puisse nier l'évidence de ce droit, à moins d'avoir perdu totalement le sens.

A cet argument d'une force irrésistible se joignent pour le corroborer les observations par vous présentées, touchant l'obstacle si préjudiciable à la science qui empêche beaucoup d'hommes capables d'exposer leurs idées ; les faits constatés par l'expérience qui prouvent l'abaissement de la littérature et des études plus relevées, par suite des entraves mises à la diffusion de la vérité ; et aussi l'impudence avec laquelle se propagent, par le moyen de l'enseignement public, les principes les plus pernicieux non-seulement pour la religion, mais encore pour la société. Et si de tels dommages sont à déplorer par suite de la licence laissée à l'erreur de descendre à tout moment dans le peuple, ces dommages doivent être certainement considérés comme mortels, lorsqu'il s'agit d'une éducation de l'adolescence et de la jeunesse, ayant pour résultat de gâter la racine même de la société humaine à tel point de ne pouvoir produire que des fruits vénéneux qui ont pour effet de mener à la dissolution cette société déjà malade, épuisée et affaissée.

Or, ces choses, vous les avez articulées avec non moins de solidité que d'éloquence, et nous vous en félicitons. Vous avez fait preuve en outre d'une telle égalité et fermeté d'esprit que les interruptions, souvent sans motif, impolies et ironiques, n'ont pu vous faire dévier de l'ordre adopté par vous ni affaiblir la vigueur de votre parole. Comme cet assentiment splendide de tous les esprits sages et des hommes les plus éminents, qui a couronné votre discours, a été un éclatant hommage rendu à la justice et à la vérité, nous avons aussi la confiance qu'il sera pour vous d'un puissant secours à l'effet d'obtenir le triomphe de la cause dont vous êtes le vaillant défenseur. En attendant, comme gage de la faveur divine et de notre bienveillance particulière, recevez, vénérable frère, la bénédiction

(1) Texte latin, page 154.

diction apostolique que nous vous envoyons avec l'affection la plus tendre, à vous et à tout votre diocèse.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 juillet de l'année 1875, de notre pontificat la trentième.

PIE IX, PAPE.

Le 18 décembre 1875, Mgr Dupanloup a été élu sénateur par l'Assemblée nationale à la stricte majorité de 315 voix sur 629 suffrages exprimés. Immédiatement, le *Français* publia la lettre suivante :

Mon cher ami,

Devez-vous me féliciter d'une élection accomplie dans des circonstances si pénibles? Et, en ce qui me touche personnellement, que puis-je dire, sinon que me voilà, à la fin de ma vie, rejeté comme Daniel dans la fournaise de Babylone? Priez au moins Dieu pour moi, afin que s'il a permis que je fusse dans cette élection le dernier des sénateurs, il me donne la force de combattre jusqu'au bout pour les droits imprescriptibles du Saint-Père, pour la liberté de l'Église et pour le salut de la société.

Tout à vous bien affectueusement en Notre-Seigneur.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

Est-ce à l'impression laissée par les angoisses du candidat pendant quinze jours, ou à l'émotion causée par le succès, qu'il faut attribuer la confusion des deux faits bibliques, savoir les trois enfants dans la fournaise et Daniel dans la fosse aux lions? Nous supposerions que la méprise est volontaire et qu'elle a été dictée par la courtoisie; décemment Mgr Dupanloup ne pouvait pas comparer ses collègues au Sénat à des lions dévorants, bien que l'illustre orateur soit pourvu de tout ce qu'il faut, même pour charmer les républicains les plus farouches. Il les charmera sans doute par son éloquence, peut-être par son libéralisme, mais nous craignons beaucoup que ses efforts pour la défense des grands intérêts dont il parle soient encore plus inefficaces que par le passé. L'évêque d'Orléans, à notre grand regret, n'est pas de la race de ces hommes par lesquels le salut a été donné à Israël (1). Pussions-nous nous tromper!

Mais, nous ne pensons pas nous tromper en émettant le vœux ci-après.

Le libéralisme est l'hérésie du dix-neuvième siècle; ses partisans, à l'instar de leurs devanciers, se targuent de demeurer fidèles à

(1) *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israël.*
I Mach., v, 62.

l'esprit de l'évangile, et ils ne laissent rien échapper de tout ce qui est propre à nourrir leur illusion. Pour ce motif, ils font grand cas de certains ouvrages, de certains actes de Mgr Dupanloup, ils aiment à en exalter la valeur et l'autorité. Quel abus n'a-t-on pas fait du nom de Bossuet ! Celui de l'évêque d'Orléans est exposé à un danger plus grand encore ; ses œuvres complètes ne pourraient-elles pas entre les mains d'un sectaire, devenir comme un nouvel *Augustinus* ?

Mgr Dupanloup a dit dans une circonstance mémorable que « sa pauvre vie ne mérite pas d'histoire » ; tout le monde, à divers points de vue, paraît convaincu du contraire. C'est pourquoi nous souhaitons que le prélat publiciste veuille bien profiter de ses années de grâce, il est entré le 3 janvier 1876 dans sa soixante-quinzième année, pour revoir sa vie, comme tout chrétien d'ailleurs, un évêque surtout, peut et doit faire aux approches de l'éternité. Durant un quart de siècle et plus, grâce à lui, le siège épiscopal d'Orléans a été entouré d'un vif éclat ; cette gloire néanmoins n'est pas sans mélange.

Le grand évêque d'Hippone, sur la fin de ses jours, crut nécessaire de reprendre les livres par lui composés et de les soumettre au contrôle de sa vieillesse ; ce qui nous a valu ses *Retractationes* que le mot « rétractation » ne rend qu'imparfaitement. Or personne ne peut se sentir humilié en recevant et en suivant un tel exemple.

TABLE DES OUVRAGES CITÉS

- ACTES ET HISTOIRE DU CONCILE DU VATICAN, page 96.
- ADVERSUS NOVAM DOCTRINAM DE NECESSITATE UNANIMIS EPISCOPORUM CONSENSUS THEOLOGICA DISQUISITIO, par le P. Steccanella, 99.
- A MONSIEUR DUPANLOUP l'abbé Thiébaud, 132.
- AMI DE LA RELIGION, 11, 20 et suiv. 28, 35, 41 et suiv.
- ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, 20.
- ANNALES RELIGIEUSES ET LITTÉRAIRES D'ORLÉANS, 101, 110 et suiv. 132, 143 et suiv.
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES DE BELGIQUE (3^e session à Malines), 78.
- ASSEMBLÉE NATIONALE (L'), 128.
- ATHÉISME ET LE PÉRIL SOCIAL (L'), par Mgr Dupanloup, 79 et suiv., 103.
- AVERTISSEMENT A M. LOUIS VEUILLOT, RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*Univers* par M^{sr} l'évêque d'Orléans, 86, 90, 130.
- BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE DIRIGÉE PAR M. LOUIS VEUILLOT, 30.
- BIEN PUBLIC DE GAND (LE), 41.
- BREVI RIFLESSIONI SUL MODO DI RISOLVERE E SULL' OPPORTUNITA DI DEFINIRE L'INFALLIBILITA DEL PONTIFICE SOMMO, par M^{sr} Salzano, 99.
- BUON SENSO (IL), 95.
- CATHOLIQUES LIBÉRAUX (LES), par M. l'abbé Jules Morel, 13 et suiv.
- CHARIVARI (LE), 27.
- CIRCULAIRE DU L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, 99.
- CIRCULAIRE DE L'ÉVÊQUE DE RODEZ, 99.
- CIVILTA CATTOLICA (LA), 36, 69, 75, 90, 137.
- COLLECTIO BREVIUM ET INSTRUCTIONUM PII P.P. VI, 12.
- CONCILE (DU) GÉNÉRAL ET DE LA PAIX RELIGIEUSE, par M^{sr} Maret, 90, 98.
- CONSTITUTIONNEL (LE), 53.
- CONVENTION DU 13 SEPTEMBRE ET L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE (LA), par M^{sr} l'évêque d'Orléans. 63 et suiv., 89, 103, 108.
- CORRESPONDANT (LE), 27, 35, 62, 73, 88, 90, 134.
- COURRIER DE BRUXELLES (LE), 124.
- DÉFINITION (DE LA) DE L'INFAILLIBILITÉ PAPALE A PROPOS DE LA LETTRE DE M^{sr} D'ORLÉANS A M^{sr} DE MALINES, par Dom Guéranger, 99, 99.
- DERNIER (LE) CHANT DU CYGNE SUR LE TUMULUS DU GALLICANISME, RÉPONSE A M^{sr} DUPANLOUP, par M^{sr} Pinsoneault.
- DISCOURS DE M. DE SALVANDY, 4.

- DISQUISITIO MORALIS DE OFFICIO EPISCOPORUM IN EMITTENDIS SUFFRAGIIS CIRCA PERSONALIS ET INDEPENDENTIS INFALLIBILITATIS ROMANI PONTIFICIS DEFINITIONEM. — SOLIS RR. EPISCOPIS TYPIS MANDATA NEC PUBLICE EDENDA, 98.
- DOCTRINE (LA) DE L'ENCYCLIQUE JUSTIFIÉE PAR ELLE-MÊME, par M. l'abbé Peltier, chanoine honoraire de Reims, 73.
- EGLISE (L') ET L'ÉTAT, par M. de Metz-Noblat, 63.
- ELUCUBRATIO DE DOGMATICA ROM. PONTIFICIS INFALLIBILITATE EJUSQUE DEFINIBILITATE, par M^{sr} Cardoni, 99.
- EPISCOPORUM CONSCIENTIA IN TUTO POSITA QUOAD GRAVISSIMAM DE PONTIFICIE INFALLIBILITATIS DEFINITIONE QUESTIONEM, 99.
- ENCYCLIQUE (L') DU 8 DÉCEMBRE ET LA LIBERTÉ; adresse aux évêques, 76.
- ENCYCLIQUE (L') ET L'ÉPISCOPAT, par M. l'abbé Pougeois, 69 et suiv.
- ENCYCLIQUE INTER MULTIPLICES, 34.
- ENCYCLIQUE QUANTA CURA, 62 et suiv.
- ESPÉRANCE DU PEUPLE (L'), 123.
- ESSAI SUR LE CATHOLICISME, LE LIBÉRALISME ET LE SOCIALISME, par Donoso Cortès, 30.
- ÉTUDE SUR LA FRANC-MAÇONNERIE, par M^{sr} l'évêque d'Orléans, 145, 150.
- FRANÇAIS (LE), 35, 89, 101, 128, 147, 156.
- FRANCE (LA), 146.
- GAZETTE DE FRANCE, 27, 101.
- HISTOIRE DU CONCILE DU VATICAN, par le P. Sambin, 91 et suiv.
- HOMMAGE AUX JEUNES CATHOLIQUES LIBÉRAUX, par M^{sr} de Ségur, 44, 142.
- IMPARTIAL DU FINISTÈRE, 139.
- IMPARTIAL DU LOIRET, 101, 128.
- INEFFABILIS DEUS (BULLE), 40.
- INFALLIBILITA (L') PONTIFICIA E LA LETTERA DI MONS. F. DUPANLOUP SULLA INOPPORTUNITA D'UNA DOGMATICA DEFINIZIONE, par Nicolas Mesina, 99.
- INFALLIBILITATIS (DE) ROM. PONTIFICIS DEFINITIONE SYNOPSIS, 99.
- INOPPORTUNITÉ (L') DE LA QUESTION D'OPPORTUNITÉ, LETTRE A M^{sr} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, par le baron de Letino, 99.
- INTÉRÊTS (DES) CATHOLIQUES AU XIX^e SIÈCLE, par M. de Montalembert, 61.
- JOURNAL DE FLORENCE, 145 et suiv.
- JOURNAL DES DÉBATS, 27.
- JOURNAL DU LOIRET, 101, 109, 133.
- JUS ET OFFICIUM EPISCOPORUM IN FERENDO SUFFRAGIO PRO INFALLIBILITATE ROM. PONTIFICIS CONTRA NUPERAS CAVILLATIONES PER DISQUISITIONEM MORALEM ASSERTUM ET VINDICATUM, par le P. Ballerini, 99.
- LETTRE A UN CATHOLIQUE SUR LA BROCHURE « LE PAPE ET LE CONGRÈS », par M^{sr} l'évêque d'Orléans, 51.
- LETTRE A UN CATHOLIQUE SUR LE DÉMEMBREMENT DE L'ÉTAT ROMAIN, par le même, 51.
- LETTRE A M. DE PRESSENSÉ, 125, 132.
- LETTRÉS A M. LE DUC DE BROGLIE, par M. l'abbé Dupanloup, 3 et suiv.
- LETTRE DE MGR DECHAMPS, ARCHEVÊQUE DE MALINES, A MGR DUPANLOUP, 98.
- LETTRE DE MGR SPALDING, ARCHEVÊQUE DE BALTIMORE, A MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, 98.
- LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS AUX DIRECTEURS DE SES SÉMINAIRES, 25.
- LETTRE DU MÊME SUR LE FUTUR CONCILE, 84 et suiv.
- LETTRE DU MÊME AVANT SON DÉPART POUR ROME, 87.

- LETTRE DU MÊME A M. MINGHETTI SUR LA SPOLIATION DE L'ÉGLISE A ROME ET EN ITALIE, 145 et suiv.
- LETTRE DU MÊME AU RÉDACTEUR EN CHEF DE « L'UNIVERS » SUR LE SCANDALE D'ORLÉANS, 130 et suiv.
- LETTRE DU MÊME SUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS (1871), 104 et suiv.
- LETTRE DU MÊME A M. GAMBETTA, 107.
- LETTRE DU MÊME PORTANT PUBLICATION DES CONSTITUTIONS DOGMATIQUES PROMULGUÉES AU CONCILE DU VATICAN, 96.
- MANDEMENT DE MGR DUPANLOUP CONTRE « L'UNIVERS, » 35, 130
- MANDEMENT SUR LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE, par le même, 119.
- MÉLANGES RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, par Louis Veuillot, 26 et suiv.
- MESSAGER DU MIDI, 25.
- MERCURE ALLEMAND, 93.
- MONDE (LE), 74.
- MONITEUR DU LOIRET (LE), 114 et suiv.
- OBSERVATIONS SUR LA CONTROVERSE SOULEVÉE, RELATIVE A LA DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ, AU PROCHAIN CONCILE, par Mgr l'évêque d'Orléans, 40, 89 et suiv. 98.
- OBSERVATIONS SUR LES LETTRES DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, par monseigneur Nardi, 98.
- ŒUVRES COMPLÈTES DE MGR DUPANLOUP, 17 et *passim*.
- ORDRE (L'), 107 .
- ORLÉANAIS (L'), 50.
- OSSERVATORE ROMANO, 147.
- PACIFICATION (DE LA) RELIGIEUSE, par M. l'abbé Dupanloup, 6 et *passim*.
- PAPE (LE) ET LE CONGRÈS, 51.
- PARIS ET ROME; LETTRE A MGR DUPANLOUP, par L. V. Gasne, président du Tribunal civil de Montargis, 61.
- PATRIE (LA), 50.
- PRESSE (LA), 27.
- PROCÈS DE MGR DUPANLOUP, 56 et suiv.
- PROTESTATION DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS AU SUJET DES ATTENTATS CONTRE LE SAINT-SIÈGE, 51.
- QUESTION (LA) ROMAINE AU XIX^e SIÈCLE, par Edmond About, 149.
- REFUTATIO NONNULL. EX PRÆCIP. ERRORIBUS DE INERRANTIA SUMMI PONTIF. ET HUIUSMODI DOGMATICA DEFINITIONE, par Mgr Ghilardi, 99.
- RECHERCHES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR POTHIER, par M. Frémont, 46.
- RÉFLEXIONS D'UN LAIQUE SUR LA LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, RELATIVEMENT A LA DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ, par Ph. Guignard, 99.
- RÉFLEXIONS D'UN THÉOLOGIEN SUR LA RÉPONSE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS A MGR L'ARCHEVÊQUE DE MALINES, par M. l'abbé H. Sauvé, 99.
- RÉFLEXIONS SUR LA LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS A SON CLERGÉ, par M. l'abbé de Cabrières, 94.
- REMARQUES SUR LES OBSERVATIONS DE MGR DUPANLOUP, par l'abbé Bélet, 98.
- RÉPONSE A LA LETTRE DE MGR DUPANLOUP, EN DATE DU 11 NOVEMBRE 1869, par le docteur Maupied, 99.
- RÉPONSE (Deuxième) DE MGR DECHAMPS A MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, 98.
- ROME DURANT LE CONCILE, par Louis Veuillot, 20, 23, 66, 98.
- SEMAINE (LA) DU CLERGÉ, 67.
- SEMAINE LITURGIQUE DE POITIERS, 111 et suiv.
- SEMAINE RELIGIEUSE DE Tournai, 152.

- SIÈCLE (LE), 27, 54 et suiv., 110 et suiv.
SOUVENIRS DE ROME OFFERTS A SON CLERGÉ, par Mgr l'évêque d'Orléans, 58.
SOUVERAINETÉ (DE LA) PONTIFICALE, par le même, 122.
SUFFRAGIORUM (DE) PLURALITATE IN CONCILIIIS GENERALIBUS, par Pen-
nachi, 99.
SUITE (LA) DE L'INSCRIPTION DE LA ROCHE-EN-BRENIL, par M. l'abbé Jules
Morel, 60 et suiv.
SYLLABUS, 62 et suiv.
UNITA CATTOLICA (L'), 145.
UNION (L') CATHOLIQUE, 20.
UNION (L') DE L'OUEST, 35.
UNIVERS (L') JUGÉ PAR LUI-MÊME, 41 et suiv.
UNIVERS (L'), *passim*.
VER (LE) RONGEUR DES SOCIÉTÉS MODERNES, par M. l'abbé Gaume, 24.
VIE DE MGR GRAVERAN, par M. l'abbé Téphany, 33.
VŒU (LE) NATIONAL DE GRENOBLE, 27.

TABLE DES NOMS PROPRES

- Ma coque (Marie), 140.
 An tonelli (cardinal), 30.
 Ar nim (d'), 131.
 Audiffret (d'), 131.
 Augustin (saint), 157.
 Barrier, 41.
 Béranger, 131.
 Berryer, 54, 56, 134.
 Bonald (de), 10.
 Bossuet, 92, 119, 157.
 Boucher (Auguste), 134.
 Boulogne (Mgr de), 12 et suiv.
 Bourquard, 108.
 Brésil, 151.
 Boynes, 23.
 Broglie (Albert de), 60, 65, 89, 132.
 Cabrières (l'abbé de).
 Callet, 131.
 Caylus (de), 14.
 Chamault (l'abbé), 100.
 Chambord (Mgr le comte de), 113, 122.
 Champagny (de), 20.
 Chassay (l'abbé), 21.
 Chaix d'Est-Ange, 54.
 Chesnelong, 126.
 Cochin (Augustin), 60, 89.
 Cognat (l'abbé), 41.
 Cougnieu (de), 45.
 Courtier (Mgr Le), 95.
 Darboy (Mgr), 96.
 Debeauvais (l'abbé), 24.
 Debelay (Mgr), 32.
 Dechamps (Adolphe), 152.
 Dechamps (Mgr), 78.
 Dentu, 41.
 Dépéry (Mgr), 27.
 Desbrosses (l'abbé), 48.
 Devienne, 54.
 Dœllinger, 91, 92.
 Doney (Mgr), 26, 28, 58.
 Donoso Cortès, 30, 36.
 Dours (Mgr), 95.
 Dubray, 52.
 Ducamel, 45.
 Dufaure, 41, 54.
 Dupont des Loges (Mgr), 96.
 Duvernois (Clément), 107.
 Falloux (de), 59, 82, 108, 114.
 Félix (le P.), 3.
 Fioramonti (Mgr), 32.
 Foisset, 59.
 Forcade (Mgr), 110.
 François 1^{er}, 114.
 Frémont, 46.
 Frohsdorf, 128.
 Gadda, 137.
 Gaduel (l'abbé), 31.
 Gambetta, 107.
 Gasne, 61.
 Gaume (l'abbé), 24.
 Gerbet (Mgr), 61.
 Geslin de Kersolon (l'abbé), 76.
 Gontaut-Biron (de), 113.
 Gousset (cardinal), 24, 27, 30.
 Grandguillot, 53.
 Gratry (le P.), 49, 101, 150, 152.
 Graveran (Mgr), 38.
 Grégoire XVI, 18, 20.
 Guéranger (dom), 37, 99.
 Henri IV, 114, 127.
 Hyacinthe (le P.), 76.
 Irénée (saint), 39.
 Jeanne d'Arc, 114, 145.
 Josseau, 41.
 Lacombe (H. de), 105, 121, 128 et suiv.
 Lacordaire (le P.), 3, 108.
 Larochefoucauld-Bisaccia, 113.
 Lavedan (Léon), 114 et suiv.

- Loménié de Brienne, 12.
Loigny, 128.
Mabile (Mgr), 128.
Maillé (de), 113.
Maret (Mgr), 90, 98.
Mermillod (Mgr), 73.
Mercurelli (Mgr), 94.
Metz-Noblat (de), 63.
Minghetti, 145 et suiv.
Montalembert (de), 21, 60, 82, 91, 108.
Montmartre, 140.
Montmorency-Laval (Mgr), 45.
Morel (l'abbé Jules), 60 et suiv.
Morlot (cardinal), 48.
Morogues (de), 143.
Napoléon III, 50, 58, 107.
Nardi (Mgr), 98.
Newmann, 92.
Orléans, 128 et suiv.
Pajot, 116.
Paris (Mgr le comte de), 127.
Parisis (Mgr), 24, 42.
Patay, 100.
Pellelier (l'abbé Victor), 48.
Peltier (l'abbé), 73.
Picot, 11.
Pie VI, 11.
Pie VII, 12.
Pie IX, 109, 101, 110, 125, 143, 144.
Ploëque, 54.
Place (l'abbé), 28.
- Pothier, 44.
Pressensé (de), 125.
Prilly (Mgr de), 32.
Quélen (Mgr), 3.
Ravignan (le P.), 21.
Riancey (de), 21, 89.
Roche-en-Brenil (La), 59, 91.
Rochefoucauld (cardinal de La), 12.
Rochette (de la), 131.
Romain-Cornut, 21.
Rousseau (Mgr), 53.
Salvandy (de), 4.
Sambin (le P.), 91 et suiv.
Schwarzenberg (cardinal), 92.
Ségur (Mgr de), 44, 142.
Silhour (Mgr), 41.
Sénart, 54.
Simon (Jules), 108.
Sisson (l'abbé), 42.
Sorbonne (la), 3.
Spalding (Mgr), 98.
Tarteron (de), 116.
Tascher de la Pagerie, 101, 108.
Téphany (l'abbé), 38.
Thiébaud (l'abbé).
Thiers, 5 et suiv., 105 et suiv., 116 et
suiv., 140.
Tolain, 140.
Tristan (de), 115.
Valroger (l'abbé de), 21.
Veillot (Louis), *passim*.

DE
L'AVENIR DU PROTESTANTISME
 ET
DU CATHOLICISME

PAR L'ABBÉ MARTIN

Missionnaire apostolique, chanoine de Belley, ancien curé de Ferney
 auteur des *Moines* et de la *Vie de M. Gorini*

1 très-fort volume in-8. — Prix : 7 fr. 50

Nous ne croyons pas que, depuis Bossuet, il ait été publié en France sur le protestantisme un ouvrage plus important que celui que nous livrons au public sous le grave titre de *L'Avenir du protestantisme et du catholicisme*. Bossuet avait épuisé la polémique de la première période du protestantisme, la période du libre examen chrétien. Il avait entrevu et prédit une seconde période, celle du libre examen rationaliste, n'étant plus retenu ni par aucune autorité de la tradition, ni par celle des Ecritures, ni par le fond même le plus essentiel de la révélation de Jésus-Christ, ni par aucun élément surnaturel de religion, un libre examen se confondant de plus en plus avec la philosophie humanitaire et ne s'en distinguant que par quelques formes de culte.

Les prévisions du grand apologiste se sont réalisées, ou plutôt ont été bien dépassées. Continuant l'argument de Bossuet, on objectait au protestantisme ses variations toujours croissantes, il s'en glorifiait ; son désaccord avec la tradition primitive, il s'en glorifiait encore ; son incompatibilité avec les doctrines les plus précises de l'Evangile, il en fit son premier titre à l'estime et à l'acceptation de la génération présente. Au lieu de s'obstiner à poursuivre une ombre du passé, il fallait le saisir corps à corps et sous sa forme actuelle.

M. Martin s'est surpassé dans ce nouvel ouvrage qui comptera certainement au nombre des mieux écrits de cette époque. Le style est brillant, imagé, mais fort et d'une éloquence mâle et sobre. On est étonné de la quantité de matières que l'auteur a su condenser dans un seul volume et des nombreuses et importantes questions qu'il a embrassées. Il aborde franchement et avec courage les plus graves problèmes religieux, rationalistes et sociaux de cette époque ; il sonde toutes les plaies de ce temps avec une sûreté de regard, une vigueur et une fermeté de main qui donneront à réfléchir aux hommes sérieux.

LE CULTURKAMPF

OU LA

LUTTE RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE

Par Mgr de KETTELER

Evêque de Mayence

Traduit de l'Allemand, par l'Abbé ***

Traduction autorisée par Mgr de Ketteler, et approuvée par S. E. le Cardinal Archevêque de Reims

Un volume in-18 Jésus. — Prix : 3 francs

Ce volume contient la plupart des écrits que Mgr de Ketteler a publiés depuis l'origine de la lutte religieuse en Allemagne et est un exposé complet de la grande question qui occupe tous les esprits à l'heure actuelle.

Ces écrits ne sont pas reproduits dans l'ordre chronologique de leur apparition, mais l'ordre des idées y est observé. Les grandes questions religieuses, sociales, politiques et constitutionnelles qui agitent l'Allemagne de notre temps, et qui intéressent à un plus ou moins haut degré tous les pays catholiques, y sont l'objet d'un examen sérieux et y reçoivent de la part de l'illustre évêque de Mayence une réponse qui restera le verdict de l'histoire.